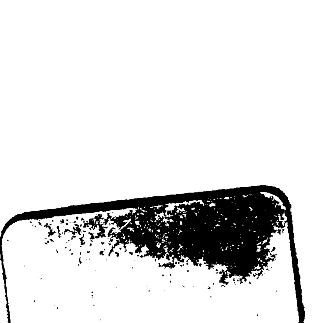


SÉNAC DE MEILHAN

12.613 — ABBEVILLE, IMP. R. HOUSSE.

Gabriel SÉNAC DE MEILHAN.

LE GOUVERNEMENT
LES MŒURS ET LES CONDITIONS
EN FRANCE AVANT LA RÉVOLUTION

PORTRAITS

DES PERSONNAGES DISTINGUÉS DE LA FIN DU XVIII[e] SIÈCLE

---

avec une introduction et des notes

PAR

M. DE LESCURE



PARIS

POULET-MALASSIS, ÉDITEUR

97, Rue Richelieu, 97

1862

PRÉFACE

I

Sénac de Meilhan est l'historien moraliste de ces dernières années du XVIIIe siècle en déclin, sur lequel gronde déjà l'orage révolutionnaire. Il a toutes les qualités et tous les défauts des hommes plus brillants que solides, qui sont l'honneur des décadences. Il a le goût fatigué quoique encore délicat, l'éclat pâlissant, la verve courte, et ce style déjà mêlé qui caractérise les dégénérescences littéraires. Son élégance est raffinée, et chez lui, la précision s'aiguise volontiers en sécheresse. Il a la lumière sans la chaleur, la vivacité sans le mouvement. Somme toute, on sent qu'il ne lui a manqué que du cœur pour être éloquent, et que l'éloquence pour être un grand écrivain.

Mais il offre à l'étude ce rare et unique intérêt, cet attrait triste et piquant tout à la fois qu'il représente à merveille, et comme dans sa dernière fleur,

cette époque de transition troublée dont il a été le plus perspicace observateur. « Il a bien connu les « mœurs de son temps, disait de lui M. Molé, mais « il en avait les vices. » C'est cette infériorité relative qui fait l'autorité absolue de cet écrivain qui, pour mieux comprendre les hommes de son temps, a pris le parti de leur ressembler, et dont la vie elle-même est comme la moralité de ses livres. C'est par ses faiblesses mêmes qu'il nous attire et nous rassure, ce moraliste sans scrupule, qui fait bon marché du dogmatisme et qui se borne, le plus souvent, à évoquer et à interroger devant nous, avec une liberté familière, les souvenirs et les regrets, sans remords, d'une expérience personnelle.

Cette franchise, qui semble parfois cynique, mais qui, presque toujours à temps, se sauve par l'esprit, suffit pour intéresser vivement et mérite la reconnaissance de l'histoire, qui n'a que faire des réticences et qui préfère la sincérité, même excessive, à la muette dignité.

Elle nous a fait passer, cette franchise, pour lire et étudier notre auteur jusqu'au bout, sur des dégoûts de plus d'une sorte. Si la forme littéraire, quoique singulièrement vive et brillante par moments, n'est pas toujours à la hauteur d'un fond riche d'idées, si la philosophie de l'auteur, insoucieux mélange de raffinements psychologiques et de crudités sensualistes, n'est pas de celles qui élèvent ou qui consolent, l'intérêt dominant de l'œuvre de Sénac de Meilhan, assuré par une sagacité à laquelle rien n'échappe,

et par une sincérité qui ne sait rien cacher, survit à toutes ses défaillances et à toutes nos déceptions. Et nous lui pardonnons, en faveur de cette intempérance de bonne foi, jusqu'à cette absence de pudeur, qui est un des traits caractéristiques des hommes et des écrivains de son temps.

Un autre avantage de Sénac, dont il abuse même quelquefois, c'est qu'il n'est pas triste. Il a de ces gaîtés imprévues, de ces rires courageux, qui attestent la santé de l'esprit et préviennent en faveur d'une critique dont l'émotion n'a jamais fait trembler la pointe et dont les larmes n'ont jamais rouillé l'acier. Sénac dut garder jusqu'à la fin des illusions sur lui-même, après avoir cessé d'en avoir sur tout le reste. A certaines incorrigibles verdeurs, on reconnaît l'impénitence finale de cette frivolité paradoxale que les épreuves de la révolution ennoblirent parfois jusqu'à l'héroïsme.

Et cette constatation même ne déplaît pas. On aime à trouver frivole cet homme si sérieux, et encore infatué, cet homme « désabusé mais non dégoûté », comme le disait si bien madame de Créqui. C'est ainsi que Sénac de Meilhan aura réalisé, à ses risques et périls, et quelquefois aux nôtres, la devise des vrais moralistes : *Nihil humanum a me alienum puto.*

Quand j'ai dit que Sénac n'est jamais triste, je me suis trop avancé. Sénac l'est quelquefois, mais sans amertune et de cette tristesse résignée, demi-souriante même, qui est comme l'éloquence de l'ennui. Le désespoir lui semble ridicule. Madame de Créqui

le préférait sous ce rapport à La Rochefoucauld « qui était né mécontent. » Sénac de Meilhan l'était seulement devenu.

Il l'était devenu par suite de la conscience de sa valeur, trop souvent méconnue, et de cette activité inutile dont il faisait moins un crime aux hommes qu'un reproche aux événements. Comment ne l'eût-il pas été, sans cesse condamné, même dans les libres sphères des choses de l'esprit à la tristesse des taches inférieures? Peintre toujours forcé de croquer des vignettes, philosophe réduit à enregistrer des symptômes, politique à systèmes, contraint de descendre aux expédients, comment eût-il pu assister sans douleur à cette diminution générale de toutes choses autour de lui, à l'abaissement des caractères, et à l'affaiblissement des passions elles-mêmes? Doublement ou plutôt universellement déçu dans ses projets et dans ses espérances, c'est dans un de ces jours trop rares où il sentit complètement l'affront de son impuissance et de ses dégoûts que Sénac dut prononcer ce jugement qui est demeuré, pour l'époque qui le mérita, un anathème : « En France les grandes passions sont aussi rares que les grands hommes. »

Sénac eut un moment une de ces grandes et nobles passions. Il fut ambitieux dans le sens le plus élevé du mot, et, comme ces amants repoussés dont la colère nourrit la verve et qui ne tarissent pas sur l'infidèle, c'est de l'ambition qu'il a dit le plus de choses neuves et profondes. Il était plein lui-même et à jamais malade de ce mal terrible (le goût du pou-

voir) qui ne compte que des incurables. Et c'est quand il se moque le plus de sa chimère, qu'on peut sentir combien a pénétré dans son cœur la griffe implacable [1].

Cette ambition, quelque peu égoïste dans ses motifs, quelque peu étroite dans ses moyens, mais hardie dans ses vues, demeura stérile et la faute n'en est pas tout entière à la fatalité jalouse des événements. Sénac, comme tous les hommes à projets, eut plus d'idées que de volonté, et il est bien rare qu'on n'échoue pas en politique, si à la sobriété des plans on ne joint pas une indomptable et persévérante énergie. Pour lutter avec quelques chances de succès contre la dissolution de cette constitution monarchique si profondément altérée. Ce n'était pas assez d'analyser sainement les symptômes, il fallait trouver et appliquer les remèdes. Et Sénac, en politique, comme son père dans le métier, fut surtout un médecin spéculatif. Son œil s'égara de trop bonne heure et trop longtemps dans le détail des petites causes. Et l'occasion qui n'échappe jamais à la volonté, échappa aux distractions de sa clairvoyance.

[1] Cette opiniâtreté acharnée, désespérée, de Sénac dans ses illusions de salut et ses espérances de pouvoir, cette contradiction tellement invétérée qu'elle lui échappait, de ses impatiences et de ses mépris, de son dégoût et de son désir de l'autorité, étaient une des choses qui étonnaient en lui et affligeaient peut-être cette amie clairvoyante et désintéressée, madame de Créqui. C'était là en effet et c'est demeuré un des côtés faibles de la philosophie de Sénac. « Vous n'avez rien dit de bien sur le désir qu'on a d'avoir les « choses qui nous élèvent aux yeux d'un public que nous mé- « prisons. » Et elle revient sans cesse à ce problème moral. (V. les Lettres des 11 et 26 juillet. La phrase citée est de la lettre du 6 septembre, p. 169, 170.)

« Vous êtes destiné, monsieur, à passer une vie dou-
« loureuse, lui écrivait madame de Créqui. Vous
« voyez le jeu des machines et alors plus de bon-
« heur. » Elle eût pu ajouter, et la vie de Sénac de Meilhan en est la preuve, « et alors plus d'autorité [1]. »

Quoi qu'il en soit, Sénac de Meilhan, inférieur aux événements qu'il eût voulu conjurer, demeure supérieur à tous ces contemporains célèbres qui n'eurent pas même l'idée de l'essayer. Il est un des plus distingués, le plus distingué peut-être de ce groupe d'hommes d'esprit que la France, fatiguée d'enfantements illustres, substitua aux grands hommes de la première moitié du siècle, comme l'arbre vieilli qui, au lieu des fruits, ne produit plus que des fleurs : Besenval, Tilly, Ligne, Ségur, Lauzun, race particulière de demi-héros et de demi-écrivains, en qui se personnifient l'égoïsme élégant et la corruption sentimentale de notre décadence.

Seul, parmi tous ces beaux diseurs, si empressés à nous faire les honneurs de leur esprit et de leur cœur, de leurs succès et de leurs vices, Sénac de Meilhan ne s'est pas livré tout entier. Une discrétion qui ne mérite pas le nom de fierté mais qui profite de ses effets, lui a gardé du moins le prestige de l'inconnu. La *Notice* superficielle et l'édition négligée de son élève, le duc de Lévis, n'étaient pas faites pour le lui ôter. C'est ainsi qu'il est venu jusqu'à nous, pieusement dédaigné de ce public qui

[1] *Lettres inédites de la marquise de Créqui à Sénac de Meilhan*, Paris, 1856. p. 30. (Lettre x.)

n'aime que les gloires qu'il n'a pas la peine de faire et à peine jusqu'au portrait récent d'un maître, effleuré par la critique et exposé maintenant à ce danger si nouveau et si imprévu pour lui d'être surfait.

Nous avons essayé de garder dans l'éloge comme dans le blâme (chaque fois que nous avons parlé de lui) cette mesure qui lui était chère. Nous croyons y rester fidèle, en disant, comme conclusion de cette esquisse préliminaire, en quoi il nous a semblé supérieur à des contemporains plus vantés, et à tout ce qu'on savait de lui. Il y a des idées sous ses mots. Il y a des éclairs dans ses subtilités. Il est le meilleur guide et l'introducteur par excellence de tout lecteur consciencieux dans ce monde étrange, pavé de contradictions, qui fut le monde des premières années du règne de Louis XVI. Il a peint par fragments, et anecdotiquement, mais de main de maître, cette société frivole et hardie, galante et dévote, passionnée pour la nouveauté et rebelle aux réformes, qui mettait une sorte de courage puéril à jouer avec le danger, qui s'essayait par mode plus que par goût aux grandes passions, aux grandes vertus, aux grands événements et aux grandes phrases, qui rêvait tardivement la conciliation devenue impossible de la tradition et du progrès, de la nature et de l'art, de la raison et de la foi, du roi et de la liberté. Trop faibles pour un pareil rôle, les quelques acteurs de ce prologue de médiation, ne tardèrent pas à tomber de la scène, et ne retrouvèrent quelque grandeur que sur l'échafaud.

C'est cette société que Sénac, issu de bourgeoisie et dont un anoblissement trop récent ne troublait point la vue, a peinte d'un trait irrévocablement juste, et avec cette sûreté de main qu'a seul l'observateur désintéressé. Les avantages de cette position à la fois intime et indépendante sont de ceux qu'on ne remplace pas. Sénac a profité habilement de ces commodités uniques et il nous a donné les résultats de son enquête avec une abondance et une précision qui en font le peintre spécial et le véritable moraliste de cette période si importante pour l'histoire des idées et celle des mœurs, dont Rivarol et Chamfort sont les deux grands railleurs, l'un par l'indignation, l'autre par l'ironie, dont Mirabeau est le colosse, Bernardin de Saint-Pierre le patriarche, Beaumarchais le faiseur et Châteaubriand le poète.

Ce qui fait surtout que l'histoire, dont l'intérêt est ici principal, profite de cette enquête, c'est que Sénac de Meilhan est moins un philosophe qu'un observateur. A d'autres, Joseph de Maistre, par exemple, il faut demander la raison mystérieuse et décisive du problème de la révolution. Absorbé tout entier par le jeu des causes secondes, Sénac n'a ni ses cris éloquents, ni son accent prophétique, ni ses grandes enjambées dans le domaine de l'abstraction. Mais s'il n'a pas l'autorité du juge, on ne peut lui refuser les qualités qui font les témoins dont le juge ne peut se passer.

C'est là le vrai, l'incontestable mérite de Sénac comme historien moraliste. Je ne veux pas m'appro-

cher plus familièrement de lui sans lui rendre cette justice qu'il n'eut pas de son temps et sans regretter qu'un de ses vœux au moins n'ait pu être comblé. Sénac de Meilhan qui avait un sentiment si délicat de l'impossibilité ou du ridicule s'obstina à rêver le ministère et l'Académie. Il ne fut pas même académicien, quoique fort digne de l'être, et voilà un candidat de plus au quarante-unième fauteuil.

II

Gabriel Sénac de Meilhan, né à Paris le..... 1736, était fils de Sénac, premier médecin de Louis XV, médecin célèbre par des cures heureuses, par de savants ouvrages [1], mais qui ne croyait pas outre mesure à la médecine, et qui fut surtout homme de cour, homme d'esprit et homme de plaisir [2]. C'est à ses agréments frivoles, plus encore qu'à sa science, que le père, comme plus tard le fils, dut son succès et son crédit, tant il est vrai qu'à certaines époques, on réussit davantage par ses défauts, quand ils sont aimables et sont ceux du temps, que par des

[1] Notamment un *Traité de la structure du cœur*, 1748, 2 vol. réimprimés en 1777 et en 1783, avec additions et corrections, publiées par Portal. C'est son chef-d'œuvre, il a été traduit en anglais, et est regardé comme supérieur à celui de Lower, dont il a relevé plus d'une erreur.

[2] Même d'une moralité équivoque, s'il faut en croire Grimm. (*Correspondance*, 2e partie, t. Ier, p. 388 et suiv.)

qualités qu'on dédaigne ou des vertus qui contredisent.

Sénac de Meilhan, digne fils d'un tel père, reçut l'éducation qui leur convenait à tous deux et qui convenait au siècle. C'est dire que les principes y furent un peu négligés pour les moyens, et le cœur pour l'esprit. M. de Meilhan, que la vie instruisit plus que les maîtres, et qui eut plus d'expérience que d'érudition, entra, à peine frotté d'humanités, dans la carrière administrative, but habituel de l'ambition des familles bourgeoises, récemment illustrés ou anoblies, et source ordinaire de leur fortune. L'administration était aux aînés de ces familles ce que l'armée était pour les autres, le meilleur ou plutôt l'unique moyen d'avancement. C'était un usage passé en forme de loi et que le duc de Lévis formule comme une recette. « On étudiait en droit, on était reçu « dans une cour souveraine, et au bout de quelques « années on achetait une charge de maître des re- « quêtes qui coûtait cent mille francs. Les inten- « dants de province se prenaient dans ce corps ; et « lorsqu'ils montraient du talent pour l'administra- « tion, ils devenaient bientôt conseillers d'Etat, et « même ministres ; car depuis plusieurs siècles les « rois laissaient à la noblesse les emplois militaires « et les grandes charges de la cour, ne confiaient « guère qu'à des magistrats les différents départe- « ments, même ceux de la guerre et de marine. « Louis XIV en avait fait un principe de gouver- « nement. »

Sénac de Meilhan, qui ne demandait pas mieux que d'être ministre, fut donc successivement maître des requêtes, puis intendant de province [1], non sans succès, si l'on en croit le souvenir que les *Allées de Meilhan* ont conservé de lui à Marseille, et surtout ce beau portrait de souscription peint par Duplessis, gravé par Bervic, que la ville de Valenciennes reconnaissante fit placer à l'hôtel-de-ville (1783). C'est entre son intendance de Provence et celle de Hainaut que la faveur du comte de Saint-Germain (1776) l'appela à une place de création extraordinaire, celle d'intendant général de la guerre et des armées du roi. Cette place un peu nouvelle, même pour un homme qui, comme Sénac, savait un peu de tout et ne doutait de rien, ne servit guère, en l'en rapprochant, qu'à lui faire convoiter davantage ce pouvoir auquel il toucha plusieurs fois sans l'atteindre jamais. Je n'insisterai pas davantage sur cet incident de la carrière politique de Sénac, ni sur cette carrière elle-même, bornée par la malignité des circonstances ou la jalousie de ses rivaux à ces fonctions administratives, où on se distingue sans s'élever. Je ne prendrai pas le moins du monde parti entre Sénac et le prince de Montbarey, dont cette élévation subite excita les susceptibilités et qui exigea son renvoi. Peu nous importe que Sénac, en véritable ambitieux, n'ait jamais pardonné au prince son échec; ce que nous recherchons surtout dans notre auteur c'est le

[1] Intendant d'Aunis, 1766, puis de Provence, Avignon, enfin de Hainaut.

littérateur que nous ne pardonnerions pas à l'administrateur d'avoir tué.

Sénac de Meilhan avait de bonne heure eu au moins autant de goût pour les lettres que pour l'administration. Il fut même, selon nous et à travers tout, un pur homme de lettres, avec ces impuissances et ces délicatesses que rend si sensibles l'épreuve des événements. Dès l'âge de dix-neuf ans, il avait aimé et rimé et fait son pèlerinage aux *Délices*, début conforme aux usages d'une époque où il était de bon goût de chanter sa bergère et où une lettre de Voltaire commençait ou consacrait toute renommée [1].

Sénac fut récompensé de cette spirituelle préférence donnée aux lettres ou du moins de l'ingénieux partage qu'il leur réserva dans sa vie, par les succès durables et les consolations profondes qu'il leur a dues. Dans la vieillesse et dans l'exil, alors que, déçu et découragé, on doute de tout le reste, de l'amour, de l'amitié, de l'ambition, il est doux de croire encore à l'esprit et à son triomphe, et de lui devoir sa dernière illusion.

Sénac, qui eut de bonne heure toutes les ambitions, eut donc de bonne heure celle des succès littéraires. Mais il eut le bon goût de vouloir les mériter et ne s'arrêta pas, comme tant d'autres, à ces premiers

[1] Il y a deux lettres de Voltaire à Sénac. La première, dont les éloges ne sont peut-être pas exempts de la gouaillerie sournoise de ce grand railleur, et où l'on retrouve sa griffe sous le velours, est du 5 avril 1755, l'autre de 1761.

essais, suivis d'un succès facile qui ne suffit qu'aux gens médiocres et qu'ils ne conservent qu'à la condition de se taire.

Ce n'est que tard cependant et après s'être suffisamment mûri dans l'étude et l'expérience que Sénac débuta décidément dans les lettres. Son premier livre est de 1786. Jusque là, c'est-à-dire durant toute sa jeunesse (en admettant même une jeunesse double pour les gens d'esprit), Sénac avait passé sa vie dans le grand monde et les grandes places, se dépensant en conversations, en mémoires et en intrigues de toutes sortes, même galantes. Car il n'eût pas été de sa famille et de son temps s'il n'eût été très-galant. Il le fut et rapporta de ses succès et de ses déceptions en ce genre une expérience sans amertume, sinon sans malice, la philosophie, en un mot, d'un homme qui, ayant beaucoup aimé, a beaucoup pardonné, mais n'a rien oublié. Sénac avait tout ce qu'il faut pour ce rôle de moraliste spécial des femmes et de l'amour au XVIIIe siècle. Il avait le goût de son sujet, la patience qui aide à recommencer l'épreuve, l'observation qui en fixe les résultats et l'amour-propre qui les conserve. Il était hardiment matérialiste et franchement égoïste. Deux excellentes quoique très-inférieures conditions pour étudier une décadence et se souvenir de ses leçons.

Si l'on en juge d'ailleurs par sa figure, que le duc de Lévis a décidement calomniée, et que son portrait réhabilite complètement, et par son esprit, Sénac, qui eut la patience d'attendre jusqu'à cinquante ans la

gloire littéraire, dut avoir des succès de salon et de boudoir [1], et y trouver plus d'une compensation à sa modestie d'auteur. Il avait bien des occasions de s'en dédommager dans l'entourage des Noailles, de madame de Pompadour et dans celui du duc de Choiseul, dont Sénac fut le brillant familier. Le duc de Lévis, qui fut, sans se l'avouer peut-être, l'élève de Sénac, le traite sévèrement pour un maître et ne fait pas plus grâce à son esprit qu'à sa figure. Il discute l'une comme il conteste l'autre. « Dans le grand « monde, où il était fort répandu, on aimait mieux « l'entendre dans un cercle que de l'admettre dans « l'intimité. Son commerce passait pour être peu sûr, « et d'ailleurs, la tournure satirique de son esprit lui « attirait beaucoup d'ennemis, tandis que ses pré- « tentions en tout genre lui donnaient peu de parti- « sans; il cherchait plus à briller qu'à plaire; mais « les succès d'un amour-propre exalté coûtent cher; « ils sont toujours acquis aux dépens de la bienveil- « lance générale qui ne s'accorde qu'à la bonhomie. « Ce qui prouve l'étendue et la finesse de son esprit, « c'est qu'avec une vanité ridicule, il ait pu faire des « observations si justes et si délicates sur le cœur « humain, et qu'il soit devenu si savant dans l'art « de connaître les hommes. »

C'est là un portrait moral un peu dur, et vu en *laid* comme le portrait physique. Sénac fut à la fois

[1] Voir *Monsieur Nicolas*, de Retif de la Bretonne. On y trouve l'histoire d'un des amours de Sénac, non le plus aristocratique.

meilleur et plus beau que ne l'a vu le duc de Lévis. A une époque où, pour réussir, il fallait émousser, pour ainsi dire, tout angle de sa supériorité, Sénac n'eût pu qu'échouer par cette amabilité impérieuse et cette intolérante vanité que lui prête son biographe. S'il triompha, s'il plut, c'est qu'il eut le charme, c'est-à-dire, appliqué aux choses de l'esprit, l'art d'attendre en la provoquant cette admiration, essentiellement sympathique, qui ne flatte que lorsqu'elle est volontaire. S'il fallait en venir aux preuves, quelque délicates qu'elles soient, des succès de Meilhan dans un autre sens, je dirais que l'homme qui sut se faire distinguer de femmes telles que madame de Tessé, madame de Voyer ou madame de Chaulnes à pu être distingué de bien d'autres. Mais la véritable bonne fortune de Sénac de Meilhan, la seule sur laquelle il soit honorable d'insister, et qui suffirait à l'éloge, ce fut l'amitié de madame la marquise de Créqui.

Cette liaison qui, de l'estime mutuelle, passa bientôt à une tendresse d'autant plus douce qu'elle ne pouvait, eu égard à l'âge des parties, être bien orageuse, et qu'elle obtint bientôt comme une vertu le privilége du respect, est un fait considérable dans la vie morale et littéraire de Sénac de Meilhan. Sénac dut à l'ingénieuse et pieuse marquise plus d'un encouragement et plus d'un bon conseil. Il lui dut d'arriver, par une pente insensible, à la dure réalité de la vieillesse. Il lui dut d'arriver dignement et doucement à la sagesse finale. Enfin elle plaide encore, partout où l'estime hésite, l'honneur de sa mémoire,

Cette amitié célèbre, un des rares exemples à citer de la perfection de ce sentiment entre une vieille femme et un homme d'esprit, est avec la liaison de madame de Sablé et de La Rochefoucauld et celle de madame du Deffand avec Walpole, un des honneurs de notre histoire littéraire. A tous ces points de vue, il est permis d'y insister, ne fût-ce que pour montrer que le commerce de madame de Créqui et de Sénac, à tort comparé à la première de ces liaisons, ressemble beaucoup plus à la seconde.

Madame de Créqui et Sénac de Meilhan se rencontrèrent vers 1781, soit chez madame la comtesse de Tessé, soit chez madame de Giac (ci-devant duchesse de Chaulnes), amies communes. Sénac de Meilhan, alors intendant de Hainaut, venait chaque année se retremper, se *déprovincialiser* à Paris. La sympathie qui les porta l'un vers l'autre fut une pure attraction d'esprit. C'est là une cause rare de l'amitié entre homme et femme. En pareil cas, on débute le moins souvent par s'estimer, ce qui est encore cependant le meilleur moyen de s'aimer. Ces premières relations donnèrent lieu à un commerce progressivement intime et qui n'en fut que plus durable, comme toutes les liaisons que l'esprit commence, laissant au cœur le soin de les finir. Nous ne pouvons juger de ce que fut cette amitié, dont l'influence fut doublement féconde et salutaire pour Sénac, tant au point de vue moral qu'au point de vue littéraire, et qui eût pu, venue moins tardivement, le renouveler et le régénérer d'une façon décisive, que

par les *Lettres* familières, publiées récemment, qui nous en donnent l'accent et comme la note habituelle. Ces lettres assez courtes et assez décousues, où le dévouement fondamental forme comme l'unité dans la variété d'impressions et d'appréciations qu'entraîne le contre-coup des événements auxquels madame de Créqui, jusqu'alors assez neutre, comme toutes les natures observatrices, s'intéresse de loin par sollicitude pour son ami, — ces lettres jettent sur l'âme de Sénac un jour plus net et plus profond que celui qui s'échappe de ses ouvrages, et elles sont l'analyse libre, pénétrante et presque émue de ses sentiments et de ses idées. Elles ont été le guide de nos appréciations, parce qu'il n'est pas de critique plus délicate à la fois et plus bienveillante que celle que l'amitié inspire à une femme et où la divination du cœur ajoute sa portée à celle de l'esprit. Des traits épars dans cette *Correspondance*, il serait facile de composer un portrait de Sénac encore plus ressemblant que celui qu'il a tracé de lui-même sans trop de complaisance et avec une fermeté toute à l'éloge de son sang-froid, et bien faite pour nous donner confiance dans la sûreté d'un coup-d'œil qui doit être infaillible, après le succès d'une telle épreuve, quand il s'est reporté sur les autres.

C'est dans cette *Correspondance* révélatrice que nous apprendrons à la fois à goûter ces amitiés choisies « dont la racine est profonde et qui se fortifient par le détail, » et à connaître aussi dans ses moindres replis cet honnête homme capable de les

inspirer, en dépit de ce scepticisme qui le tourmente et de cette ambition qui l'agite. Homme complètement aimable, s'il l'eût été sans le savoir. Homme complètement estimable, s'il eût pu estimer les autres et s'estimer lui-même.

III

Nous n'en pouvons dire davantage et abandonnons trop tôt à notre gré cette synthèse heureuse de la vie et du caractère de notre auteur qui en atténue les fautes et en émousse les âpretés. Nous rentrons dans l'analyse raisonnée de son œuvre en nous soumettant à cette loi chronologique qui déconcerte toute combinaison et, poursuivant de sa critique inflexible les hommes et les événements, les montre tels qu'ils furent au grand détriment de ce qu'ils auraient pu ou dû être. La gloire de Sénac de Meilhan, si l'on peut prononcer ce grand mot à propos de travaux incomplets et d'une existence manquée, perdra peut-être à cet examen quelque chose de sa dignité et même de son charme, mais nous y trouverons ce que doit chercher avant tout le biographe, même quand cela doit coûter plus d'un sacrifice à son admiration, la vérité.

Cette vérité, Sénac, je l'ai déjà dit, en eut de bonne heure le goût et en affecta le culte. Mais il l'aima d'une façon que j'appellerai féminine, c'est-à-dire avec des restrictions et même des hypocrisies ; c'est

la vérité masculine ou mâle de sa vie et de son talent qu'il nous faut rechercher sur lui-même en appliquant à cette recherche cette curiosité désintéressée, presque indifférente, qu'on ne trouve jamais ni dans son époque ni dans soi-même.

Le premier ouvrage sérieux de Sénac fut un livre frivole. C'est par un travail d'ingénieuse marqueterie, par une mosaïque de renseignements empruntés aux Mémoires du XVIIe siècle, mis en œuvre avec un art raffiné et coordonnés par une critique très-supérieure à son temps, qu'il débuta dans le monde des lettres. Je veux parler des *Mémoires* supposés d'Anne de Gonzague, princesse Palatine, sorte de tour de force archaïque, spirituelle supercherie qui embarrassa assez longtemps les habiles pour donner au public le temps de s'intéresser. C'est à grand tort cependant que monsieur le duc de Lévis, dans une notice tranchante et superficielle, « dit que l'on ne se douta point de la supercherie. » Ni Grimm ni Suard ne s'y trompèrent, et s'ils hésitèrent un moment sur la désignation de l'auteur anonyme de cet agréable pastiche, qui ne semblait pas pouvoir être un débutant, ils n'eurent pas le moindre doute sur une authenticité que démentait l'anachronisme du style net, courant, coupé, dégagé et contrastant par trop avec la phrase lourde et encore gauche des écrivains du XVIIe siècle, surtout des écrivains de cour et de hasard tels qu'aurait pu être la princesse Palatine. On ne prend pas en pareil cas toutes les précautions, surtout celles qui peuvent

coûter à l'amour-propre. Sénac n'avait pu s'empêcher de se retourner comme la coquette qui s'éloigne. Il avait eu le courage de cacher son nom, mais il n'avait pu dissimuler son talent. Tel qu'il est, l'ouvrage est d'un artifice heureux et suffisamment inventif. Les caractères y sont dessinés avec un soin exact et la couleur locale plus accusée qu'on ne l'eût attendu d'une main aussi légère et aussi distraite. C'est vainement, je crois, que le biographe de la *Collection Michaud* insinue que l'auteur profita pour son succès de certaines allusions au procès de la reine qui passionnait alors l'esprit public. L'ouvrage est de 1786. En avril 1789, Sénac en publia une nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée (notamment de cet épisode de la comtesse de Moret, que goûtait si fort madame de Créqui) et précédée d'une préface curieuse où il discutait spécieusement l'authenticité de son pastiche, et où il narguait la critique, également impuissante à y croire et à appuyer son scepticisme sur des textes ou des faits. On trouvera dans le *Journal de Paris,* dans la *Correspondance* de La Harpe, (t. V) et dans celle de Grimm (édition Taschereau, XIII, 99-101, mai 1786) les pièces de cet amusant débat où la critique s'évertue à démontrer un apocryphe assez adroit pour qu'elle ne puisse le prendre sur le fait. Quant à l'auteur, on hésita assez longtemps pour rendre complète la satisfaction de vanité que Sénac en dut ressentir, entre Rulhières et l'abbé de Périgord. Madame de Créqui elle même ne devina pas; son flair habituel fut mis en défaut et c'est

l'âbbé Roubaud qui lui dévoila l'incognito. (Lettre du 24 mai 1786.) Et c'est à partir de ce moment qu'elle considère son ami comme nécessaire à l'Académie à laquelle il aspirait déjà depuis longtemps (lettre du 21 novembre 1785), sans s'effrayer pour le succès de sa candidature d'un premier succès, équivoque et désavoué comme tous ceux de ce genre[1].

Le deuxième ouvrage de monsieur Sénac de Meilhan fut un livre inspiré par les préoccupations du moment et plutôt politique que littéraire. Je veux parler des *Considérations sur le luxe et les richesses* (1787, in-8°). C'était moins une œuvre d'économie politique pure et spéculative qu'une machine de parti contre Necker, qui profitait habilement, pour sa fortune et pour sa gloire, des dernières illusions de la France[2]. Sénac de Meilhan, de sa plume alerte et aiguë, n'eut pas de peine à crever les ballons d'essai de cette éloquence boursouflée. Ce fut un curieux et piquant débat entre les préjugés de l'ancien régime, servis par une critique ingénieuse,

[1] M. Salgues, (note du t. III. de la deuxième partie de la *Correspondance de Grimm* le regarde comme l'auteur d'un poème lubrique dont le titre même ne peut-être cité et qui fut imprimé en 1775 in-8°. Rien ne corrobore cette conjecture qui eût donné à Sénac une place peu enviable dans cette littérature des grands seigneurs bibliophiles ou des fermiers généraux amateurs de cette littérature polissonne où l'on s'encanaillait volontiers à la suite des Caylus, des La Popelinière et des d'Aiguillon.

[2] M. de Lévis, la *Biographie Michaud* et l'annotateur de la *Correspondance* de madame de Créqui donnent aux *Considerations sur le luxe et les Richesses* la date de 1786.

Nous sommes de l'avis de Sainte-Beuve, qui, d'accord avec la *Correspondance* elle-même et les autres témoignages du temps, dit 1787.

et les utopies du monde nouveau, se dégageant péniblement du dogmatique cerveau formé à l'école de Genève. Comme il arrive souvent, l'avantage demeura au plus lourd des deux adversaires, et c'est en vain que l'intendant de Hainaut posa dans ce conflit économique sa candidature au contrôle général des finances, comme par les *Mémoires d'Anne de Gonzague*, il s'était désigné en vain aux suffrages académiques. En France, pays éminemment spirituel, on redoute l'esprit qu'on adore. Sénac eut les honneurs frivoles de cette polémique. Necker en garda les profits positifs. L'un eut les rieurs pour lui, mais les rieurs ne font pas les ministres, et Necker demeura le favori de cette majorité éternelle qu'on flatte par la gravité, et qui se persuade volontiers qu'aux heures de crise on ne peut être sauvé que par les sots. Je ne veux pas dire par là que Necker fut un sot ni parut l'être. Mais il l'eût été que son succès n'en eût été que plus sûr. Son orgueil l'emportait certainement sur son mérite et la confiance qu'il avait en lui fut à coup sûr pour beaucoup dans celle qu'il inspira. Plus heureux que les lourds factums dont il n'avait pu triompher, le livre de Sénac a traversé, non sans quelques avaries, les circonstances dans lesquelles et pour lesquelles il fut fait. Et c'est ainsi que tout se compense en ce monde. Necker fut ministre, mais on ne le lit plus, tandis que, grâce à l'esprit dont il avait su envelopper son ambition, Sénac est encore lu. Il peut l'être avec intérêt et avec fruit, même à une époque où les

ouvrages de finances ne sont pas les moins bien faits, et où toute une littérature puissante est sortie de ces premiers essais. Il y a des idées et des vues dans les *Considérations sur le luxe* « de ces vues longues et fines » dont parle excellemment madame de Créqui. Il y a là un *dialogue* entre l'abbé Terray et Semblançay, qui semble de la manière enjouée de Montesquieu en belle humeur. On sent cependant à plus d'un endroit, notamment à la disproportion de tel chapitre avec son sujet, la lacune fondamentale d'une érudition hâtive ou d'un esprit superficiel. Le chapitre du *Commerce des anciens* n'a que deux pages. Son explication de l'origine des sociétés sent bien sa décadence. Il les déclare tout simplement fondées sur *le besoin de subsistances* et *l'amour-propre*. C'est prendre les choses de bas. Si c'est là une théorie d'administrateur et de diplomate, elle est au-dessous d'un philosophe. J'aime mieux un Aristote, attribuant comme double base aux sociétés la propriété et les affections. L'intérêt est en effet un des plus puissants mobiles de toute association. Mais si l'intérêt peut fonder, la sympathie seule réunit et le dévouement seul cimente. Une société uniquement basée sur l'amour-propre ou sur le besoin de subsistance ne saurait être qu'étroite et fragile, quelque chose comme un restaurant ou une académie; j'aime mieux la définition du luxe quoique incomplète (*l'emploi stérile des hommes et des matières*); j'aime mieux surtout cette vive et maligne façon dont l'auteur retorque

a contrario une proposition de Necker et prouve que l'inconstance du goût et l'empire de la mode, où Necker voit les deux plus grands obstacles à l'accroissement excessif du luxe, sont justement les deux causes dont il se nourrit, les deux mobiles qui le favorisent et l'entretiennent. Il faut lire encore le chapitre XX qui contient des recherches neuves alors, bien dépassées depuis, sur la fortune privée en France et ses plus fameux représentants Clisson, Jacques Cœur, le maréchal d'Ancre, Fouquet, Mazarin, le chapitre XV sur la France, le chapitre XIX sur l'Espagne. La deuxième édition (1789) contient quelques aperçus nouveaux sur la milice, le tirage au sort de tous les citoyens. Le chapitre final sur la *banqueroute* atteste à la fois une grande présomption et un certain courage d'esprit. Quant à la valeur pratique du livre et à sa portée politique, on peut en dire comme des ouvrages de Necker lui-même, que ce sont là des livres de médecins, curieux, mais essentiellement et fatalement spéculatifs, bons pour l'étude du malade, pour la critique du confrère, mais nuls comme remède. Le caractère essentiel du génie politique, c'est la prévoyance. Et ni Necker ni Sénac de Meilhan n'ont prévu la révolution française [1].

[1] On trouve un compte-rendu du livre de Sénac dans le *Journal de Paris* du 7 juillet. Mais le meilleur jugement peut-être, dans sa concession un peu sèche, est celui de madame de Créqui, que son amitié n'aveugle pas au point de dissimuler à Sénac que l'ouvrage en somme est superficiel et sans méthode. Mais le style l'enchante et les aperçus la ravissent. (Lettre du 21 juillet 1787, pages 84, 85, 86.)

L'ouvrage le plus remarquable de Sénac de Meilhan, celui par lequel il a donné la plus haute et la plus complète idée de sa valeur, et qui restera au premier rang sur le rayon privilégié c'est celui où, consentant à demeurer lui-même et ne songeant ni à Fénélon, ni à Fontenelle, ni à Montesquieu, ni à Turgot, ni à Necker, il s'est montré supérieur, selon nous, en finesse du moins, à Duclos, et après La Bruyère, le meilleur et le plus vif de nos moralistes observateurs. Ce qui fait la supériorité de Sénac sur Duclos, c'est que celui-ci n'a peint que l'homme de son temps et encore l'homme d'une certaine classe et d'une certaine heure, l'homme avec lequel il soupait; Sénac a peint à la fois l'homme de tous les temps et l'homme du sien dans toutes les classes et sous toutes ses faces. La Rochefoucauld et Vauvenargues, moins utiles et moins complets, n'ont approfondi que l'homme en général, l'un en le calomniant par suite de ses rancunes, l'autre en le rapetissant, par suite de son isolement. La Rochefoucauld a fait un portrait sombre et grimaçant; Vauvenargues, un portrait trop mou de touche, trop minutieux et où la multiplicité des détails nuit à l'énergie du trait.

Les *Considérations sur l'esprit et les mœurs* parurent en 1787, toujours avec le ragoût de l'anonyme. Comme tous les hommes de beaucoup d'esprit, Sénac avait la coquetterie incorrigible et aimait à jouer avec le masque. D'ailleurs son ambition, nous le savons, était double, ou plutôt il ne voyait, dans

les succès littéraires, qu'un moyen d'arriver aux autres. Enfin sa position et son ambition l'obligeaient à certaines précautions et réserves. Il craignait avec excès, selon nous, que sa réputation de littérateur ne nuisît à ses vues sur le ministère. Madame de Créqui, à qui il l'avait offert, avait repoussé l'hommage d'une dédicace qu'elle regardait, non sans raison peut-être, comme quelque peu compromettante. C'est dans cette lettre de refus qu'on surprend ce scrupule qui mêla tant d'amertume à la liaison de madame du Deffand avec Walpole. Dans cette dernière, c'est madame du Deffand qui est audacieuse et qui, en proie à une sorte de tardif délire d'affection et de sympathie, menace sans cesse de quelque tendre algarade cet ami circonspect et timoré, élevé dans le culte inflexible et égoïste de sa dignité, et qui mêla à toutes les audaces de l'esprit, toutes les pusillanimités du cœur. Dans la liaison de Sénac et de madame de Créqui, c'est Sénac qui est entreprenant, si on peut s'exprimer ainsi à propos d'une amitié, où l'âge des parties laisse toute la nécessaire froideur, et madame de Créqui qui est revêche. « Lorsqu'on est jeune, » lui écrit-elle, la « médisance attaque, mais « lorsqu'on est vieille, le ridicule prend sa place et « c'est bien pis. » Quand on lit certains chapitres des *Considérations*, ceux surtout qui concernent l'amour et les femmes, on comprend les répugnances de madame de Créqui, qui avait un très-vif sentiment des bienséances de son sexe, et qui professait pour l'amour ce respect sentimental et plein d'illusions des femmes

qui ne l'ont ni connu ni pratiqué. Eloigné de tout caprice par son bon sens, madame de Créqui avait été préservée de toute faute par une vertu solide, bien rare de son temps, fortifiée par les épreuve de sa vie, et éclairée par une véritable piété. Il y avait dans ces chapitres, d'une si ironique liberté, bien des choses en effet qu'elle pouvait se flatter de ne point entendre, ayant conservé, en pleine expérience, la grâce de l'honnêteté et de la naïveté foncières. Mais elle ne se défendait point de dévorer tout le reste, ou elle trouvait dans tout leur éclat ces deux qualités qu'elle prisait si fort, « étant si frivole qu'elle aimait le style, et si bête qu'elle aimait la justesse. »

Le succès fut sans restriction dans ce public auquel Sénac s'adressait et auprès duquel il ne triompha pas moins par ses défauts que par ses qualités. Le livre fut un moment attribué à M. Hocquard, premier président de la cour des aides. Mais le doute dura peu cette fois et si la révélation de son incognito put faire perdre à Sénac quelque chose de ses chances ministérielles, ses prétentions à l'Académie en furent du coup justifiées, et devinrent des droits. Mais auprès de l'Académie de ce temps-là, les prétentions valaient encore mieux que les droits, et Sénac ne devait pas être plus académicien que ministre.

Cette première édition de 1787 n'avait, comme le regrette madame de Créqui, que 338 pages. Dans l'édition d'avril 1789, fort augmentée, Sénac retrancha les notes, et ce que madame de Créqui appelait

ses *obscénités*, c'est-à-dire non les passages licencieux mais les passages libres et d'une crudité parfois insolente. C'étaient là ces *lapsus* de décence et de goût, qui avaient plus alléché qu'effrayé la société de ce temps où l'on pardonnait volontiers à l'auteur assez audacieux pour intéresser par la médisance.

Le livre des *Considérations*, précieux comme mine de renseignements historiques et d'observations morales, pêche surtout par ce défaut de réserve, défaut caractéristique du temps, et par sa hardiesse de détails. Les moralistes des temps de décadence ignorent la pudeur et leur sagesse a les allures décolletées de la satiété. Leur grande sanction est le ridicule. Ils punissent en s'en moquant des vices dont ils n'ont pas le droit de s'indigner. Sénac est dans son livre ce qu'il fut dans la vie, un philosophe égrillard. Il ignore le sous-entendu ou le dédaigne. Il a des échappées à la Maurepas, presque cyniques. Comme Rivarol, qui tirait volontiers sur ses propres troupes, il cite sans scrupule un mot de son frère le fermier-général, mot qui tache la famille. Il est de ceux qui pensent qu'il est permis de tout dire pourvu que ce soit avec esprit. Avec cela on se tirait autrefois des plus mauvais pas. Nous sommes aujourd'hui plus difficiles, la langue elle-même est devenue bégueule, et nos caillettes s'effarouchent de ce que nos grand'mères savaient entendre sans rougir. Le livre de Sénac n'en est pas moins un excellent livre, lu avec discrétion comme tout ce qu'ont écrit les moralistes sans vertu.

Le succès, comme tous les vrais succès, ne fut point sans contradiction. En ce temps-là même, il y avait des raffinés de décence et des précieux de morale. Madame d'Angevilliers tenait bureau de ces délicatesses d'esprit. En outre, les malignes remarques de Sénac n'étaient pas sans avoir ajouté quelques ennemis à ceux que lui donnaient sa position et son talent. Mais cette opposition d'une minorité étroite ou jalouse ne fit que rendre l'opinion de la majorité plus éclatante. Le jugement très-net et presque courageux[1] de madame de Créqui fut confirmé par une autorité unique, à cette époque. *L'Année littéraire* (nº 21) osa dire qu'elle ne connaissait pas de meilleur livre depuis La Bruyère. Eloge considérable chez des gens dont la critique n'était rien moins que complaisante « et qui ont résolu, dit madame de Créqui, que personne n'a le sens commun depuis Louis XIV. »

Il est assez difficile de rendre un compte suivi d'un livre qui, par sa nature même et la multiplicité de détails qu'elle comporte, échappe à l'analyse. Nous en avons dit les deux qualités principales, éclatantes, l'esprit et l'observation; nous en avons dit les deux défauts essentiels, le manque de goût et l'absence de pudeur. Un maître en finesses de toutes sortes a fait en quelques pages singulièrement habiles la dissection de ce livre ondoyant

[1] Elle y met même une sorte d'émotion bien rare, « Tout me plaît, c'est un charme qui m'empêche de respirer, et je suis oppressée de plaisir. » (Janvier 1788, p. 125.)

et divers des *Considérations*, de façon à rendre la nôtre présomptueuse et inutile. Nous y renvoyons le lecteur curieux de ces élégantes anatomies. Pour nous, reprenant l'étude de Sénac considéré uniquement comme historien moraliste, nous nous bornerons à noter au passage les quelques traits qui peuvent nous éclairer sur l'état de son âme et sur celui de l'opinion publique et de la société en 1787.

Ce qui ressort, quand on se place au point de vue de Sénac lui-même, de cet examen des physionomies d'alors et de la compulsation des signes du temps, c'est une profonde et poignante impression de décadence. Le siècle dégénéré tombe en fadeur. Un des symptômes de cet affaissement sénile que note mélancoliquement Sénac, c'est cette facilité universelle, cet agréable bredouillage par lequel les nations, comme les veillards, arrivent de chute en chute à la puérilité, ce commencement et cette fin de toutes choses. C'est là ce que Sénac appelle fortement le *caractère sexagénaire du siècle*. Les conséquences de cette remarque sont faciles à déduire. La principale est une absence complète d'individualité. Les supériorités s'effacent en tout. Les rangs mêmes dont le mérite n'acuse plus les lignes, ne se distinguent plus. Sénac erre dans la maturité vigoureuse et impatiente de son esprit, quoique marquée aussi et secrètement rongée du ver corrupteur, au milieu de ces élégants fantômes d'un ennui universel. Comme tout homme

original, il se sent désorienté dans ce monde étroit aux ternes horizons, dans cette société où glissent sans bruit, comme les passants par un brouillard d'hiver, des médiocrités uniformes. Plus de grands politiques, ni de grands écrivains, ni de grands caractères, ni de grandes passions. Plus même de grands vices. La race des fats sublimes, des fous héroïques, des grands hommes à bonnes fortunes, a disparu, et la frivolité française, devenue stérile, ne donne plus de cadets aux Vardes, aux Lauzun, aux Rion, aux Richelieu, dont l'insolente monnaie frétille en vain sous les brillants costumes des roués de seconde classe, les Biron, les Lauraguais, les Tilly. Ce dernier regret de Sénac est caractéristique et peint à fond une société où il n'y avait plus même de grands vices, tout en peignant non moins égergiquement ce singulier moraliste qui le regrette.

Quelque chose que l'on peut louer sans restriction ce sont les pages exquises où Sénac, plein de son sujet, se joue à l'analyse de l'esprit et ces réflexions profondes, semées çà et là, qui attestent l'expérience de l'administrateur et l'indépendance du philosophe. S'il est de son temps par ses regrets, il le dépasse par ses jugements. Celui qu'il porte sur Louis XIV qu'il ose préférer à Henri IV et qui contredit, l'opinion contraire exprimée par Chamfort, est d'une rare énergie d'idées, et d'une prévoyance qui semble prophétique. Sénac sentait déjà le besoin de revenir aux sources mêmes de la constitution monarchique et à ces principes positifs de gouvernement qui ont fait

du règne le plus absolu le règne le plus glorieux de la France. Il voyait à merveille les défauts de ce cadre de fer. Mais il sentait la nécessité d'y faire rentrer la nation pour l'habituer de nouveau à l'ordre et à la règle, sauf à relâcher progressivement l'écrou, et à laisser passer le développement nécessaire de liberté et d'activité. Sénac, en politique, était de ceux qui prétendent commencer par le commencement et non par la fin. La liberté est un progrès qui ne peut succéder qu'à l'ordre. Les meilleurs gouvernements ne sont pas ceux qui compriment après avoir dilaté, mais ceux qui dilatent après avoir comprimé. Les seconds ont en tout cas sur les premiers l'avantage de l'habileté, car refuser peut être prudent, mais élargir est toujours habile. On peut déjà, en ces premiers aperçus, deviner et définir l'idéal politique de Sénac, qui, bien différent des futurs Constituants élèves de Necker et séduits comme leur maître par la régularité apparente et le sophistique équilibre de la Constitution anglaise, n'avait point perdu de vue ces différences de race, ces aspirations particulières qui font que jamais tête française et tête anglaise ne passeront par le même joug. Sénac, et c'est encore là aujourd'hui son mérite et son intérêt, avait un sentiment supérieur et unique alors du système traditionnel et du mécanisme nécessaire de notre constitution nationale.

C'est cette supériorité théorique qui fit justement son infériorité pratique. Il ne crut jamais à une révolution fondamentale. Il n'alla jamais, en ses plus

grandes appréhensions, au-delà de certaines modifications possibles du système monarchique. Il regardait comme éternel ce puissant et glorieux édifice des prérogatives royales. Aussi y a-t-il à noter sur ce point une éclipsse totale de sa clairvoyance habituelle. Et on s'explique à merveille que Sénac, un des hommes les plus propres à essayer la conciliation du nouvel ordre de choses et de l'ancien, n'ait jamais tenté l'épreuve, et ait préféré fuir que combattre. Il y a dans cet exil volontaire et précipité de la honte et de la colère plus que de la peur. Sénac n'avait pas pu se résigner à servir ou à combattre une révolution qu'il n'avait pas prévue. De là aussi, certaines faiblesses et certains préjugés de son jugement postérieur sur la révolution. Sénac, qui n'y fut point mêlé, ne la voyait que de loin, à travers l'exagération des journaux ou des émigrés, et il s'est trompé plus d'une fois sur ce qui se passait en France. Mais, en revanche, que de lumières et de révélations sur ce qui se passait à l'étranger et sur l'état de l'opinion en Europe! Donc tout en tenant le livre des *Considérations sur l'esprit et les mœurs* comme un des meilleurs de ce genre, il faut constater que Sénac, esprit politique fort distingué et très-supérieur aux préjugés de son temps, n'a point prévu cependant et plus tard n'a point complètement compris la signification et la portée de la révolution. Comme historien moraliste, on peut lui reprocher aussi, comme le faisait déjà Chamfort, de n'avoir vu et étudié que l'homme contemporain, et de n'avoir

ni peint ni même entrevu cette homme *futur*, ces générations et ces classes nouvelles qui déjà en 1788, commençaient de rompre la barrière et de s'agiter au soleil. Mais il faudrait voir là, selon moi, moins une marque d'impuissance qu'une marque de dédain. C'est un peu volontairement que Sénac ferme ses yeux sur ces hommes nouveaux, sortis d'un autre moule que lui et les siens, et qu'il ne voulait pas même reconnaître comme ennemis, quoiqu'il y pressentît des maîtres. Sénac, il ne faut pas l'oublier, avait en 1788 cinquante-deux ans. Et s'il pouvait, par l'esprit, être du monde nouveau, il ne pouvait plus l'être par les habitudes. Voilà le vrai secret de la haine barbare et inexorable qui sépara en 1789 ces deux moitiés de la France, qui devaient s'entr'égorger en 1793. Il y avait bien plus que des dissidences d'idées entre la société ancienne et la société nouvelle. Il y avait incompatibité absolue, fatale, implacable de mœurs et de caractère. On s'entretua, parce qu'on ne pouvait vivre ensemble.

Cette conviction ne se fit point dans l'âme de Sénac sans trouble et sans amertume. Et, j'en suis sûr, c'est à ce regret incurable qu'on doit cette justification du suicide, si étrange chez un moraliste, si imprévue chez un homme de plaisir et d'esprit qui a mille moyens de plus que les autres de se consoler et mille raisons de plus de regretter la vie. Il n'est pas douteux cependant que mis en présence de cette brutale contradiction révolutionnaire dont l'argument était l'échafaud, Sénac n'eût, comme Condorcet

trouvé dans la mort volontaire un refuge contre l'autre. Mais il prit de bonne heure le parti d'émigrer. Il n'était pas de ceux qui s'en vont volontiers sauf le cas majeur précité, de ce monde. Il tenait à la vie par la curiosité, et l'époque était faite pour l'exciter.

Pour tout le détail de ce livre si curieux des *Considérations*, il faut lire M. Saint-Beuve pour lequel il eut un attrait particulier, et qui s'est étendu avec plaisir sur un recueil plein de mots et d'idées, de révélations et d'indiscrétions, arrangé avec beaucoup d'art, sans le paraître, semé de maximes, relevé de descriptions, coupé de portraits, animé de dialogues, véritable jardin anglais où il est doux de se promener sans s'égarer, à travers les mystères de la nature humaine, en 1788 et dans tous les temps. Pour nous, on l'a vu, le côté important du livre est celui qui a dû nécessairement préoccuper le moins l'éminent critique et qu'il n'a fait qu'effleurer. Nous avons cherché dans ce testament moral de la société de 1789 la première fleur d'opinion de Sénac sur cette rénovation politique qu'il pressentait et le jugement anticipé qu'il porta sur les conséquences du régime nouveau, et la part que pouvait y garder la société ancienne. Il ne nous reste plus qu'à suivre notre auteur dans les derniers livres où son opinion se développe sans se justifier complètement et où, sans beaucoup espérer la victoire, il croit que la lutte eût été possible. Nous avons aussi à dire un mot des quelques événe-

ments ou plutôt accidents de sa vie à cette époque qui durent influer sur ses sentiments et ses idées [1].

V

L'année 1789 commence l'automne de Sénac de Meilhan, l'automne de sa vie, sinon celui de son esprit. Ses dernières chances de succès et de pouvoir lui échappent à la fois et s'enfuient en même temps que ses espérances. La fortune qui n'aime point les vieillards, comme l'amour, se détourne de lui. Il a des démêlés avec le duc de Croy, président des États de Hainaut, qui lui font sentir l'épine de sa couronne en sa petite *souveraineté* administrative. Il perd sa femme qui l'adorait, dit madame de Créqui. L'Académie, qui avait, à la mort du duc de Richelieu, une si belle occasion de le nommer, ne songea même point à celui qui pouvait le mieux se tirer de l'éloge d'un tel prédécesseur [2]. En vain le comte de la Mark le fit dîner avec Mirabeau. Mirabeau ne songeait point encore à arrêter la révolution. Sénac ne put-il

[1] Il faut noter au passage pour être bibliographiquement complet une *Lettre au journal de Paris*, 10 octobre 1787, sur le luxe (V. lettres de madame de Créqui p. 117.)

[2] Il le connaissait à merveille et était capable de deviner tout ce qu'il n'aurait point su. Il avait annoncé, en 1790, une publication en 9 volume des *Memoires* du duc de Richelieu rédigés par lui, avec l'aveu de la famille. Ces Mémoires écrits par Sénac n'ont point été remplacés par l'indigeste compilation de Soulavie. Ils manquent à l'histoire et à l'entière intelligence de cette physionomie unique de grand seigneur et de grand libertin.

prendre sur lui de partager ses illusions, ou Mirabeau jugea-t-il inutile le concours d'un homme qui n'était pas d'ambition souple et n'avait d'ailleurs que des hardiesses d'esprit? Nul ne sait l'impression qu'emportèrent ces deux hommes de leur première entrevue. A en juger par le portrait que Sénac de Meilhan a tracé plus tard du grand orateur, ils ne durent être satisfaits ni l'un ni l'autre [1]. A toutes ces déceptions s'ajoutèrent des pertes d'argent, d'autant plus douloureuses que Sénac était un sceptique plutôt qu'un philosophe. Or, si le sceptique peut railler la fortune, le philosophe seul peut s'en passer. Sénac, d'ailleurs, n'avait jamais beaucoup affiché le mépris de ces biens qui sont un moyen de jouir quand ils ne sont pas une ressource pour vivre. Il était trop de son siècle pour être absolument désintéressé. Il n'était pas de ceux qui ont l'esprit assez élevé ou le cœur assez occupé pour oublier leurs affaires.

C'est au milieu de ces préoccupations coïncidentes qui troublaient son esprit, qui dérangeaient sa santé, que Sénac se retira à la campagne, dans cette solitude aigrie, « où l'on s'aiguise au lieu de se calmer, » ne pouvant se détacher du spectacle si nouveau et si curieux de la première effervescence nationale, et ne pouvant non plus supporter longtemps la vue de ce drame de la révolution naissante où il n'y avait pour lui de rôle que celui du spectateur. Là, il épui-

[1] C'est à tort qu'on a cru que Sénac avait contribué à la *Galerie des États généraux* et à la *Galerie des Dames françaises* qui y fait suite. La paternité de ces spirituels et scandaleux pamphlets doit être partagée entre Rivarol et Mirabeau.

sait les derniers efforts de son activité à étudier de loin ces mouvements politiques inattendus qu'il ne pouvait ni prévenir ni diriger. Madame de Créqui, à qui la foi donnait cette résignation sereine qu'on ne trouve qu'en elle, ne pouvait s'empêcher de le plaindre, poursuivant, presque désespéré, les derniers fantômes propices de sa destinée avortée. « Vous êtes bien à plaindre, à Paris suffoqué, à Versailles ennuyé, à Valenciennes harassé. » C'est à ce moment de suprême effort et déjà de douloureux renoncement que Sénac, plein d'idées à une époque où personne n'avait encore que des souvenirs ou des mots, se détourne de ses affaires pour s'occuper, au moins spéculativement, de celles de son pays, et commence à méditer sur ce grand naufrage des institutions monarchiques, et à gourmander les ambitions plus heureuses que la sienne, si empressées à en recueillir les épaves. L'étude de cet immense désastre de la royauté était faite pour le distraire de ses propres regrets. Et il y apporta une modération qui prouve en faveur d'une intelligence assez forte pour n'être qu'étonnée et non accablée d'un tel spectacle, et d'un sens politique assez profond pour y voir moins une insulte qu'une leçon.

C'est le moment de cette brochure intitulée : *Des principes et des causes de la Révolution française*, qui passa alors inaperçue dans le tourbillon des événements, et qui aujourd'hui peut être lue avec intérêt et même avec fruit. Ce n'est là un juge-

ment ni tout à fait impartial ni complet. Mais il est bien supérieur aux passions du temps et aux préjugés de ce parti des derniers défenseurs de la monarchie, qui la perdront moins par le défaut de courage et de caractère que par l'absence d'idées. Sénac y développait les inutiles reproches, les conseils tardifs et les vains regrets de ce groupe de conservateurs éclairés qui devaient avoir au milieu des résistances des deux partis le triste sort de ne réussir ni à convaincre les uns ni à convertir les autres. Il ajourna, après cet essai, à des loisirs plus tranquilles l'examen approfondi du grand problème révolutionnaire dont il était loin de prévoir encore les dernières et extrêmes conséquences, et il fit son adieu à la philosophie légère de son beau temps, devenue hors de saison, dans un roman ou conte philosophique à la façon de *Zadig*, intitulé : *les Deux Cousins, histoire véritable* (1790). « Ce petit écrit, dit M. Sainte-Beuve, est très-spirituel et des plus distingués par l'idée. » Mais ce n'était plus le moment de rire ni même de sourire. On n'éteint pas, on l'a dit, un volcan en y jetant des fleurs. Sénac vit de bonne heure que la partie devenait par trop inégale pour les gens d'esprit. Comme il n'était point de ces rares enthousiastes des causes perdues, qui s'obstinent à lutter et restent pour mourir, comme il était un philosophe et non un héros, Sénac prit le parti d'émigrer, parti qu'il devait défendre plus tard dans son roman intitulé *l'Émigré*, non moins spécieusement qu'il avait prêché d'abord la lutte, aussi

inutile en effet que sublime, qui ne tentait plus que les aveugles du cœur. Et pour adieu à la France, adieu ironique et douloureux en même temps, il lui laissa cette hâtive traduction des deux premiers livres des *Annales* de Tacite interrompue par la Révolution triomphante, et montra comme un miroir, ce sombre tableau ou l'historien vengeur a peint la Rome sanglante et déchue des derniers Césars, à cette capitale anarchique qui allait lui ressembler.

Sénac de Meilhan était à Aix-la-Chapelle en 1791 y conservant encore, selon les *Mémoires* de Tilly, l'illusion de l'impuissance fondamentale de la Révolution et l'espoir du retour. Il séjourna un moment à Brunswick où l'on avait, dès 1789, imprimé des *Mélanges de philosophie et de littérature* qui réunissaient ce qu'il avait déjà publié. « Bientôt il passa « en Russie, ou l'impératrice Catherine, qui avait lu « avec plaisir ses ouvrages, l'invitait à se rendre. « Elle voulait lui faire écrire les annales de son em- « pire et sa propre histoire. Dans ce dessein, elle « l'accueillit avec une grande bonté, et s'empressa de « l'admettre dans sa société intime; mais elle ne fut « pas, à beaucoup près, aussi contente de l'homme « que de l'auteur. Elle trouvait que tout son esprit « ne rachetait pas de graves inconvénients; une « plaisanterie de mauvais goût, quelquefois peu de « souplesse, et souvent trop peu de retenue ; enfin « une teinte de pédanterie mal déguisée sous une lé- « gèreté d'emprunt. Cela n'était pas étonnant. M. de « Sénac avait toute sa vie fréquenté le grand monde,

« mais il n'en était pas moins homme de robe [1].....

« L'impératrice de Russie, qui joignait les agré-
« ments de l'esprit à la force du caractère, savait
« apprécier tous les charmes de la société dont l'ai-
« sance et la mesure sont les bases nécessaires...
« elle cessa donc d'admettre dans son intimité M. de
« Meilhan, mais elle lui conserva son traitement de
« six mille roubles. »

C'est à Saint-Pétersbourg (1792) que Sénac donna une nouvelle édition de son écrit : *Des Principes et des causes de la Révolution francaise.* On ne peut s'empêcher de se souvenir que c'est là que devait venir habiter et penser bientôt le véritable et le plus éloquent adversaire de la Révolution, ce Joseph de Maistre qui devait prêter à la réaction dont il s'est fait le prophète, un tonnerre égal à celui de la Terreur, et des éclairs qui eussent ébloui Sénac lui-même.

C'est aussi à Saint-Pétersbourg que Sénac publia une *Lettre à madame de* ***, récit de sa première entrevue avec Catherine II.

[1] Nous croyons que la véritable cause de la disgrâce de Sénac ne fut pas dans la hardiesse, mais dans la nature même de son esprit. Sénac, en vrai Français, peu réservé surtout à l'endroit des caprices des femmes, et qui sortait d'un monde où l'on pouvait tout dire, à la condition de rire de tout, n'avait pu sans doute s'accoutumer assez tôt à ce respect vraiment oriental que professaient pour les fantaisies extra-gouvernementales de l'impératrice, et pour ses amants dont elle changeait chaque semaine, comme de chambellans, et qui servaient par quartier, les sujets de Catherine II et même les ambassadeurs étrangers qui voulaient durer à sa cour. Peut-être ne comprit-il pas ou ne voulut-il pas comprendre ce souverain hybride aux pensée viriles, et aux passions si féminines. On voit par les Mémoires du prince de Ligne, combien il fallait être habile pour louvoyer à travers les écueils de cette cour exceptionnelle, où la flatterie même avait ses dangers et devait prendre des précautions.

C'est dans cet écrit de circonstance et surtout dans cet étrange parallèle de Catherine avec la cathédrale de Saint-Pierre à Rome [1], qu'on peut voir que ce n'est point faute d'admiration ni même d'exagération dans cette admiration que Sénac déplut à l'impératrice. Il est permis de douter en effet en lisant ce morceau qui ressemble à une gageure, de l'intention qui a dicté une si monumentale adulation. Et c'est peut-être là le secret de l'échec de Meilhan comme courtisan. Il est aussi dangereux de trop louer que de louer trop peu. Catherine avait l'esprit naturéellement lourd et peu compréhensif. Elle s'évertuait souvent à chercher une malignité cachée aux ingénieux compliments de M. de Ségur et s'essoufflait après cette souplesse si habile à jouer avec le bon mot et à aiguiser subitement l'éloge en épigramme. Catherine en écoutant Meilhan devait hésiter sans cesse pour savoir s'il fallait ou rire ou se fâcher. Un pareil rôle était peu flatteur pour une femme qui ajouta aux coquetteries de son sexe toutes les vanités du nôtre. Elle dut prendre le parti le plus court et le plus conforme à sa dignité. Elle s'offensa des saillies de Meilhan parce qu'elle ne les comprenait pas [2].

[1] On le trouve au tome II des *Œuvres philosophiques et littéraires*. Hambourg, 1795.

[2] « Elle n'a pas la conception facile; il ne faut jamais lui faire une « plaisanterie bien fine, elle l'entend souvent à rebours. Il faut « qu'elle soit simple comme elle est et comme elle en fait. Sa Majesté « est un peu susceptible. » Voilà ce que dit le prince de Ligne. (*Mémoires*, publiés par A. Lacroix, Bruxelles, 1860. p. 101.) Et il en cite deux exemples curieux.

Sénac de Meilhan alla à Hambourg où il dut voir, mais peu fréquenter Rivarol, autre maître en cette escrime d'esprit. C'est à Hambourg que Sénac donna son testament politique et celui de la société qui achevait de mourir et faisait sur l'échafaud une fin héroïque, fort imprévue, dans ce livre remarquable où la plume de l'historien tremble de l'émotion de l'homme de cœur. Si Sénac fut jamais éloquent, c'est dans ce livre de souvenir et de regret où de nobles sympathies et jusqu'à des préjugés opiniâtres trouvent pour convaincre ou pour intéresser le lecteur des moyens inattendus et achèvent par la pitié l'œuvre de la raison.

Ce livre du *Gouvernement, des Mœurs et des conditions en France avant la Révolution*, suivi d'une première galerie de *Caractères et de Portraits*, ne saurait être rapproché impunément des deux chefs-d'œuvre du genre, *les Considérations* de M. de Maistre ni *l'Essai* de Chateaubriand, mais s'il n'a ni leur éclat ni leur portée, il a plus de suite, il est d'une logique plus rigoureuse et d'une expérience plus complète. Il est plus vif, plus clair, plus concluant dans son énergique modération que les meilleurs écrits de Mallet du Pan. Il est de ces plaidoyers tardifs et inutiles qui n'en font pas moins honneur à une cause et à l'avocat qui a eu le courage de s'en charger. On regrette qu'il n'ait pas pu dire et dire avec autorité cinq ans plutôt, ce qu'il disait cinq ans trop tard, c'est-à-dire, sauf de légères restrictions, la vérité sur l'ancienne constitution française, sur ses

défauts, sur ses ressources, sur ce qui pouvait compromettre sa durée et sur ce qui faisait qu'elle méritait de durer. Je ne crois pas cependant que si M. de Sénac eût succédé à M. de Fourqueux, comme contrôleur général, il fût arrivé à de meilleurs résultats que ceux qui, comme Fourqueux, laissaient tout faire, ou ceux qui, comme Necker, voulaient tout arranger. Il eût eu du moins la gloire d'avoir essayé. Il est des défaites qui emportent l'honneur d'une victoire. Un honneur plus complet, dont il était digne à plusieurs égards, fut refusé à Sénac, et c'est en vain peut-être qu'il écrivit son livre pour montrer au moins de quoi, le cas échéant, il eût été capable. Il avait trop d'esprit pour passer jamais pour un homme sérieux, et s'il fut du nombre de ceux qui nièrent le génie de Necker, le trouvant trop lourd, il ne manqua jamais de critiques pour nier le sien qu'on trouvait trop léger.

Le grand défaut, selon nous, des *Considérations* est le défaut même de la faiblesse particulière de l'esprit de Meilhan, faiblesse qui tenait à son milieu et à ses habitudes. Il a manqué à Sénac, pour bien apprécier la Révolution, l'expérience du gouvernement et les réflexions de la solitude. Un homme comme Sénac était difficilement seul. Il était trop aimable pour ne pas aimer à le paraître. De là, cet air anecdotique et familier, cet abus du détail et ce papillottage invétéré qui troublent l'impression d'une lecture qui n'est grave qu'à demi, comme Sénac lui-même. Sénac voyait bien les choses, il ne

vit point toutes les causes, et prit plus d'une fois l'effet pour la cause. Le mouvement intime et la force souterraine de la Révolution lui échappent. Il ne peut se résigner au grand mot de fatalité. Il explique alors par les passions humaines, toujours causes secondes, ce qui lui demeure mystérieux dans la logique des événements. Somme toute, le livre est excellent, dans sa portée restreinte, d'une très-instructive et attrayante lecture. Il éclaire sans agiter, comme disait madame de Créqui, et est très-propre à donner l'idée saine et juste de la Constitution et de l'ancienne société française, sans laquelle l'histoire de la Révolution n'est qu'un fatigant assaut de contradictions, un sanglant tohu bohu.

Ce serait ici le lieu de parler longuement, comme il le mériterait en un travail moins restreint, de ce roman historique de *l'Emigré* [1], à peu près introuvable aujourd'hui, que nous avons lu avec un véritable intérêt et presque, malgré notre long commerce avec les ouvrages de Meilhan, avec surprise. Il serait curieux et profitable, même après l'étude tardive mais achevée, que M. de Sainte-Beuve, enfin possesseur d'un exemplaire, a donné dans sa préface aux *Lettres de madame de Créqui*, de séparer dans ce livre plein de faits et d'idées sous sa frivolité apparente, et où une intrigue usée se ranime parfois jusqu'à trouver de pathétiques effets, de séparer, dis-je, la partie de fiction de la partie de réalité, de

[1] Hambourg, 1797.

montrer comment la société du XVIIIe siècle, surprise par la Révolution entre une lecture passionnée des *Liaisons dangereuses* ou de *Faublas* et une lecture attendrie de *Clarisse Harlowe*, en était arrivée à comprendre et à goûter l'amour dans la réalité comme dans le roman. L'*Émigré* marque à merveille cette époque transitoire de matérialisme brillant, d'impénitence finale du rire et des sens, où la réaction commence, où perce l'émotion réhabilitée, où s'essaie naïvement encore ce sentiment inquiet et exalté, cet amour *passion* enfin que Sénac confesse n'avoir jamais éprouvé et dont à son insu et par une sorte d'intuition, il peint les transports. C'est dans Sénac, qui rit encore de Rousseau, et se moque cyniquement mais justement des hardiesses imprévues de sa Julie ; c'est dans Lauzun qui ne rit plus de ce sentimentalisme sonore et en essaie consciencieusement les poses sur le sopha de Crébillon ; c'est dans Tilly, type exact et effroyablement réussi de l'homme à tempérament du XVIIIe siècle, dans Tilly, qui porte, jusqu'au fond de son abîme de corruption, je ne sais quelle intrépidité héroïque, qu'il faut étudier l'influence des romans licencieux de la fin du XVIIIe siècle et de ces lectures fiévreuses interrompues subitement comme une orgie d'esprit, par l'aube candide et sereine du roman patriarcal et de la pastorale allemande. Sénac lui-même a beau s'en défendre. Il s'est pris plus qu'on ne croit à l'attrait de cette flûte idyllique que Gessner a mis à la mode et que Florian a francisée. Et son marquis de

Saint-Alban, le héros chargé de nous initier à ses aspirations si longtemps contenues, à nous dévoiler ce secret du cœur qu'on avait honte de dire aux jours où il eût pu aimer, ce Saint-Alban, par la patience et la chasteté imprévue de sa passion, de même que par le goût du suicide, tournerait facilement au Werther, de même que Charlotte ne désavouerait pas certains raisonnements et certains scrupules de la comtesse de Lovenstein.

Mais ce qui importerait encore plus dans un travail dont les ouvrages historiques de Sénac sont le prétexte, ce serait de suivre, dans les lettres si fines, si délicates, si lumineuses du président de Longueil, dans ses récits de la Révolution, dans ses anecdotes de l'Emigration, le détail analytique de cette théorie de la Révolution dont les *Considérations* ne contiennent que la synthèse. Mais il faut se hâter et laisser à M. de Sainte-Beuve qui, le premier a suivi le filon, le soin de développer le riche butin d'anecdotes, d'observations et de moralités qu'on peut amasser dans ce livre hybride, à la fois histoire et roman, où il y a de si jolies choses sur le cœur humain, mais où il y en a d'excellentes et de vraiment dignes d'un historien et d'un moraliste sur les événements révolutionnaires. De Hambourg, ou il publia encore, en 2 volumes in-12 (1795) ses *Œuvres philosophiques et littéraires*, revues et augmentées [1], Sénac passa à

[1] Cette édition nous a été d'un grand secours pour donner la vraie leçon de plusieurs *Portraits* dont le duc de Lévis, n'a publié, sans s'en apercevoir, que les canevas trouvés dans les papiers laissés à

Vienne ou il vécut dans l'intimité du prince de Ligne et dans l'estime universelle. Il y mourut, en homme qui a manqué jusqu'au bout sa destinée, le 5 avril 1803, c'est-à-dire trop tôt ou trop tard. Trop tard pour demeurer de son siècle ; trop tôt pour être du nouveau. Trop tard pour garder sa place dans cette élite de beaux esprits que la Révolution fit taire sans les faire oublier, pour être recueilli par ces contemporains qui en ont sauvé plus d'un jusqu'à la postérité. Trop tôt pour revenir en France, avec les souverains de sa fidélité, pour retrouver dans le public peu gâté par les littérateurs de l'empire, son regain de popularité et sa revanche de l'exil, payée avec tant d'usure, capital et intérêts, à plus d'une médiocrité rentrée à propos, et pour prendre à l'Académie avec une facile autorité, le fauteuil que tout écrivain revenant d'Allemagne pouvait alors dire usurpé. Pour Sénac, ce n'eût été là qu'une légitime vengeance. Il n'en put jouir et revenir s'asseoir à la fois au foyer académique et à l'autre foyer, désert depuis si longtemps. Il n'eut point sa restauration, comme dit Sainte-Beuve ; et cette maligne fatalité ne devait point s'arrêter à sa tombe. Cette mauvaise influence se perpétua pour sa mémoire et s'acharna sur cette renommée si contestée de son vivant. On persista en France à méconnaître ses mérites ou à les oublier. Son ami de l'exil, le savant amateur Crau-

M. l'abbé Kintsieger, de Vienne, et rapportés en France en 1809. Or dans Sénac le canevas est souvent faible. Mais la broderie est étincelante.

furd, eut de la peine à soulever autour de son nom, par un *Essai biographique*, publié en 1803, une languissante sympathie. Son élève le duc de Lévis, qui, lui, fut vite de l'Académie, le traita dans la *Notice* qui précède l'édition de ses *Portraits et Caractères*, en 1813, avec un sans-façon qui ressemble à de l'ingratitude. Il ne voulut voir qu'un bourgeois d'esprit dans cet homme si noblement aristocrate de goûts, de passions et d'idées. Il nia jusqu'à ses bonnes fortunes, hélas! et calomnia jusqu'à sa figure, que le portrait de Bervic nous montre si évidemment imposante et spirituelle[1]; le moment semble enfin venu de la réhabilitation définitive et de la réparation d'une longue injustice.

Sénac a eu de son vivant le tort de tous les ambitieux qui ont beaucoup d'ennemis, de tous les gens d'esprit qui ont beaucoup d'envieux. Il a été mal jugé ou plutôt ne l'a jamais été. Sa gloire est venue à nous intermittente et vacillante comme la flamme d'un flambeau sous le vent, à peine défendue par la main d'un ami. Il détesta Necker et méprisa Mirabeau, les deux dispensateurs par excellence de la popularité en leur temps. Il fut médiocrement goûté par Chamfort et goûta médiocrement Rivarol dont madame de Créqui était obligée de lui disputer l'in-

[1] Nous avons cité pour donner idée de ce panégyrique aigre-doux, le fameux : « ce ne fut après tout qu'un homme de robe. » Le trait caractéristique et traditionnel de la maison de Lévis, l'engouement de la naissance et le préjugé du rang, se retrouvent dans son membre le plus spirituel. En parlant de Loménie de Brienne à M. Barrière, le Dangeau du portrait ne manqua point de lui dire : Vous savez qu'il n'était point Brienne, mais Loménie.

solent, mais incontestable mérite. Besenval parle de lui avec hauteur et une sournoise réserve. Tilly l'avait en aversion et ne s'en cache guère. Il parut vain à l'un et ridicule à l'autre. Seul le prince de Ligne aima Sénac, le savoura, l'admira et le choya de ses louanges charmantes. A lui seul cet esprit ironique et félin fit patte de velours. Mais voyez le malheur de cette unique admiration ; elle tourne à l'engouement et se perd, se sauve peut-être dans une exagération qui laisse douter de son adresse ou de sa sincérité.

Aujourd'hui le moment est venu d'accrocher ce portrait dans la galerie des précurseurs du XIXe siècle, des introducteurs à l'histoire de la Révolution française et de l'y placer, respectueusement épousseté, dans son vrai jour, non un jour éclatant, mais discret, un jour familier et adouci, celui du boudoir de l'histoire. Le moment est venu de dire qu'on ne peut connaître sans Sénac la fin du XVIIIe siècle, ni apprécier sainement sans lui les effets, sinon les causes de la catastrophe révolutionnaire. Il a écrit dans les *Considérations sur l'esprit et les mœurs,* un livre qui, avec plus de goût et plus de vertu, serait un des chefs-d'œuvre de la littérature des moralistes. Il a écrit dans *le Gouvernement, les Mœurs et les Conditions en France avant la Révolution*, un livre auquel il ne manque que plus de largeur dans les prévisions pour être digne des meilleurs écrivains politiques, et qui serait également un chef-d'œuvre, s'il y eut entrevu l'avenir avec

la même vigueur de coup-d'œil qu'il a analysé le passé. Il a laissé des *Caractères* qui seraient parfaits, si ce n'étaient ceux d'une époque sans caractères, et des *Portraits* dont la couleur est vague parfois, mais dont le dessin est irréprochable. Bref, ce fut surtout un grand homme d'esprit, ce qui est encore assez rare. Mais ce dont il ne faut point se consoler, comme le prince de Ligne, c'est que cet homme, qui avait de si beaux matériaux, qui avait voyagé dans toute l'Europe, et qui savait si bien les hommes et les choses, les événements et les mœurs de son temps, n'ait pas écrit de *Mémoires* et qu'il n'ait laissé que des fragments de ce livre unique que lui seul pouvait faire.

M. de Lescure.

DU GOUVERNEMENT

DES MOEURS ET DES CONDITIONS EN FRANCE

AVANT LA RÉVOLUTION

AVERTISSEMENT DE L'ÉDITEUR DE 1814[1]

On a souvent observé que la plupart des jeunes gens, et même beaucoup d'hommes d'un âge mûr, n'ont que des notions fausses ou incomplètes sur le mécanisme civil de la France avant la révolution. Feu M. de Meilhan, qui réunissait les talents d'un Administrateur à ceux d'un Homme de Lettres, ce qui n'est pas incompatible, fit paraître à Hambourg, en 1795, sur cette importante matière, un ouvrage dont il ne parvint en France qu'un petit nombre d'exemplaires échappés à l'inquisition des autorités de ce temps là, auxquelles il importait beaucoup de supprimer un écrit qui, par le simple énoncé de l'ordre ancien des choses, faisait ressortir tous les

[1] **Maradan, libraire.**

vices d'un Gouvernement digne de remplacer celui de la terreur et de précéder le plus impudent, le plus sanguinaire despotisme.

Il est donc vraisemblable qu'au moins une partie du nouveau public, ne fût-ce que par un motif de pure curiosité, accueillera favorablement un ouvrage qui pourra d'ailleurs, dans l'heureux temps présent, lui suggérer quelques utiles réflexions.

A l'époque désastreuse où M. de Meilhan le publia, il lui était assurément bien permis de montrer une prédilection absolue pour l'ancien régime de la France; et si quelques traits dans les tableaux qu'il en trace, peuvent paraître exagérés aujourd'hui, il faut penser que les hommes les plus sages, dans tous les états de la société, se garantissent bien dificilement de quelque partialité dans leurs opinions.

Au reste, comme ce Magistrat, dont le père avait été anobli, tenait encore au Tiers-état par des liens de parenté, et qu'avec des yeux très-clairvoyants il se trouvait à juste distance des objets qu'il avait à peindre, on doit présumer que sa main habile les a rendus avec plus de facilité que si le hasard de la naissance l'eût placé dans toute autre situation.

N. B. La lettre *M* désigne les notes de l'auteur[1].

[1] La lettre L désignera celles du présent éditeur.

CONSIDÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

En voyant un grand Peuple, célèbre par la facilité et la douceur de ses mœurs, remarquable depuis dix siècles par un amour passionné pour ses Rois, passer de l'obéissance et du respect aux plus violens excès contre le Roi, les Princes, les Grands, le Clergé, on doit croire que les plus cruelles injustices ont seules pu altérer le caractère de ce peuple et le porter du désespoir à l'insurrection. Les nombreux écrits que la démocratie enfante représentent les nobles armés de priviléges oppressifs, et le tiers-état opprimé, avili, sans moyens de fortune et d'avancement. Il semble, en lisant ces écrits qui circulent dans l'Europe entière, que des favoris dissipaient les trésors de l'État, et que le monarque aux cruautés de Louis XI réunissait les goûts dissipateurs des derniers Valois. Les ouvrages favorables au parti opprimé ne sont lus en général que par ceux de ce parti et disparaissent avec la circonstance qui les a fait naître ; on ne peut se dissimuler aussi

que les écrits des démocrates, qui présentent à la multitude de tous les pays la trompeuse amorce de l'égalité et de la liberté, en doivent être plus favorablement accueillis que ceux du parti opposé : enfin le succès, Dieu du monde, le succès, qui consacre jusqu'aux forfaits, vient joindre son illusion puissante aux raisonnements ; et on est porté à donner raison à des hommes qui surprennent par les ressources immenses qu'ils développent, et par des efforts souvent victorieux [1].

Les esprits les plus sages sont eux-mêmes embarrassés pour concevoir comment, dans un espace de trente-six mois, se sont évanouis ce profond respect pour la royauté et cet ardent amour pour les Rois, commandé par dix siècles ; comment ces sentiments ont été remplacés par la haine furieuse, par le mépris insultant. Ils ont peine à se former une juste idée d'un gouvernement qui a croulé avec tant

[1] Ces efforts, au reste, considérés attentivement, loin d'être un objet d'admiration, présentent l'image du désordre et du plus aveugle dérèglement. Il n'est pas étonnant que l'on trouve des ressources considérables dans un pays abondant en numéraire, riche en productions de tout genre, et peuplé de vingt-six millions d'habitans. L'habileté consistait à proportionner la dépense et les efforts aux objets à remplir, mais la dissipation des Caligula, des Néron n'approche pas de la prodigalité qui caractérise les dépenses de la nation. Une ressource immense résultait de l'invention des assignats ; l'usage excessif qu'elle en a fait a avili ce signe représentatif, qui pouvait, bien ménagé, rivaliser avec les métaux ; la nation pour lutter contre cent mille hommes, en emploie douze cent mille aux dépens de la culture qui languit, de l'industrie qui dépérit. Les frais de la guerre s'élèvent à la somme inouie de deux milliards cinq cents millions ; la reproduction des bestiaux destinés à la subsistance est attaquée dans son principe par des consommations immodérées. Frédéric a vu une partie de l'Europe armée contre lui ; il s'est soutenu malgré l'inégalité de ses forces, et a fini par triompher. Voilà ce qui est véritablement digne d'admiration. M.

de promptitude et de fracas, et se figurent que si une oppression manifeste et violente ne désolait pas ouvertement les peuples, ils étaient les victimes des sourdes et continuelles machinations de l'autorité des grands contre leur liberté et leurs propriétés; que depuis longtemps enfin le mécontentement, comprimé par la crainte, n'attendait pour éclater qu'une occasion favorable.

En réfléchissant sur les erreurs de jugement des personnes les plus modérées, j'ai pensé qu'un ouvrage qui tracerait impartialement l'état de la France avant la révolution, et fixerait les idées sur les avantages dont jouissaient les différentes conditions de la société, pourrait être intéressant pour ceux qui cherchent la vérité pour le seul plaisir de la connaître, et instructif pour les hommes qui gouvernent, en leur faisant voir que les défauts de système, l'oubli des anciens principes, l'inattention à suivre, à saisir la marche de l'esprit humain, peuvent avoir des suites plus fatales que la plus violente tyrannie; enfin que cet ouvrage servirait à graver profondément dans les esprits cette vérité essentielle, que tout gouvernement qui s'endette, se précipite plus ou moins rapidement vers un état de détresse également fatal à sa considération au-dehors, et à sa puissance au-dedans.

L'état des finances a été en France le premier principe de la révolution; mais cette maladie du corps politique n'a pas été si grave encore, que les remèdes ont été insuffisans ou maladroitement appliqués.

La plénitude de puissance dont avait joui Louis XIV, sans nulle opposition, avait produit dans les règnes suivans une sorte d'engourdissement. Les monarques, exempts de toute contradiction, n'avaient aucune habitude de discussion, aucun usage personnel de politique ; enfin nul danger n'avait, depuis près d'un siècle, excité leur sollicitude. Le Roi a succombé, parce qu'il lui a paru impossible de succomber. Un zèle inconsidéré et la légèreté nationale ont déterminé les premières entreprises contre l'autorité ; l'esprit de faction s'y est joint dans peu, et s'est enhardi de moment en moment par le défaut de résistance. Le gouvernement n'a été frappé du danger que lorsqu'il n'était plus temps d'y remédier ; et il n'a jamais ni connu le siècle actuel, ni réfléchi sur la nature des principes et sur les effets communicatifs et rapides de l'enthousiasme. Tout a semblé facile à réduire, tant que la confiance s'est reposée sur une armée ; et l'on a dédaigné de s'assurer si cette confiance était fondée : mais au moment où l'armée a manqué, le trône n'a plus eu d'appui ; et dès que le peuple a eu un prétexte de s'armer, il a été souverain. La légèreté d'esprit dans les classes supérieures a commencé la révolution, la faiblesse du gouvernement l'a laissée faire des progrès, et la terreur a consommé l'ouvrage.

Au moment où le Clergé, où l'ordre de la Noblesse sont venus se confondre avec le Tiers-état, les fondemens de la monarchie ont croulé, et il n'y a plus eu aucun degré qui séparât le dernier des citoyens

du monarque, qualifié alors de *fonctionnaire* de l'État.

La démocratie était la suite inévitable d'une telle confusion; et l'effusion du sang, les plus atroces barbaries, le résultat nécessaire de l'agitation générale du peuple; enfin les plus mortelles exhalaisons devaient sortir de la lie nationale, remuée par des mains criminelles et téméraires.

Cet ouvrage contiendra le tableau des élémens constitutifs du gouvernement de la France, des conditions de la société, des mœurs de la cour, et de ceux qui ont gouverné.

Les vertus et le caractère ne sont pas susceptibles d'être prouvés démonstrativement; et la louange rend suspect l'auteur qui la dispense même avec la plus exacte justice. Je m'appuierai donc uniquement sur les faits, pour louer ou justifier le Roi, la Reine et les Princes; et je renoncerai à trouver des expressions propres à caractériser les événemens. La simplicité du style convient seule lorsque l'expression ne peut atteindre à la grandeur des objets. L'homme n'a qu'une mesure de sensibilité, et son langage qu'un degré d'énergie. Son cœur est-il oppressé par le poids accablant d'un sentiment profond, son imagination ravagée par des spectacles d'horreur multipliés, il désespère d'y proportionner son langage; et un geste, un regard, un morne silence lui tiennent lieu alors de paroles, et sont plus expressifs.

Que celui qui tentera de peindre Louis XVI précipité d'un trône que ses pères ont occupé pendant

neuf cents ans, marchant vers l'échafaud au milieu de six cent mille de ses sujets glacés par la crainte, ou enivrés de fureur..... Marie-Antoinette, fille de vingt-quatre Empereurs, assise dans un tombereau les mains liées..... que celui-là renonce à l'emploi des termes les plus énergiques : le plus simple récit sera plus éloquent que toute la pompe oratoire ; qu'il n'omette aucune circonstance, c'est le seul art qu'il doive employer, et il fera frissonner..... On admire dans la Genèse : *Dieu dit que la lumière se fasse, et la lumière se fit*, parce que l'impuissance où l'homme se trouve pour décrire la création est couverte par la simplicité du récit, qui donne en quelque sorte une idée de la toute-puissance, en ne faisant qu'un seul acte de la volonté et de l'exécution. L'amour de la vérité a seul dicté cet ouvrage ; et en suivant attentivement les révolutions que le gouvernement a subies depuis son origine, le lecteur, dégagé insensiblement des préjugés adoptés sans examen, ne verra pas sans surprise les Rois de France constants bienfaiteurs de leurs peuples, et tous les actes favorables à l'humanité émanés de la puissance royale ; enfin cette surprise augmentera en voyant que les changemens survenus dans le gouvernement ont tous été contraires aux priviléges de la noblesse, dont le peuple a juré la ruine. Je suis bien éloigné de penser que le gouvernement fût sans abus, mais ils n'étaient point assez nombreux et n'avaient point assez de force pour détruire ou paralyser les principes inaltérables de prospérité que renfermait ce puissant empire.

DU GOUVERNEMENT

DES MŒURS ET DES CONDITIONS EN FRANCE

AVANT LA RÉVOLUTION

Les gouvernements modernes se ressemblent tous, en remontant à leur origine : un Roi et une Noblesse puissante formaient leurs élémens constitutifs, et la guerre était l'état habituel des peuples : tous les Français étaient libres et égaux par leur naissance, tous étaient militaires et susceptibles des grands emplois, et de la dignité de *leude* ou de *fidèle,* qui leur était conférée par le Roi. La réception parmi les leudes consistait dans le serment de fidélité qui était prêté au roi, et auquel on n'était admis que lorsque l'on s'était distingué par quelque action d'éclat. Ces leudes formaient la véritable et seule noblesse, et elle n'était que *personnelle*, comme, dans les temps postérieurs, la dignité de chevalier. Il n'est rien dans l'exposé de cette incontestable vérité, qui puisse blesser la noblesse qui met le plus de prix à

se perdre dans la nuit des temps. Toute chose a eu son commencement; et l'on ne peut supposer qu'on soit né anciennement gentilhomme, comme l'on naît blanc ou nègre. L'accès auprès de la personne du Roi, réservé aux seuls leudes, était la plus grande des distinctions; et le titre de convive du Roi, une véritable dignité nationale. Il résulte de ce que je viens de dire, que la Noblesse émanait du Roi, qui, dans ces temps anciens, était la source de toute grandeur, dignité et fortune. Les assemblées connues sous le nom de Champs de Mars ou de Champs de Mai, étaient une fidèle image de celles des anciens Germains; et la nation, composée des hommes libres et des leudes, exerçait la puissance législatrice. Le Roi et la nation assemblée divisèrent le royaume en duchés et comtés, et voilà l'origine des grands vassaux. Les Francs, lors de la conquête, s'emparèrent des terres des Gaulois, et la nation et le Roi en firent des distributions à titre de bénéfices, qui étaient à vie : les Rois seuls disposèrent ensuite de ces bénéfices; et comme ils avaient des domaines immenses formés des terres dont ils s'étaient emparés, ils distribuèrent au même titre de bénéfices ces domaines à la noblesse, et s'appauvrirent de jour en jour par leurs libéralités. Ainsi les Rois ont à la fois conféré et la noblesse et la richesse aux compagnons de leurs victoires. C'est une erreur de croire que la noblesse ne fût accordée qu'à des Francs ou des Gaulois libres, et que les anoblissemens ne remontent qu'à Philippe-le-Bel; ils ont eu

lieu dès le sixième siècle, et vers 650 on voit élevé à la dignité de comte de Tours un *leudaste* affranchi, et dont une oreille coupée pour s'être enfui de la maison de son maître attestait l'origine servile. Quel noble de nos jours ne se trouverait pas honoré de descendre d'un comte de Tours, existant au sixième siècle? et cependant il descendrait d'un esclave. Lorsqu'on cessa de convoquer les Champs de Mars, l'autorité des rois s'accrut d'année en année, et ils furent dans peu en possession de la puissance législatrice. Les Grands, qui se perpétuèrent dans les emplois de Ducs et de Comtes, devinrent rivaux des Rois. La maison Capétienne possédait le duché de France à la fin de la seconde race, et l'éclat de la fortune dont elle jouissait la porta sur le trône: c'est alors que fut établi véritablement le gouvernement féodal, dont on trouve des exemples chez divers peuples et même dans l'Amérique. Ce gouvernement, qu'on traite de barbare, était fondé en raison dans des temps où il y avait peu de numéraire; les propriétaires des terres, intéressés à la défense de l'État et de leurs possessions, armaient leurs vassaux, et se mettaient à leur tête lorsque l'un ou l'autre était menacé : la hiérarchie était fondée sur l'importance des possessions, qui rendait les grands propriétaires chefs d'une multitude de vassaux; et la division de l'armée d'Attila donne un exemple de cette autorité progressive. Le Clergé obtint des dons immenses de la piété craintive, qui le mirent au rang des plus grands propriétaires, et

la profonde ignorance et le souvenir du rang éminent des prêtres chez les Germains, rendirent les ecclésiastiques arbitres des plus grandes affaires. Sous les deux premières races, la couronne était élective, et elle s'est maintenue dans la maison de Clovis et dans celle de Pepin-le-Bref, comme le sceptre impérial dans la maison d'Autriche, par de successives élections. Il est cependant à présumer que, sous la seconde race, la couronne n'était élective que parmi les descendans de Pepin-le-Bref. La puissance de la noblesse fut longtemps en rivalité avec celle des rois, à qui l'affranchissement des communes parut un moyen sûr d'abaisser la noblesse, en lui opposant des corps nombreux de citoyens. Ces motifs, joints à des principes d'humanité, déterminèrent les rois à l'abolition de la servitude. Ils accordèrent des priviléges aux villes, et les plébéiens commencèrent à former une partie du corps politique ; l'autorité des rois s'accrut par les secours en troupes et les subsides que fournirent les villes. La puissance de la noblesse déclina à mesure que s'élevèrent de nouvelles familles, auxquelles le commerce et l'industrie procurèrent des richesses, qui le mirent dans peu au rang des nobles par la possession des fiefs ; la richesse, dans ces temps, formait en quelque sorte la noblesse, et la dénomination de *riches hommes* en France, et de *riccos hombres* en Espagne, qui servait à désigner les grands, ne laisse aucun doute à cet égard. Des États-généraux remplacèrent les Champs de Mars ; ils ne furent d'abord

assemblés que pour étendre et affermir l'autorité du roi, et le tiers-état ne fut composé que des députés des seules villes de la couronne; le roi y conserva un grand ascendant, et la maxime: *qui veut le Roi si veut la Loi*, en est la preuve. Le concert qui régna dans les trois ordres, sous le Roi Jean, donna aux états des moyens de fixer des limites à l'autorité royale; mais ces états même reconnurent qu'au roi seul appartenait le *droit de faire des lois*. Les Parlements, originairement institués pour rendre la justice au nom du roi, étaient composés des vassaux immédiats de la couronne; ils suivaient le roi à la guerre et dans les voyages. A l'avénement de Hugues Capet, duc de France, à la Couronne, il opéra un grand changement, qui fut d'admettre dans les Parlements les barons de son duché conjointement avec les vassaux immédiats de la couronne.

La noblesse, par les concessions des rois, avait acquis des dignités qui donnaient aux principaux de cet ordre les rapports de puissance qui existent de nos jours entre les électeurs, les princes souverains d'Allemagne et le chef de l'Empire. Elle perdit de jour en jour une partie du pouvoir dont les grands vassaux avaient souvent abusé, et la réunion des grands fiefs, sous Louis XI, fit entièrement disparaître les rivalités qui avaient fait couler tant de sang pendant plusieurs siècles. Cette rivalité de quelques puissants vassaux, fondée sur une longue possession de la plupart des droits royaux, se conci-

liait avec le plus profond respect pour la royauté; et la noblesse voyait toujours dans le Roi la source de tout pouvoir, et mettait sa gloire et son honneur à défendre son trône et sa personne. Ces sentiments étaient depuis deux mille ans empreints dans son cœur, et remontaient aux temps où les Francs habitaient les forêts de la Germanie. Les grands vassaux dont la puissance égalait presque celle des Rois, se soumettaient aux jugements de la cour des pairs, et ils ne réclamèrent point contre la dénomination de *subditi*, sujets, que leur donnaient les rois. Les nobles étaient en général fidèles au roi comme à leur chef, et les vassaux immédiats de la couronne lui étaient encore particulièrement dévoués comme à leur suzerain. Les grands fiefs ayant été réunis à la couronne, la haute noblesse perdit de jour en jour une partie de ses prérogatives, et finit par ne conserver que celle de former essentiellement la cour du Roi, et d'en remplir les premiers emplois. Le Clergé seul continua à jouir du droit de s'assembler et d'offrir aux Rois des dons gratuits, dont l'origine remonte aux premières asssemblées appelées *Champs de Mars*, et même à celles des anciens Germains, dans lesquelles le clergé et les hommes libres qui les composaient, offraient aux Rois des présens volontaires d'armes, de chevaux, etc., etc., qui se changèrent ensuite en tributs.

Cet exposé sommaire fait voir que la noblesse doit originairement aux rois son rang et sa fortune, et que l'immense multitude dont est composé le reste

du royaume leur doit la liberté et son existence politique.

En suivant attentivement la marche des choses, on voit à travers toutes les vicissitudes qu'a subies le gouvernement, régner le même esprit et les mêmes principes. Le Clergé et la Noblesse, dans les anciens temps, forment des ordres distincts, les principaux de la noblesse composent essentiellement la cour des rois; et les plébéiens, par le service militaire ou la possession des fiefs, parviennent au rang des Nobles. Tel a été encore jusqu'à la révolution actuelle le tableau que présentait le gouvernement. Le Clergé et la Noblesse étaient les premiers ordres de l'État; et la possession de certaines charges ou des lettres du Prince faisaient jouir des priviléges de la noblesse, et élevaient souvent les descendans de ces anoblis, en quatre ou cinq générations, aux premières dignités de l'État.

Il n'y avait point en France de constitution, dans le sens rigoureux où ce mot est entendu; c'est-à-dire qu'il n'y avait point d'acte passé entre le Souverain et les Peuples, qui fixât invariablement la puissance de l'un et les droits des autres. Mais les règlements faits par les États généraux, les principes et les maximes adoptés par ces assemblées, et le recueil des lois enregistrées dans les Parlements en tenait lieu, et le droit de remontrance était un frein à l'autorité arbitraire. Le profond respect pour la plus illustre des races royales, le souvenir de l'antique splendeur de la

noblesse, le sentiment qu'on appelle honneur, les mœurs nationales, d'antiques traditions, les priviléges accordés à diverses classes de citoyens, formaient un système de gouvernement assorti au génie français.

Je ne puis m'empêcher de citer, à propos du gouvernement français, un passage de J.-J. Rousseau, qui est bien remarquable lorsqu'on songe que c'est dans les ouvrages de cet écrivain que les plus violents ennemis de la monarchie ont cherché des maximes et des principes dont ils ont forcé l'application pour l'appui de leur système. J.-J. Rousseau s'exprime ainsi (dans la Polysinodie) : « Quand tous « les avantages d'un nouveau plan seraient incon- « testables, quel homme de sens oserait changer les « vieilles maximes, tenter d'abolir les vieilles cou- « tumes, et donner une autre forme à l'Etat (en « France) que celle où l'a successivement amené une « durée de treize cents ans ? Que le gouvernement « actuel soit encore le même, ou que durant tant de « siècles, il ait insensiblement changé de nature, il « est également imprudent d'y toucher : si c'est le « même, il faut le respecter ; s'il a dégénéré, c'est par « la force du temps et des choses ; et la sagesse « humaine n'y peut rien. »

Le Roi prétendait avoir seul, et sans concours d'aucune volonté, la puissance législatrice ; et c'est ainsi que s'expliqua Louis XV dans un lit de justice, en 1770 ; le président Hainault, dans son *Histoire de France*, a soutenu la même opinion. « Comme nous

« ne reconnaissons, dit-il, d'autre souverain que le « Roi, c'est son autorité qui fait les lois; ainsi les « Etats-généraux du royaume n'ont que la voie de la « remontrance et des très-humbles supplications [1].» Les faits sont favorables à ce sentiment, mais il fut souvent combattu par les Parlements. Et comme les peuples avaient l'habitude de voir dans les Parlements des corps associés à la législation, le Roi ne pouvait, dans la réalité, lever d'impôts sur ses sujets, sans la formalité d'un *libre enregistrement*. Cet obstacle était le plus puissant qui pût être opposé à l'autorité arbitraire; et il était tel, que le Roi était embarrassé après une longue guerre, de proposer la continuation d'un vingtième nécessaire à l'acquittement des dettes contractées pour la soutenir. Je suis convenu que, dans un sens rigoureux, il n'y avait point, à proprement parler, de constitution [2], c'est-à-dire, de charte limitative des divers pouvoirs ; mais aucune question intéressante ne pouvait, dans le fait, être élevée, sans qu'il fût facile de la résoudre en parcourant les règlements rendus sous divers règnes. S'agissait-il de l'impôt ? depuis plus de deux siècles, les Parlements étaient en possession d'en examiner la nécessité et les inconvénients; et si un lit de

[1] Le président Hainault était assurément trop royaliste. (Note de l'éditeur de 1814.) Nous sommes de son avis. L.

[2] Plusieurs recueils publiés en 1629 contenaient les principes du gouvernement ; et dans le code Marilla se trouvent les plus célèbres ordonnances, et celles rendues à la demande des Etats-généraux de 1614. Les ordonnances et diverses décisions rendues en différentes circonstances, jointes aux mœurs et aux coutumes, formaient une véritable constitution. M.

justice, dernier recours de l'autorité, forçait les Parlements à enregistrer un impôt, le morne silence des magistrats violentés et les murmures du peuple avertissaient le Monarque de l'abus qu'il faisait de son pouvoir. Enfin les peuples se refusaient à acquitter des charges qui n'étaient pas établies avec le libre concours des Magistrats, et le roi souvent fut obligé de retirer ses édits. S'agissait-il de la liberté des citoyens? personne n'ignorait que le Roi n'était point en droit d'en disposer arbitrairement; et l'usage abusif qu'on a fait de l'autorité à cet égard, a eu originairement pour principe de pourvoir, dans des temps de troubles, d'une manière prompte à la sûreté publique. C'est ainsi qu'en Angleterre la loi d'*habeas corpus* a été, dans ce siècle, et même tout récemment, suspendue. Le Roi a été investi d'une véritable dictature, seul moyen d'assurer la chose publique lorsque l'urgence des circonstances exige l'unité d'action et la célérité. Les Rois ont usé de l'arme dangereuse de l'autorité arbitraire, particulièrement dans les siècles où la puissance des grands vassaux luttait contre la puissance royale, comme pendant le règne de Louis XI. Je suis bien éloigné de justifier ce Monarque, dont les yeux aimaient à se repaître de sanglans spectacles, dont les oreilles étaient agréablement flattées des cris de ses victimes. Mais je dirai avec vérité que ce n'est point contre le peuple que ce prince a exercé ses cruautés, mais contre les grands, qu'il a fini par soumettre. Les barbares exécutions

qu'il a ordonnées avec volupté ont été au contraire favorables aux peuples, en les affranchissant de l'oppression d'une multitude de tyrans, et étouffant le germe de guerres multipliées qui désolaient les villes et les campagnes. Les Rois ont usé de l'autorité arbitraire lorsque l'ambition des grands, jointe au fanatisme religieux, a excité des troubles dans le royaume, comme sous les derniers Valois, lorsque tous les ordres de l'Etat abusaient également de leur autorité et de leurs moyens. C'est principalement le combat de diverses autorités qui a excité les Rois à outrepasser les bornes de leur pouvoir; et c'est moins pour servir leurs passions que pour le maintien d'opinions religieuses qui, par l'effet d'une aveugle superstition, disposaient les esprits à la barbarie. Les prêtres, dans le dernier siècle, ont égaré Louis XIV, et l'ont engagé à des actes aussi impolitiques que rigoureux et injustes contre les protestants. Les prêtres ont, dans le siècle actuel, également excité l'autorité contre les jansénistes : en sorte que l'on peut dire que c'est le Roi *très-chrétien* qui a été impolitique et injuste plus que le Roi, considéré abstraction faite de la religion. Ce n'est pas pour régner despotiquement que Louis XIV et Louis XV ont exilé, ont fait emprisonner une multitude de citoyens, mais pour seconder le zèle intolérant du Clergé. Depuis trente années, les progrès de la philosophie avaient inspiré une tolérance religieuse, qui avait désarmé l'autorité ; et le haut clergé, plus instruit, plus éclairé, avait adopté des maximes plus

humaines. Sans crainte des grands, qui n'étaient plus que des courtisans et dégagés du fanatisme, les Rois n'avaient aucun intérêt à entreprendre contre la liberté des citoyens; ils sont trop au-dessus des autres hommes pour haïr et persécuter par un sentiment qui leur soit propre. Auguste, devenu empereur, cessa d'être cruel, et Louis XIV ne l'a jamais été.

La puissance exécutrice était sans nulle opposition entre les mains du Roi, et la puissance judiciaire, dont il était la source, était exercée par les Parlements et les autres cours souveraines. Quelquefois les Rois ont porté atteinte à cet exercice, soit par l'établissement de commissions, soit par des évocations au conseil; mais ces actes d'autorité étaient rares, et il n'en est qu'un seul exemple sous le règne de Louis XV, qui est celui de la commission établie en Bretagne pour le jugement de M. de la Chalotais.

Si l'on est embarrassé de définir un tel gouvernement, je dirai qu'il est purement *Monarchique*, et que ce gouvernement renfermait, comme toute faculté physique, les moyens d'user et d'abuser. En considérant attentivement les divers régimes politiques, on ne trouve au fond que deux sortes de gouvernements : la Monarchie et la République; les Monarchies mixtes ou tempérées ne sont au fond que des modifications du régime républicain. Lorsque le peuple s'assemble, délibère, décide, soit par lui-même, soit par les représentants qu'il a choisis, le gouvernement, quel que soit sa dénomination, est républicain. L'Angleterre est au rang des monarchies,

et le Roi d'Angleterre ne jouit pas, tout bien considéré, d'une puissance égale à celle des consuls à Rome, où le peuple n'était pas habituellement en défiance de l'autorité comme le peuple anglais, qui est sans cesse occupé à réparer et à fortifier les digues qui la contiennent.

On conteste au peuple anglais d'être libre ; et un écrivain célèbre, J.-J. Rousseau, prétend qu'il n'est véritablement en possession de la liberté qu'au moment des élections. On peut dire, par la même raison, que le Roi d'Angleterre n'a de puissance réelle qu'au moment où il refuse de consentir à un bill.

Mais, à moins de supposer la pleine et entière démocratie, où le peuple est toujours en action, un tel système est outré, et il en résulterait que toute délégation de pouvoir est un abandon de la liberté. Le gouvernement anglais a sans doute des imperfections, comme tous les ouvrages des hommes. La représentation est, dans quelques provinces, insuffisante, et, dans d'autres, supérieure à ce qu'elle doit être, parce que la population et l'industrie ont fait de grands progrès dans quelques parties, et sont diminuées dans d'autres, depuis la fixation du nombre des députés. La taxe des pauvres est énorme, puisqu'elle s'élève à *cinquante-cinq millions* tournois, et ses produits sont mal administrés. La durée des parlements[1] paraît à plusieurs devoir être restreinte,

[1] « Elle est de sept années, à moins que le Roi ne l'abrége par une dissolution du Parlement avant la fin de ce terme, ce qui arrive fort souvent. » (Note de l'édition de Londres. 1795.)

afin de ne pas laisser aux ministres le temps d'acquérir un trop grand ascendant sur les membres des communes. Les lois civiles sont compliquées, et ouvrent la voie à une multitude de chicanes. Enfin la dette est immense en Angleterre, et surpassait de beaucoup celle de la France avant la Révolution : tels sont les abus qu'on reproche au gouvernement anglais. Mais malheur à qui osera toucher inconsidérément à cet assemblage heureux de parties, qui se balancent par une merveilleuse action et réaction de pouvoirs divers ! Quel est l'homme qui, après avoir parcouru l'Europe, n'est pas saisi d'un sentiment de surprise et d'admiration lorsqu'il arrive en Angleterre ? Les campagnes offrent la plus florissante culture, et les plus médiocres villages renferment des maisons qui ne le cèdent pas à la plupart de celles de la capitale. Les routes sont remplies de voitures et d'hommes à cheval qui tous présentent l'image de la richesse et de l'aisance. La Tamise est couverte de navires, l'industrie est partout animée, la circulation rapide des métaux ou des papiers de banque solde à chaque instant et multiplie les travaux ; l'or enfin est plus commun à Londres que ne le sont, dans les villes d'Allemagne, les pièces inférieures de monnaie. Chaque citoyen vit dans la sécurité la plus profonde, et se croit avec raison une partie active de la machine du gouvernement. Les grands, honorés du peuple, ne peuvent jamais l'opprimer ; les ministres ont une grande influence et point d'autorité. Le Roi, chef de l'église, de la justice et des armées,

source féconde des honneurs et des dignités, respecté et jamais redouté, est un des trois élémens nécessaires à la formation des lois, et jouit de la plénitude de la puissance exécutrice.

Enfin, l'intérêt personnel, obligé de se couvrir, dans le parlement, du masque du patriotisme, ne peut arriver à son but qu'en servant pendant un temps avec éclat la chose publique. Le rôle que joue dans l'Europe la nation anglaise dépose en faveur de sa constitution. Elle a lutté à la fois contre les plus grandes puissances de l'Europe et contre ses propres sujets ; et une nation qui ne compte que dix millions de sujets [1] s'est mise au rang des premières puissances, et fait, par sa seule intervention, pencher la balance vers le parti qu'elle embrasse.

Quels que soient les ressorts d'un gouvernement, c'est d'après l'état heureux ou malheureux des peuples qu'il faut juger de sa bonté, et non d'après les distinctions d'un esprit subtil, ou le modèle idéal qu'on se propose, ou enfin d'après les exemples des anciens peuples et des temps dont on ne peut se former une juste idée.

Si l'on conteste au peuple anglais sa liberté, le gouvernement français, tel que je l'ai dépeint, offrira un véritable despotisme à la plupart des hommes peu instruits du jeu des divers ressorts de ce gouvernement. Mais pour détruire cette opinion, je laisserai les raisonnements dans lesquels s'égare la

[1] Elle en a beaucoup plus. (Edit. de 1814.)

subtilité, et je répondrai par le fait, comme ce philosophe à qui l'on niait le mouvement, et qui, pour toute réponse, se mit à marcher. Je me bornerai donc à dire : Si le despotisme existait en France, il a dû y produire les effets qui en résultent nécessairement. Des campagnes en friche, les villes dépeuplées, les manufactures languissantes, le commerce arrêté dans son cours, l'industrie opprimée et découragée, une défiance générale qui fait enfouir les métaux et élève l'intérêt à un prix excessif : tels sont les symptômes nécessaires et constants du despotisme [1]. Est-ce là le tableau que présentait la France depuis deux siècles? On voit au contraire dans ce Royaume l'industrie puissamment animée, et le commerce devenir de jour en jour plus florissant. Les ports de Nantes, de Marseille, de Bordeaux, de Rouen, se remplissent de navires; l'Océan est joint à la Méditerranée, et les trésors des deux mondes refluent dans toutes les provinces du royaume ; et la ville de Lyon, centre de l'industrie nationale, assujettit à nos modes trois parties du monde. Enfin, dans les plus petites villes, des maisons plus commodes et plus ornées, substituées aux anciennes, attestaient l'aisance des habitans des dernières classes de la société. Depuis un demi-siècle, de nouvelles routes avaient été ouvertes dans toutes les provinces, et la population s'accroissait d'année en année. La liberté peut-elle avoir de plus salutaires influences? La nécessité

[1] Il y en a d'autres encore et nous les avons vus. (Edit. de 1814.)

de transmettre aux agens du gouvernement un grand pouvoir, dont ils peuvent abuser, est un des traits caractéristiques du despotisme. Le sultan confie au pacha l'autorité illimitée dont il peut accabler les peuples, et de proche en proche tous ceux qui dépendent de ce principal officier sont investis d'un pouvoir dont ils abusent. En France, aucun préposé du gouvernement dans les provinces, ne pouvait étendre son autorité et en faire un usage oppressif. La clameur publique, les représentations des parlements, les réclamations des villes auraient bientôt dénoncé des actes d'autorité arbitraires, et une prompte disgrâce en aurait été la juste punition.

Dans les Etats despotiques, les esprits sont abattus, et la langue est captive. L'indiscrétion des discours semblait être en France un trait caractéristique de la nation ; les princes, les ministres étaient l'objet de la satire : et le Français exhalait dans de piquants vaudevilles son humeur contre les grands et versait le ridicule sur les opérations du gouvernement.

La division des pouvoirs s'opposait, en France, aux abus de l'autorité ; les Parlements contenaient dans ses bornes la puissance militaire ; les intendans surveillaient attentivement l'emploi de la puissance judiciaire, et s'opposaient à ses entreprises sur l'autorité de l'administration. C'est peu à peu, c'est après avoir, dans les temps de troubles, réuni souvent tous les pouvoirs dans les mêmes mains, que s'était formée cette division de pouvoirs et d'influence d'où résultait un heureux équilibre. La haute No-

blesse ayant été peu à peu soumise, ses priviléges se sont perdus dans l'océan de la royauté, et il ne lui est resté que celui d'approcher de la personne du Roi. Cette grande et antique lutte de la Noblesse a été terminée violemment par Richelieu. Son nom est devenu odieux au peuple, et cependant c'est à lui qu'il doit d'être délivré d'une foule de tyrans. Les Parlements alors ont été le seul contrepoids de l'autorité, adoucie de jour en jour par l'absence de toute contrariété. Un règne célèbre a donné ensuite le plus grand lustre à la majesté royale et à la France, confondües dans la personne du monarque. Sous Louis XIV, les mœurs de la nation semblent n'être que celles du prince ; l'amour de la gloire, la galanterie, la magnificence, le goût des spectacles ; la création, en quelque sorte du commerce, celle de la marine, les plus grands élans de l'industrie signalèrent ce règne. Alors la science du gouvernement était un mystère, dévoilé seulement aux initiés ; le Roi était une idole encensée de tous. Les requêtes des victimes de l'autorité n'étaient remplies que du regret d'avoir déplu au souverain, regret qu'on s'efforçait de peindre comme plus sensible que la captivité même. Le monarque représentait la nation, et elle ne pouvait être plus dignement représentée. Dans ce temps, et sous le règne de Louis XV, il n'était question, ni du peuple, ni de la nation. On disait les *revenus* du Roi, les *troupes* du Roi, les *sujets* du Roi, la *gloire* du Roi ; et le Monarque disait : mes *villes*, mes *provinces*, mes *peuples*. Mais au milieu de cette soumission générale

il existait dans les âmes un sentiment d'honneur qui tenait lieu de vertus à la plupart. L'enthousiasme pour la personne du roi animait la noblesse et les troupes, et entretenait dans les cœurs un dévouement héroïque pour la chose publique, qu'on ne séparait jamais de la personne du Monarque. L'esprit, il est vrai, avait sous ce règne moins de hardiesse dans ses élans ; il n'osait tenter de pénétrer dans les inaccessibles profondeurs de la métaphysique, et remonter aux premiers principes du gouvernement. Mais l'éloquence, la poésie, les arts, servaient d'aliment à l'esprit, et rendront à jamais cette époque éclatante.

J'ajouterai à ce que je viens de dire à ce sujet, que J.-J. Rousseau, qu'on ne soupçonnera pas d'être fauteur du despotisme, ou un vil flatteur, s'exprime d'une manière conforme à mon sentiment, dans le Discours sur l'inégalité des conditions. Ce système odieux, dit-il en parlant de la tyrannie, est bien éloigné d'être, même aujourd'hui, celui des bons et sages monarques, et surtout des Rois de France, comme on peut le voir en différents endroits de leurs édits, et en particulier dans le passage suivant d'un écrit célèbre, publié, en 1667, au nom et par les ordres de Louis XIV.

« Qu'on ne dise donc point que le Souverain ne « soit pas sujet aux lois de son Etat, puisque la pro- « position contraire est une vérité du droit des gens, « que la flatterie a quelquefois attaquée, mais que « les bons princes ont toujours défendue comme une

« divinité tutélaire de leurs Etats. Combien est-il « plus légitime de dire avec le sage Platon, que la « parfaite félicité d'un royaume est qu'un prince « soit obéi de ses sujets, que le prince obéisse à « la loi, et que la loi soit toujours dirigée au bien « public. »

Dans quel temps Louis XIV tenait-il ce langage digne des Marc-Aurèle et des Antonin? C'était dans la plus brillante époque de son règne, dans un temps où les hommages des courtisans enivrés de sa personne, et des beaux esprits comblés de ses bienfaits, faisaient retentir l'Europe de ses éloges ; où ce monarque, environné des plus célèbres généraux, servi par des ministres habiles et despotes par principes et par intérêt, ne voyait rien qui pût *balancer sa puissance*.

DES MŒURS DE LA COUR SOUS LOUIS XV ET LOUIS XVI

Les mœurs de la Cour, après la Régence, se ressentirent longtemps de la licence dont le Duc d'Orléans et la Duchesse de Berri avaient donné l'exemple. Le palais de la Reine la plus vertueuse était composé de femmes également célèbres par leur beauté, leur esprit, et une galanterie portée par plusieurs jusqu'au dérèglement. Le Roi, jeune et d'une figure aussi belle que majestueuse, était peut-être le seul homme de sa Cour qui fût sans intrigue amoureuse, et pendant vingt ans il n'eut d'attachement que pour la Reine[1]. Les mœurs semblèrent s'épurer à mesure que

[1] Vingt ans est trop dire, comme ne manque pas de le remarquer l'éditeur de Londres (1795). — Il est facile, grâce aux indiscrétions des *Mémoires*, de supputer la durée précise de cette fidélité conjugale. Il faut en croire là-dessus le marquis d'Argenson, qui, pour être au courant de la chronique scandaleuse de la Cour, chose si agréable à l'observateur, si nécessaire à l'ambitieux, avait eu de bonne heure l'esprit de se lier avec Bachelier, le valet de chambre du Roi. On lit dans ses *Mémoires* (édit. Rathery) : « Le Roi ne « pouvant plus se tenir aux seuls attraits de la Reine, a pris pour « maîtresse, *depuis six mois*, Mme de Mailly, » et ceci est écrit en septembre 1736. C'est donc vers mars 1736 que Louis XV, marié depuis le mercredi 5 septembre 1725, commença à l'oublier. A moins que le témoignage décisif sur cette question ne soit encore celui du duc de Luynes qui fixe la première infidélité à 1733. (T. VI, p. 178. Note). L.

la génération qui avait vécu sous la Régence vint à s'éteindre; et lorsque le Roi eut des maîtresses, lorsqu'il se livra aux plaisirs de l'amour, les femmes de la Cour étaient plus réservées, et les mœurs, au moins en apparence, plus décentes. La Reine était dévote ; le Dauphin et la Dauphine avaient les mêmes sentimens de piété, fortifiés par l'esprit de parti. Madame de Pompadour, quelques années avant sa mort, ne scandalisait plus que par sa présence à la Cour. On savait que le Roi se livrait en secret à des goûts obscurs et passagers, et qu'elle était plus son amie que sa maîtresse. Madame de Pompadour, afin de ne laisser aucun doute à cet égard, et d'avoir un titre pour demeurer à la Cour, proposa au Roi de lui donner une place de Dame du palais. C'était dans le fait ajouter l'impudence au scandale, que de forcer la Reine à recevoir pour Dame de son palais une femme qui n'était venue à la Cour que pour lui enlever ouvertement le cœur du Roi, une bourgeoise dont le mari occupait à Paris une place de finance. La Reine n'osa pas refuser le Roi ; et madame de Pompadour, dame du palais, se crut une femme de la Cour, respectable par sa conduite et utile au Roi par ses conseils. Après la mort de madame de Pompadour, après celle de la Reine, du Dauphin, de la Dauphine, le Roi éleva une courtisane au rang des la Vallière et des Montespan. Le nouveau Dauphin et sa femme, Marie-Antoinette d'Autriche, étaient trop jeunes pour servir de contrepoids à la licence qui caractérisa le règne de la comtesse

Dubarry, et la Cour de Louis XV aurait alors présenté l'image de celle du Régent, si l'esprit et la gaieté eussent été joints au dérèglement. Louis XV mourut, et la face de la Cour, sous Louis XVI, changea. Le nouveau Roi annonçait des mœurs austères, la haine de la dépense et les dispositions les plus favorables pour le peuple. Ce caractère, sa jeunesse, et la lassitude du règne précédent excitèrent l'enthousiasme des peuples pour le Roi ; et les grâces de la Reine, l'élégance répandue sur toute sa personne inspirèrent pour elle les mêmes sentimens. Des plaisirs bruyans signalèrent les premières années de son règne ; ensuite elle parut préférer les douceurs de la vie privée à l'éclat de la représentation, et chercher dans l'amitié des sentimens plus vrais que ceux que les courtisans s'efforcent d'exprimer par leurs empressements. Le goût d'une vie privée apporta du changement dans la vie habituelle de la Cour, et la représentation souveraine ne se montra plus dans son éclat qu'un ou deux jours de la semaine.

La Cour du Roi, de la Reine, et celle des Princes, offraient l'image de sociétés particulières ; ils se réunissaient souvent pour vivre en famille. Les Princes n'avaient aucune participation aux affaires, ils n'entraient point au conseil ; ils n'ont contribué directement au choix d'aucun ministre, déterminé aucune opération. On doit aussi rendre cet hommage à la vérité, qu'ils n'ont jamais usé de l'ascendant de leur rang et de leur accès auprès du trône contre personne ; qu'on ne peut leur imputer aucun

acte tyrannique, ni d'avoir prêté leur appui à l'injustice. Les revenus qui leur étaient fixés par l'Etat étaient considérables, mais une représentation presque royale les absorbait. Cette magnificence onéreuse à l'Etat fut établie par les ministres de Louis XV, qui suivirent d'antiques usages, que le temps ne comportait plus. Les Princes contractèrent des dettes; et l'homme équitable conviendra qu'il était difficile dans un rang où tout semblait permis, dans un âge où tous les goûts, toutes les passions assiégent l'âme et l'esprit, de consulter toujours la plus sévère économie.

Le Parlement d'Angleterre a payé plusieurs fois les dettes des Princes de Galles [1]. Les Polonais ont acquitté celles de leur Roi, qui n'est qu'électif; et les frères du Roi de France ont pu se flatter du même espoir. Enfin, ces dettes, réunies à toutes les dépenses extraordinaires de la Cour, formaient un bien faible objet dans un ensemble de cinq milliards de dettes [2]. La Cour, sous Louis XVI, n'avait plus le même ascendant sur la ville, autrefois aveugle imitatrice du ton et des manières de la Cour. Les ministres, au lieu d'en imposer à la capitale, avaient la plus grande déférence pour les opinions qui régnaient dans les sociétés dominantes, arbitres suprêmes des réputations; et les gens de lettres avaient sur ces sociétés un ascendant marqué pour la plupart des objets

[1] « J'en doute. » (Edit. de Londres, 1795.)

[2] Cette somme est fort exagérée. (Edit. de 1814.) C'est notre avis. L.

relatifs au Gouvernement. L'indifférence et la légèreté du Comte de Maurepas avaient laissé un libre cours à tous les systèmes et écrits. Ce ministre n'avait jamais eu de suite ni de fermeté dans le caractère, et l'âge qui renforce les défauts, comme il creuse les rides sur la peau, l'avait rendu encore plus faible et plus mobile. Il n'était plus temps, après sa mort, de revenir sur ses pas, et les ministres ne pouvaient circonscrire dans de justes limites les idées de liberté auxquelles il avait laissé prendre l'essor. Il aurait fallu à un ministre le génie qui fait juger son siècle et démêler sa marche; il aurait fallu une force de caractère propre à lutter contre des idées dominantes, et un pouvoir dont le seul Cardinal de Brienne fut si mal à propos investi. Le Roi était, par ses sentiments, porté vers l'économie, et n'avait aucun des goûts qui s'y opposent. La Reine influait sur les grâces, et non sur le Gouvernement; les ministres n'avaient point de système fixe. L'ignorance et l'inapplication multipliaient les dépenses par les mauvaises opérations dans la partie des finances et les frais excessifs du service. Le Gouvernement n'était point libéral, et la Cour n'était pas imposante comme celle Louis XIV, où tous les personnages étaient perpétuellement en scène; ce n'était point celle de Louis XV, où la majesté royale croyait pouvoir absorber dans son éclat le vice et le scandale. La cour de Louis XIV présentait, pendant six jours de la semaine, l'image d'une famille réunie par l'affection, ou d'une société privée. Elle devenait un

jour ou deux plus imposante, mais il était facile de voir que la représentation était une tâche pénible qu'on s'empressait d'abréger. Il faut, pour achever ce tableau, y joindre la peinture des mœurs des courtisans; ils ressemblent, dans toutes les Cours, au portrait qu'en a tracé Montesquieu.

« L'ambition dans l'oisiveté, la bassesse dans « l'orgueil, le désir de s'enrichir sans travail, l'aver- « sion pour la vérité, le mépris des devoirs du « citoyen, la crainte de la vertu du Prince, l'espérance « de ses faiblesses, forment, dit ce grand homme, « le caractère du plus grand nombre de courtisans. » Ceux de Louis XVI offrent quelques nuances distinctives. Le cours des opinions, l'ascendant des richesses et la diminution de l'éclat de la représentation, rendaient moins précieux et moins imposant l'accès auprès du prince. Les courtisans étaient moins flatteurs sans être plus vertueux; on considérait moins dans les places les distinctions honorifiques que les avantages pécuniaires. L'ancien faste extérieur qui caractérisait les grands n'existait plus. Les personnes les plus opulentes avaient des habits simples et peu coûteux; la plupart de ceux que leur naissance appelait à la Cour se bornaient à s'y montrer une fois la semaine, pendant quelques heures, et s'empressaient de retourner à la ville, où ils briguaient les suffrages des sociétés qui donnaient le ton. La multiplication des richesses a été extrême sous ce règne, et leur force toute-puissante a rompu toutes les barrières, éteint l'éclat des distinctions. La Cour

était économe par besoin, et quand elle eût été prodigue, elle n'aurait pu satisfaire à l'avidité, excitée par des fortunes rapides et excessives de la ville. Il aurait fallu, dans ceux qui gouvernaient, beaucoup de sagacité pour démêler le changement des mœurs et sa cause, et beaucoup d'art pour renforcer le prix des distinctions honorifiques. Le faste extérieur, qui servait à différencier les classes, supprimé, que restait-il pour faire estimer un emploi, un rang, une décoration, à l'égal des jouissances de la richesse? Dans les temps où chacun était attentif à conserver les distinctions de son état, la richesse n'avait pas autant d'empire; elle ne pouvait usurper certains attributs; les grands avaient des pages, des gentilshommes, des livrées éclatantes, et chaque condition avait quelque chose de distinctif, envié des conditions inférieures. Quand toutes les conditions ont été extérieurement au même niveau; quand la Cour a cessé de maintenir la hiérarchie, et qu'elle a renoncé elle-même à l'éclat extérieur, elle a cessé d'avoir les moyens de dominer. Quand elle n'a plus influé sur la vanité, pour laquelle il est des hochets sans nombre, il a fallu tout tirer du trésor royal, et les fonds d'un trésor ne sont pas inépuisables. Il n'y avait plus à la Cour autant de politesse dans les manière et les discours, depuis la fin du règne de Louis XV, sans qu'il y eût plus de franchise dans les âmes; cette galanterie qui naît d'une perpétuelle envie de plaire n'existait plus. Les femmes avaient des arrangements qui, par leur durée et le calme de la possession, étaient

équivalents à des mariages; mais les aventures scandaleuses étaient rares. Les Juvénals du temps n'auraient pas trouvé dans la Cour de Louis XVI autant de matières à leurs énergiques déclamations que dans les règnes précédents.

DU ROI ET DE LA REINE

Quelqu'un a dit : Ce qui me dégoûte de lire l'histoire, c'est de songer que ce que j'entends dire aujourd'hui sera un jour l'histoire. Cette réflexion se présente à toute personne que sa position et ses relations ont mise à portée de voir de près les Princes et les gens en place, et de connaître les principes et la marche des événements, à tous ceux qu'un esprit juste et modéré a préservés d'une aveugle prévention.

Qui peut assurer que la postérité n'adoptera pas une partie des atroces imputations faites à la Reine, et consignées dans mille affreux libelles ? J'ai parcouru l'Europe, et les étrangers, qui sont une espèce de postérité, ne peuvent renoncer entièrement à l'idée que la Reine a été en relation avec madame la Motte, avec une femme sans éducation, sans aucun moyen d'intéresser, et dont le langage et les manières étaient conformes à la bassesse et à la misère, compagnes de ses premières années ; avec madame la Motte, à qui l'amour seul du merveilleux, aidé de

quelques circonstances spécieuses, a fait attribuer une royale origine, dont l'authenticité lui aurait attiré d'autres bienfaits que celui d'une chétive pension de *huit cents* livres [1]. Les étrangers ne peuvent croire que la Reine n'ait pas eu recours au Cardinal de Rohan pour l'acquisition du trop fameux collier. C'est en vain que la raison s'empresse de leur dire que la fable qu'on a inventée est absurde, qu'on n'achète pas une parure éclatante pour l'ensevelir dans une cassette, et que la Reine, prévenue contre le Cardinal, à qui elle ne parlait pas depuis plusieurs années, ne se serait pas adressée, pour se procurer des fonds, à ce Prélat, dont le dérangement était connu; qu'en lui supposant le désir de faire cette acquisition, un mot de sa part au banquier de la Cour ou à d'autres financiers opulents, aurait dans quelques heures mis le collier entre ses mains; qu'un moyen si simple et si prompt était certainement préférable à celui de recourir à un homme qu'elle haïssait, à un moyen enfin qui multipliait les intrigues et les négociations, et nécessitait l'entremise de la plus vile aventurière. C'est un problème de savoir si la calomnie trouve plus d'appui dans la malignité naturelle à l'homme que dans son amour pour les choses extraordinaires, qui lui fait rejeter tout ce qui est simple et naturel. Mais quand l'esprit

[1] Ce portrait est d'une partialité qu'explique et qu'excuse la date à laquelle il fut écrit. Madame de la Motte fut une intrigante, mais non une intrigante vulgaire. Le choix de ses dupes proteste à cet égard. L.

de parti et le fanatisme règnent dans un pays, il faut renoncer à connaître la vérité ; et le parti qui l'emporte, forme à l'avance le jugement de la postérité[1].

Rousseau a dit que la liberté d'un pays serait achetée à un trop haut prix, si elle *coûtait la vie à un seul homme.* Louis XVI paraît avoir eu pour maxime, dans les orages de la révolution, que la conservation de sa puissance serait trop payée par la mort d'un de ses sujets. Louis XVI était sans goût pour les plaisirs d'éclat, sans faste personnel, sans désir d'étendre sa puissance, sans amour de cette gloire si souvent fatale aux peuples, et dont l'éclat, semblable à celui du feu des incendies, n'éclaire que des ruines. Il n'avait aucun penchant à la dépense, et était plutôt porté vers une sévère économie ; enfin pendant un règne de dix-neuf ans, il n'a eu ni favoris ni maîtresses. A son avénement au trône, il remit le tribut connu sous le nom de joyeux avénement, et s'empressa bientôt après d'abolir la question. Il affranchit la subsistance des peuples des droits qui la renchérissaient ; il supprima le droit d'aubaine et les corvées ; il consulta la voix publique pour le choix de la plupart de ses ministres ; et tous ses discours, ses propos familiers, annonçaient son amour pour le peuple. La Reine, jeune, belle, entourée de toutes les séductions, placée sur le trône le plus brillant de l'univers, à la fleur de l'âge et de la beauté, n'a

[1] De la première, de la postérité hâtive, étourdie, de la fausse enfin, mais non de la vraie, qui ne juge que quand les partis sont passés, et que les hommes sont morts. L.

jamais aimé les fêtes et la représentation, et a promptement manifesté le goût d'une vie retirée, et d'une société intime, qui a peut-être été un des principes de ses infortunes [1]. Elle a pu oublier quelquefois que, dans une suprême élévation, on fixe tous les regards; elle a pu ignorer longtemps que la malignité publique transforme en crime la légèreté et l'imprudence. Eloignée, par goût, de se mêler des affaires du Gouvernement, occupée des plaisirs de son âge, livrée aux charmes d'une société intime, la Reine, jusqu'au ministère du Prince de Montbarrey, n'a pris aucune part au choix et au renvoi des ministres. Le Comte de Maurepas avait élevé au ministère le Prince de Montbarrey, et le public ne fut satisfait ni du choix de ce ministre, ni de sa conduite dans cette place. Des personnes qui avaient à se plaindre de lui profitèrent du mécontentement général pour engager la Reine à obtenir du Roi le renvoi de ce ministre; et ce fut aussi à sa demande que le Maréchal de Ségur lui fut donné pour successeur. Lorsque M. Necker quitta le ministère en 1781, la Reine, entraînée par le sentiment général, crut que la disgrâce de ce ministre était une calamité pour l'Etat, elle passa un jour entier dans sa chambre avec quelques personnes de sa société, et ses larmes manifestèrent la part qu'elle prenait au regret public.

Beaucoup de gens croient que la reine a contribué

[1] Sans « peut-être. » L.

au désordre des finances par ses dépenses personnelles, ses profusions envers sa favorite, et par les secours en argent qu'elle a fait passer à l'Empereur.

Je vais examiner si ces imputations sont fondées.

La Reine a fait élever quelques bâtiments à Trianon, elle y a fait des jardins; enfin elle a acheté et embelli Saint-Cloud. Il eût mieux valu certainement, mais il eût été surprenant que Marie-Antoinette, née dans la pourpre impériale, élevée par sa mère, la plus libérale des Souveraines, toute-puissante sur l'esprit et le cœur de son époux, n'eût pas plus dépensé que Marie Leczinska, instruite à l'école de l'adversité, sortie de l'humble habitation de Weissembourg, et soumise à la sévère économie du Cardinal de Fleury. Il eût été à préférer que, toujours applaudie, toujours excitée, elle eût maîtrisé ses goûts, qu'on cherchait à deviner pour les satisfaire; qu'elle eût triomphé de la vivacité de son âge, préservé son imagination de l'ivresse de l'encens prodigué à la double puissance du rang suprême et de la beauté. Mais les dépenses dont je viens de parler ont-elles été excessives? ont-elles absorbé une partie des trésors de l'Etat? Saint-Cloud était une acquisition; il avait une valeur pour le propriétaire, qu'il faut distraire du fonds dépensé en pure perte pour les embellissements. En supposant que Trianon et Saint-Cloud aient coûté *huit millions ou dix* même, pour porter au plus haut ces articles, je demande si une telle somme, dépensée dans un règne de dix-huit années, a pu contribuer au désordre

Les formes étaient telles en France, que l'entrée et la sortie des fonds ne pouvaient échapper à un nombre assez considérable de surveillants; aucune dépense n'était masquée, et les chapitres de recette et dépense étaient, en dernier résultat, remis à la chambre des comptes, et vérifiés par plusieurs préposés, intéressés, pour leur propre sûreté, à l'observance exacte des formes. Il résulte de cet ordre de choses, que si quinze ou vingt millions avaient été envoyés à l'Empereur, trente personnes en auraient été instruites de proche en proche, et auraient pu indiquer avec certitude l'époque de l'envoi des fonds, et le moyen dont on s'était servi pour l'opérer. Tous les registres, toutes les pièces de comptabilité ont été remis à l'Assemblée constituante et sévèrement examinés, et personne n'a pu citer un article de dépense dont l'objet fût inconnu. La prévention, la haine présidaient à cet examen, et il doit passer pour démontré que la Reine est innocente d'un fait auquel la plus acharnée malveillance n'a pu trouver le plus léger fondement.

Ceux qui liront un jour ces détails de sang-froid, étonnés de l'acharnement du public contre l'infortunée Marie-Antoinette, chercheraient en vain dans ses manières, ses discours ou son caractère, des prin-

serait tenue de lui fournir des hommes ou de l'argent a guerre contre les Turcs fut déclarée; le cabinet de Vienne réclama cet article du traité; la Reine appuya cette réclamation et le cabinet de Versailles se vit obligé d'envoyer de l'argent, ce qui cependant valait mieux que de sacrifier des hommes. On sait quelle fut l'issue de cette guerre. (Note de l'édit. de 1814.)

cipes à cette haine aveugle. Je me suis imposé la loi de ne point faire d'éloges ; je me bornerai donc aux faits, et je dirai qu'il n'est personne en France dont la Reine ait blessé l'amour-propre par ses discours ; que jamais elle n'a provoqué la rigueur de l'autorité, ni protégé une injustice. Loin d'avoir choqué les sentiments publics, entraînée par l'envie de plaire, elle a trop déféré à des opinions qu'elle a crues générales. Enfin, elle a été plus occupée de suivre les goûts de ce public qui l'a déchirée, précipitée du trône et barbarement immolée, que de lui faire adopter les siens. Cette condescendance lui a été fatale, en diminuant, il faut en convenir, l'ascendant du rang suprême.

Le penchant qu'elle parut avoir à favoriser les prétentions de rang de l'archiduc Maximilien, son frère, pendant son séjour en France, commença d'aliéner contre elle le public ; il supposa ensuite que l'Empereur avait des vues dans son voyage, et qu'il voulait mettre à profit, pour ses ambitieux projets, le crédit tout-puissant de sa sœur sur le roi. L'amitié que la Reine témoigna à son frère fit croire que l'intérêt de sa famille et de son pays prévalait dans son cœur sur celui de la France. Ainsi, cette fatalité qui destinait à Marie-Antoinette un sort affreux dont l'histoire n'offre point d'exemple, commençait à empoisonner toutes ses actions, et on lui faisait un crime des plus innocentes affections de la nature.

DU CLERGÉ

Le clergé possédait en France d'immenses revenus, qui peuvent être évalués à cent quarante millions. Les revenus de plusieurs archevêchés et évêchés étaient considérables, quelques-uns étaient immenses; celui de Paris était de plus de six cent mille livres. Mais on doit à la vérité de dire que, depuis plus d'un siècle, les archevêques de cette capitale avaient la conduite la plus exemplaire, et distribuaient aux pauvres les trois quarts de leur revenu. Les évêques étaient en général instruits; plusieurs ont été, à différentes époques, distingués par des talents éminents, et ils n'avaient point cet esprit de corps qui assujettit servilement aux anciens usages et repousse les lumières. Enfin le clergé de France était peut-être celui de l'Europe qui avait les mœurs les plus décentes; un assez grand nombre, parmi les prélats, faisait d'abondantes aumônes, et se distinguait par sa piété et par la pureté de ses mœurs. Mais on ne doit pas dissimuler que l'ambition, les plaisirs de la société, et l'ennui de la représentation,

attiraient un grand nombre d'Evêques dans la capitale ; et c'était un tort du Gouvernement de tolérer leur absence de leurs diocèses. Elle avait, dans le rapport religieux, l'inconvénient de priver la province de l'exemple qu'ils étaient faits pour donner, et d'une surveillance attentive sur le Clergé inférieur. Dans le rapport politique, le séjour des Evêques dans la capitale produisait un grand mal, celui d'enlever aux provinces les bénéfices que la culture et l'industrie auraient retirés de la consommation de revenus considérables dans le pays. Le Clergé régulier jouissait de domaines immenses ; et dans un siècle où la capitale attirait dans son sein tous les riches propriétaires, privait les provinces de la sève vivifiante d'un numéraire considérable, la possession de grands biens par les Réguliers avai des effets salutaires pour le peuple. Les Réguliers consommaient leur revenus sur les lieux; ils animaient l'industrie par les grands travaux qu'ils entreprenaient, et secouraient l'indigence.

Les curés en France formaient une des classes les plus respectables de la société. Le docteur Burnet, à son retour à Londres, disait : *Je ne connais point d'hommes qui fassent plus d'honneur à l'humanité que les curés de Paris.* Le revenu de la plupart était insuffisant, et le zèle, les mœurs et la piété distinguaient cet ordre de citoyens, dignes d'un sort plus heureux.

Le clergé n'était assujetti qu'à une partie des charges de l'Etat; il jouissait des mêmes exemp-

tions que la noblesse pour la taille; et les dons gratuits qu'il payait à certaines époques tenaient lieu à l'Etat des vingtièmes et de la capitation, dont il était affranchi. Le Clergé jouissait de la prérogative de s'imposer lui-même, d'acquitter ses tributs par des dons gratuits; il empruntait pour rassembler la somme qu'il offrait au Roi; et sa dette augmentant sans cesse, il était menacé d'une banqueroute inévitable. En réunissant les intérêts payés par le Clergé de France, les dons gratuits et les contributions acquittées par le Clergé étranger, la somme totale s'élève à onze millions.

Il faut examiner combien le Clergé aurait payé s'il eût été assujetti aux charges acquittées par les autres contribuables.

Les revenus du Clergé étant supposés de *cent quarante millions*, le dixième est *quatorze;* et en y joignant une somme de trois millions pour la capitation du Clergé de France, d'après la proportion dans laquelle sont imposées les autres classes, le total monte à *dix-sept millions*. Il s'en faut donc de six millions que le Clergé ne contribuât aux charges de l'État dans la proportion de ses facultés. D'après ces calculs, il était redevable à l'Etat, depuis deux siècles, de sommes considérables; et le Roi, dans la détresse où il s'est trouvé, était fondé à en exiger des secours proportionnés. Le revenu des Curés, qui était de quarante-cinq millions, était seul à excepter des charges nouvelles que le Clergé aurait dû acquitter pour subvenir aux besoins de l'Etat; et cette excep-

tion faite, il restait un produit annuel de *quatre-vingt-quinze millions*, réparti dans un petit nombre d'hommes, dont plusieurs jouissaient de revenus immenses. Lorsque ce malheureux *déficit* dont l'Europe a retenti, excitait la sollicitude du Gouvernement, le Roi n'eût-il pas été fondé à demander au Clergé opulent *deux cents millions*, et une contribution annuelle de *dix millions?* C'était, en y comprenant l'intérêt des deux cents millions, *vingt millions*, à déduire de quatre-vingt-quinze, c'est-à-dire, un peu plus du cinquième. Un archevêque qui avait cent mille livres de revenu en aurait conservé à peu près quatre-vingt. Les autres bénéficiers auraient été taxés en proportion, et l'État était sauvé. Mais la force manquait au Gouvernement pour une si juste et si salutaire opération, et le ministre qui l'aurait proposée un an avant l'assemblée des États-généraux, aurait passé pour un insensé. Il faut, pour toutes les opérations, que les esprits soient mûrs ; ils ne l'étaient pas complètement en France à cet égard, et le Monarque n'avait pas cette force de caractère qui hâte, par une secousse vive, la marche des idées.

DE LA NOBLESSE ET DE SES PRIVILÉGES

La haute Noblesse jouissait en France d'une grande considération et d'une supériorité marquée sur les autres classes; mais le goût de la société et du plaisir, et le caractère mobile de la nation, ne permettaient pas qu'il y eût, comme dans d'autres pays, des limites fixes et séparatives entre les divers états. On distinguait l'ancienne Noblesse, qui se perdait dans la nuit des temps, d'avec celle dont l'origine était connue et plus ou moins récente; et les anciens nobles étaient seuls admis de droit à la cour, ainsi que leurs femmes. La pairie était la première dignité, et elle procurait à la cour des honneurs refusés aux plus grandes maisons. Il y avait deux sortes de ducs: les uns étaient pairs et siégaient au Parlement; les autres n'avaient que le titre de duc et jouissaient, seulement à la cour, des honneurs qui étaient affectés à cette dignité. On n'exigeait aucune preuve pour être admis parmi les Pairs, et dans l'espace de cent cinquante ans on compte *quinze* familles d'anoblis, et par conséquent tirant leur origine du Tiers-état,

qui ont été honorées de la pairie. Le premier ordre de la Cour, celui du Saint-Esprit, n'exigait que cent années de noblesse ; et l'on compterait plus de deux cents chevaliers de cet ordre depuis son institution, dont les auteurs avaient été anoblis. La haute noblesse obtenait de préférence des régiments, des évêchés et des abbayes considérables ; mais des familles anoblies depuis un siècle et moins jouissaient des mêmes avantages. Le respect pour certaines races, et par conséquent pour la Noblesse, est un des préjugés le plus universellement répandus ; il existe parmi les nations les plus sauvages. Et si l'on considère que la Noblesse n'est autre chose qu'une tradition, que le souvenir des services et des talents, on conviendra que c'est avec raison qu'elle jouit d'une considération particulière. En supposant l'anéantissement des Nobles, et un autre ordre de choses établi dans un pays, on y sera également porté par les suites à des égards marqués envers des hommes dont les noms consacrés dans l'histoire rappelleront des vertus, des talents ou des actions éclatantes. Il y aura donc toujours des nobles ; et il sera impossible que le peuple, habitué à respecter certains noms, n'ait pas de la déférence pour ceux qui les portent. La plus illustre noblesse ne jouissait en France que de la considération attachée aux noms antiques et célèbres, et la pairie seule procurait à la cour des distinctions honorifiques. Plusieurs familles sorties plus ou moins anciennement du Tiers-ordre ont été élevées à cette dignité. L'éclat de la pairie ne faisait pas entière-

ment disparaître le désavantage d'une origine récente. La maison de Lorraine témoigna son mécontentement d'une alliance contractée avec la famille des Villeroy. Mais n'était-ce pas beaucoup pour les les descendants d'un secrétaire des finances sous François Ier, de s'allier avec une maison souveraine qui avait balancé l'autorité des rois, et qui avait été au moment d'être élevée sur le trône? Un Duc de Villeroy, dans ce siècle, fut refusé pour la présidence de la Noblesse de Bretagne, dont la baronnie de Retz le rendait susceptible; et j'ai vu les capitaines des gardes concerter des représentations au Roi pour écarter de cette place un homme titré, dont la famille avait été anoblie il y avait moins de deux siècles. C'est ainsi que les anciens préjugés triomphaient quelquefois de la faveur et de la fortune, et qu'il existait des contradictions qui étaient le produit nécessaire du Gouvernement, formé peu à peu au milieu des orages et du conflit des diverses conditions.

On mettait une grande différence entre la noblesse militaire et ancienne, et la noblesse de robe, dont l'origine était incontestablement connue et récente. Les Parlements étaient, dans les premiers temps, composés des barons, des pairs de France et de la haute noblesse. Les légistes ou les jurisconsultes, qu'ils appelèrent pour les aider dans l'administration de la justice, n'étaient point nobles et plusieurs descendaient d'affranchis. Ils ont par la suite des temps été mis, ainsi que leurs descendants, au rang des

nobles; mais ces familles n'ont jamais dû jouir de la même considération que celles des membres des anciens parlements. On voit par ce qui vient d'être exposé, que la plus haute noblesse ne jouissait dans la réalité que d'illustres souvenirs, qui lui valaient une supériorité purement d'opinion; que les priviléges honorifiques à la Cour étaient uniquement attachés au titre de duc, et que des familles d'une origine peu illustre et récente ont souvent été honorées de cette dignité. Les avantages pécuniaires de la noblesse étaient indistinctement le partage et des plus grands seigneurs et des anoblis. Mais étaient-ils onéreux au peuple et à l'État? Voilà ce qu'il est intéressant d'examiner.

Les Nobles, dans les temps anciens, menaient leurs vassaux à la guerre, contribuaient de leur personne et de leur fortune à la défense de l'État; il était juste qu'ils fussent affranchis de toute autre charge. Les bourgeois, qui n'étaient point assujettis au service militaire, fournissaient des subsides en argent. Lorsque les rois ont substitué des milices permanentes à l'assemblage confus des troupes féodales, la contribution en argent est devenue générale, et les nobles, pour qui la guerre cessa d'être ruineuse et qui furent payés par le roi, furent soumis à la plupart des taxes acquittées par les bourgeois et habitants des campagnes. Dans les derniers temps, il ne leur était resté de leur antique splendeur et de leur indépendance que le privilége d'une exemption de taille pour l'exploitation de trois charrues: mais

il fallait que le Noble qui voulait en jouir fît valoir par lui-même sa terre; le privilége cessait dès qu'elle était affermée. Si l'on considère combien peu de gentilshommes étaient à portée de profiter de cette exemption, elle paraîtra bien peu considérable. Les grands propriétaires et tous les Nobles qui avaient des emplois à la cour et à l'armée; tous ceux qui vivaient dans la capitale ou exerçaient des charges dans les villes de province, affermaient leurs biens, et une partie de la plus pauvre noblesse jouissait seule de cette avantage. Si l'on porte au cinquantième du produit de la taille, c'est-à-dire à *deux millions* environ, le montant de ce privilége de la noblesse, je crois que l'on sera plutôt au-delà qu'en deçà de la vérité. Je ne parle pas des droits féodaux, parce que cette discussion exigerait de trop grands détails; mais j'observerai que la plupart avaient pour principe des concessions faites anciennement par les seigneurs.

J'ai tracé l'origine, les prérogatives, les prétentions des Nobles, jadis rivaux des rois, oppresseurs des peuples, et depuis trois siècles réduits au rôle de courtisans, et mêlant leur sang avec celui de familles qu'ils n'auraient pas admises à leur table il y a cent cinquante ans. Frappé moi-même du fidèle tableau que j'ai fait, je me demande où étaient ces aristocrates qu'on représente si puissants, si impérieux et dévorant la substance des peuples après les avoir accablés de mépris.

U TIERS-ÉTAT

Cette multitude immense d'hommes actifs, industrieux, qui embrasse par ses travaux tous les arts utiles et agréables, le Tiers-état était-il opprimé, humilié ? était-il privé des moyens de faire valoir les talents qu'il recevait de la nature ? Le chapitre qui traite des impôts fera voir les charges que le peuple supportait ; il ne sera donc question en ce moment que des moyens que le Tiers avait de s'avancer, de s'élever par ses travaux et ses talens à des emplois lucratifs ou honorables. En considérant l'organisation de la société en France, on verra que la Noblesse n'était point comme les castes de l'Inde, éternellement divisées, sans qu'aucun des individus qui les composent puisse passer de l'une dans l'autre et s'y incorporer. Rien ne fut de tout temps plus facile à franchir que la ligne qui séparait la Noblesse d'avec le Tiers-état. Il a suffi, jusqu'à la fin du seizième siècle, d'entrer dans le service militaire ou de posséder un fief noble, pour être au rang des gentilshommes. Une partie de la Noblesse française n'a d'autre

principe que le service d'un de ses auteurs dans les compagnies d'ordonnances; et la plus illustre noblesse de l'Europe, en remontant aux commencements des divers états, n'a d'autre titre également que celui du service militaire ou de la possession des bénéfices et des fiefs. Les lettres d'anoblissement et la possession des charges ont été substituées à ces moyens d'acquérir la noblesse. Lorsqu'on parle des avantages de la Noblesse, on ne peut se dispenser de les regarder comme étant en grande partie communs au Tiers-état, puisque l'origine connue d'une partie de la Noblesse se trouve, dans des temps peu reculés, venir de cet ordre. Si, dans un espace de trois cents ans, les plus grands emplois de l'Etat ont été accordés à des hommes dont les pères ou grands-pères étaient nés dans la bourgoisie; si de degré en degré, de génération en génération, l'homme du Tiers s'élevait successivement à un rang supérieur à celui de ses pères, il est indispensable de regarder comme du Tiers-ordre tous ceux qui en descendent, à quelque élévation qu'ils soient parvenus. Il fallait, à la vérité, que le Tiers-ordre passât lentement par divers degrés, ce que les Nobles anciens franchissaient d'un seul pas; mais il avait enfin la faculté de s'élever avec le temps aux mêmes emplois. Il n'existait pas de barrière insurmontable qui lui en fermât l'accès, et de génération en génération la vitesse du mouvement était pour lui accélérée. Je dois, avant d'aller plus loin, prévenir un objection et me hâter d'y répondre. Tout était vénal en

France, dira-t-on. Si le Tiers-état n'était pas exclu par sa naissance de certains emplois, il l'était par sa fortune ; il ne fallait pas être d'une origine ancienne pour entrer dans la magistrature, mais on ne pouvait y être admis sans avoir une fortune qui mît à portée d'acquérir une charge. Donc le tiers est repoussé, soit par sa naissance, soit par sa fortune, des places qu'il aurait pu mériter et illustrer même par ses talens. La réponse à cette objection est bien simple. L'homme naît avec une propriété ou sans propriété. ceux qui n'ont reçu en naissant qu'une intelligence médiocre et des bras, sont voués par la nature même aux travaux de la culture ou aux arts mécaniques peu compliqués. Ceux à qui la nature a donné un plus grand degré d'intelligence ou des talens, ont par eux-mêmes des moyens de s'avancer et de s'illustrer : il en était de même en France. Les talens de l'esprit n'exigeaient qu'un faible concours d'avances pécuniaires, et l'on pouvait même s'en passer ; les arts libéraux, les comptoirs des marchands, les emplois subalternes de la finance, la profession d'avocat, etc., offraient mille moyens de subsister et d'acquérir des fonds, qui étaient autant d'échelons vers des grades supérieurs, et enfin vers la fortune. Supposons, et cette supposition est l'histoire exacte de cent mille individus, que le fils d'un laboureur ait acquis par ces moyens un capital de cinquante mille écus. Son fils augmente ce pécule et le double ; il acquiert la noblesse, le petit-fils est magistrat ou militaire. La quatrième génération s'élève à des

postes plus éminents; et si l'application se soutient dans celle qui suit, ou si des chances heureuses que chaque classe comporte deviennent son partage; si des succès marqués fixent l'attention publique, il n'est pas d'emplois militaires ou civils auxquels elle ne puisse prétendre.

Je vais à présent faire l'énumération des divers moyens d'avancement de fortune qui étaient en France le partage des hommes du Tiers-ordre, ou de ceux qui en descendaient et dont l'origine récente était connue.

Il existait dans la maison du Roi et celle des Princes un nombre considérable d'emplois honorables ou utiles, exercés par des hommes du Tiers-état, ou qui étaient à la première ou à la seconde génération d'anoblissement. Dans l'armée, un quart des officiers, à peu près, n'était pas noble, ou était anobli.

Il y avait dans le royaume douze Parlements, et à peu près autant de Cours des aides et de Chambres des comptes. Les charges les plus éminentes de ces tribunaux étaient remplies par des hommes sortis depuis un siècle du Tiers-ordre, et les autres par des anoblis. Il y avait encore dans chacune de ces Cours diverses charges exercées par des hommes de famille bourgeoise.

Dans la plus grande partie des provinces, il existait des bureaux de finances dont les charges conféraient la noblesse, et formaient autant d'objets d'ambition pour les personnes du Tiers-état, qui s'élevaient facilement à ces charges lorsqu'elles avaient acquis,

par l'économie, le commerce, les emplois lucratifs de la finance et tout genre d'industrie, quelque fortune. Il y avait dans chaque ville une sénéchaussée, un présidial ou un bailliage; et ces emplois peu coûteux procuraient de la considération et des émoluments. La profession d'avocat était honorée et offrait aux hommes de talent un moyen d'acquérir de la célébrité et de la fortune.

Enfin un nombre très-grand, et trop grand, d'emplois subalternes dans les tribunaux, tels que ceux de greffiers, de procureurs, d'huissiers, procuraient des émoluments considérables à une multitude de citoyens.

Les emplois que je viens de citer étaient tous l'apanage du Tiers-ordre ou de familles qui en sortaient, et qui s'élevaient par degrés jusqu'aux premiers rangs de la magistrature.

Un autre état, celui de la finance, était la source des plus rapides fortunes; des revenus considérables étaient attachés aux premiers emplois de la finance, et une multitude de places plus ou moins lucratives faisait vivre dans l'aisance un grand nombre de familles. Je ne m'éloignerai pas de la vérité en portant à cinquante mille le nombre des hommes soudoyés pour la perception des impôts et des revenus publics, depuis le garde ou commis qui jouissait de cinq ou six cents livres d'appointements, jusqu'au fermier général, receveur général, ou trésorier. Cette multiplication d'emplois était un mal en soi, et l'un des grands abus du système compliqué d'impositions

de la France; mais il n'en est pas moins vrai qu'elle était favorable à un nombre immense de citoyens. L'état ecclésiastique présentait encore au Tiers-état des moyens d'aisance et de fortune. Les évêchés, les abbayes du premier ordre étaient, à la vérité, accordés presque exclusivement à la noblesse distinguée; mais souvent des hommes d'une naissance obscure y parvenaient, et un nombre prodigieux de canonicats, de chapelles, de prébendes et d'abbayes séculières étaient l'objet de l'ambition du Tiers comme de la Noblesse; les cures étaient aussi le patrimoine du Tiers-état. L'administration employait un nombre infini de personnes qui étaient du Tiers ; tels étaient les commissaires des guerres, les chefs des divers bureaux, les employés des vivres, des ponts-et-chaussées, les commis de tous genres.

Si l'on joint à ces divers emplois et moyens d'aisance, de fortune et d'élévation tous ceux qui résultent d'un commerce immense, dont la balance était de quarante-cinq millions en faveur de la France, il sera évident qu'une multitude d'hommes était à portée d'excercer ses talens et son industrie, et de s'élever en deux générations aux premiers emplois de l'Etat, et quelquefois en six ou sept jusqu'à la Pairie. Ainsi cette Noblesse qu'on représente si orgueilleuse, laissait monter au rang de ses chefs des hommes du Tiers; et ce Tiers qu'on s'efforce de montrer circonscrit dans les travaux mécaniques, possédait les charges importantes qui donnent une autorité réelle, telles que celles de secrétaires d'état et de la haute

magistrature. Enfin du sein de ce tiers si avili, si opprimé, si méprisé, dit-on, sont sorties, dans l'espace d'un siècle, quinze familles honorées de la pairie, à laquelle n'ont point été élevés les *Rieux*, les *Beauffremont*, les *Talleyrand*, les *Chabanne*, et tant d'autres dont l'antique éclat remonte aux premiers temps de la monarchie, et qui ont mêlé tant de fois leur sang avec celui des Rois.

La Pairie fut, dans les temps anciens, l'apanage des Princes du sang ; les Princes étrangers n'y furent élevés qu'à la fin du quinzième siècle, et la Noblesse française n'en fut honorée qu'au milieu du seizième siècle. Le Connétable de Montmorency est le premier de la Noblesse française, qui ait été fait Pair de France; et le Parlement de Paris refusa d'enregistrer les lettres d'érection, attendu, dit-il, que telle dignité n'appartenait qu'aux Princes de la Maison royale, ou à ceux des Maisons souveraines. Je suis bien éloigné d'adopter les fables injurieuses que contient un mémoire contre les Pairs, qui parut du temps de la régence. L'ignorance, l'imposture et la passion se sont efforcées de donner aux plus grandes maisons une origine obscure. C'est là qu'on lit, entre autres absurdités, que l'illustre et antique maison de Crussol descend d'un apothicaire. De telles allégations ne méritent pas la peine d'être réfutées. Mais il est vrai de dire que plusieurs maisons illustrées par les plus grandes dignités sont sorties du Tiers-état, et dans cinq ou six générations sont parvenues à la Pairie. De ce nombre sont les *Potier de Gesvres* et les *Villeroy*.

Le premier Duc *de Mazarin* était petit-fils de l'Avocat *Laporte*. Le Chancelier *Séguier* a été fait Duc sous le nom de Duc *de Villemort* [1].

Le Maréchal de Belle-Isle, le Maréchal de..., dont les descendans subsistent dans un rang éminent, étaient des familles récemment anoblies; le Duc *d'Etrées* et le Duc *de la Vrillière* avaient une pareille origine. Le grand Maréchal *de Villars* était d'une famille anoblie un siècle avant sa naissance. Le Maréchal *de Maillebois*, petit-fils d'un laboureur du Soissonnais, a été Grand-d'Espagne ; et son fils, distingué par ses talens, était au moment d'être Maréchal et Duc lorsqu'il se perdit par une imprudence. Dans le siècle dernier, *Fabert*, qui n'était pas un homme d'un grand talent, était petit-fils d'un Libraire, et fut fait Maréchal de France. Le frère *de Colbert* a été fait Cordon-bleu; *Catinat* était d'une famille bourgeoise ; et quelque grande que soit la dignité de Maréchal de France, ses vertus et ses talens ne me permettent pas de dire qu'il en a été honoré. M. *d'Asfeld*, d'une famille bourgeoise, a été, dans ce siècle, fait Maréchal de France, et Chevalier

[1] Je ne puis passer sous silence, à cette occasion, la vertueuse et noble résistance du Parlement de Paris à l'enregistrement des lettres d'érection de la terre de Villemort en duché en faveur du chancelier Séguier, et les motifs vraiment patriotiques et romains des magistrats de cet illustre corps. Loin d'être flattés de voir décoré de la dignité du Duc un homme de leur ordre, ils refusèrent d'enregistrer les lettres, par la raison que la perspective des premiers honneurs de la Cour ferait naître dans les Magistrats une ambition contraire à la modération qui devait les caractériser, et leur ferait mettre moins de prix aux dignités de la Magistrature, qui devaient seules être pour eux l'objet d'une louable ambition. M.

de la Toison d'or; et le Comte *de Morville*, d'une très-obscure famille, a été également honoré de cet ordre distingué.

A ces exemples des plus hautes dignités possédées par des personnes du Tiers-état, il faut joindre le nombre considérable de ceux qui sont parvenus au ministère, et ont fondé des familles qui ont partagé avec la Noblesse les grands emplois militaires, et souvent les charges de la Cour. Tels sont les *Sillery*, les *Huraut de l'Hôpital*, les *Bullion*, les *Bouthilier*, les *Colbert*, les *Louvois*, les *Phelipeaux*, *Dreux*, *Chamillart*, *d'Armenonville*, etc., etc.

Est-il une contrée dans l'Europe où le Tiers-état ait joui d'aussi grands avantages? et peut-il exister un ordre de chose plus favorable à cette classe? Les droits féodaux étaient inhérens aux terres; et comme elles pouvaient être achetées par tout homme qui avait des moyens suffisans, il n'y avait à cet égard aucune ligne de démarcation : un anobli jouissait sans difficulté des droits qui avaient distingué dans les temps antiques l'habitation *des Rieux* et *des Coucy*. Cet exposé des nombreux moyens d'avancement et de fortune dont jouissait en France le Tiers-ordre, fait voir qu'il n'était aucune prérogative qu'il ne partageât avec la plus haute Noblesse, si l'on en excepte celle d'être présenté au Roi comme courtisan et de manger avec lui.

DU RAPPROCHEMENT DES DIVERSES CONDITIONS

En France seulement il existait, si je puis m'exprimer ainsi, un frottement perpétuel entre les diverses classes, qui en minait les angles trop saillans; et cette facilité de mœurs qui caractérise les Français ne permettait pas qu'il y eût d'invariables et humiliantes séparations. La magistrature était composée d'un nombre considérable de citoyens qui jouissaient à ce titre, comme je l'ai dit, de la noblesse, et la transmettaient à leurs enfans. L'exercice de l'autorité qui était confiée aux magistrats, et leur influence dans le gouvernement, leur procuraient une considération personnelle qui nécessitait les égards et les ménagemens des personnes les plus considérables par leur rang. Enfin des alliances multipliées existaient entre les familles des magistrats, de la finance et celles de la haute Noblesse, et formaient des liaisons qui réunissaient ces diverses classes.

L'homme de la cour, dans l'ivresse de ses titres, ébloui de ses cordons, en parlant à ses égaux des

magistrats, les traitait quelquefois de bourgeois. Mais ces bouffées de vanité, réprouvées des gens sensés, n'empêchaient pas qu'ils ne fussent respectés à la ville et traités à la cour avec distinction par les ministres. Les enfans des financiers s'élevaient aux emplois de la magistrature, et parvenaient aux plus grandes places et souvent au ministère. Les richesses des financiers devenaient la ressource des grandes familles obérées, et les alliances s'étaient multipliées entre les races les plus illustres et les financiers opulens.

Les talens, l'esprit, les agrémens, la célébrité dans les arts, faisaient obtenir des égards flatteurs : et ces heureux dons de la nature mettaient des hommes sans naissance à portée de vivre dans une apparente égalité avec les plus grands Seigneurs et les personnes les plus considérées.

Tous ces moyens de s'enrichir, de s'élever, de s'allier avec les plus grands noms, d'être admis dans les premiers cercles, n'existent pas dans les autres pays. Les diverses conditions y sont classées invariablement; les Nobles ne se mésallient point, et ce n'est pas tant par orgueil que parce qu'il n'y a en général point d'avantage à se mésallier. Les fortunes du Commerce et de la Finance dans les autres États de l'Europe, ne sont ni considérables, ni multipliées, et il y a au contraire un très-grand avantage à ne pas se mésallier, fondé sur les richesses et les éminentes dignités que procurent les chapitres.

La nouvelle Noblesse et celle qui date même de

deux cents ans, est sans considération en Allemagne, et ne peut être admise dans la société de la première Noblesse [1]. Un Ministre, un Ambassadeur à Vienne, ne peut inviter à souper une femme dont le mari, Comte ou Baron, n'est pas de la première Noblesse [2]; et les Dames de cette classe déserteraient sa maison s'il tentait un tel mélange. Enfin le goût de la société et du plaisir ne fait pas, dans la plupart des pays, taire l'orgueil, et n'y confond pas les rangs dans la vie habituelle comme en France, où l'amusement était l'objet le plus important des sociétés. La maîtresse d'une maison ne s'occupait pas de faire asseoir à côté d'elle l'homme le plus éminent en dignité, mais celui qui lui paraissait le plus aimable. Dans les autres pays et surtout dans le Nord, le rang militaire détermine votre place à table et dans la chambre, et on démêle promptement, en entrant, le grade de chacun, aux égards qu'on lui témoigne. En France, les différences d'état ne se marquaient que par des nuances délicates, et sen-

[1] Le goût de la société a fait de grands progrès à Vienne; et ce goût, ainsi que l'estime des talents, font souvent taire des préjugés anciennement enracinés. Je remarquerai encore qu'il est peu de pays où le mérite et les talents obtiennent plus de considération.

Le Prince de Kaunitz n'a jamais rien demandé pour personne, n'a jamais procuré aucune grâce pendant cinquante ans de ministère; et on n'était pas moins empressé de lui rendre des hommages, qui n'étaient corrompus par aucun levain d'intérêt ou d'ambition. On oubliait la naissance de Laudon; et s'il avait laissé des descendants, ils jouiraient d'égards marqués.

C'est dans la patrie du Baron de Thunderten-Trunk et dans d'autres contrées de l'Allemagne, que la ligne de séparation de la Noblesse est invariablement fixée, et que le souvenir des titres se produit dans les plus petites circonstances. M.

[2] Cela n'est pas exact. (Ed. de 1814.)

sibles seulement aux yeux les plus exercés. La faveur, le rang, l'esprit, les agrémens, la richesse, les talens, étaient également l'objet des égards; et ces divers principes de considération semblaient confondre les personnes. La vanité générale, par toutes ces raisons, avait moins à souffrir en France que dans les autres pays. Les titres [1], les armoiries, les livrées, ne peuvent être usurpés dans la plupart des États, et le nombre des chevaux d'attelage y est fixé. Le ridicule était en France le seul frein opposé aux vaines prétentions. Tel était l'ordre qui subsistait dans ce Royaume depuis des siècles, et tel était le balancement de toutes les classes et de tous les genres de considération, qu'il y avait, dans la plupart des conditions les moins élevées en apparence, des prérogatives qui rivalisaient avec celles des premières dignités. Ainsi, par exemple, le fils d'un bourgeois enrichi, qui avait acheté une charge de Conseiller au Parlement, était de la Chambre des Pairs, et non-seulement opinait avec eux, mais les précédait dans la séance, l'usage étant que le doyen des Conseillers siégeât avant les Pairs. Un Président à mortier traversait le parquet, et partageait avec les seuls Princes du sang cette prérogative, refusée aux Pairs de France. Une inconséquence venait se mêler aux prérogatives honorifiqnes des Magistrats.

[1] On a vu des gens qui en avaient usurpé quelques-uns, R... s'était fait Comte, sans consulter Chérin. Il répondit un jour à une personne qui le raillait de ce ridicule : « Il faut être bien bête pour n'être pas gentilhomme. » (Édit. de 1814.)

Le Chancelier de France, chef de la Magistrature, et regardé comme la première personne de l'État, siégeant au Conseil du Roi avant les Pairs, ne pouvait manger avec le Roi; l'homme de robe, déplacé en général dans les sociétés de la Cour, jouissait dans la capitale d'une grande considération. Il ne pouvait prétendre à exercer une charge qui lui aurait donné le droit de présenter un mouchoir au Roi; mais il s'élevait avec force dans le Parlement contre son autorité; et tandis que les plus grands personnages paraissaient, à la suite du Monarque, comme des serviteurs, il délibérait en sa présence sur les importantes affaires de l'État, défendait éloquemment la cause des Peuples, intimidait les Ministres par une courageuse liberté, et arrêtait les entreprises de l'autorité arbitraire.

Au milieu de ces contradictions, il était, dans chaque état, des exceptions favorables, et des compensations pour l'amour-propre. Chaque classe de citoyens offrait une sphère dans laquelle ceux qui la composaient pouvaient se circonscrire, et trouver des objets de consolation pour ce qui leur était refusé ailleurs. L'homme d'une Noblesse récente, qu'une charge faisait admettre à la Cour, s'enorgueillissait de son accès auprès du Souverain; le Noble d'une race antique, dénué des biens de la fortune, se complaisait dans le récit des anciennes illustrations de sa race, et dans la considération des personnes du même ordre. Le Magistrat, dédaigné à la Cour, jouissait avec orgueil des honneurs rendus

au Mortier dans le Marais. Le Maître des Requêtes, tout-puissant dans une province, recueillait avec un sentiment de vanité les hommages des peuples, qui le dédommageaient du déplaisir de se voir confondu dans la capitale. Le Financier, inconnu à Versailles, voyait avec satisfaction les plus grands Seigneurs de la Cour s'asseoir à sa table, s'associer à ses plaisirs, et par l'intimité de la société, s'efforcer de participer à son opulence. Les Grands, pour le flatter, cherchaient à faire oublier la distance de leur état, et l'ivresse de la fortune lui faisait oublier son néant. L'homme de Lettres, sans aïeux, recherché des grands, des hommes en place, des riches, soit par un effet de leur goût pour les Lettres, ou par prétention, était distingué, comblé d'éloges dans les plus brillantes sociétés, et des bienfaits de la Cour, joignaient l'utilité à ses agréments. L'Artiste célèbre, le Musicien, le Peintre, étaient aussi l'objet d'empressements flatteurs. Enfin le goût du plaisir faisait disparaître habituellement toutes les lignes de séparation; et la société ressemblait à un grand bal où chacun se presse, se coudoie, se place au hasard ou selon son goût, et ne cherche qu'à passer agréablement quelques heures.

Les femmes de robe étaient exclues de la Cour; mais cette séparation n'est point ancienne, et n'a commencé qu'au règne de Louis XIV. Elles avaient été jusqu'alors présentées à la Cour, admises à la table du Roi ; la preuve en est consignée dans les descriptions des fêtes que Louis XIV donna au commen-

cement de son règne. On y lit que la femme du Lieutenant-Civil, et d'autres femmes de Magistrats, assistèrent à ces fêtes au rang des Dames de la Cour, et furent admises à la table de Louis XIV. Mais si elles jouissaient de ces avantages, il y avait cependant quelques différences dans la manière d'être présentées. Les femmes de Magistrats n'étaient point ce qu'on appelle *saluées;* c'est-à-dire que le Roi n'approchait pas sa joue comme pour les embrasser, lorsqu'elles lui étaient présentées; il leur faisait un simple salut. Cette différence parut humiliante aux familles distinguées de la Magistrature, surtout aux Présidents à mortier, qui s'efforcèrent, dans quelques occasions, d'obtenir le rang de Pair à la Cour. Les Magistrats aimèrent mieux que leurs femmes ne parussent plus à la Cour, que de les y voir traitées avec moins de considération que les autres. Dès lors celles de l'ancienne chevalerie restèrent seules en possession d'être admises dans la société du Roi et de la Reine ; et comme tout s'oublie aisément, les Gens de la Cour regardèrent les Magistrats comme des bourgeois, exclus par leur état, depuis Pharamond, de tout accès à la Cour. Les premiers Magistrats, dans l'exercice des plus augustes fonctions, ne parurent à la plupart que des Marguilliers enorgueillis dans leur banc à la paroisse.

Il n'en était pas ainsi dans les temps anciens. On lit dans l'histoire, que lorsque les Reines venaient dîner à l'Hôtel-de-ville, on leur préparait un bain, et qu'il y en avait de destinés aux Dames de leur suite, et à

une bourgeoise de Paris, admise à lui faire sa cour dans ces jours de représentation. Henri IV allait souper chez des Présidents du Parlement et chez Zamet; et c'est l'habitation constante des Rois hors de la capitale, qui a établi un immense intervalle entre eux et diverses classes de la société.

DES PARLEMENTS

Le mot de *Parlement* a signifié autrefois toute assemblée où l'on se réunissait pour conférer des affaires publiques. Les Champs de Mars et de Mai ont été ainsi appelés, et les États-généraux, qui leur ont succédé, ont été désignés d'abord sous le nom de Grands Parlements. Les assemblées connues depuis plusieurs siècles sous ce nom, et dont il est ici question, ont été instituées pour rendre la justice, et se tenaient deux fois par an. Elles étaient originairement composées des hauts Barons, parce que le droit de rendre la justice a de tout temps paru le plus bel apanage des Souverains et des Seigneurs.

Les Barons étaient peu instruits, et la majeure partie ne savaient pas lire. On leur donna pour assesseurs des jurisconsultes ou légistes appelés *clercs*, qui composèrent seuls les Chambres des Enquêtes.

Le Roi payait des gages à ces Conseillers, qui furent appelés Maîtres. Ils remplacèrent les Barons, et le Parlement fut uniquement composé de gens du Tiers-état. Le Roi ayant convoqué plusieurs fois les

Pairs au Parlement de Paris, comme il l'avait fait en d'autres lieux, et cet usage ayant subsisté, le Parlement a prétendu former la Cour des Pairs. Une partie de la haute Noblesse a continué de remplir les fonctions de Juges dans quelques-unes des Provinces qui avaient des Souverains particuliers, et qui depuis ont été réunies à la Couronne. La Bretagne est de ce nombre, et il se trouve encore dans le Parlement de cette province des familles de l'ancienne chevalerie. Une seule est restée dans celui de Paris; c'est la famille des *Anjorrant*, qui depuis saint Louis siége dans cette Cour sans avoir jamais été élevée à aucune des grandes dignités de la Magistrature. Les Évêques furent exclus du Parlement, à l'exception de ceux dont les domaines relevaient immédiatement de la Couronne, et qui en conséquence étaient comptés parmi les Pairs, d'après la signification exacte de ce mot, qui signifie *pareils* ou *égaux*. Il se donnait à tous ceux qui relevaient du même suzerain, et souvent à tous les hommes d'une condition égale : c'est par cette raison qu'il y avait des *Pairs bourgeois*. Les *Remontrances* n'ont été originairement que des réponses faites aux Rois, qui demandaient au Parlement son avis; et le Parlement a pris ensuite l'habitude de le donner et d'insister pour qu'il fût suivi sans avoir été consulté. Les besoins de l'État ayant fait imaginer de mettre à profit le droit que le Roi avait de nommer aux places de Conseillers et de Présidents du Parlement, on créa plusieurs Offices de Conseillers, qui furent vendus, et par la suite ces

Offices et tous les emplois du Royaume eurent un prix fixe; enfin on finit par créer des emplois pour les vendre. Ce fut un grand mal dans ces temps, mais les inconvénients en ont été rachetés dans les temps postérieurs par des avantages réels. Lorsque le Parlement fut devenu sédentaire, les Rois s'habituèrent à le consulter; et dans les temps de trouble, les chefs des factions dominantes ayant eu aussi recours au Parlement, il devint l'arbitre des plus grandes affaires. Ceux en faveur desquels il décidait, avaient intérêt à soutenir ses droits, et le Parlement était, pour son propre avantage, porté à favoriser l'accroissement du pouvoir souverain, en opposition à l'aristocratie des Nobles. Le Roi, les Grands, le Peuple, ayant cherché en diverses occasions un appui dans le Parlement, son autorité a pris un rapide accroissement. Un acte d'autorité favorable au Souverain était suivi d'un autre acte qui lui était contraire; et l'on ne pouvait souvent contester l'un sans porter atteinte à l'autre. L'instruction donnée aux Députés des premiers États de Blois porte que « *bien* « *que les Cours de Parlement ne soient qu'une forme* « *des trois états raccourcis au petit pied*, ils ont « pouvoir de suspendre, modifier ou refuser les « Édits. »

Cette instruction, qui prouve, ce qui n'était point douteux, que les Parlements ne représentaient pas la Nation, leur accorde cependant un pouvoir d'opposition presque égal à celui du Parlement d'Angleterre. La transcription faite sur les registres du Parlement,

des Arrêts, Lois et Règlements émanés de la Puissance royale, fut l'origine de l'enregistrement.

Les Parlements prétendirent par la suite que cette transcription sur leurs registres était une sanction nécessaire ; et le Peuple s'habitua à croire qu'une Loi qui n'était pas inscrite sur ces registres, manquait d'un caractère essentiel et nécessaire à son exécution. Ce sentiment prévalut, surtout pour les Édits qui établissaient de nouveaux impôts, dont le Peuple était intéressé à s'affranchir. La puissance des Parlements augmenta dans les temps de troubles, et le Parlement de Paris a plus fait qu'aucune Assemblée nationale ; il a donné trois fois la régence, et cassé le testament de deux Rois. Ce même Parlement écrivait de la manière la plus soumise au Connétable de Montmorency, en 1547. Voici ses termes qu'on a peine à concilier avec l'usage où il s'est maintenu d'écrire *Monsieur* au Régent du Royaume, petit-fils de Louis XIII.

Notre très-honoré Seigneur, nous avons bien voulu vous avertir de ce que dessus, à ce que votre bon plaisir soit, l'ayant fait entendre au Roi, nous commander son bon vouloir.

Les Parlements, et dans quelques circonstances les Chambres des Comptes et les Cours des Aides, ont opposé une courageuse résistance aux entreprises de l'autorité arbitraire, et ont été efficacement secondés dans cette lutte contre des Ministres despotes, par les mœurs et les usages fortifiés de l'opinion, qui a toujours eu un grand pouvoir en France. La plupart des

autres pays sont soumis au pouvoir militaire, ou au régime féodal ; et dans une grande partie, il n'y a eu pendant longtemps que des Nobles et des serfs. Les degrés de la hiérarchie dans ces pays sont peu nombreux, tandis qu'il y avait en France une multitude d'échelons, qui, de proche en proche, s'élevaient jusqu'au rang suprême. Des intérêts contraires en apparence, et des conditions qui différaient par des nuances plus ou moins sensibles, se combattaient perpétuellement, et formaient un équilibre résultant de mouvements déterminés en sens contraires.

Le Parlement de Paris était depuis plusieurs siècles formé des Pairs ecclésiastiques et séculiers, et de Magistrats qui achetaient leurs charges. Ceux des provinces, institués par les Rois, jouissaient des mêmes prérogatives, et les Pairs y avaient également séance. Les Pairs ne siégeaient au Parlement que lorsqu'il s'agissait de leurs intérêts, ou qu'ils y étaient convoqués par le Roi, ou invités par le Parlement à y venir prendre séance, dans des circonstances où il voulait se fortifier de leur présence et de leur avis ; souvent ils recevaient des ordres du Roi pour ne pas s'y rendre. Il faut observer que plusieurs Rois ont assisté en personne aux procès criminels des Pairs ; et la Chambre ou Cour des Pairs était partout où il plaisait au Roi de les convoquer, et non pas dans le Parlement de Paris, exclusivement à tout autre lieu. Le Parlement est convenu, dans le quinzième siècle, qu'il n'avait que le droit de juger

les procès, et non de connaître des *affaires de Finances, du Gouvernement* et *de la Guerre;* mais, dans les temps postérieurs, il fut par le fait substitué aux anciens États-généraux.

Souvent il suspendit la marche de l'autorité arbitraire, et étaya la puissance légitime et nécessaire du Souverain; et l'on ne peut se refuser à reconnaître que la France et l'État ont les plus grandes obligations au Parlement de Paris et à ceux des provinces.

Le Parlement de Paris a été le défenseur de la Loi salique et des droits de la Couronne, contre les entreprises de la Cour de Rome. Attachés aux vieilles maximes, les Parlements ont empêché, du temps de la Ligue, que la France ne fût démembrée; et la Maison royale leur doit la conservation de la Couronne. Les Parlements, comme tous les grands Corps, étaient peu flexibles, et ils avaient cet assujettissement aux formes, qui passe pour de la pédanterie, et est cependant le plus sûr rempart contre le changement et l'altération des principes. Intermédiaires par le fait entre le Trône et les Peuples, ils ont en plusieurs circonstances maintenu l'un, et défendu les droits des autres avec une intégrité et un courage dignes des Romains.

Il paraîtra sans doute étrange qu'en achetant une charge avec l'agrément du Roi, on devînt le représentant de la Nation, le dispensateur de la Justice et le défenseur des Peuples. Mais en examinant attentivement les principes et les effets de la vénalité, on

verra qu'elle n'était qu'un gage de l'éducation, et d'une fortune qui préservait de la dépendance des Grands et des appas de la corruption.

Les mœurs des Magistrats étaient plus réglées que celles des autres classes. Ils étaient en général peu instruits des objets étrangers à la Jurisprudence; et divers préjugés, par la nature même de ces Corps, y demeuraient profondément enracinés. Conservateurs par essence des Lois anciennes, ils devaient être en garde contre les idées nouvelles, et suivre tardivement les progrès de l'esprit; un corps ne peut pas se mouvoir avec l'agilité d'un individu, et marche toujours plus lentement. Mais la sagesse qui caractérisait ces Corps était préférable aux faibles rayons d'une lumière qui souvent égare en portant au-delà de la vérité.

Habitués à juger des procès, les objets de l'administration étaient peu familiers aux Parlements; mais l'éloquence et la pureté des intentions suppléaient, dans leurs remontrances, à la connaissance des détails qui leur manquait.

On leur a quelquefois reproché de combattre pour le maintien de leur autorité et de leurs prérogatives avec plus de force que pour les intérêts des Peuples; mais cet attachement à ses priviléges est un trait caractéristique des corps et de toute association. On en a vu des exemples frappants dans les corps religieux. Le temps était arrivé de faire d'importants changements dans l'administration, et l'anéantissement d'anciens préjugés les rendait faciles. On était vive-

ment frappé de la nécessité d'établir des impôts dont la perception fût moins compliquée, moins dispendieuse, et de faire disparaître l'injuste inégalité de la réparation. Les Parlements, par défiance du Gouvernement et par assujettissement aux anciens usages, auraient opposé quelquefois de la résistance à des plans sagement combinés [1]. Mais un Gouvernement ferme, économe et éclairé aurait vaincu ces obstacles, subjugué tous les esprits par l'évidence et la pureté de ses intentions; enfin il eût déterminé ces corps, dont il aurait gagné la confiance, à seconder ses efforts. Les Lois civiles et criminelles avaient également besoin d'être refondues; la simplification était nécessaire pour les unes et pour les autres et l'humanité prescrivait l'adoucissement ou la suppression des Lois barbares, dont plusieurs étaient puisées originairement dans le code religieux.

[1] Comme à l'impôt du timbre. (Éd. de 1814.)

DE L'ADMINISTRATION

La puissance exécutrice ou l'administration du Royaume était confiée aux ministres et aux intendants des provinces : les affaires qu'elle embrasse étaient réparties entre quatre Secrétaires d'État. Les principaux Départements étaient ceux de la Guerre, de la Marine, et des Affaires étrangères,

La maison du Roi, la police de Paris, les affaires du Clergé et celles des Protestants formaient un autre département; mais quelquefois ces objets étaient divisés et ajoutés à celui d'un ministre en crédit. Les affaires générales des provinces étaient distribuées entre les Secrétaires d'État; les conflits qui s'élevaient dans chaque province étaient portés devant le Secrétaire d'État qui en avait le département, et c'était par lui que le Roi faisait connaître ses intentions aux Commandants, aux Intendants, aux évêques et aux différents Corps ou Communautés. Le Ministre de la guerre avait de droit, par sa place, la direction de toutes les affaires des provinces frontières. Les quatre ou cinq Secrétaires d'État, car le nombre n'en

était pas invariablement fixé, travaillaient chaque semaine avec le Roi sur les affaires de leur Département, et quand il y avait un premier Ministre, il assistait à ce travail.

Les finances étaient administrées par le contrôleur général, depuis qu'il n'y avait plus de surintendant: ce Ministre ne pouvait jamais être comptable, parce que toutes les dépenses qui excédaient mille livres étaient ordonnées par le Roi, et l'état en était signé de sa main. Les détails de la finance étaient confiés, sous l'autorité du contrôleur général, à un Magistrat qui avait le titre d'Intendant des finances, et travaillait avec ce Ministre, dont il n'était que le premier commis avec un titre honorable. Ces places donnaient la première considération, et souvent des Intendans des Finances ont préféré cet emploi stable et utile au poste orageux de Contrôleur général.

Le Chancelier de France était chef de tous les Tribunaux; il était l'organe des volontés du Roi auprès des Cours de justice, pouvait mander chez lui les Secrétaires d'Etat, et présidait au Conseil privé, composé des Conseillers d'Etat et Maîtres des Requêtes. La dignité de Chancelier était la première pour le rang et les prérogatives honorifiques: il précédait dans les Conseils les Ducs et Pairs, ne terminait jamais ses lettres par le mot *Serviteur*, ne rendait aucune visite et ne portait le deuil de personne, étant censé représenter l'impassible Justice. Enfin le Chancelier jouissait d'une prérogative bien plus précieuse que ces brillantes distinctions, il était

le seul des Ministres qui fût inamovible; il pouvait être exilé mais non destitué. Une place si importante par son objet, qui était l'administration de la Justice, et qui procurait autant de distinctions honorables, ne donnait pas un grand crédit à la Cour, le Chancelier ne conférant aucun grand emploi, aucune place lucrative. Les empressemens étaient naturellement dirigés vers les Ministres des Finances, de la Guerre et de la Marine, qui avaient des moyens multipliés de procurer de grandes fortunes.

L'emploi de Garde des Sceaux était quelquefois joint à la charge de Chancelier; mais le plus souvent il en était séparé, et le Garde des Sceaux jouissait de tous les honneurs et prérogatives du Chancelier, à l'exception de l'*inamovibilité*. C'était un emploi de pure confiance, et dès que le Roi n'avait plus les services d'un Garde des Sceaux pour agréables, il lui envoyait demander les Sceaux, qu'il remettait à un autre, et quelquefois il en exerçait lui-même les fonctions.

Il y avait plusieurs Conseils distincts par l'objet qui s'y traitait et par les personnes qui les composaient : le premier était le *Conseil d'état*, auquel assistait nécessairement et de droit le seul Secrétaire d'Etat des affaires étrangères : les autres membres de ce Conseil étaient ou des Secrétaires d'Etat, ou des Maréchaux de France, ou d'anciens Ambassadeurs. Les affaires extérieures étaient seules discutées dans ce Conseil, le Secrétaire d'Etat des affaires étrangères en était le rapporteur et y faisait la lecture des

dépêches des Ambassadeurs. Les membres de ce Conseil étaient appelés *Ministres d'Etat;* le caractère que conférait ce titre était indélébile. Il fallait, chaque jour de Conseil, être averti par le Roi, pour avoir droit de s'y rendre; et un Ministre qui aurait été disgracié pendant vingt ans, n'avait besoin pour y reparaître que d'être averti, parce que ce titre était toujours censé subsister. Le Chancelier était rarement de ce Conseil, dont les objets étaient absolument étrangers à son ministère; et comme le rang supérieur que lui donnait sa charge, semblait lui accorder une prééminence qu'il aurait pu, dans quelques circonstances, ne pas borner à la séance, sa dignité était un obstacle à son ambition.

Le second Conseil était celui des *Dépêches;* il avait pour objet les affaires de l'intérieur : et quelquefois on évoquait à ce Conseil des affaires particulières dont les Tribunaux se trouvaient par là dépouillés. Mais les évocations n'avaient lieu que lorsque ces affaires exigeaient par leur importance l'attention du Législateur, et que les questions intéressaient à la fois et l'ordre judiciaire et l'administration; le Chancelier et tous les Secrétaires d'Etat assistaient à ce Conseil, et deux Conseillers d'Etat y avaient séance. Le troisième Conseil était celui des Finances, dont le Contrôleur général était le rapporteur, et le quatrième celui du Commerce. Des Conseillers d'Etat avaient séance à ces deux Conseils avec les Ministres. Lorsqu'une affaire contentieuse, portée au Conseil des Dépêches, exigeait de grands développemens, un

Maître des requêtes était nommé pour en faire le rapport devant le Roi.

Un corps de Magistrature, qui faisait l'apprentissage de la Jurisprudence dans les Parlemens, était en quelque sorte en opposition avec ces compagnies, et particulièrement dévoué au Roi ; c'était le Conseil privé, composé de Conseillers d'Etat et de Maîtres des Requêtes. Ce Tribunal pouvait être considéré comme le gardien de la puissance exécutrice ; il était le Tribunal de révision pour tous les arrêts émanés des Cours, et dans lesquels les formes prescrites par les Lois étaient violées. Les membres de ce Conseil, divisés en plusieurs bureaux, étaient Juges d'Affaires contentieuses relatives à l'Administration. C'était parmi eux qu'on choisissait les Commissaires Départis ou Intendans des provinces, dans lesquels résidaient en partie la force et la surveillance du pouvoir exécutif. La distribution des impôts leur était confiée, ainsi que le pouvoir d'en assurer la perception, et le jugement de la plupart des différends qui en résultaient. Ils étaient chargés de la confection des chemins, et de plusieurs parties importantes de la police qui exigeaient de la célérité dans l'exécution. Ils surveillaient l'administration des villes, l'emploi de leurs deniers, et tous les détails économiques du service militaire. Le paiement et le logement des troupes étaient encore confiés à leurs soins. Le Gouvernement, par le moyen de ces Magistrats, avait la plus exacte connaissance de tout ce qui se passait dans les provinces. Leur autorité

était un frein opposé aux entreprises du pouvoir judiciaire, et aux-abus du pouvoir militaire, confié aux Commandans des troupes; les Intendans, revêtus d'une aussi grande autorité nécessaire pour contre-balancer tous les autres pouvoirs et maintenir la puissance royale, devaient nécessairement exciter la jalousie et faire naître divers conflits. On leur a souvent reproché d'abuser de leur autorité, et d'user de dureté envers les contribuables; quelques-uns ont pu mériter cette inculpation, et il n'est point d'établissement qui ne comporte des abus. Sous l'administration de Colbert, les Intendans usaient avec rigueur et despotisme de leur pouvoir, et ils ne faisaient que suivre les impulsions et les ordres de cet homme célèbre; l'éclat de son administration a couvert son odieuse fiscalité, mais sa correspondance offre des traits du plus barbare despotisme. Depuis longtemps les Intendans, dirigés par l'opinion publique, cherchaient plus à se distinguer par leurs ménagements pour les peuples et par des établissements utiles, que par leur asservissement aux volontés ministérielles. On trouverait dans la correspondance de la plupart des magistrats, des plaidoyers éloquens en faveur des peuples, étayés des connaissances de détail qui manquaient aux Parlemens. Les torts que l'on peut reprocher à plusieurs ne sont ni la corruption, ni l'abus de l'autorité: ils dérivent de la négligence et de la dissipation; et c'est aux Ministres des Finances qu'il faut s'en prendre à cet égard. Entraînés par le torrent des

8.

affaires du moment, occupés sans cesse du crédit public, des emprunts, de la hausse ou de la baisse des effets royaux, ces Ministres ne portaient pas toujours assez d'attention sur les provinces, sources de tout revenu. Ils ne surveillaient point assez l'administration des Intendans, n'excitaient point leur zèle, et la faveur trop souvent l'emportait pour le choix des sujets. Si l'on examine la distribution des pouvoirs confiés par le gouvernement, et les ressorts qui le faisaient mouvoir, on sera forcé de convenir que la sagesse et l'expérience de plusieurs siècles avaient présidé à la formation d'un ordre de choses qui réunissait la célérité de l'expédition à un examen approfondi des objets, et que toutes les parties étaient éclairées par des autorités rivales qui s'opposaient respectivement à la domination de chacune, et les contenaient dans leur sphère. Je ne dois pas omettre, en parlant de l'Administration, de faire mention des ressorts secondaires qui assuraient et accéléraient le jeu des premiers, et pouvaient suppléer leur action, de manière que rien ne fût suspendu ou déréglé par l'inaction des principaux ressorts.

Il y avait dans l'Administration de la France une force intérieure qui luttait contre la dissipation, l'ignorance et l'impéritie, et qui provenait de l'application, de l'expérience et des lumières des Agens subalternes du Gouvernement. On a dit, pour critiquer leur influence, que le Gouvernement Français était *bureaucratique*. Mais dans le perpétuel changement de Ministres qui a signalé les règnes de

Louis XV et XVI, il était heureux pour l'Etat qu'il y eût des hommes permanens dans leurs postes, et à portée de guider ces Ministres éphémères, et de les prémunir contre la séduction des novateurs, l'enthousiasme et l'artifice des gens à projets. La machine de l'administration avait commencé à être organisée pendant le ministère de Richelieu, et s'était perfectionnée sous Louvois et Colbert. L'esprit qui avait animé ces deux Ministres, les principes qu'ils s'étaient faits d'après l'expérience et leurs lumières, les formes qu'ils avaient établies, composaient un système complet d'Administration, qui eut en quelque sorte force de loi pour leurs successeurs. Les chefs des divers Bureaux, connus sous le nom de premiers Commis, pénétrés de son esprit, habituaient ceux qui étaient sous leurs ordres et devaient leur succéder, à l'observance des formes, et aux principes qui les avaient dictées. De là résultait une marche assurée et expéditive dans les affaires, qui faisait en partie le succès des ministres. L'habitude de voir aller les choses en quelque sorte également sous chaque ministre, rendit le Roi moins attentif dans leur choix; il ne s'apercevait pas, à la marche des affaires, du changement des personnes. Le Ministre, nommé le samedi, suivait, le dimanche, au travail du Roi, le fil des affaires, en discutait les plus petits détails, parlait des choses et des personnes comme s'il eût été en place depuis un an.

Cet attachement aux formes établies sous Louis XIV, et aux maximes de ministres célèbres, se soutint

jusqu'à messieurs d'Argenson et Machault. Les choses changèrent à leur disgrâce ; on commença à s'écarter des anciens usages et des formes. La marche des affaires, à cette époque, fut moins assurée, et les innovations se multiplièrent ; ce changement eut pour principe l'élévation des Militaires et des Gens de la Cour au Ministère. Louis XIV avait eu pour maxime, de ne confier l'exercice du pouvoir qu'à des Magistrats dont l'ambition était circonscrite nécessairement dans une étroite sphère, et que l'habitude du travail rendait plus capables d'attention. Enfin les Magistrats, sans famille à la Cour, sans entours puissants, avaient peu de moyens d'y former des intrigues. C'est à l'époque du ministère du maréchal de Belle-Isle, et à celui du Duc de Choiseul, qu'on voit les ordonnances se multiplier, la discipline s'altérer, et les militaires se dégoûter d'un service où il fallait sans cesse apprendre et oublier. Les manœuvres, les uniformes, les principes de la discipline, les punitions, les moyens d'avancement, les dénominations des emplois, tout changeait à l'avénement de chaque ministre. Cette variation de personnes et de principes ne diminua pas sous Louis XVI, et a pu contribuer à aliéner l'esprit des troupes. Mais du dégoût à l'infidélité l'espace est immense ; et des causes plus immédiates, plus décisives, ont déterminé cette infidélité sans exemple dans la Monarchie française.

DE LA VÉNALITÉ DES CHARGES

La vénalité des charges paraît au premier aspect un des plus monstrueux abus qui puissent être introduits dans un état. Quoi de plus révoltant que d'acheter le droit de rendre la Justice, celui d'examiner les états des Comptables, d'administrer le Royaume et de commander une troupe militaire? Quoi de plus décourageant pour les hommes nés avec des talens, que de ne pouvoir les exercer si l'on n'a pas été, en naissant, favorisé des dons de la fortune? Le résultat d'un tel ordre de choses semble devoir être que des hommes qui ont payé le droit de juger leurs semblables, s'indemniseront, par des prévarications, des sacrifices qu'ils ont faits; que les Tribunaux seront composés des hommes les plus ignorans, qu'il s'y fera un honteux trafic de la Justice; que des Chefs lâches et diffamés seront à la tête des Corps militaires; qu'enfin dans toutes les parties du corps politique règneront l'avidité et la corruption.

Un tel tableau est bien loin d'être vrai, et le mot de vénalité induit en erreur. Les places les plus enviées par l'ambition étaient celles de Secrétaires

d'Etat; leur prix était de *cinq cent mille livres*. Les charges de capitaines des Gardes du Corps et de premiers Gentilshommes de la Chambre étaient fixées au même prix; celle de Grand Chambellan à douze cent mille livres. Mais résultait-il de la vénalité de ces charges, qu'il fût facile à tout homme qui avait douze cent ou cinq cent mille livres, de les obtenir, et que celui qui n'avait pas cette somme ne pût pas y prétendre? En résultait-il qu'on admît parmi les Capitaines des Gardes et les premiers Gentilshommes de la Chambre, des hommes sans naissance? Ces places, malgré leur vénalité, étaient conférées uniquement à ceux que des circonstances indépendantes de la fortune et leur naissance mettaient en droit d'y prétendre, parce que les émoluments de ces places surpassant le capital, il était indifférent qu'elles fussent vénales.

Il n'en était pas ainsi des offices de Magistrature parce que les gages n'étant plus en proportion de leur prix, il fallait être assez riche pour supporter le sacrifice de l'intérêt annuel du capital, et pour vivre dans le monde d'une manière convenable au rang que conféraient ces charges. La richesse était nécessaire pour y parvenir, mais la plus grande richesse ne déterminait aucune préférence. Il n'en fallait pas moins réunir les qualités convenables, avoir fait les études nécessaires, être parvenu à certains grades antécédens, et avoir une naissance honnête.

J'ai déjà eu occasion de traiter cette même ques-

tion ; et comme je ne pourrais que répéter les mêmes raisons, et qu'elles me semblent sans réplique aux yeux de tout homme impartial, je vais rapporter ce que j'ai eu occasion de dire à ce sujet.

Trajan ayant ordonné que ceux qui aspireraient aux dignités auraient au moins le tiers de leurs biens en fonds de terres, tous ceux qui prétendaient aux charges achetèrent à l'envi des terres, et leur prix augmenta considérablement. Loi judicieuse, qui veut que, pour gouverner la République, on s'intéresse à la République, qui atteste qu'il n'y a de véritable citoyen que le possesseur de terres; que celui-là seul qui souffre de tous ses maux participe à tous ses avantages. Les richesses ont été de tout temps un titre pour être appelé aux honneurs ; les Archontes étaient choisis dans le nombre des plus riches citoyens. On exige en Angleterre que les Membres du Parlement aient une propriété, et elle n'est pas assez considérable dans les temps actuels. La progression des richesses, l'augmentation des valeurs, exigeraient que l'on fît une nouvelle fixation à la fin de chaque siècle. Le même esprit a dicté la même loi à Rome et en Angleterre; et toutes choses égales d'ailleurs, les terres doivent avoir par cette raison une valeur de plus en Angleterre.

La vénalité des charges a produit originairement un grand mal ; il a dû paraître scandaleux, absurde dans les premiers temps, qu'on achetât le droit de juger. La politique la plus éclairée ne pouvait rien cependant dicter de plus avantageux pour les siècles

à venir, que cet usage suggéré par le besoin, et qui n'a pas été dans le moment sans inconvénient[1].

Il n'y a point de vénalité dans le fait, car on ne peut pas à prix d'argent obtenir un emploi de préférence à celui qui en a moins. Le prix que coûtent les charges n'est qu'un gage qui garantit que la fortune du Juge le met au-dessus du besoin et de la corruption, et qu'il est assez riche pour se soutenir avec décence dans un état honorable. Tel était le sentiment du Cardinal de Richelieu. Cette vénalité a les mêmes effets que la loi de Trajan, que celle d'Auguste, qui fixait la fortune que devait avoir un Sénateur, que celle d'Angleterre. Elle a produit un autre avantage pour l'Etat. En n'admettant que des gens riches dans les charges, le Roi a pu diminuer successivement les gages, les réduire presque à rien, et l'on s'est trouvé suffisamment payé par l'honneur et les prérogatives. Si les charges n'étaient point vénales, si les fonctions de Juge étaient exercées par des gens peu aisés, les dépenses de la Magistrature absorberaient une partie des revenus de l'Etat.

Je ne parlerai point des charges de la Finance, et du nombre infini de charges de tout genre. L'abus n'était pas dans la vénalité des emplois divers, mais dans leur multiplication et leur inutilité. Le Contrô-

1 Montesquieu s'explique d'une manière conforme à mon sentiment : « Or, dans une Monarchie où, quand les charges ne se ven-
« draient pas par un règlement public, l'indigence ou l'avidité des
« courtisans les vendrait tout de même, le hasard donnera de meil-
« leurs sujets que le choix du Prince ; enfin la manière de s'avancer
« par les richesses, inspire et entretient l'industrie, chose dont cette
« espèce de Gouvernement a grand besoin. » M.

leur général Desmarêt ayant proposé au Roi, pour subvenir aux dépenses de la guerre, la création de plusieurs offices, Louis XIV, frappé du peu d'importance de leurs fonctions, dit à son Ministre : Qui est-ce qui achètera ces charges ? Votre Majesté, répondit Desmarêt, ignore une des plus belles prérogatives des Rois de France, qui est que lorsqu'un Roi *crée une charge, Dieu crée à l'instant un sot pour l'acheter.*

L'abus de cette multiplication d'emplois était d'autant plus grand, qu'on avait attribué à la plupart des exemptions qui ajoutaient à la charge des Peuples. Mais en balançant les avantages et les inconvénients, il est, je crois, certain que cette manière de mettre à profit la vanité des hommes a été plus favorable que nuisible à l'intérêt du Peuple, et que les charges ont été des moyens d'encouragement dans diverses professions, par l'espoir d'élévation qu'elles offraient aux familles du Tiers-état. Ces charges ont épargné au Peuple des impôts ; et en les considérant comme des emprunts, aucun n'a été moins coûteux. Si l'on suppose que le prix de toutes les charges s'élève à *six cents millions*, qui n'ont pas coûté plus de deux pour cent d'intérêt, je demande quel moyen moins onéreux pouvait être inventé que celui de la vénalité, d'où est résultée une économie de plus de deux milliards, dans l'espace de deux cents ans ?

DES LETTRES DE CACHET

L'origine des Lettres de cachet remonte à près de quatre cents ans. Les temps de troubles et les révoltes des Grands ont pu rendre nécessaires ces actes de l'autorité souveraine. L'amour du pouvoir, si commun à tous les hommes, a fait conserver à des Ministres, dans des temps calmes, cet usage. Il a servi quelquefois leurs passions, il a favorisé la paresse effrayée de l'examen d'une affaire compliquée; et de proche en proche, tout ce qui tient à l'Administration a regardé les Lettres de cachet comme un ressort actif et puissant du Gouvernement, comme un moyen réprimant qui concourait au maintien de l'ordre, quelquefois comme la sauvegarde des familles, souvent même comme un effet de l'indulgence du Prince.

Un pareil emploi de l'autorité, loin d'affermir la puissance, d'en rendre l'exercice plus facile, lui a souvent suscité des obstacles et excité de violents orages.

L'emprisonnement de deux Conseillers au Parle-

ment, Broussel et Blancmesnil, fit soulever le Peuple sous la régence d'Anne d'Autriche, et fut le principe des troubles qui agitèrent la minorité de Louis XIV. Un coup d'autorité entraîne quelquefois la nécessité de les multiplier à l'infini. Combien de querelles auraient été assoupies dans leur origine par le mépris, qui ont été animées et prolongées par l'intervention de l'autorité !

C'est une chose remarquable, et j'en ai déjà fait l'observation, que les querelles religieuses ont été le principe de la plupart des exils et des emprisonnements. La fureur théologique et l'esprit de secte n'ont point connu de bornes. Le fanatisme est une des plus terribles maladies de l'esprit humain, et la vie et la liberté ne sont rien aux yeux de l'enthousiaste qui croit venger le ciel. Les persécutions suscitées à l'occasion du jansénisme en sont la preuve convaincante. Une multitude de Citoyens fut privée de la liberté par des actes d'autorité, et le jansénisme pendant longtemps ne parut qu'en faire plus de progrès.

La philosophie avait vu couronner ses efforts en faveur de l'humanité par les progrès de l'esprit de tolérance ; et à l'avénement de Louis XVI au trône, il fit connaître son éloignement pour tout genre d'abus d'autorité. Un des premiers objets qui fixèrent son attention fut la liberté du Citoyen. Il avait dans son Conseil deux Ministres portés par sentiments et par principes à seconder ses équitables dispositions. M. de Malesherbes ayant été nommé Ministre, s'em-

pressa, selon l'usage, de faire aussitôt la visite des maisons qui contenaient des prisonniers d'Etat. La prévention favorable qu'on avait pour ce vertueux Ministre a fait répandre qu'il en avait délivré un nombre considérable. Il m'a dit lui-même, avec la franchise qui le caractérisait et lui faisait repousser les éloges qui n'étaient pas mérités, qu'il n'en avait fait sortir que deux. Cette circonstance prouve que les motifs de la détention des autres lui avaient paru fondés. Il proposa au Roi de me charger de faire un mémoire qui fixât, s'il était possible, les cas où le maintien de l'ordre, le bien de l'État, celui même des familles, pouvaient déterminer le Souverain à s'élever au-dessus des formes judiciaires pour priver un Citoyen de sa liberté. En exposant mon opinion sur une matière aussi délicate, je n'éprouvai aucun embarras; et c'est faire l'éloge du prince et de ses Ministres.

Entraîné par son zèle, M. de Malesherbes, pour bannir entièrement l'arbitraire des décisions qui émanaient du Souverain en pareilles circonstances, et écarter la surprise, crut devoir devoir établir un Bureau, composé de quelques Magistrats, pour l'examen des demandes de lettres de cachet. Une institution fondée sur des principes aussi purs et dont les avantages ne semblaient pouvoir être contestés, me parut très-dangereuse, et je ne lui cachai pas combien mon opinion différait de la sienne. Je lui représentai que, consacrer par une forme légale en apparence des actes essentiellement arbitraires,

puisqu'ils n'avaient aucune loi pour principe, c'était fonder la plus formidable des tyrannies; que plus les motifs qui avaient présidé à l'établissement du Bureau d'examen étaient purs, et plus le danger qui en devait résulter était à redouter. Un Ministère corrompu et oppresseur pouvait faire un jour de ce Bureau le plus terrible Tribunal d'inquisition. Il est impossible, lui dis-je, que les Parlements ne s'élèvent pas avant peu contre un Tribunal armé du plus grand pouvoir, et qui fonde son empire sur le mépris de la Loi. Ceux qui sont les victimes d'un acte d'autorité surpris à la justice du Souverain, et ceux qui ont mérité d'être momentanément privés de leur liberté, rentrent sans tache dans la société; ils ont éprouvé une correction paternelle en quelque sorte, et n'ont pas subi un jugement. Mais dès que la punition émane d'un Tribunal ou Bureau, l'honneur se trouve compromis. Le ministère de M. de Malesherbes fut trop court pour produire le bien qu'on pouvait en attendre. Plusieurs années après, la même question fut agitée, et l'un de ses successeurs écrivit aux Intendans des provinces pour être instruit exactement des motifs de la détention de tous ceux qui étaient renfermés par des ordres souverains, et pour exciter la surveillance de tous les préposés sur les traitements qu'ils éprouvaient. Cette occupation du Roi et des Ministres de restreindre dans les plus étroites limites l'exercice d'une autorité dont il est si facile d'abuser, est bien contraire à l'idée qu'on se forme du Gouvernement français, à ce caractère de

despotisme dont on veut que fussent empreints tous ses actes.

Lorsque le peuple s'est emparé de la Bastille, il a trouvé *quatre ou cinq prisonniers* dans cette forteresse célèbre. L'un d'eux était fou, et les autres avaient commis des crimes avérés. Les archives de ce séjour ont été compulsées, et dans l'espace de trois cents ans le nombre des malheureux qui l'ont habité ne monte qu'à trois cents.

La vérité exige de dire qu'il existait d'autres châteaux qui renfermaient aussi des prisonniers d'État, et que plusieurs monastères étaient employés aux même usage. La plupart de ceux qui étaient détenus dans ces maisons étaient des jeunes gens que leurs parents avaient cru devoir soustraire pour un temps à la société, afin d'arrêter le cours de leurs dissipations, et souvent pour prévenir la sévérité de la Justice. Les Agens du Gouvernement ont quelquefois abusé de ce moyen réprimant, et de légères fautes ont été expiées par des années de captivité; enfin des maris jaloux, des parents avides, des pères dénaturés, ont surpris aux Ministres des ordres rigoureux sur de faux exposés. On trouverait plusieurs exemples, sous le règne de Louis XV, de ces abus d'autorité, mais bien moins nombreux qu'on ne le pense. Il n'en fut pas de même sous Louis XVI; l'indulgence a caractérisé son règne ; et les principes sur l'emploi de l'autorité avaient changé. Il n'est point d'époque où elle ait eu moins d'action; et c'est pendant ce règne à jamais remarquable par l'indul-

gence, qu'on s'est élevé contre l'autorité avec une violence qui l'a ensevelie sous ses ruines, et qu'on s'est porté à des excès qui ne semblent devoir provenir que du désespoir d'un Peuple opprimé. Au milieu des attentats de la Nation révoltée, le Monarque, loin de sévir, s'est occupé de restreindre son autorité. Il a craint les armes qu'il avait en main, et ces armes, émoussées de jour en jour par sa propre volonté, sont enfin devenues inutiles pour sa défense. Dans cette lutte sanglante de la royauté et de la démocratie on croit voir deux combattans, dont l'un, bien supérieur en force, se contente de parer, et, ménageant sans cesse la vie de son adversaire, finit par tomber sous les coups qu'il aurait pu prévenir.

DETTE PUBLIQUE

La dette publique de la France a été l'objet de grands débats, et il faudrait, pour mettre le lecteur à même d'en avoir une idée précise, comparer, analyser plusieurs ouvrages contraires en faits; ces détails seraient aujourd'hui sans intérêt. Je me bornerai à dire que la totalité des rentes viagères ou perpétuelles s'élevait à peu près à deux cent quarante millions, et que l'article du viager montait, en 1789, à *quatre-vingt-douze-millions.*

Le fameux déficit est le seul objet intéressant à offrir au public, parce qu'il a été la première cause des troubles de la France.

Il était de deux sortes; une partie consistait dans un excédant de rentes ou dépenses à acquitter, chaque année, et il formait un objet de cinquante-six millions.

L'autre partie consistait dans la somme de cinq cent soixante millions, exigibles à diverses époques, et dont la majeure partie devait être acquittée dans l'espace de dix années.

Sous Henri IV, à son avénement au Trône; sous Louis XIV, à la paix des Pyrénées et à sa mort, la dette était plus forte dans la proportion de leurs revenus, et les ressources étaient bien moindres; enfin une partie de la dette était viagère, et le temps offrait ainsi à la France la perspective d'un immense héritage.

Les deux objets dont j'ai parlé formaient le déficit dont l'Europe a retenti. Les moyens de combler cet abîme n'étaient pas aussi difficiles qu'on l'a supposé, mais exigeaient une sage combinaison des ressources réunies du crédit, de l'économie et de l'impôt. Enfin il était nécessaire que l'opinion d'un pouvoir étendu et durable fit avorter les intrigues contre le Ministre qui aurait entrepris cet important ouvrage. Le Roi remit en quelque sorte sa toute-puissance à l'Archevêque de Sens; mais il ne lui donna ni les lumières ni le caractère nécessaires pour imaginer et appliquer les remèdes.

Le tableau que je viens de présenter n'est indifférent pour aucune Nation; les intérêts de l'Europe sont essentiellement liés avec l'état des finances de la France, au moyen des rentes tant viagères que perpétuelles, possédées par les capitalistes de tous les pays. Dix milliards de fonds sont hypothéqués sur le sol, lecommerce et l'industrie de l'Angleterre et de la France; et les variations du crédit, la diminution des facultés de ces deux puissances affectent l'Asie, l'Europe et l'Amérique, unies ainsi à ces deux Nations par les intérêts commerciaux. C'est cette étroite

union d'intérêt qui faisait que le choix d'un Ministre des Finances en France et en Angleterre, était un événement intéressant pour toutes les Nations.

Je vais indiquer en peu de mots les ressources dont il était facile de faire usage, et qui consistaient dans des réformes économiques : 1° telles que la diminution sagement combinée des fonds du Département de la marine et la guerre, les réformes d'emplois inutiles de la Maison du Roi, la suppression d'une partie des bénéfices de la finance, la réduction des frais que coûtaient les avances pour le service annuel et celle des pensions et traitements considérables. Ces divers objets réunis auraient formé un ensemble de cinquante millions d'économie sur des dépenses annuelles, et absorbaient par conséquent une partie considérable du trop fameux déficit.

2° Dans l'assujettissement des rentes viagères et de tous les effets royaux au dixième, supporté par les propriétaires ; cet objet aurait produit annuellement vingt-cinq millions.

3° Dans l'établissement d'un impôt, à titre de timbre, sur les objets de luxe, qui n'aurait point affecté la classe indigente ; cet impôt aurait pu s'élever encore à vingt-cinq millions. Le rétablissement du crédit étant un effet nécessaire des dispositions économiques du Gouvernement, on doit croire que, dans l'espace de trois ou quatre ans, on aurait pu faire des emprunts jusqu'à la concurrence de quatre cents millions, qui auraient servi à acquitter la dette exigible. Cette partie embarrassante du déficit aurait ainsi

changé de nature, et il n'y aurait eu qu'à pourvoir à l'intérêt de quatre cents millions, formant vingt millions de rentes, auxquelles les objets que j'ai indiqués auraient servi d'hypothèque.

J'ai évalué à cinq cent soixante millions la dette exigible ou arriérée, et les produits du timbre et de l'assujettissement des effets publics au dixième, à la somme de cinquante millions. Les intérêts de la somme de quatre cents millions payés, il restait encore trente millions par an pour acquitter le restant de la dette exigible, montant à cent soixante millions.

L'extinction progressive du viager qui s'élevait à seize cent mille francs par an, des améliorations de détail et l'accroissement du revenu, résultat nécessaire de la paix et d'une sage administration, auraient, dans cinq ou six ans, augmenté la recette de *douze millions*, et permis de diminuer d'autant la charge des Peuples. Si l'on réfléchit à la simplicité de ces moyens et à la facilité de leur exécution, on sentira de plus en plus que la plus étonnante fatalité a précipité la France dans l'abîme.

DES IMPOTS EN FRANCE AVANT LA RÉVOLUTION

Les impôts en France étaient, comme dans tous les pays de l'Europe, de deux sortes : *directs* et *indirects*, c'est-à-dire qu'ils consistaient en taxes sur les biens-fonds et les personnes, et en droits sur les consommations. Les premières taxes se montaient à la somme de deux cent dix millions en comptant trois vingtièmes ; et en comprenant les corvées, impôt fourni en nature, et tous les genres de droits perçus par les villes, les contributions s'élevaient à *cinq cent quatre-vingt-cinq millions*. Les frais de perception se montaient à cinquante-huit millions, et formaient partie des cinq cent quatre-vingt-cinq millions composant la contribution des Peuples.

En faisant la déduction des frais de recouvrement, des revenus des villes et des corvées, des frais de saisie et d'objets levés au profit des Princes, le revenu de l'Etat était de quatre cent soixante-trois millions, auxquels il faut ajouter le produit des domaines et forêts, qui n'a rien de commun avec les contributions ; cet objet, qui était de neuf millions, porte

les revenus de l'État à quatre cent soixante-douze millions.

L'inégale répartition de l'impôt en appesantissait le fardeau, et s'il eût été distribué d'après l'évaluation juste des fortunes, le poids en aurait été moins accablant. Mais en comparant les charges des peuples dans les temps antérieurs, la richesse actuelle du Royaume en numéraire, et la prodigieuse augmentation du commerce, il serait facile de prouver que, dans les temps anciens, le Peuple avait plus de peine à en supporter le fardeau, et qu'il n'y avait pas autant de voies ouvertes à l'industrie.

Les esprits étaient particulièrement occupés de la recherche du meilleur mode d'imposition, des combinaisons de son équitable distribution et de la simplification des recouvrements.

Le moment était arrivé de faire à cet égard les plus favorables changements : les esprits étaient mûrs pour cet important objet, et l'on aurait recueilli dans peu les fruits de l'attention du Gouvernement, qui cherchait à s'éclairer pour son propre intérêt.

Encore une fois, je ne prétends pas que le sort du contribuable en France fût heureux ; et je me borne à dire qu'il a été bien plus malheureux dans d'autres temps, et que ce n'est point le ressentiment de sa misère et la juste haine de l'oppression qui l'ont fait intervenir dans la Révolution.

DES GENS DE LETTRES ET DE LEUR IUFLUENCE SOUS LE RÈGNE DE LOUIS XVI

Bayle a dit que le seizième siècle a produit un plus grand nombre de savants que le dix-septième et qu'il s'en faut de beaucoup que le premier de ces deux siècles ait eu autant de lumières que l'autre. La réflexion de Bayle serait plus juste, s'il avait dit que le dix-septième siècle l'a emporté par les *talents*. Ce sont les talents de l'esprit bien plus que les lumières, qui distinguent ce siècle célèbre ; et l'esprit philosophique, principe et produit des lumières, est particulièrement l'apanage du siècle actuel. Il en caractérise toutes les productions, et celles mêmes auxquelles par leur genre il paraît le plus étranger. Il n'est point d'homme d'esprit qui, en lisant les vers suivants de la tragédie de *la Mort de César*, et ignorant son auteur, n'affirme hardiment qu'ils ne sont pas d'une pièce composée dans le siècle dernier[1] :

Va, César n'est qu'un homme, et je ne pense pas
Que le ciel de son sort à ce point s'inquiète,

[1] Dix-septième siècle (Ed. de 1814.)

D'animer pour lui seul la nature muette ;
Et que les éléments paraissent confondus,
Pour qu'un mortel ici respire un jour de plus.

Si le dix-huitième siècle l'emporte par les lumières sur le précédent, la balance est au moins égale pour les talents. Aux noms de Corneille, de Bossuet, de Racine et de Fénélon, on peut avec succès opposer ceux de Voltaire, de Montesquieu, des deux Rousseau et de Buffon [1]. Mais deux choses sont à remarquer en faveur de ce siècle, qui lui assurent la prééminence pour les talents et les lumières. La première est l'application de l'esprit aux objets les plus intéressants pour la société. Le commerce, la culture, le crédit public, les manufactures, ont dans ce siècle excité l'intérêt général ; et l'économie politique a formé une science approfondie par des hommes d'un grand mérite. La seconde circonstance, qui est à l'avantage de ce siècle, est le mérite distingué des écrivains de la seconde classe et leur nombre. Fontenelle, le Président Hénaut, la Motte, Helvétius, Duclos, d'Alembert, ne peuvent être mis par la postérité au rang de Voltaire et de Montesquieu, mais forment cependant une classe d'écrivains estimables, qu'on chercherait en vain dans le siècle précédent, après celle des premiers génies de ce temps. La plupart des écrivains qui ont vécu sous Louis XVI, n'appartiennent pas à ce règne trop court et si malheureux,

[1] Ce jugement de l'auteur sera infirmé, du moins en partie, par bien des gens de lettres (Éd. de 1816).

et peu d'ouvrages remarquables ont paru à cette époque. Avec le règne de Louis XV, ou peu d'années après, ont disparu les hommes célèbres qui l'avaient illustré. L'intrigue et la cabale mirent dans les mains de d'Alembert, qui survécut à Voltaire, le sceptre de la littérature. Tandis que personne ne lisait ses Éloges, si remplis d'affectation et de termes impropres; ni son Histoire de la Destruction des Jésuites, ouvrage dans lequel la bouffonnerie le dispute à l'acharnement; ni son Éloge de la Reine Christine, si peu intéressant, ni son Essai sur les Gens de Lettres, dicté par l'humeur et la prévention : tandis que tous les hommes instruits méprisaient ses traductions de Tacite, d'Alembert était le dictateur de la Littérature et disposait de toutes les places de l'Académie. Mais s'il a joui, sous Louis XVI particulièrement, d'une célébrité usurpée, on ne doit pas le compter au rang des écrivains qui ont pu illustrer son règne, tous ses ouvrages ayant paru sous Louis XV.

Condorcet, qui s'est efforcé de succéder à son empire, appartient au siècle de Louis XVI, mais il ne peut être cité parmi les grands écrivains : ses ouvrages, dont à peine on sait les titres, n'ont ni chaleur ni profondeur; son style est terne, sec et sans mouvement. Quelques témérités contre la religion, qui devraient être passées de mode et des déclamations triviales contre le despotisme ont donné seules quelque vogue à ses écrits.

L'abbé Delille, génie vraiment poétique, appartient au règne de Lous XVI. S'il fût né dans un

temps où l'on eût été plus épris de la poésie, s'il eût composé au lieu de traduire, s'il eût choisi des sujets intéressants, il aurait joui à juste titre de la plus grande réputation [1].

Dans le très-petit nombre d'écrivains que leur âge peut faire inscrire sur la liste de ceux du règne de Louis XVI, le comte de Choiseul-Gouffier est à distinguer ; et je ne sais si dans aucun siècle on trouverait un homme de son ordre qui ait composé un ouvrage égal, pour le mérite, au Voyage de la Grèce. Cet ouvrage réunit à la plus profonde connaissance de l'antiquité, un style agréable, varié et toujours conforme aux sujets.

Les écrivains célèbres et nombreux du siècle de Louis XIV et du règne de Louis XV, qui se sont exercés dans divers genres, ayant multiplié les tournures de la langue et varié les formes du style, il semble que la langue se soit assouplie sous leurs mains habiles, et que de là soit résultée une facilité générale de s'exprimer et d'écrire. Enfin une foule d'exemples en tout genre présentent en quelque sorte à chaque écrivain des assortiments tout préparés pour revêtir sa pensée. Ces moyens ont encouragé à écrire, et le nombre des écrivains s'est multiplié à l'infini sous le règne de Louis XVI, mais il n'en est presque aucun qui se soit élevé à une certaine hauteur.

Un petit ouvrage qui réunit l'esprit, la grâce et

[1] Il en jouit, à juste titre. (Édit. de 1814.)

l'enjouement, l'*Almanach des grands Hommes*, fait connaître le nombre infini d'hommes dominés en France par la manie d'écrire. On est étonné de la quantité de productions, depuis le madrigal jusqu'à la tragédie, qui paraissaient et disparaissaient dans la capitale, comme ces insectes qui naissent, vivent et meurent dans l'espace de vingt-quatre heures. Deux ouvrages remarquables ont paru sous le règne de Louis XVI : le premier est l'*Histoire de la découverte des deux Indes* qui a obtenu le plus grand succès, sans donner une grande idée de son auteur, regardé comme l'éditeur des idées d'autrui. Cet ouvrage est fait de pièces de rapport et offre un bizarre assemblage de styles divers, de principes rebattus, de déclamations ampoulées, et quelquefois des plus fades peintures de la volupté ; enfin des ornements de courtisane y déparent la grandeur du sujet. Tel est le livre de l'abbé Raynal sur la découverte des deux Indes. On croit entendre, en le lisant, un charlatan monté sur des tréteaux, et débitant à la multitude effarée des lieux communs contre le despotisme et la religion, qui n'offrent rien de curieux que la hardiesse. Ce livre a cessé d'être lu, pour n'être que consulté comme dictionnaire. Mais dans peu, lorsque le temps et diverses circonstances auront apporté des changemens dans les Colonies [1], lorsque

[1] Des changements, en effet, que M. de M. n'avait pas prévus, et qui, dans une brochure imprimée chez Desenne, en 1789, avaient été particulièrement annoncés à de grands législateurs, à de grands Hommes d'Etat, qui s'écriaient : Périssent nos colonies, plutôt qu'un principe ! (Ed. de 1814.)

les unes auront décliné, les autres pris de l'accroissement, l'abbé Raynal ne sera d'aucune utilité.

L'autre ouvrage, le *Voyage du jeune Anacharsis*, est le fruit d'une application de plus de trente ans; cette érudite compilation a pour modèles, la *Cyropédie*, *Séthos*[1] et les *Voyages de Cyrus*. La forme que l'auteur lui a donnée exigeait que le jeune Anacharsis, semblable en quelque sorte à Télémaque, intéressât le lecteur; mais l'ouvrage ne contient qu'une narration froide, uniforme et sans mouvement. Anacharsis fait des questions et on lui répond; et c'est en pure perte pour l'agrément du lecteur que l'auteur a donné à son ouvrage le cadre d'un roman. On ne peut le compter parmi les productions du génie : il ne renferme aucune vue profonde, ne présente aucun grand résultat, et le style n'a point e caractère[2].

[1] On peut ajouter à Séthos et à la Cyropédie, qui ont servi de modèle à l'auteur d'Anacharsis, un ancien ouvrage, qui est l'Histoire des Dinosophistes d'Athènes. Mais il en est un autre qui a paru dans ce siècle, et sur lequel semble calqué le voyage d'Anacharsis : c'est l'Histoire des Sept Sages de la Grèce. Ils se rencontrent à la Cour de Périandre, roi de Corinthe, s'entretiennent de la religion. de la politique et des divers Gouvernements de l'Asie; ils parcourent plusieurs pays célèbres, ils vont à Scyros pour y voir Pythagore, de-là à Samos avec ce philosophe. Ils vont à la Cour de Polycrate, et enfin à Sardes auprès de Crésus.

Anacharsis, qui a été à la Chine voir Confucius, les trouve à Sardes, et leur fait le récit de son voyage. Anacharsis est un des principaux acteurs de ce roman historique, qui renferme les détails les plus intéressants sur diverses contrées de la Grèce, et les plus grands événements du temps. Cet ouvrage a été oublié, et ne méritait pas de l'être :

Et habent sua fata libelli. M.

[2] Quelle sévérité, pour ne rien dire de plus ! (Ed. de 1814.) Nous sommes de l'avis de M. de Meilhan. L.

M. Necker est à compter parmi les écrivains du règne de Louis XVI; il a le premier consacré aux objets de l'Administration la pompe de l'éloquence et les fleurs de l'imagination. Mais ses ouvrages, qui ont atteint le but de l'auteur, celui de faire une grande sensation parmi les gens du monde, et de le porter à une grande place, sont dénués de savoir et de doctrine. Le succès des ouvrages de M. Necker aurait sans doute encouragé en France les hommes en place à écrire sur l'administration, et à développer une théorie saine, fortifiée de leur expérience; enfin l'exemple de M. Necker aurait triomphé d'un préjugé qui interdisait aux personnes appelées aux grandes places par leur naissance et leur position la publication de leurs idées.

Qui croirait que dans la patrie des Corneille et des Montesquieu il existât un tel préjugé, digne des temps de barbarie? et rien n'est cependant plus vrai. La publication d'un ouvrage, en procurant une gloire littéraire à un homme du monde, jetait une sorte de ridicule sur lui parmi les gens de son ordre. La science et l'esprit étaient encore en quelque sorte roturiers; et en se rangeant parmi les écrivains, un homme d'un certain rang paraissait descendre dans une classe inférieure. La qualité d'écrivain était un obstacle presque insurmontable dans la carrière de l'ambition [1]. L'auteur de l'*Esprit des*

[1] Le préjugé qui interdisait d'écrire à tout homme qui prétendait à des places, était depuis longtemps enraciné : on en trouve des preuves dans les lettres de Bussy-Rabutin, qui se justifie sans cesse d'être auteur, et dit qu'il écrit en homme de qualité.

Lois n'a pu obtenir une place médiocre dans les Affaires étrangères, à laquelle il aspira quelque temps. Le Cardinal de Bernis a été souvent embarrassé de sa réputation littéraire lorsqu'il fut dans la voie des honneurs. Les hommes en place étaient portés à supposer que le talent nécessaire pour composer exigeait une chaleur d'esprit, une domination de l'imagination incompatibles avec la maturité de jugement nécessaire aux affaires.

L'élévation de d'Aguesseau ne contredit pas ce que j'avance ; il ne dut sa réputation qu'aux plaidoyers qu'il composa pendant qu'il était Avocat général. Ce Magistrat, né avec le goût des lettres, était plutôt disert qu'éloquent ; et s'il eût eu quelques étincelles du génie de Montesquieu, s'il eût osé

On lit dans ce recueil des vers adressés à cet homme si infatué de sa naissance, de ses prétendus services et de son esprit, qui confirment mon sentiment :

Le poète lui dit :

Faut-il que le destin t'ait fait naître en un rang
Qui t'oblige à cacher ce merveilleux talent ;
Que nous soyons forcés, cherchant nos avantages,
De désirer ta mort, pour lire tes ouvrages ?

La charmante *Conversation* du P. Canaye et du Maréchal d'Hocquincourt, est de M. de Charleval ; et le Président de Ris, son parent. ne l'avouait pas, parce qu'il n'était pas convenable, disait-il, à un homme de condition d'être auteur. Peu de gens savent que *Mahomet*, tragédie qui a eu du succès, est de M. Gayot, Subdélégué général de l'Intendant d'Alsace, ensuite Préteur de Strasbourg, et, quelques années après, Intendant de la guerre ; il n'osa point la risquer sous son nom, crainte de porter atteinte à sa considération dans les affaires, et il la fit passer sous le nom de la Noue, acteur célèbre.

M. le Duc de Nivernais n'est pas une exception à ce que j'avance ; il a fait quelques vers qui ont l'air de lui être en quelque sorte

mettre en doute le Cartésianisme, et examiner si par hasard Newton n'avait pas quelque raison de croire à l'attraction et la gravitation; si d'Aguesseau eût écrit autre chose que des discours, et composé des ouvrages dans lesquels il eût généralisé ses idées, jamais il ne serait parvenu à la place de Chancelier. C'est avec regret qu'on se rappelle qu'un Chancelier de France célèbre par son amour pour les Lettres, a dit de l'Esprit des Lois : *Ce n'est que de l'esprit sur les Lois.*

C'est par l'effet du préjugé dont je viens de parler que l'on compte un si petit nombre de gens célèbres par l'esprit, dans les premiers rangs de la société, et presque aucun parmi les Ministres.

L'Angleterre offre un tableau bien opposé. Un nombre considérable de Ministres, dans ce gouvernement, ont allié le talent des affaires au goût des Lettres et des Sciences. Je citerai au hasard Sakville, comte de Dorset, Bacon, Thomas Morus, Clarendon, Oxfort, Halifax, Addisson, Bolingbrocke, Littleton; enfin le comte d'Essex, qu'on ne connaît en général que par sa présomption, sa faveur et son courage, était un homme d'un esprit cultivé, et il

échappés, et qui sont des vers de société ; mais il n'a point fait imprimer un recueil de vers, ni des ouvrages suivis.

J'ai entendu M. le duc de Choiseul dire, du ton le plus méprisant, à Madame la Maréchale de B..., en parlant de M. de Saint-Lambert, auteur du Poème *des Saisons*, homme de condition et militaire : *Votre poëte.*

M. Turgot avait un talent marqué pour la poésie, comme je l'ai rapporté, et il eut soin d'en faire un secret, confié à un petit nombre d'amis. M.

avait pour la poésie des talents qui auraient suffi pour l'illustrer.

En parlant des écrivains du dix-huitième siècle, il est intéressant d'examiner la part qu'ils ont pu avoir à la Révolution. Beaucoup de gens pensent que la hardiesse des écrits a contribué au renversement de la Monarchie, et elle n'a pas été sans quelque influence.

Mais en y réfléchissant attentivement, on voit clairement qu'on a fort exagéré cette influence. S'il y avait eu une révolution en France il y a cent ans, un historien, en s'efforçant de remonter à ses causes, n'aurait-il pas pu dire avec une apparence de raison : « La jeunesse recevait dès ses premières an-
« nées des impressions contraires au Gouvernement ;
« on mettait entre ses mains des ouvrages qui res-
« pirent la haine de la royauté et l'amour le plus
« effréné de la liberté ; loin d'enseigner aux jeunes
« gens l'histoire de leur pays, on ne gravait dans
« leur mémoire que celle des anciennes Républiques ;
« et en apprenant à penser ils devaient apprendre à
« détester la Monarchie. Dans l'âge où les passions
« ont le plus d'énergie, on les conduisait aux tragé-
« dies de Corneille, qui sont remplies des mêmes
« sentiments : tout conspirait ainsi à leur faire ai-
« mer le Gouvernement républicain. » Un tel exposé serait spécieux et ne présenterait rien de vrai relativement aux effets. Lorsqu'un grand événement a lieu, il faut distinguer ce qui est cause, principe, ou simplement occasion favorable. Un homme est-il

assassiné chez lui par un voleur : le principe de ce crime est l'avidité des richesses, la cause de l'événement, le voleur ; et si la porte de la maison se trouve ouverte, elle a été l'occasion favorable à l'assassin. Les causes véritables sont celles sans lesquelles l'événement n'aurait point eu lieu, quelques circonstances qui eussent été rassemblées. Celles de la Révolution se réduisent à trois en France : *les écrits et la conduite de M. Necker*, qui ont enflammé les esprits des gens du monde et du Peuple ; la trop facile bonté du Roi, et l'Assemblée des Notables. Supprimez l'une de ces causes, ou supposez l'Assemblée des Notables produisant le bien qu'on en pouvait attendre, et il n'y a pas de Révolution. Les écrits de Voltaire ont certainement nui à la religion et ébranlé la croyance dans un assez grand nombre, mais ils n'ont aucun rapport avec les affaires du Gouvernement, et sont plus favorables que contraires à la Monarchie. Les ouvrages de Montesquieu sont des apologies de la Monarchie, de la Noblesse et des Parlements. Le Contrat Social de J.-J. Rousseau renferme des idées conformes au système de liberté illimitée qui a été adopté ; mais ce livre profond et abstrait était peu lu et entendu de bien peu de gens. L'abbé de Mably est peut-être de tous les écrivains celui qui a rassemblé le plus grand nombre d'arguments contraires aux maximes depuis longtemps suivies ; mais ses ouvrages, si pesamment écrits, avaient peu de vogue. Il fallait, pour produire en France un grand effet, savoir revêtir de formes at-

trayantes des sujets arides; et Montesquieu doit en grande partie ses succès au style piquant, au tour ingénieux de ses pensées, et au choix des plus heureuses expressions qui règne dans ses ouvrages; c'est quand la Révolution a été entamée qu'on a cherché dans Mably, dans Rousseau, des armes pour soutenir le système vers lequel entraînait l'effervescence de quelques esprits hardis. Mais ce ne sont point les auteurs que j'ai cités qui ont enflammé les têtes; M. Necker seul a produit cet effet et déterminé l'explosion.

CONCLUSION

L'impartialité a guidé mon pinceau dans la formation du tableau que je viens de tracer, et les nations étrangères et la postérité y trouveront le véritable état de la France, défiguré jusqu'ici par le mensonge et la passion.

La France était un Gouvernement monarchique, et qui renfermait par conséquent les abus dont ce Gouvernement, comme tout autre, est susceptible. L'histoire de tous les Empires et celle des soixante-six Rois de France offrent des Souverains belliqueux, politiques, voluptueux, dévots, faibles, braves, indolents, ignorants ou amis des arts. Elle offre enfin le tableau des divers tempéraments de l'homme; et il n'est pas douteux que les vices et les vertus du Monarque n'influent sur le bonheur des Peuples et la splendeur de l'Etat. Mais le calme que la Royauté bien établie fait régner dans un vaste pays, est un des plus grands avantages du Gouvernement monarchique. La puissance royale est un rocher, contre lequel se brisent sans bruit les vagues impétueuses

de l'ambition, et de là résulte le calme dans toutes les parties[1]. Enfin, en comparant les Gouvernements, on verra que les prodigalités d'un Monarque sont encore moins ruineuses pour les Peuples, que les élans ambitieux de l'effervescence républicaine. J'en trouve la preuve dans la comparaison de la dette anglaise avec celle de la France. Si cet empire eût été endetté en proportion de sa population, comparée à celle de l'Angleterre, la dette se serait élevée en France à plus de seize milliards, et l'impôt aurait été doublé.

Je sais que le génie républicain a le caractère de la passion, qui rend supportables les plus grands sacrifices. Mais si le sentiment du mal est en quelque sorte allégé, les privations ne sont pas moindres. On ne croira pas qu'il fût nécessaire de détruire de fond en comble l'édifice du Gouvernement français, si l'on considère que dans la révolution de douze siècles, malgré les vicissitudes qui résultent de la diversité des caractères dans ceux qui ont gouverné, cet Etat s'est élevé au plus haut degré de splendeur, de prospérité et de richesse. La France a donné le ton à l'Europe entière; elle a contribué à l'éclairer; sa langue est devenue universelle, et ses mœurs dominantes. Le despotisme produit-il de pareils effets? et ne doit-on pas convenir que, malgré les imperfections inhérentes à tous les ouvrages humains, le ré-

[1] Il ne faut pas chercher dans le pouvoir paternel le principe de la royauté; elle est la simplification des Gouvernements et le produit de la lassitude que fait éprouver le partage de l'autorité. M.

gime de la France était approprié au génie des Peuples, et qu'il favorisait puissamment son essor? La domination des richesses, et les effets qui en résultent lorsque rien ne leur sert de contre-poids, sont à compter parmi les causes de l'altération du Gouvernement. Il n'est point d'aristocratie que la richesse ne mine à la longue; et j'appelle aristocratie toute supériorité dans l'ordre social. Il était essentiel en France que chacun des ordres qui constituaient le Gouvernement, conservât ses rapports; et la multiplication des richesses était contraire à leur durée.

Machiavel a dit qu'il fallait ramener *souvent un Etat à ses premiers principes;* et cette maxime est fort juste. Ce n'est point par ses vices qu'a péri le Gouvernement français, mais parce qu'on a laissé détendre ses ressorts, et que l'amour du changement a fait adopter de nouvelles formes qui contrariaient le régime établi. Loin que l'on puisse conclure de la chute de l'ancien Gouvernement, qu'il était mal constitué, on verra, si l'on y réfléchit impartialement, qu'il ne s'est précipité vers sa ruine qu'en se dénaturant.

Un Ministre qui aurait réfléchi sur la disposition des esprits, n'aurait peut-être rien pu proposer de plus sage, plusieurs années avant la Révolution, que de prescrire aux Grands du Royaume le rétablissement de leur ancien faste extérieur. Par une suite de ce principe, la Cour aurait dû frapper par la pompe, qui l'avait rendue autrefois si imposante. Il était nécessaire de *ramener*, comme dit Machiavel,

aux principes, et de renforcer par conséquent le prix des distinctions que ne pouvait usurper la richesse ; la conduite contraire a produit l'effet qui devait en résulter. L'éclat de la Cour ayant diminué, et celui des Grands s'étant éteint entièrement, on s'est familarisé avec des idées d'égalité, indifférentes d'abord aux Peuples, mais précieuses aux riches, qui croyaient n'avoir qu'a gagner dans l'établissement d'un régime républicain. C'est ainsi qu'après deux mille ans, cet esprit de lumières qui caractérise en partie le siècle actuel, nous a ramenés à la *barbarie* des Grecs; de ces peuples si spirituels, si volages, si éclairés, si aimables et si cruels, qui pendant longtemps n'ont fait que passer du massacre des Nobles à celui du Peuple; qui ont donné l'exemple et des prisonniers tués de sang-froid, et du bannissement d'un nombre infini d'habitants, et de supplices ordonnés pour s'emparer des biens des victimes. Les Français ont surpassé leurs maîtres, parce que leur cruauté a eu un champ plus vaste pour s'exercer.

Dans un autre temps et chez un autre Peuple, les causes qui ont déterminé la révolution auraient pu être sans effet ; le caractère des Français a fortifié ces causes, et de quelques parcelles de feu a formé un embrasement général. Imitateur par caractère, le Français n'a jamais rien inventé [1]; et s'il modifie et perfectionne les inventions des autres Peuples,

[1] L'auteur se trompe. (Édit. de 1814.)

souvent aussi il en force l'application. Une imagination vive et mobile le rend susceptible d'un prompt enthousiasme, inspiré quelquefois par les plus frivoles objets. Animé par le courroux, il a la cruauté qui est l'apanage de la faiblesse irritée. Incapable de s'arrêter, il va au delà du but et corrompt les meilleures choses. Le projet de la banque de Law, dont l'exécution sagement conduite aurait procuré le moyen d'acquitter une partie de la dette publique, est devenu entre les mains des Français, qui ont forcé les moyens, outré leur action, un principe de calamité générale. Séduit, il y a cinq ans, par des idées de liberté, ce Peuple, pour me servir d'une expression aussi juste que frappante d'un Anglais, *a passé au travers de la liberté*. Jules César avait bien connu le caractère des habitants des Gaules lorsqu'il dit : *gens nimium ferox quàm quæ fit libera ; c'est une Nation trop féroce pour pouvoir être libre.* Où les a conduits cette liberté qu'ils ont eue en pensée ? A des cruautés sans exemple dans l'histoire par leur continuité, par le sang-froid atroce qui les ordonne sans en fixer le terme ; par la joie féroce de ceux qui les contemplent, ou l'engourdissement de ceux qui les souffrent en silence. Semblables aux compagnons d'Ulysse, ils voient enlever leurs voisins pour être immolés, et attendent patiemment leur tour. Quelle carrière ouvre aux tyrans une nation qui se déshonore également, et par ce qu'elle fait et par ce qu'elle supporte, en leur montrant à quel point ils peuvent opprimer la nature humaine !

On a sans cesse répété que cette nation aimait ses Rois; n'est-on pas fondé à croire qu'elle n'était qu'emportée, et q'uon a pris des mouvements extrêmes pour des sentiments profonds? qu'elle était sensible, tandis qu'elle ne faisait que céder à des impressions passagères?

Lés plus grands scélérats qu'on conduisait autrefois au supplice obtenaient du Peuple quelque signe de commisération; mais les Français prouvent aujourd'hui que l'espèce humaine peut être dépravée au point d'être insensible aux plus affreux spectacles. Une plaisanterie féroce qui se joint à la cruauté, est un des traits caractéristiques de ce Peuple, qui sait allier la légèreté et la barbarie.

Les farces attellanes ne servaient point d'entr'actes, à Rome, aux proscriptions de Sylla et du Tyran surnommé Auguste par la flatterie d'un peuple dégradé. Les habitants de Paris passent du sanglant spectacle du sacrifice de trente victimes, à la représentation de tragédies, de comédies et de pièces éphémères, qui semblent être les produits de la gaîté d'un peuple satisfait et heureux. La froide discussion du mérite des auteurs et des talents d'un danseur précède ou suit, chaque jour, dans les journaux, l'article des supplices.

Il est a remarquer que dans cette seule Nation règne une puissance suprême appelée *Mode :* elle tient son empire de la légèreté, qui adopte sans examen; de la vivacité de l'imagination, qui s'attache promptement à un objet, et du penchant à

l'imitation. Quand on a suivi attentivement les progrès de la Révolution, on voit clairement que la mode, dans les commencements, a tout mis en mouvement et enfin déterminé les cruautés mêmes. L'abbé Maury fit une observation digne d'un philosophe homme d'État, lorsqu'on proposa à l'Assemblée de substituer la *guillotine* aux supplices anciens : *Il est à craindre*, dit-il, *que l'usage de cet instrument ne familiarise le Peuple avec l'effusion du sang*. L'événement a justifié sa prophétique conjecture; la mode a influé sur cette multiplicité de condamnations arbitraires, tellement qu'il n'est pas de sang assez noble pour être respecté, qu'il n'en est pas d'assez vil pour être méprisé. Elle a inspiré l'idée de faire un usage excessif et barbare d'un nouveau genre de mort, comme elle porte à multiplier les représentations d'une pièce nouvelle. Enfin, la mode élève le courage des malheureuses victimes de la tyrannie dans leurs derniers moments; elles subissent leur sort affreux avec une intrépide sécurité, sans être animées par aucun des motifs sublimes qui font disparaître les horreurs de la mort. L'exemple, c'est-à-dire, la mode de mourir courageusement leur tient lieu et de la religion consolante et de cette ivresse que produisent les sentiments profonds. C'est en réfléchissant à la puissance de la mode sur les esprits français et à leur caractère enthousiaste, qu'on peut concevoir comment des hommes sans patriotisme ni vertu ont agi en sens contraire de leurs propres intérêts; commment,

trouvant leur avantage dans la conservation des abus, ils ont conspiré pour la convocation d'une Assemblée qui devait les proscrire; comment le Parlement a soudainement abandonné des droits fondés sur une possession de deux cents ans, et concouru à la demande de l'Assemblée des États généraux, devant laquelle s'anéantit sa puissance; comment la ville de Versailles, peuplée uniquement des serviteurs du Roi, des Princes et des Grands, et si puissamment intéressée à la conservation de l'ancien régime, s'est élevée avec une aveugle fureur contre la Royauté; comment l'armée qui, par essence, est dévouée au Trône et ne doit connaître qu'une passive obéissance, s'est laissé entraîner par l'effervescence générale, et a tourné contre le Prince les armes qu'elle avait reçues de lui pour sa défense. J'ai prouvé que le Gouvernement, loin d'être oppresseur, était modéré et faible, et il me serait encore plus facile de démontrer que dans une capitale amollie par les délices de tout genre, dans une ville où la pureté des mœurs était un objet de raillerie, où les cœurs étaient dévorés de la soif des richesses, l'amour de la liberté était aussi étranger que pouvait l'être le luxe à Sparte. Je rougis, comme Français, d'attacher de si grands et de si terribles événements à un aussi frivole et ridicule principe; mais ceux qui connaissent la Nation, qui l'ont vue s'enflammer pour des musiciens, menacer la vie de J.-J. Rousseau pour une différence de sentiments en musique, conviendront de la vérité de mon opinion; ils trouveront

dans la légèreté et l'ardeur du génie français tous les germes d'une Révolution qu'on s'efforcerait en vain de trouver dans l'excès des abus. Cette légèreté fit proscrire autrefois par la Nation le Cardinal Mazarin : sa tête fut mise à prix, les Communes eurent ordre de le poursuivre; et dans un court espace de temps le Parlement qui l'avait proscrit, vint lui rendre des hommages réservés jusqu'alors aux Monarques.

Cette fatalité, à laquelle Tacite et les anciens historiens ont recours pour expliquer les grands événements, a été sensible dans les premiers temps de la Révolution, et l'on ne peut sans étonnement considérer le concours fortuit [1] des circonstances propres à l'accélérer.

Si un politique se plaisait à rassembler dans sa pensée les événements contraires à la durée d'un empire, que ferait-il, si ce n'est de supposer d'un côté la faiblesse, l'ignorance des temps et des hommes, l'impéritie en affaires, l'oubli des principes

[1] Je ne puis passer sous silence une circonstance qui caractérise cette fatalité dont j'ai parlé. Le régiment des Gardes Françaises, discipliné par le Maréchal de Biron autant que peut l'être une troupe qui réside dans la capitale, était plein de vénération et d'attachement pour son chef. Le Maréchal était recommandable à leurs yeux par une figure imposante, des manières chevaleresques, par sa magnificence et sa générosité, respectable par son grand âge et le long exercice du commandement de ce corps. Les officiers avaient plus de bravoure que d'habitude du service militaire. Les bas-officiers, hommes éprouvés et intelligents, avaient une influence plus marquée que dans les autres corps. Le Maréchal de Biron meurt ; la Cour nomme, pour lui succéder, un homme dont l'extérieur n'avait rien d'imposant, qui avait encouru la malveillance des troupes par sa minutieuse économie, par une sévérité quelquefois déplacée, par des principes absolus d'uniformité, qui ne lui permettaient pas de

politiques et l'engourdissement des esprits? D'autre part, l'ambition active, colorée du prétexte de l'humanité et offrant au public séduit la trompeuse amorce de la liberté ; le Peuple autorisé à se choisir des Représentants, et leur assemblée soumise à la fougueuse influence des orateurs ; les moyens de diriger les esprits et de profiter de leur ardeur, réduits en système ; la subtilité du raisonnement et le pathétique de l'éloquence tour à tour employés avec art pour séduire l'esprit par de spécieux arguments, ou exciter de violents transports ; enfin la hardiesse sans cesse excitée par la faiblesse de la résistance. Après avoir parlé des choses, il me paraît nécessaire, pour compléter le tableau, de faire connaître les personnes : et je vais tracer le caractère des Ministres qui ont gouverné pendant le règne de Louis XVI. Je commence par le Comte de Maurepas, dont le caractère léger et insouciant a contribué à détendre tous les ressorts du Gouvernement. Je passe ensuite à M. Necker, auquel il faut souvent revenir,

distinguer ce que les temps, les lieux, les personnes exigent de différence dans la pratique, et ce qu'une longue habitude mérite d'égards. Peu de jours après sa promotion à la place de Colonel des Gardes, le Duc du Châtelet inspectant, dans l'intérieur des Casernes, la compagnie des grenadiers du quatrième bataillon, dit à haute voix : *Il n'en est pas un seul ici qui n'ait besoin d'être mis à l'ecole d'instruction du Régiment du Roi.* On peut juger de l'effet de ces paroles imprudentes sur de vieux Sergents distingués par leur zèle et leur intelligence. Le Régiment des Gardes a manqué à la fidélité dans le moment le plus critique, et sa défection a précipité la marche de la Révolution. Qui peut dire quel eût été l'ascendant favorable d'un chef comme le Maréchal de Biron, et quelle a été la fatale influence de son successeur dans les terribles circonstances dont il s'agit ? (M.)

parce que, comme dit Cicéron, *on s'attache plus à la cause des événements; c'est par ce principe,* dit-il, *que nos ancêtres ont regardé le jour de la bataille d'Allia comme plus funeste que celui de la prise de Rome, parce que ce dernier malheur fut la suite du premier; convaincu que c'était par la faute de Pompée que nous étions tombés dans un état si déplorable, je m'en prenais plus à lui qu'à César.* Je ne compare pas M. Necker au grand Pompée, mais je vois en lui la cause de tous les maux, comme Cicéron voyait dans ce grand homme celle des malheurs de son temps.

Le Comte de Saint-Germain entrait naturellement dans le projet de faire connaître l'état de la France, considérée dans tous ses rapports, parce que ce Ministre, par les changements qu'il a introduits dans la discipline et la composition de l'Armée, a fait naître le dégoût parmi les troupes et préparé leur défection.

Le Cardinal de Brienne doit aussi avoir une place parmi les hommes qui ont causé les malheurs de la France. Le Marquis de Pesay, aventurier politique, m'a aussi paru intéressant à montrer sur la scène, parce qu'il est l'auteur de l'élévation de M. Necker. J'ai cru devoir à ces portraits joindre celui de M. Turgot, dont le zèle, quelquefois peu mesuré, a contribué à exciter parmi les esprits de la fermentation sur les matières de l'Administration. Ce Ministre, quoiqu'il fût attaché invariablement au régime monarchique, a le premier substitué les

raisonnements à l'énoncé simple et précis des intentions du Souverain. Les préambules des Édits qui ont paru sous son ministère sont des dissertations sur les objets auxquels il s'appliquaient. Il invitait, par cette manière d'exprimer les volontés souveraines, les écrivains à la controverse sur l'Administration. Enfin, on peut reprocher à ce vertueux Ministre l'esprit de secte, toujours si fatal, soit qu'il s'applique à la religion ou au Gouvernement. Le portrait de Turgot sert, au reste, de contraste à ceux des autres Ministres que j'ai peints, et ses principes servent à faire connaître les progrès des lumières, dont les rayons, interceptés jusqu'alors par la défiance et la routine aveugle, auraient dans peu éclairé toutes les parties de l'Administration ; Turgot en serait devenu le Descartes, si Maurepas n'eût pas comprimé son essor, et s'il eût eu plus de ménagement pour les hommes et composé avec les erreurs, plutôt que cherché à les déraciner de vive force.

LE COMTE DE MAUREPAS [1]

Il n'est que la France où l'on ait vu les places de Ministres héréditaires, et des jeunes gens succéder à leurs pères dans ces emplois importants. Le Secrétaire d'Etat Villeroy, qui a été cinquante-six ans ministre, n'avait guère plus de vingt ans lorsqu'il fut revêtu de cette charge, qu'il a exercée sous quatre à cinq Rois. Un Loménie exerçait la même charge à seize ans, sous Henri IV. Louvois avait vingt ans quand il fut adjoint à son père. M. de Barbésieux lui succéda fort jeune. Sous Louis XV, M. de Maurepas et M. de la Vrillière son cousin ont été secrétaires d'état à seize ou dix-sept ans. Une telle singularité mérite d'être expliquée. Quand on songe à la capacité nécessaire à un Ministre, on porte naturellement ses regards sur un homme qui réunit l'expérience aux talents; mais il faut observer que la place de Secrétaire d'Etat ne donnait pas

[1] Le duc de Lévis a fait aussi un portrait de M. de Maurepas (Ed. Barrière, p. 251) — V. aussi Mad. de Genlis. (*Souvenirs de Felicie*, Ed. Barrière, p. 41).

l'entrée au Conseil, et que dans les anciens temps elle ne donnait pas l'autorité qui a été, sous Louis XIV, attribuée à ces charges. Dans les temps où il y avait un Connétable qui jouissait d'un pouvoir absolu sur le militaire, un Colonel général de l'Infanterie qui nommait à tous les emplois, et un Grand-Maître de l'Artillerie, le Secrétaire d'Etat de la guerre n'était, pour ainsi dire, qu'un expéditionnaire. L'activité et la connaissance des formes suffisaient pour un pareil emploi, qu'on exerçait comme un métier; et la besogne étant préparée par des Commis qui avaient de l'expérience, le Secrétaire d'Etat, avec un peu d'application, était bientôt initié aux affaires, qui n'étaient ni aussi nombreuses, ni aussi compliquées qu'elles l'ont été depuis. Louvois commença par être adjoint à son père, qui avait été longtemps en place, et qui le guida dans les commencements. Louis XIV se plut à travailler avec un homme qui était à peu près de son âge, et qu'il s'imagina ensuite avoir formé. Ce Monarque dans la suite crut, avec plus de raison, pouvoir instruire ou former ses Ministres, et cette idée le disposa à nommer Seignelay et Barbésieux à la place de Colbert et de Louvois. L'exemple de ces choix détermina le Régent en faveur de M. de Maurepas et de M. de la Vrillière, qui comptaient neuf Secrétaires d'Etat dans leurs familles. Le comte de Maurepas avait la plus vive conception, une mémoire prodigieuse, beaucoup d'agrément et de gaîté dans l'esprit. Il fut Secrétaire d'Etat à l'âge de seize ans environ, et il

eut successivement différents départements. Il ne se distingua dans aucun par ses vues ou ses opérations; mais il s'acquit une grande célébrité d'esprit par des mots plaisants et heureux, et se fit remarquer au Conseil par la facilité de son travail. Brouillé avec Madame de Chateauroux, il fut en butte à son ressentiment; et si elle ne fût pas morte, sa disgrâce était assurée. Elle ne l'appelait que le *comte Faquinet*. Le comte de Maurepas avait du goût pour les Lettres, et s'occupa avec une société intime de gens d'esprit, tels que MM. de Caylus et de Pontevêle, à la composition de quelques ouvrages frivoles, mais qui sont pleins d'esprit et de gaîté. Il eut grande part à un ouvrage de ce genre, appelé les *Etrennes de la Saint-Jean*, et à des parades. Il ne put contenir son génie, porté à la raillerie; et des plaisanteries répétées contre Madame de Pompadour, et un mauvais couplet de chanson le firent disgracier et exiler avec dureté. Chemin faisant un homme qui ignorait sa disgrâce, s'approcha de lui pour lui parler d'affaires. Permettez, Monseigneur, que, quoique vous soyez en route..... Ah! Monsieur, dites *en déroute*, répondit le Ministre. Il abondait en bons mots, en saillies. Il obtint dans la suite avec peine de revenir à Paris, et il s'acquit, pendant sa disgrâce, une grande considération. Il s'appliqua aux Belles-Lettres, étudia l'Anglais, et se rendit l'arbitre des différends qui survenaient parmi les gens considérables. Il aimait à se mêler des affaires de famille, à recevoir des confidences, à négocier des mariages.

Ceux qui le consultaient trouvaient en lui un conseil éclairé et les ressources d'un esprit fécond en moyens. Il connaissait toutes les familles de la Cour, les prérogatives de toutes les nuances qui séparent les divers états de la société, ainsi que le ton du monde. Il pressentait avec sagacité les effets d'une démarche, et avait l'art de saisir les convenances fugitives du moment. Le comte de Maurepas s'était fait ainsi une espèce de ministère, en devenant le conseil des personnes les plus considérables. Quand on était embarrassé sur une démarche délicate à faire, on disait : « Il faut en parler à *M. de Maurepas;* » et il donnait presque toujours un bon conseil, et trouvait des biais pour concilier les partis opposés, ou fournissait des expédients auxquels on n'avait pas songé.

Le Dauphin était sensible à l'esprit, et opposé à Madame de Pompadour. Le comte de Maurepas, qui était mal avec elle et homme d'esprit, avait ainsi un double titre à son estime. Les sœurs du Dauphin partageaient les sentiments de leur frère pour ce Ministre; et à la mort de Louis XV elles déterminèrent son rappel au Conseil. Il paraît que le Roi ne comptait point lui donner l'existence d'un premier Ministre. Quelques personnes ont dit que, s'étant rendu à Choisy pour faire des remercîments au Roi, il lui exprima sa sensibilité de la confiance qu'il lui témoignait en le faisant son premier ministre, et que le Roi lui ayant dit que ce n'était point son intention, M. de Maurepas lui répliqua : *Votre Majesté*

m'a donc appelé pour lui apprendre à s'en passer? Son âge et son expérience semblaient lui assurer la part principale aux affaires; mais tout fut décidé par l'appartement qui avait une communication avec celui du Roi. Louis XVI prit l'habitude d'aller chez lui; et dès lors il fut de fait premier Ministre. On s'adressait à lui pour tout; et comme il aimait à se mêler de toutes les affaires et à causer, il recevait bien tout le monde, entrait dans le détail de la fortune et des projets de tous ceux qui s'adressaient à lui. Son accès était facile, ses gens humbles et modestement vêtus; il n'avait qu'un secrétaire également modeste, et qu'on connaissait à peine. Insensiblement il amena les Ministres à lui porter tous les jours leur travail avant de se rendre chez le Roi, et à travailler avec lui en sa présence. Désintéressé, il eut à peine cent mille francs de traitement; et comme il était riche par lui-même, cette somme lui suffisait pour tenir un état honorable et sans faste. Le comte de Maurepas avait, dans un âge avancé, cette légèreté qui est l'attribut de la jeunesse; et dans les plus importantes affaires il mêlait un ton de plaisanterie souvent nuisible à leur discussion. Les intérêts de la France étaient pour lui circonscrits dans la sphère étroite des jours qui lui restaient, et il n'aurait pas entrepris quelque chose d'utile dont le succès eût été éloigné. Porté, par amour pour la nouveauté, à favoriser tous les gens à projets, il leur accordait toute l'attention qu'ils pouvaient exiger. Il y avait en lui deux hommes, celui qui voyait, et

celui qui voulait. Le premier était pénétrant, éclairé, et l'autre changeant et irrésolu. Personne mieux que lui n'avait l'art de déconcerter une intrigue ; et l'expression de *déjouer* semblait avoir été inventée pour définir le talent qu'il avait de donner le change et de faire avorter un dessein. Il était vindicatif, et son caractère n'avait de suite que lorsqu'il haïssait. Un trait que je vais rapporter peindra en peu de mots son mépris de l'opinion des hommes et des affaires. Le marquis de Poyanne, lieutenant général et ancien militaire, étant un jour à souper à côté de lui, cet officier lui dit : Monsieur le comte, quel est ce jeune homme qui est au bout de la table, et qui paraît être de la maison [1] ? il est militaire, à ce que je vois, et je suis surpris de ne pas le connaître. *Tant pis pour vous*, lui dit M. de Maurepas, *car c'est l'homme le plus important qu'il y ait en France : il est l'amant de ma cousine*** [2] *qu'il gouverne ; ma cousine gouverne ma femme, laquelle me gouverne, et je gouverne la France.* Tout cela était exactement vrai ; et il parlait de lui comme aurait pu faire un de ses ennemis.

Avec un tel caractère, il était impossible que le Comte de Maurepas mît beaucoup d'importance aux affaires, et qu'il eût un système suivi. Le Gouvernement d'un grand royaume était pour lui un amusement. Indifférent pour ce qui arriverait après lui,

[1] M. de Pesai. L.

[2] La princesse de Montbarrey. L. (V. les *Mémoires* de Besenval et de Tilly.)

il plaçait en quelque sorte en viager la gloire et la fortune de l'État.

Il voyait, avec une grande sagacité, les inconvénients qui résultaient de la préférence donnée par la Reine à une vie privée sur la Majesté de la représentation royale ; mais sa légèreté ne permettait pas qu'il s'occupât d'y remédier. Il se contentait de plaisanter, quand il aurait pu contenir par de sages conseils et de graves remontrances. C'est ainsi qu'un homme qui avait le génie et l'expérience nécessaires pour le Gouvernement d'un grand Empire, a laissé germer les principes de la plus surprenante révolution, qu'il aurait pu étouffer dès l'origine.

M. TURGOT

M. Turgot était d'une ancienne Noblesse, et qui remontait au temps de l'antique chevalerie; mais ses pères, contre l'usage, étaient entrés dans la Magistrature et avaient été revêtus de charges importantes. Ce Ministre avait une figure belle et majestueuse et des manières simples ; il rougissait facilement, dès qu'il fixait l'attention, et qu'il était en scène ; et l'embarras qui régnait alors dans son maintien pouvait également être le produit de la timidité ou d'un amour-propre inquiet et susceptible. Son abord était froid, et son visage prenait une expression marquée de dédain, à l'instant que les personnes excitaient en lui ce sentiment par leur caractère ou leurs opinions. Avide de connaissances et laborieux, il ne fut jamais distrait de l'étude par les plaisirs ni par le soin de sa fortune. La science de l'économie politique occupait les esprits lorsqu'il entra dans le monde, et son application aux matières dont elle traite le mit, en peu de temps, au nombre des personnes les plus instruites. M. Turgot

fut regardé comme un des plus zélés partisans de la liberté. Nommé à l'Intendance de Limoges, il se distingua par son zèle pour l'intérêt du Peuple ; occupé de le soulager, il ne trouva rien de plus pressant que la suppression de la Corvée ; son courage surmonta la résistance du Gouvernement, attaché à l'ancien usage ; et l'ardeur de son zèle, qui le faisait entrer dans tous les détails, aplanit toutes les difficultés. Les craintes malheureusement trop fondées du Peuple, inquiet de toute innovation, ne furent pas un des moindres obstacles qui s'opposèrent à un projet dicté par amour pour ce même Peuple. Le succès couronna cette généreuse entreprise ; le fardeau du Peuple fut diminué, la classe indigente fut affranchie d'une tâche qui tenait de la servitude, et les chemins furent construits avec moins de frais, plus de solidité et de promptitude. Les soins de l'Administration n'empêchaient pas M. Turgot de se livrer aux Lettres et à l'étude des sciences exactes ; il composa plusieurs articles pour l'Encyclopédie et un ouvrage sur l'Économie politique, qui contient d'excellents principes et qui est écrit avec une élégante simplicité ; il s'occupa aussi d'un genre de poésie qu'il appela *métrique*, et qui consiste à faire en français des vers, scandés comme les vers latins. M. Turgot traduisit ainsi quelques églogues de Virgile ; mais la quantité n'est point assez marquée dans les mots de la langue française, pour que ce rhythme puisse être adopté. M. Turgot avait un talent supérieur pour la poésie, qui fut pendant sa vie

un secret, révélé seulement à quelques amis intimes; et ce mystère fait l'éloge du caractère de M. Turgot, qui a su résister aux tentations de l'amour-propre, toujours si avide de jouissance, même aux dépens du repos. C'est après sa mort qu'on a su qu'il était l'auteur d'une pièce de vers sur le traité de Versailles, dont le danger et les inconvénients sont peints des plus fortes couleurs ; ces vers ont été imprimés depuis, ainsi que d'autres attribués à Voltaire dans le temps, et parmi lesquels se trouvent ces vers énergiques, contre le rapporteur de l'affaire de M. de Lally :

Ses yeux, où la férocité
Prête de l'âme à la stupidité.

Tout le monde sait que c'est aussi M. Turgot qui a fait ce vers sublime qui sert d'inscription au portrait de Francklin :

Eripuit cœlo fulmen sceptrumque tyrannis [1].

A l'avénement du Roi au Trône, la voix publique fut consultée pour le choix des Ministres. M. Turgot fut nommé Secrétaire d'État de la Marine, et, six semaines après, Ministre des Finances. L'abolition des droits sur les blés, et de toutes les entraves qui

[1] Le vers de M. Turgot est véritablement beau ; mais en considérant le sujet, il doit paraître extraordinaire que ce ministre, l'un des plus zélés partisans de la Monarchie, ait caractérisé de tyran un Monarque contre lequel s'était révoltée une partie de ses sujets. C'est ainsi que souvent la rencontre d'une pensée heureuse entraîne un écrivain à contredire ses propres sentiments. M.

gênent l'industrie et la liberté indéfinie du commerce des grains, signalèrent le court espace de son administration; enfin la suppression des corvées dans tout le royaume, dont il s'était si longtemps occupé, fut la dernière de ses opérations. Le Clergé, la Noblesse et les Parlements s'élevèrent contre cet acte d'une bienfaisance éclairée. Le premier Ministre commençait à être jaloux de l'ascendant que les lumières et la vertu procuraient à M. Turgot et, loin de soutenir cet homme vertueux, il accueillit des réclamations dictées par l'intérêt et par d'aveugles préjugés. M. Turgot fut disgracié, et l'on peut lui appliquer ce vers :

Non homo pulsus erat, sed in uno pulsa potestas
virtutisque decus.

M. Turgot n'avait d'ennemis que ceux du bien public, et ne regretta de sa place que le bien qu'il aurait pu y faire. Un mois avant sa disgrâce, le Roi avait dit : *Il n'y a que M. Turgot et moi qui aimions le Peuple.* M. Turgot s'occupa dans sa retraite des sciences et des lettres, et vécut au milieu d'un petit cercle d'amis dont l'attachement était un culte; c'était être ami de la vertu, que d'être ami de M. Turgot. Il ne savait point composer avec les faiblesses des hommes, et encore moins avec le vice : incapable d'art et de ménagement, il allait droit à son but et n'avait point assez d'égards pour l'amour-propre. M. Turgot agissait comme un chirurgien qui opère sur les cadavres, et ne songeait pas qu'il opé-

rait sur des êtres sensibles : il ne voyait que les choses et ne s'occupait point assez des personnes. Cette apparente dureté avait pour principe la pureté de son âme, qui lui peignait les hommes comme animés d'un égal désir du bien public, ou comme des fripons qui ne méritaient aucun ménagement. Lorsque son Édit sur les corvées fut signé du Roi, on l'engagea à dîner avec le premier Président du Parlement et quelques-uns des principaux Membres de ce Corps, dans l'idée de le mettre à portée de les disposer favorablement par des prévenances qui, de la part d'un homme en place, avaient alors tant de poids. M. Turgot dit quelques paroles d'un air froid et sentencieux. Un de ses amis voulant à plusieurs reprises l'engager à faire des avances et des politesses plus marquées, lui dit : C'est le moyen de faire passer votre Édit. *Si le Parlement veut le bien,* répondit M. Turgot, *il enregistrera l'Édit;* et il continua à garder ses manières froides et réservées. L'austérité de caractère, qui ne lui permettait pas d'user de souplesse et de ménagements pour assurer le succès de ses opérations, à fait dire de lui, par opposition à l'abbé Terray, *qu'il faisait fort mal le bien, et l'Abbé fort bien le mal.*

La vertu la plus pure, des mœurs sévères sans pédanterie, des connaissances profondes dans l'administration, des talents qui feraient honneur à un homme de lettres, un cœur sensible à l'amitié, un amour passionné pour le bien public et l'humanité, formaient l'assemblage des vertus et des qualités de

ce Ministre, que le Ciel dans sa bonté avait accordé à la France, et dont l'a privée son mauvais destin. Il mourut peu d'années après, laissant une mémoire chère à quelques amis, et une réputation qui n'a fait que s'accroître avec le temps et à mesure que des successeurs sans talents ou sans probité et nos malheurs ont fait connaître l'étendue de la perte qu'on avait faite. S'il eût vécu, l'estime générale et non un esprit de cabale, l'opinion publique et non cette effervescence excitée et dirigée par des intrigants et d'aveugles enthousiastes, auraient fait peut-être rappeler ce Ministre : et qui peut dire ce qu'aurait produit l'ascendant de la vertu ? J'ai connu ce Ministre sans être son ami particulier, et je me plais à rendre hommage à son austère probité et à ses lumières.

Tacite, en peignant Agricola, éprouvait un sentiment de douceur et de plaisir ; et après avoir peint le charlatanisme, l'hypocrisie politique et l'aveugle ambition, je sens, comme Tacite, une douce satisfaction, un agréable délassement de l'âme, en montrant la vertu dans tout son jour.

LE COMTE DE SAINT-GERMAIN [1]

Le Comte de Saint-Germain a joui d'une grande réputation militaire ; cependant il n'a jamais commandé en chef, il n'a point eu de succès éclatants. Il quitta le service de la France par jalousie, par humeur. Appelé en Danemarck pour présider au Directoire de la guerre, il changea, bouleversa toute la Constitution. Forcé de se retirer, la défiance naturelle de son caractère lui fit préférer à des pensions une somme d'argent comptant. Il la plaça sur des négociants qui lui firent banqueroute : c'est alors qu'il se trouva réduit à la dernière misère ; et un homme qui avait commandé dans de grandes provinces, qui avait été Général, Ministre, n'avait pas sa subsistance assurée. Les officiers allemands qui étaient au service de France voulurent se cotiser pour lui faire un sort. Le Ministère de la France crut

[1] Voir sur cet homme extraordinaire les *Mémoires* de Bachaumont, 30 octobre 1775. De Madame de Hausset (Ed. Barrière p. 124, 129) les *Mémoires* de Madame de Genlis (Ed. Barrière p. 25 et *Souvenirs de Felicie* p. 101) les Mémoires de Segur, p. 81 et 85, de Madame Campan (134) et ceux de la baronne d'Oberkirek (1,162).

devoir, par honneur en quelque sorte, venir à son secours; et le Roi lui accorda une pension de dix mille livres. Pour témoignage de sa reconnaissance d'un pareil bienfait, il adressa au Roi un mémoire sur la constitution militaire. Des lieux communs sur la religion et la morale, dignes d'un Capucin; des idées vagues, des phrases triviales sur la discipline et des moyens tirés de la Constitution allemande, sans aucune intelligence des mœurs françaises, de l'esprit national, de la Cour : voilà ce que contient ce Mémoire. Au moment où il fut envoyé, le Maréchal de Muy venait de mourir : c'était un homme ferme jusqu'à l'entêtement, vertueux, instruit, qui avait de l'esprit, mais une tête étroite et remplie de préjugés religieux. Sa réputation de vertu, ses connaissances, l'amitié du Dauphin pour lui, avaient déterminé la confiance du Roi et il avait de l'ascendant sur son esprit. On chercha un homme qui ne fût pas à portée d'acquérir un grand crédit, qui n'eût ni liaison ni parenté à la Cour; un homme qui fût isolé, qui ne fût attaché à aucun parti, et qui par ses talents justifiât cependant le choix qu'on ferait de lui. Le Comte de Saint-Germain remplissait en apparence tous ces objets; il venait de faire un Mémoire sur le Militaire, qui d'après son nom fut jugé excellent; et un abbé Dubois fut dépêché à Lauterbach pour lui annoncer qu'il était Ministre de la guerre. Jamais révolution plus complète ne fut éprouvée. De la misère il passait à la richesse, de l'anéantissement au plus grand pouvoir. Arrivé à

Fontainebleau, il y reçut l'accueil le plus flatteur; l'enthousiasme public se joignait aux hommages des courtisans. Sa célébrité, ses malheurs, sa réputation d'esprit donnaient l'opinion la plus avantageuse de son ministère; on le voyait déjà, après avoir formé un militaire, le commander à la guerre, et réunir les talents de Louvois et de Turenne. Mais le Ministère est une pierre de touche pour les talents et le caractère. Sa réputation fut bientôt comme l'existence de l'impie :

J'ai passé, et il n'était déjà plus.

Il donna des projets sans les avois médités [1], il les exécuta avec précipitation; il écouta tous les gens qui s'empressent d'arracher la confiance d'un Ministre et trafiquent de leur accès.

Il fit des ordonnances et y laissa mettre des restrictions qui les anéantissaient; il prétendit faire des économies et augmenta les dépenses. Il affichait dans

[1] M. de Saint-Germain réforma les Mousquetaires, les Gendarmes, les Chevau-légers, parce que, trompé par la magnificence de leurs habits et la beauté de leurs chevaux, il supposa que ces troupes étaient très-dispendieuses. Il ne daigna pas s'en informer, et il apprit, lorsque leur destruction fut consommée, que chacun d'eux ne recevait du Roi que quarante sous par jour environ pour s'entretenir de chevaux et d'habits et pour leur paie, et que par conséquent il n'y avait pas de régiment de cavalerie dont l'entretien ne fût plus coûteux.

Il fit une réforme bizarre dans les Gardes du Corps, par un esprit d'économie, et le résultat fut une augmentation de dépense de trois cent trente-six mille livres.

Il blâmait la constitution de la Gendarmerie, et augmenta sans mesure les abus dont il se plaignait. par une ordonnance qui donnait à tous les Gendarmes le rang de Lieutenant.

J'ai dit qu'il était haineux et vindicatif, et je vais rapporter un

ses discours l'héroïsme, la vertu, et il s'avilissait en secret par des bassesses [1] : il montra enfin tous les genres de faiblesses, excepté celles qui tiennent à un cœur sensible. Après avoir sommairement exposé sa conduite, je vais tracer son portrait. Le Comte de Saint-Germain avait une physionomie spirituelle et qui avait plus de finesse que de feu; des manières polies et affectueuses, et qui avaient quelque chose de l'hypocrisie et du jésuite. Il avait de l'esprit, mais

trait qui caractérise et son esprit vindicatif et son injustice.

Je fus appelé un jour par lui pour discuter un plan de réforme de l'Administration des Invalides : dans les différents articles de suppression d'emplois, était celui d'Intendant des Invalides, exercé par M. de Chaumont. Le rapporteur motivait cette suppression sur la nécessité de ramener l'Administration de cet hôtel à son institution, et il articulait qu'il n'était point établi d'Intendant dans les Lettres patentes données par Louis XIV; qu'il n'y avait qu'un Directeur; et qu'en rétablissant cette place, on se conformerait aux intentions du fondateur. Je n'eus rien à répliquer, et l'Intendant fut rayé.

A peine étais-je rentré chez moi, que je vis arriver M. de Chaumont, instruit de la suppression de son emploi; je lui en expliquai les motifs. Il me dit que c'était une erreur de mots; que son brevet qu'il me montra, ne portait que le titre de *Directeur*, et que celui d'*Intendant* ne lui avait été donné dans le monde que par un usage dont il ne connaissait pas le principe; qu'enfin il était *Directeur* et devait être conservé, puisque cette place subsistait. Ces raisons étaient sans réplique, et je m'empressai d'en rendre compte à M. de Saint-Germain, en lui disant que j'étais assez heureux pour l'empêcher de commettre une injustice qu'il ignorait. Il persista malgré mes raisons ou plutôt démonstrations; et, pressé par mes arguments sans réplique, il me dit que j'avais raison, mais qu'il voulait destituer M. de Chaumont, parce que c'était une créature du Duc de Choiseul, et qu'il lui avait même prêté quatre cent mille livres. Je me contentai de lui montrer, par mon silence profond, combien j'étais consterné de l'aveu naïf de ses iniques dispositions. (M.)

[1] Tandis qu'il parlait de sa modération, de son désintéressement, il refusait l'offre qu'on lui avait faite de le meubler aux dépens du Roi, et demanda cent mille écus pour son établissement à la Cour. Le Ministre des Finances trouva cette somme exorbitante et lui fit des représentations; mais M. de Saint-Germain insista pour qu'elle lui fût comptée, et il économisa sur cette somme quarante mille écus, qu'il plaça chez l'étranger. M.

ses qualités n'étaient ni l'étendue ni la force, mais de la conception jusqu'à une certaine hauteur. Il avait de l'agrément et une tournure ironique; son esprit était incapable d'embrasser de grandes affaires, des affaires même en général, de s'élever à un principe, de descendre aux détails, de diviser, de classer les objets. Il réduisait tout à des principes généraux; il croyait avoir des vues, et n'était que le servile traducteur de la Nation allemande; mais il ne connaissait pas la langue dans laquelle il traduisait. L'affaiblissement de son physique ajoutait encore à son incapacité, et son esprit fatigué de la plus légère attention, ne lui permettait pas le plus court travail. Les calculs les plus simples l'effrayaient, l'ordre de la comptabilité lui était inconnu; et cependant il revenait sans cesse à la partie économique, qu'il croyait entendre supérieurement. Son caractère était léger, impatient, inconstant, incompatible avec ses égaux. Ennemi de ses supérieurs, il était affable pour ceux qui lui étaient subordonnés. Détracteur de tout talent, haineux et vindicatif, mais trop faible pour exercer des vengeances qui auraient demandé de la suite et du courage d'esprit, il se bornait à déprécier ses ennemis. Il avait un degré de défiance qui ne peut s'allier avec un cœur généreux, et même avec une certaine étendue d'esprit; il faisait des changements, et par inquiétude d'esprit et parce qu'il trouvait de la volupté à détruire Il était réservé, impénétrable pour tout ce qui ne lui était pas favorable, confiant, abandonné, pour communiquer tout ce qui

flattait son amour-propre. Il ne parlait jamais de ses craintes les plus fondées, de ses mauvais succès, n'avait jamais recours au conseil de ses amis dans les circonstances embarrassantes où il se trouvait; mais il aurait dit le secret de l'État pour manifester une marque de confiance du Roi.

LE MARQUIS DE PESAI[1]

L'orsqu'un homme, par ses intrigues, a déterminé de grands événements, il est intéressant d'en parler pour faire connaître les mœurs d'une Cour et le caractère des personnes sur lesquelles il a influé. M. Masson de Pesai était fils d'un premier Commis des Finances, qui ne laissa qu'une très-petite fortune. Il avait deux enfants. une fille et un garçon; la fille fut mariée à M. de C...[2], elle était d'une très-jolie figure, avait de l'esprit et possédait au souverain degré l'esprit d'intrigue. Madame de C... trouva dans la galanterie des ressources pour suppléer à la médiocrité de sa fortune, et elle eut pour amants des personnes considérables. L'amour n'était pas le seul lien qui attachât à madame de C...; ses amants mettaient à profit ses talents pour l'intrigue. Une femme jolie et spirituelle sait pénétrer aisément dans le cabinet des Ministres et des Gens en place;

[1] Voir sur ce personnage les *Mémoires* de Besenval (Ed. Barrière, p. 61 et suivante), et les Mémoires de Tilly (Ed. Barrière, p. 239).

[2] Cassini. L.

elle possède, tant que dure sa beauté, des moyens d'entraîner les hommes et de les faire concourir à son but. Quand elle avance en âge, les anciennes relations qu'elle a su entretenir lui sont encore utiles; son expérience sert à l éclairer sur les faibles des hommes; elle s'associe à des femmes plus jeunes, s'empresse d'être leur confidente et conserve encore de l'empire dans le monde, si elle joint de l'adresse et du manége à une activité soutenue. Telle était madame de C...; elle a eu part aux plus grandes intrigues sous le règne de Louis XV, et s'étant ensuite entièrement dévouée au Comte de Maillebois, qu'elle a suivi en Hollande, elle a été la confidente et l'instrument de ses projets. Son frère, M. Masson de Pesai, avait de l'esprit, une figure agréable et du talent pour écrire en vers et en prose. Il débuta sous les auspices de sa sœur; et, pour ne pas laisser de trace de son origine bourgeoise, quitta le nom de Masson et se fit appeler le Marquis de *Pesai*. Il entra dans le Militaire, et sa sœur le mit à portée d'être connu de personnes considérables par leur rang et leur naissance, et le façonna de bonne heure à l'intrigue. Le Marquis de Pesai se livra à la littérature et pour occuper ses loisirs et pour obtenir quelques succès dans le monde. Il devint l'ami intime de Dorat; et ces deux poètes, à l'exemple de Bachaumont et Chapelle, firent imprimer leurs vers en commun. Leurs poésies parurent avec tout le luxe de la typographie et de la gravure; c'étaient des épîtres à Iris, des héroïdes, des vers sur des jouissances, sur des

ruptures, dans lesquels les deux amis se croyant les Anacréon, les Ovide, les Catulle du siècle, parlaient sans cesse de leurs bonnes fortunes; ils s'érigeaient en petits volages, traitaient les femmes tantôt avec tendresse, tantôt avec légèreté, et rappelaient ces vers du pauvre Diable :

« Je célébrais les faveurs du Glycère,
« De qui jamais n'approcha ma misère. »

C'est dans une de leurs pièces que se trouve ce vers ricicule :

Il est passé le temps des cinq maîtresses.

Les peintures qu'ils présentaient des mœurs de la capitale étaient fades et outrées, mais les auteurs avaient quelque talent et une malheureuse facilité [1].

Le Marquis de Pesai s'attacha au Comte de Maillebois, homme distingué par ses talents militaires, ses agréments, son esprit, ses malheurs. Il ouvrit au Marquis de Pesai ses porte-feuilles, remplis de mémoires intéressants sur diverses opérations militaires, sur le génie et l'artillerie, la tactique et la

[1] Voici une anecdote certaine et qu'on tient du Chevalier de Bonnard, leur ami commun, faisant, comme eux, des vers légers et des poésies fugitives. Un soir, Dorat rentrant tard pour coucher, trouva Pesai occupé à travailler à des matières d'Administration. « Que « diable fais-tu là? es-tu fou? dit Dorat; prends ton violon, fais un « couplet, et laisse-moi tout ce fatras. Mon ami, répond Pesai, je « veux être Lieutenant-général et Ministre à quarante ans, je n'ai « pas de temps à perdre. » Il était en bon chemin, et il y fût arrivé s'il avait eu plus de tête et n'eût pas été trop enivré de ses premiers succès. (*Cette note n'est pas de l'Auteur. M.*)

discipline. M. de Pesai, né avec une conception vive et le talent de profiter des connaissances des autres et de les présenter avec clarté, profita de ce moyen précieux de s'instruire. Il mit en ordre toutes les pièces relatives au Maréchal de Maillebois et en composa un ouvrage, qu'il fit imprimer sous le titre de *Campagnes de Maillebois*. L'intrigue, le bel esprit, le crédit de madame de C... et de ses amis, soutenaient le Marquis de Pesai et lui procuraient des ressources passagères; mais il était bien loin d'être même dans l'aisance, et il crut, à l'avénement du Roi au Trône, avoir trouvé le moyen assuré d'une grande fortune. On annonçait Louis XVI comme un homme sévère et occupé uniquement du bien de ses Peuples. Le Marquis de Pesai imagina qu'en adressant au Roi des mémoires propres à seconder ses vues et des moyens de soulager le Peuple, il fixerait l'attention du Roi et obtiendrait ensuite une part dans sa confiance, qui le conduirait à une place considérable. Il écrivit au Roi une lettre qui contenait plusieurs avis intéressants pour le moment, et dans laquelle il en annonçait d'autres, au cas que le Roi agréât qu'il multipliât les témoignages de son zèle. Il ne signa point son nom ; mais il eut soin dans le même temps de causer avec M. de Sartine des objets renfermés dans sa lettre. Il était persuadé que le Roi s'adresserait au Lieutenant de police pour découvrir l'auteur, et que celui-ci, d'après la conversation dont j'ai parlé, fixerait ses idés sur lui, et le désignerait sans qu'il se fît connaître. La chose arriva comme il l'avait prévue ;

le Roi montra la lettre à M. de Sartine pour savoir celui qui l'avait écrite; et M. de Sartine, après l'avoir lue, se ressouvint de sa conversation avec M. de Pesai. Les idées étaient les mêmes, et il n'hésita pas de dire au Roi que M. de Pesai devait être l'auteur de la lettre. Le Roi en parla avec éloge à M. de Sartine, qui rendit un témoignage avantageux de l'auteur, et le représenta comme un homme d'esprit qui avait de l'instruction et de la probité. Le Marquis de Pesai retourna chez M. de Sartine, afin de juger par son accueil de l'effet de sa lettre sur le Roi. Il connut promptement aux politesses qu'on lui fit, à l'empressement qu'on lui témoigna, à l'attention particulière qu'on prêta à ses discours, que le Roi était favorablement disposé pour lui. Il continua dès lors à écrire au Roi, et ce fut d'après les suggestions du Marquis de Pesai que le Roi se détermina à renvoyer l'Abbé Terray. Le Roi pendant quelque temps ne répondit point à ses lettres, et le Marquis de Pesai, lui écrivit, un jour, qu'il était inquiet de son silence et désirait être rassuré pour continuer à lui soumettre les idées que lui dictait son zèle; il finissait par supplier le Roi que dans le cas où il approuverait sa correspondance, il daignât, pour lui en donner la preuve, s'arrêter un instant à la troisième croisée d'une pièce par laquelle il passait pour aller à vêpres. Le Marquis de Pesai se rendit, au jour fixé, à l'endroit désigné, et vit avec satisfaction le Roi s'arrêter devant la croisée. M. de Maurepas fut instruit de cette correspondance et accueillit avec distinction le

Marquis de Pesai. M. de Sartine, devenu Ministre, lui accorda un accès facile auprès de lui et le consulta dans plusieurs circonstances. Le Marquis de Pesai, qui avait du talent pour écrire et une teinture de savoir sur plusieurs objets de l'administration, composa des mémoires relatifs aux affaires de ce temps; il s'adressait à des personnes instruites pour acquérir des connaissances de détail et savait faire usage de leurs idées avec habileté, les diviser, les classer et enfin les présenter avec un art qui prévenait en sa faveur et lui faisait supposer une grande capacité. Le Roi lisait ces lettres avec intérêt; le premier Ministre de la Marine le consultait, et tant de dispositions favorables lui offraient la perspective d'une fortune brillante. Mais il fallait pourvoir aux besoins du moment, trouver des ressources pour se soutenir dans un état décent, et éviter de se discréditer en sollicitant de petites grâces pécuniaires. Le génie intrigant du Marquis de Pesai lui inspira l'idée de s'adresser à Necker, homme riche et tourmenté d'une secrète ambition; il pensa, qu'en lui offrant son crédit pour servir ses vues il obtiendrait en échange les fonds qui lui étaient nécessaires. C'est ici que le Marquis de Pesai devient véritablement intéressant; c'est en ce moment que ses intrigues vont commencer à influer sur les affaires, et qu'elles deviennent le principe de la Révolution de la France.

Le marquis de Pesai aimait, comme je l'ai dit, la littérature, et composait de petits vers; il avait fait aussi un ouvrage intitulé : *les Soirées helvétiennes*,

et, à titre de bel esprit, il était depuis quelque temps admis dans la société de M. Necker, qui cherchait à se faire un parti parmi les gens de lettres, dont il reconnaissait la domination dans la société. Madame Necker, espèce d'érudite qui avait eu besoin de s'instruire pour subsister, avait fait de sa maison un bureau d'esprit. Elle y dissertait pesamment; mais si elle n'avait ni grâce ni légèreté dans l'esprit, elle avait beaucoup d'adresse pour l'intrigue; elle savait attirer à son mari des partisans par ses empressements, ses louanges exagérées et de petits services rendus à propos. Le marquis de Pesai fit confidence à M. Necker de la correspondance qu'il avait avec le Roi, et dès ce moment la caisse du banquier lui fut ouverte. Peu de temps après, le comte de Saint-Germain, déserteur de l'armée française, fut appelé au Ministère de la guerre. Tous les gens sensés blâmèrent un choix qui était d'un si mauvais exemple; mais le public, frappé du spectacle inattendu que lui offrait le rappel d'un général célèbre et malheureux, applaudit à son retour. Les troupes, pénétrées d'estime pour le comte de Saint-Germain, furent charmées d'avoir pour Ministre un militaire qui s'était fait un grand nom à la guerre : on croyait voir Cincinnatus quittant la charrue pour commander une armée. Il fut question d'établir un Conseil de guerre; et parmi ceux qui s'étaient mis sur les rangs pour être de ce Conseil était le prince de Montbarrey. Sa femme était de la maison de Mailly; et le comte de Maurepas, qui tenait à cette maison par alliance

et s'en faisait honneur, protégeait le prince de Montbarrey, et lui avait promis une place dans le Conseil de guerre. Cet établissement n'eut pas lieu, par les obstacles que fit naître le nouveau Ministre, qui craignait l'affaiblissement de son autorité. Le prince de Montbarrey sollicita alors la place de Directeur général de la guerre, et le marquis de Pesai le servit efficacement pour faire créer en sa faveur cet emploi. L'horizon de ses projets devenait de jour en jour plus vaste; le comte de Saint-Germain se discréditait et ne pouvait rester longtemps en place. Le marquis de Pesai avait imaginé de faire le Prince de Montbarrey Directeur de la guerre, afin de familiariser le public avec son élévation à la place de Secrétaire d'État de la Guerre: par ce moyen il se rendait en quelque sorte le maître du Département de la Guerre, et s'assurait un prompt avancement dans le Militaire et des grâces pécuniaires. Occupé de ce projet, il ne perdait point de vue M. Necker, qui fondait sur lui l'espoir de son élévation, et lui prodiguait les plus solides marques de sa reconnaissance. Necker, à portée de se procurer des renseignement sur l'état des Finances, composa des Mémoires propres à séduire le Roi et son premier Ministre par la perspective des plus grandes ressources, et le Marquis de Pesai se chargea de les faire parvenir au Roi. Il y joignit une lettre, dans laquelle il exposait qu'il s'était longtemps appliqué à plusieurs parties de l'Administration, mais qu'il n'avait sur les Finances que des notions imparfaites; que dési-

rant se rendre utile au Roi et justifier sa confiance, il s'était adressé à l'homme le plus instruit dans cette partie, et qui connaissait à fond, par la théorie et l'expérience, les éléments et le mécanisme du crédit public. La lettre du Marquis de Pesai et les mémoires de Necker furent communiqués au premier Ministre, disposé par caractère à adopter des idées nouvelles. Il commençait à être inquiet du crédit de M. Turgot, et était bien aise de se ménager des ressources ; il saisit avec empressement cette occasion de s'assurer en secret d'un homme éclairé dans les Finances, pour opposer ses idées à celles de Turgot. Necker comprit ses intentions et s'appliqua dès lors à critiquer secrètement les opérations de Turgot et à le créditer dans le public. Le Marquis de Pesai envoyait ses mémoires et présentait sans cesse Necker comme un génie transcendant dans la partie des Finances. Des services aussi signalés excitaient toute la reconnaissance de Necker, qui trouvait dans son immense fortune des moyens de témoigner au Marquis de Pesai sa sensibilité ; il ne négligeait aucun moyen d'entretenir ces favorables dispositions : sa table, son esprit, son savoir, sa caisse étaient aux ordres de Pesai ; et la femme du Banquier, par ses caresses, ses empressements et ses louanges, tâchait encore de rendre l'union plus intime. Le superbe Necker, enveloppé d'une redingote, est venu plusieurs fois attendre chez M. de Pesai, au fond de la remise d'un cabriolet, le moment où il devait revenir de Versailles. Quand on songe que le même homme a si souvent parlé

dans ses écrits de la noblesse de ses sentiments, de son mépris pour l'intrigue; qu'il a tant de fois imprimé ces mots : *un homme de mon caractère*, et qu'on se le représente caché dans cette remise du cabriolet de Pesai, on se rappelle un peu Tartuffe.

Le Marquis de Pesai, suivant avec constance ses projets, trouva le moyen, dans l'espace d'une année à peu près, de faire nommer M. Necker Ministre des Finances, et le Prince de Montbarrey Secrétaire d'Etat de la Guerre. La bourse de Necker lui resta ouverte, et le cabinet du Ministre de la Guerre, ainsi que celui de la Marine, lui furent soumis. Il régnait dans ces deux Départements, dont les plus importantes affaires étaient quelquefois renvoyées à son examen; mais il était bien loin de la considération. Sa vie passée, ses manières légères, ses petits vers, un vernis de fatuité répandu sur toute sa personne, ne permettaient pas de voir en lui un homme appelé aux grandes places. Le crédit, toujours si envié, si considéré, était en lui un ridicule; il fut ébloui de ses succès, enivré de sa faveur, et sa conduite peu circonspecte et ses indiscrétions lassèrent M. de Maurepas. On avait créé pour lui un emploi d'Inspecteur général des côtes, qui aurait pu être exercé par un Maréchal de France, et son traitement annuel était porté à *soixante mille francs*. Il épousa une fille de qualité, belle, jeune et intéressante (mademoiselle de Rouget), et paraissait enfin être dans le chemin de la plus brillante fortune; mais il avait perdu son crédit par ses jactances et ses indiscrétions, et on fut bien aise de s'en débarrasser

en le faisant partir pour son Inspection. La rapidité de ses étonnants succès avait porté le trouble dans sa tête faible et légère; il agit, il parla dans les provinces par où il passa en ministre tout-puissant et impérieux, en Louvois, et exita des plaintes multipliées contre lui. Il écrivit une lettre insolente à l'Intendant de Bretagne pour lui ordonner de se rendre auprès de lui; cette lettre fut envoyée au Ministre, et il fut évident que le Marquis avait perdu la tête. La perspective d'une disgrâce prochaine lui causa une violente inquiétude, et il mourut presque subitement, le cœur serré de chagrin, laissant une veuve jeune et intéressante, à laquelle on accorda huit mille livres de pensions[1]. Telle est l'histoire d'un petit-maître, poète et intrigant, qui, par de sourdes manœuvres, porta au Ministère un homme qui a fait le destin de la France; et c'est sous ce rapport qu'il est intéressant à faire connaître. Austère Sully, vertueux Turgot, les Pesai de votre temps n'ont point déterminé votre élévation.

[1] Il n'était pas encore mort que des Agens de M. de Maurepas faisaient chez lui le dépouillement de toute sa correspondance ministérielle et même royale; car il avait eu du Roi des réponses aux lettres qu'il lui avait écrites, et l'auteur de cet ouvrage n'a pas su ou a oublié d'ajouter que, le jour de l'anecdote de la croisée, il avait suivi le Roi dans son cabinet et eut avec lui une première conversation devant M. de Maurepas. On tient encore ce fait du Chevalier de Bonnard, son ami intime, mort peu de temps après lui. (*Cette note n'est pas de l'Auteur. M.*)

NECKER[1]

Necker, fils d'un Régent du Collége de Genève, vint à Paris pour y faire fortune ; il entra chez un Banquier, et de commis de ses bureaux il devint son associé. Sa fortune, dans l'espace de douze ou quinze ans, surpassa celle des plus fortes maisons de banque, et son incroyable rapidité suffirait seule pour en rendre la source suspecte. Les faits viennent à l'appui des soupçons légitimes qu'elle fait naître. Des traités frauduleux avec la Compagnie des Indes, et des spéculations sur les fonds anglais au moment de la paix de 1763 dont il fut instruit à l'avance, sont les principes de cette étonnante fortune, évaluée à six millions par les calculs les plus modérés. Sa conduite avec la Compagnie des Indes est trop connue pour en retracer ici le tableau ; mais une circonstance relative à l'affaire de ses spéculations en Angleterre, mérite d'être rapportée. Un premier Commis des Affaires étrangères, favori de M. le Duc de Praslin,

[1] Voir encore sur Necker, le duc de Lévis (Edition Barrière), et madame de Genlis (Même édition p. 231 et suivantes.)

avait connaissance par sa place et par la confiance du Ministre, du prochain succès des négociations pour la paix ; instruit avec certitude que les préliminaires étaient au moment d'être signés, il voulut mettre à profit cette connaissance et concerta son projet avec *Favier*, homme très-instruit des affaires de l'Europe. Ils convinrent ensemble de faire part de la notion assurée qu'ils avaient de la paix à un riche capitaliste en état de fournir des fonds pour acheter au plus tôt des effets en Angleterre. Ces effets perdaient considérablement, et il était évident qu'ils remonteraient infailliblement à la première nouvelle de la paix. Les profits de la négociation devaient être partagés entre celui qui fournissait les fonds et ceux qui donnaient l'avis important qui déterminait l'entreprise et en assurait le succès. On s'adressa à Necker, qui sentit tout l'avantage du projet et se chargea des achats ; on lui fit part ensuite d'un léger obstacle qui s'opposait à la paix ; mais, à l'arrivée du courrier suivant, les associés s'empressèrent de l'instruire de la levée de cet obstacle et de la certitude de la paix. Necker, dès le lendemain de leur première entrevue, avait expédié pour Londres un courrier chargé d'instructions pour ses correspondants, auxquels il marquait de ne pas perdre un moment pour faire des achats considérables de fonds anglais. Il s'était aussi engagé avec Favier et le premier Commis à partager les bénéfices ; mais ils différèrent à mettre par écrit leurs conditions, et Necker, qui avait eu le temps de faire ses réflexions et formé le projet de

s'approprier en entier les bénéfices de la spéculation, annonça alors à ses associés qu'il avait fait de nouvelles réflexions, et que, quels que fussent les motifs de croire à la paix, elle pouvait être retardée et le retard l'exposer aux plus grands risques. Il ajouta qu'il avait fait partir un second courrier pour révoquer les ordres qu'il avait donnés, et faire revendre à tout prix les effets achetés. Enfin il fit valoir à ses associés qu'il trompait, la bonté qu'il avait de ne point leur faire partager la perte. Indignés de son effronterie, mais forcés au secret, ils n'osèrent éclater et se contentèrent de faire secrètement des perquisitions à Londres. Le résultat fut que les effets n'avaient été revendus qu'après la nouvelle certaine et publique de la paix, et que la vente avait produit *quarante pour cent de bénéfice;* Necker s'assura ainsi d'un gain immense. C'est en trahissant ses associés, que Necker parvint en peu d'années à acquérir une grande fortune. La vanité commença alors à balancer dans l'âme de Necker l'avidité. Il songea à s'élever à quelque place de l'Administration ; mais il ne porta pas ses vues pour le moment par delà de l'emploi de premier commis des Finances. Impatient de sortir de la classe des Banquiers, il s'occupa d'acquérir une réputation littéraire, et la circonstance lui offrit un sujet à traiter, favorable à la fois et à son ambition et au désir qu'il avait d'être compté parmi les gens de lettre. Il développa, dans l'éloge de Colbert, un grand appareil de connaissances superficielles sur le crédit public et le commerce

qui en imposa aux Académiciens, déjà disposés en sa faveur par ses prévenances et par l'ascendant que donnent les richesses. Le discours de Necker, écrit d'un style incorrect et souvent obscur, rempli d'expressions impropres et empathiques, fut couronné, et l'auteur dès lors commença à fixer sur lui l'attention publique. Les intrigues de sa femme auprès des grands, ses empressements envers les gens de lettres, concoururent puissamment aussi à répondre l'opinion du mérite de son mari. La question de la liberté du commerce des blés occupait depuis plusieurs années les esprits ; elle fixa plus particulièrement l'attention sous le ministère de Turgot, partisan passionné d'une liberté indéfinie. Un événement extraordinaire et dont on n'a pu découvrir le principe, ajouta encore à l'intérêt de cette question. Un grand nombre de paysans attroupés s'étaient répandus dans les environs de la capitale et jusqu'à Versailles, sous le prétexte de la cherté du pain et de la rareté des blés ; ils pillaient les magasins, et des hommes qui se plaignaient de la rareté des blés jetaient la farine dans la rivière. Ils paraissaient plutôt se promener que se révolter ; ils se transportaient paisiblement d'un lieu à un autre, et indiquaient d'avance leur marche. Ces mouvements manifestaient un principe d'effervescence qu'il était important au Gouvernement de calmer, et c'est dans cette circonstance que Necker crut devoir faire paraître un ouvrage sur la *Législation des blés*, bien plus propre à enflammer les esprits qu'à les éclairer. Les objets de l'économie

politique n'avaient été jusque-là traités que par des hommes instruits, qui avaient plus songé au fond des choses qu'à la manière de les présenter. Necker, peu versé dans cette science, imagina qu'en répandant les fleurs de l'éloquence sur une question si intéressante, il se ferait lire des gens de lettres, des gens du monde et des femmes ; et que celui qui aurait trouvé le moyen de les initier en quelque sorte à la science du Gouvernement, leur paraîtrait l'homme le plus éclairé. Son ouvrage, d'un style pompeux et oratoire, est rempli de principes généraux et d'idées vagues; et il est facile de s'apercevoir que l'auteur s'est pénétré d'un écrit ingénieux et profond, intitulé : *Dialogues sur la Liberté du Commerce des Blés*. Les idées de l'abbé Galliani forment tout le savoir répandu dans l'ouvrage de M. Necker. Comme il ne se sentait pas assez d'instruction pour embrasser un système déterminé et le développer; enfin comme il cherchait principalement à faire sensation dans le public et à se faire lire des personnes qui primaient dans la société, il eut soin de semer dans l'ouvrage quelques comparaisons brillantes, et d'y faire régner un ton sentimental, propre à donner l'opinion de son amour pour l'humanité. Il laissa la question indécise après avoir balancé le pour et le contre, et il évita, par cette conduite artificieuse, les attaques du parti auquel il se serait trouvé en butte, s'il eût adopté nettement une opinion décidée. On est indigné, en lisant cet écrit, de voir un homme qui ne cherche qu'à montrer de l'esprit et à augmenter

l'incertitude sur l'objet le plus important à une nation agricole, et se joue de la question pour faire parade de ses forces, tandis que l'amour du vrai et de l'humanité prescrit à tout honnête homme le devoir impérieux de remonter aux principes, et d'éclairer de toute la lumière de son esprit une route ténébreuse.

L'écrit de Necker produisit l'effet qu'il en avait attendu; il eut un grand succès, surtout parmi ceux qui étaient opposés à Turgot, dont on redoutait l'austérité.

Necker se déclarait contre les principes absolus, et attaquait ainsi indirectement l'opinion de Turgot et des économistes. Son ouvrage fut vanté par les Gens de lettres, et Necker commença à être annoncé un Législateur en Finance. Turgot fut révolté contre un écrit dont il sentait le danger dans les circonstances critiques où se trouvaient la capitale et quelques provinces. Il fut indigné de la mauvaise foi de M. Necker, qui avait cherché auparavant à gagner sa bienveillance en feignant d'être du même sentiment que lui; enfin, son zèle passionné pour l'intérêt public lui faisait voir, avec une sorte d'horreur, un homme qui, semblable à un escamoteur dont la dextérité fait paraître et disparaître une balle, semblait se jouer de l'humanité, en montrant la plus importante des questions, tantôt sous une face, tantôt sous une autre. Un Ministre proposa de faire mettre Necker à la Bastille; mais Turgot, quoique violemment irrité, fit céder son ressentiment à ses inébranlables principes de tolérance. Ce vertueux Ministre fut disgracié, et remplacé par un homme qui ne vit dans

cette grande place qu'un moyen de satisfaire son goût pour le plaisir, et dont on pouvait dire avec Tacite : *Scorta et fœminas volvit animo et hæc principatûs præmia putat.* Necker qui commençait à jouir de quelque réputation, songea à profiter de la dissipation où vivait le Ministre des Finances, pour se rendre nécessaire. Ses liaisons avec un intrigant qui avait su se procurer une correspondance directe avec le Roi le mirent à portée d'attirer sur lui l'attention du Roi et du premier Ministre. Il remit au comte de Maurepas des Mémoires sur les affaires de la Finance, dans lesquels il exagérait les ressources et présentait la plus brillante image. Le premier Ministre, amateur de nouveautés, goûta ces moyens sans les approfondir; il proposa en conséquence de confier à Necker la direction du Trésor royal, ainsi que les détails relatifs au crédit public et aux emprunts. La fortune rapide de Necker, sa capacité présumée d'après ses succès personnels dans la banque, firent croire au Comte de Maurepas qu'il saurait attirer au Trésor royal l'argent des capitalistes français et étrangers. L'inapplication de Clugny aux affaires était encore un motif déterminant de lui associer un homme qui eût de l'expérience dans la partie des Finances, la plus intéressante pour un Gouvernement qui, n'osant sonder la profondeur du mal, n'avait recours qu'à des palliatifs. Clugny vint à mourir dans ces circonstances, et Necker fut adjoint à son successeur, qui ne tarda pas d'être la victime de son impatiente ambition. Parvenu au Ministère,

Necker ne s'occupa que des moyens d'éblouir le public et d'exciter l'enthousiasme. Sans but, sans doctrine ni système, il ne songea qu'à faire des opérations qui eussent de l'éclat. Insensible à l'amour, à l'amitié, aux plaisirs de la société, et dévoré d'une soif inextinguible d'applaudissements, les moyens de sévérité ne coûtaient rien à son esprit. Une basse jalousie de tous ceux à qui leur fortune procurait quelque éclat, ajoutait encore à l'austérité de ses projets économiques ; mais son intérêt le faisait céder aux personnes dont il pouvait redouter le crédit à la Cour ou l'ascendant dans le grand monde. Il semble s'être peint lui-même dans une phrase de son éloge de Colbert : *Il sera semblable*, dit-il, *à ces héros de théâtre, que des battements de mains excitent ou découragent.*

Pressé par cet unique et impérieux besoin de succès et de louanges, il publia son *Compte-rendu :* et cet acte de sa vanité ambitieuse, auquel le premier Ministre n'eut pas la force de s'opposer, sera remarquable dans l'Histoire. Ministre du Roi, il ne devait compte qu'à lui de l'état des Finances et de ses opérations; mais le suffrage du Monarque n'était pas suffisant pour lui. Il voulut présenter au public un tableau fait avec art aux dépens de la vérité, bien assuré qu'en se soumettant à ce tribunal il recueillerait une ample moisson d'applaudissements. Bientôt après il tenta, dans l'ivresse du succès, de se prévaloir du suffrage public, et aspira à entrer au Conseil. Le premier Ministre objecta à Necker sa religion, et lui proposa galamment *d'aller à la Messe.*

Necker insista, menaça de quitter sa place, persuadé que la crainte de le perdre l'emporterait sur le scrupule que faisait naître la différence de religion. Il fut la dupe de sa présomption, et on le laissa se retirer. Dès ce moment il y eut en France un parti animé contre le Gouvernement, et déterminé à décrier toutes ses opérations. Les gens instruits n'osaient s'élever contre l'opinion de ce parti dominant; ils jugeaient Necker comme la postérité le jugera; ils voyaient qu'il n'avait point de doctrine, qu'il n'avait employé d'autre art que celui d'emprunter à tout prix pour en imposer par l'état brillant du Trésor Royal, et séduire la multitude, enchantée de voir faire la guerre sans augmentation d'impôts. Ils gémissaient de cette charlatanerie, qui devait un jour aggraver les charges de l'Etat. Enfin, il était évident à leurs yeux que Necker n'avait rendu aucun service réel, et que la fermentation qu'il excitait, pouvait exposer l'Etat aux plus grands dangers. Les gens de lettres, les femmes accréditées, leurs amants et la troupe servile des imitateurs, faisaient taire le petit nombre de gens éclairés. C'est une chose remarquable que l'enthousiasme des femmes les plus distinguées par le rang et la beauté pour un homme d'une figure ignoble, et éloigné de la galanterie par l'austérité apparente de ses mœurs. On a vu, quelques jours après son renvoi, la Duchesse de Lauzun, de toutes les femmes la plus douce et surtout la plus timide, attaquer dans un jardin public un inconnu qu'elle entendait mal parler de Necker, et sortir de son ca-

ractère au point de lui dire des injures. Les femmes n'ont point contribué à l'élévation de Necker, et dans l'obscurité où il était avant son ministère il aurait en vain brigué leur appui : la grandeur et l'éclat sont nécessaires pour subjuguer les femmes, et trompent souvent leur cœur et leurs sens. C'est lorsque parvenu à une grande place, il commença à fixer les regards publics, qu'il détermina les femmes en sa faveur. Il flattait en secret celles qui avaient le plus d'influence sur la société, et ses flatteries acquéraient un nouveau prix de la sévérité de son caractère. Les femmes accréditées, qu'il sut gagner par ses louanges et ses déférences, attirèrent les suffrages de tous ceux qui avaient intérêt de leur plaire ; leur considération s'accrut réellement par l'intimité de leur liaison avec un homme puissant, et elles s'enorgueillissaient de leur ascendant sur un homme si fier de sa vertu, sur cet impassible Spartiate. Sa disgrâce fut à la fois une atteinte portée à leur crédit et une injure pour leur amour-propre, intéressé au soutien de leurs enthousiastes sentiments. De là les cabales contre le Gouvernement, et la fermentation des esprits sur les objets d'administration, le discrédit des Effets publics, les Etats généraux et la subversion de la plus florissante Monarchie. Necker avait encore pour lui tous ceux que des mécontentements particuliers rendent ennemis du Gouvernement ; et son parti devenait de jour en jour plus nombreux. L'impéritie de Fleury, son sucesseur, formait encore un tableau de comparaison avantageux à Necker. Le public, trompé et

animé par sa cabale, se plaisait à le vanter comme le plus grand des administrateurs, et ses écrits lui attiraient l'admiration des étrangers. Ils étaient frappés de la pompe de son style, touchés de ses homélies en faveur de l'humanité, et ne pouvaient apprécier les circonstances, ni vérifier les faits. Jamais en France les hommes en place, ou appelés à y parvenir, n'avaient écrit sur les affaires ; leur silence fut regardé comme une impuissance; et Necker, sans rivaux, profitait ainsi de l'avantage d'être le seul Administrateur qui eût publié des ouvrages sur l'économie politique. La postérité, éclairée et impartiale, cherchera avec surprise comment un peuple éclairé a pu être induit en erreur au point de regarder Necker comme le plus grand des administrateurs; elle sera étonnée que ses contemporains ne se soient pas demandé : Quel canal a-t-il creusé? Quelle branche de commerce a-t-il vivifiée? Quels impôts ont été abolis ou modifiés? Quels édifices ont été élevés par lui? Il a écrit de magnifiques phrases, mais où sont les œuvres? Elle ne trouvera ni dans la capitale, ni dans les provinces, ni dans les ports, aucun établissement utile qui consacre sa mémoire. Ses ouvrages renferment des idées générales et des projets vagues, mais on n'y découvre ni doctrine ni pensée profonde sur l'Administration; et c'est une chose digne de remarque, qu'il ne se trouve pas, dans trois volumes sur les finances, une seule citation de faits, ou un exposé des anciennes opinions. On voit clairement que ce ministre a suivi l'élan de son imagination, et qu'il s'est circonscrit

dans la partie morale des affaires, qui n'exige, pour être approfondie, que la sagacité de l'esprit, sans aucune des connaissances nécessaires à l'Administrateur. C'est dans cette seule partie que Necker, homme d'esprit, et souvent écrivain éloquent, a droit aux éloges, et le public séduit a confondu le mérite de l'Administrateur avec celui de l'Ecrivain. Mais ceux qui distinguent l'un d'avec l'autre s'aperçoivent qu'il n'a connu ni l'histoire ni les principes de la finance et du commerce, ni approfondi la théorie de l'impôt. Il leur est promptement démontré qu'il n'a cherché qu'à faire effet sur les gens du monde par des phrases brillantes, et sur le peuple par l'affectation de la sensibilité. Il ressemble à ces auteurs qui font des pièces pour les acteurs, et qui réussissent parce que les rôles se trouvent conformes aux talents de ceux qui représentent la pièce; un succès brillant, mais éphémère est leur récompense, et leur mérite s'évanouit avec les acteurs. Necker fut rappelé au Ministère lorsque l'autorité du Roi ébranlée n'avait plus la force de résister aux clameurs du public, animé par les partisans de ce Ministre. Il eut alors la principale part aux affaires, sous le nom de *premier ministre des Finances;* mais cette place ne suffisait pas à son ambition, à cette soif effrénée de succès populaires qui caractérise Necker; il songea dès ce moment à devenir Ministre national, et fut bien plus occupé de caresser la multitude que de maintenir l'autorité du Monarque. Une lettre écrite en 1778 par le Comte de Mirabeau, prouve qu'il avait

démêlé les projets de Necker, et qu'il sentait le danger de l'ascendant qu'il avait su conquérir sur le peuple.

« Nous allons voir, dit-il, ce charlatan de Necker, « le Roi de la canaille; elle seule ici a du courage, « et, s'il était le maître, elle finirait par tout étran- « gler sous sa direction. »

Peu de personnes sentirent l'artifice contenu dans *le résultat du Conseil* composé par Necker, et les dangers auxquels il exposait la Monarchie. Necker avait formé le projet de régner sur la multitude et de s'élever par elle; il avait en conséquence, contre l'avis de tous les Ministres, fait prendre la résolution d'assembler les Etats à Versailles, à quatre lieues d'une ville immense, où fermentaient toutes les passions. Dans la multitude des causes qui ont concouru à la destruction de la Monarchie, il n'en est point qui aient eu une plus directe et plus fatale influence que le choix de la ville de Versailles et le résultat du Conseil. Necker avait ainsi déterminé l'ascendant du Tiers, dont il se flattait de profiter. Après avoir vu rejeter par le Roi un article insidieux qu'il avait inséré dans le projet de la célèbre Déclaration du 23 juin 1789, Necker osa s'absenter de la séance royale et afficher ainsi son opposition aux sentiments du Roi. Il était évident qu'il ne cherchait qu'à plaire aux Communes, et qu'il séparait sa cause d'avec celle du Roi. Il n'y avait donc plus à balancer pour éloigner un Ministre que la faction avait forcé le Roi de rappeler auprès de lui, un Ministre qui prétendait,

par la puissance populaire, s'associer à l'exercice de l'autorité royale. Le peuple de Versailles fut instruit, par les émissaires de Necker, de ce projet : il se transporta tumultueusement dans les cours du Château au moment où le Ministre se rendit chez le Roi. On voyait aller et venir dans les galeries les partisans de Necker; on les voyait s'entretenir avec les Membres des Communes pour les enflammer en sa faveur; ils s'efforçaient d'inspirer aux bons Citoyens les plus vives alarmes, en leur peignant le désordre qu'entraînerait le renvoi du Ministre des Finances. L'infortuné Monarque fut encore obligé de céder à la faction et de conserver dans son Conseil l'auteur des troubles et l'ennemi de son autorité. Le chemin du Ministre, en sortant de l'appartement du Roi, était de passer par les galeries; mais il voulut profiter de l'effervescence populaire, savourer les applaudissements, s'assurer de son ascendant, et effrayer le Roi et la Reine par le spectacle des transports que sa présence devait exciter. Il descendit par le grand escalier au doux bruit des battements de mains répétés, en feignant d'être entraîné par la multitude. Escorté, pressé, applaudi d'une foule immense, il se rendit lentement chez lui, en traversant les cours et la rue, inondées des flots renaissant et agités d'un public aveugle et trompé. Quelques personnes surprises du chemin qu'il prenait, demandèrent où il allait : *Chez lui, par le plus court*, dit un homme d'esprit. J'ai vu ce que je raconte; j'ai vu aller chez M. Necker, des Grands, des femmes que guidait le

plus aveugle enthousiasme. On vit en ce moment une des plus grandes Dames de la Cour, connue par son ardent fanatisme pour Necker et ses cabales en sa faveur, arrêtée devant une des grilles du Château, contemplant avec délices ces mouvements tumultueux, jouissant du triomphe de Necker et de l'abaissement de l'autorité royale, et s'écrier avec une orgueilleuse satisfaction : *On n'oserait le renvoyer!* Le Roi supporta encore quelques jours la vue de Necker, et prit enfin le parti de l'éloigner. Le peuple était depuis longtemps en fermentation ; une longue suite d'événements et des manœuvres criminelles avaient formé un amas de matières combustibles dont l'explosion dépendait de la plus légère étincelle. Le renvoi de Necker fut cette étincelle ; car il est constant qu'il était, à cette époque, indifférent à l'Assemblée nationale, qui avait reconnu l'insuffisance de ses talents, l'incertitude de ses vues et son ambition. L'enthousiasme et la chaleur du Comte de Lally réveillèrent quelques restes de prévention favorable, ranimèrent les cendres d'une admiration presque entièrement éteinte. Son éloquence et les intrigues des partisans de Necker agirent efficacement sur l'Assemblée et sur le Peuple en faveur du Ministre disgracié. Le Comte de Lally joua, en cette occasion, le rôle de Marc-Antoine, présentant au peuple la robe ensanglantée de César et son testament ; il rappela au public ému, animé contre la Cour, les prétendus services de Necker et son amour pour le Peuple. La multitude était disposée et pré-

parée à de grands mouvements par la corruption et l'intrigue. Dans cet état de choses, il devait y avoir des idoles et des victimes. Le *Duc d'Orléans* et *Necker* furent les héros du jour, et *Foulon*, *Berthier*, *Launay*, furent massacrés. Le Roi fut forcé d'écrire à Necker de revenir ; l'Assemblée, entraînée par le Comte de Lally et pressée par les mouvements populaires, lui dépêcha des courriers, et la France entière fit des vœux ardents pour son prochain retour. Ceux qui ne le connaissaient pas, allaient jusqu'à craindre qu'il ne se refusât à tant d'empressement : ceux qui jugeaient mieux savaient que la vanité l'emporterait sur tout autre intérêt et sur la politique, qui devait l'empêcher de revenir dans un poste qu'il ne pouvait conserver. A peine fut-il arrivé que chacun fut étonné d'avoir désiré son retour : l'Assemblée le vit revenir avec indifférence, le Peuple cessa dans peu de prononcer son nom, et les orateurs démagogues déclamèrent avec impunité contre cette idole vermoulue. Il fut attaqué dans les journaux ; son Administration, son caractère, sa personne, y furent peints sous les plus noires couleurs. Il tâcha vainement de louvoyer au fort de l'orage ; sans ressource dans l'esprit, sans caractère politique il ne sut être ni l'homme du Peuple ni l'homme du Roi. Le temps était venu où des paroles décevantes ne pouvaient plus tenir lieu de réalités ; le temps de la foi aveugle était passé et l'Assemblée exigeait des œuvres ; elle sonda l'abîme du déficit, et demanda des ressources au Ministre. Mesuré par des yeux pénétrants, Necker

offre dans cette époque l'image de ces cadavres conservés par le temps et qui se réduisent en poussière au moment qu'ils paraissent au jour et qu'on les touche. L'Assemblée reconnut dans peu que le Ministre des Finances avait emprunté à tout prix, et que le déficit était le produit de ses emprunts onéreux, combinés sans lumières aux dépens des races futures. Pressée par les besoins du moment, l'Assemblée s'adressa à lui pour obtenir des secours; le Ministre écrivit des phrases magnifiques, parla de ses sentiments et finit par proposer de continuer la suspension du paiement des billets de la caisse d'escompte. Les besoins augmentèrent; on s'adressa encore au génie tutélaire de la nation, et il proposa une nouvelle création de billets de la caisse d'escompte. Il était évident que le plus ignorant des Membres de l'Assemblée aurait trouvé les mêmes ressources que Necker. En horreur alors au Roi et à la Reine, pour qui sa présence était un supplice, accablé de dégoûts par l'Assemblée et menacé par le Peuple, l'ambition le soutint quelque temps et lui fit supporter le mépris et la haine. Mais enfin la crainte triompha de tout autre sentiment; il quitta le Ministère sans faire la plus légère sensation, emportant le mépris de tous les partis. Le Roi, la Noblesse, le Clergé, avaient également à se plaindre de sa perfidie, de son ignorance et de l'incertitude de ses idées. Les gens éclairés voyaient dans son Administration les principes des désordres, et dans sa conduite, depuis son premier rappel, la cause active et

immédiate de la dégradation du Monarque, de l'effusion du sang et de l'anarchie. Necker avait insisté pour que les Etats fussent à Paris, malgré les plus vives représentations dictées par l'expérience ; et dans le même temps il avait rassemblé autour de Paris quinze mille ouvriers, manœuvres et artisans de tout genre, dénués de tout moyen de subsister, réunis dans les faubourgs et les environs. Ces hommes dépravés par l'oisiveté, irrités par la misère, étaient prêts à tout entreprendre pour le Ministre des Finances, dont ils recevaient une paye journalière. Il avait déterminé l'Assemblée à laisser ouvertes les tribunes, et n'avait négligé aucun des moyens propres à enflammer le Peuple. Il s'était absenté de la Séance royale, après avoir rédigé une insidieuse déclaration ; il avait, sans y être appelé par sa place, opiné contre le *veto* absolu ; enfin il était évident que sa conduite avait eu pour objet d'obtenir un Ministère indépendant de la volonté du Roi. Necker se retira dans une terre en Suisse, et là, sans espoir fondé de remonter sur la scène du monde et croyant toujours qu'on est occupé de lui, il ressemble à ces hommes mutilés qui éprouvent encore des douleurs dans les membres qu'ils n'ont plus. Ne pouvant se résoudre à rester ignoré, il composa des ouvrages pour avoir le plaisir de parler de lui, d'entretenir le public de ses sentiments et de son administration. Il crut, tant est profond l'aveuglement de l'amour-propre, que la France, en proie à la plus violente anarchie, déchirée dans toutes ses parties et inondée

de sang, s'occuperait des chagrins qu'éprouve dans la disgrâce un ex-Ministre; qu'elle suspendrait le sentiment des plus cuisantes douleurs, pour prêter son attention à la froide analyse de ses opérations, à l'emphatique description de ses sentiments. J'ai fait connaître les principes de sa fortune et les motifs qui ont déterminé sa conduite publique : il me reste à parler de sa personne, et après avoir peint le Ministre, je vais rassembler quelques traits de son caractère, propres à faire connaître l'homme. Necker est d'une taille ordinaire et grossièrement conformé; sa physionomie offre à l'œil observateur de l'atrocité, du dédain, de l'égarement, de la moquerie, de la profondeur et de l'insensibilité : à travers la réserve contrainte de son maintien, il est facile de deviner une violente agitation intérieure. Ses manières ont de la dureté, et comme il a passé une partie de sa vie parmi des sociétés subalternes, il n'a point l'aisance que donne l'usage du grand monde, et ne sait, quand il veut être poli, que multiplier de maussades révérences. Dominé tour à tour par l'avidité et l'ambition, il n'a aucun des goûts que fait naître la sensibilité de l'âme, la curiosité de l'esprit et l'habitude de vivre en société; l'amour-propre a desséché en lui tous les principes qui rapprochent les hommes et leur procurent des jouissances commnnes. Il a lu pour montrer qu'il avait lu; il a fréquenté les Gens de lettres pour acquérir des partisans; il a conversé sans être entraîné par le besoin de la confiance ou l'intérêt des questions, mais pour inspirer l'idée de

son mérite. La domination perpétuelle d'un objet qui ne permet aucune distraction, est un des principes de la folie; et l'esprit de Necker en a éprouvé quelques atteintes. Il a été, pendant deux années entières, incapable d'aucune attention et accablé de vapeurs qui offusquaient sa raison. Il eut ensuite une faim canine qui l'obligeait de manger à toute heure, et c'est de là qu'il a contracté l'habitude de tenir ses mains dans les poches de sa veste, où il semble chercher quelque chose. Sa femme, confidente forcée du désordre de ses idées et fortement intéressée à en dérober la connaissance au public, a prodigué les soins à son époux dans le temps de l'altération de son esprit, et s'est par là acquis sur lui le plus grand ascendant. Necker s'exprime avec difficulté et est entièrement dénué du talent de la la parole; il a beaucoup d'esprit, et un recueil qui contiendrait des pensées choisies avec discernement dans ses ouvrages, formerait un excellent livre. Ses ennemis ont prétendu que Thomas avait composé une partie de ses ouvrages, et ceux qui ont hasardé un pareil jugement ont plus consulté leur passion que les lumières d'un esprit exercé. Les beaux morceaux répandus dans les ouvrages de Necker sont au-dessus de ce que Thomas a fait de mieux. Comme la nature est inégale dans ses dons, elle a refusé à Necker le talent des affaires; il le sentait et avait soin de se circonscrire dans des principes généraux, d'abréger la conversation et de renvoyer promptement à ses subalternes pour une discussion appro-

fondie. Il était distrait, froid et réservé dans la conversation, dédaigneux, et quelquefois moqueur dans ses audiences : et la plupart de ceux qui avaient affaire à lui éprouvaient un froissement sensible dans leur amour-propre, qui dégénérait promptement en haine. Mais il avait d'autres manières avec ceux que leur influence dans le monde l'engageait à ménager ; et l'art qu'il employait dans ces circonstances a été un de ses plus efficaces moyens pour enflammer les têtes et se procurer d'idolâtres partisans. Le front de cet homme austère s'éclaircissait ; le secret de cet homme si froid, si réservé, semblait s'échapper de ses lèvres, pressé par les sentiments de son cœur. Les flatteries les plus outrées paraissaient lui être arrachées par l'irrésistible impulsion de la vérité. Des railleries amères et de fines plaisanteries étaient répandues par cet homme austère sur les ennemis des personnes qu'il accueillait avec tant d'art ; et commes ces personnes étaient ou des grandes dames, ou des hommes éminents par leur rang, ou considérables par leur influence, et peu instruites des affaires, alors il en parlait devant elles avec assurance, et il ne lui était pas difficile de leur en imposer. Ces personnes sortaient de chez Necker, émerveillées de son savoir, enchantées de son esprit et flattées de sa confiance. En voyant un jour le Prince de... entrer dans son salon, Necker s'avance vers lui, et s'écrie avec transport : *Quand je vois M. le Prince de... il me semble voir le bien public personnifié ;* on peut croire au moins qu'il y voyait

le sien. S'il était empressé, flatteur pour ceux qui pouvaient servir ses vues ambitieuses, il était injuste et froidement inhumain pour les personnes sans crédit : le trait que je vais rapporter en sera une preuve convaincante. A son avénement au Ministère, il voulut se signaler par des réformes et par la suppression de plusieurs places lucratives de la Finance. Il existait deux places de Trésoriers généraux de l'extraordinaire des guerres ; l'une de ces places fut supprimée par un arrêt du Conseil, enregistré aussitôt à la Chambre des Comptes. L'usage et la justice prescrivent en pareilles circonstances de faire porter la réforme sur la charge de la plus récente création : celle de M. de Boulogne, homme généralement estimé, devait par cette raison être conservée comme étant la plus ancienne ; il apprit avec surprise que l'on s'était écarté de l'usage et qu'il était privé de sa place. Il s'empressa de faire à Necker ses justes représentations ; elles furent froidement écoutées, et le ministre se contenta de lui répondre qu'il avait raison, mais que la chose était sans remède. Diverses circonstances avaient altéré la fortune de M. de Boulogne, et la perte des produits d'une charge lucrative la renversait entièrement. Necker fut insensible à l'exposé d'une situation malheureuse qu'il avait déterminée, et ne témoigna pas même le regret de s'être trompé. Dans le moment où le Financier tâchait de réveiller quelque souvenir de justice dans l'âme du Ministre qui causait sa ruine, on annonça que le dîner était servi ; Necker invita M. de Bou-

logne à dîner : celui-ci refusa, en alléguant que sa santé le condamnait à être au lait pour toute nourriture. Eh bien! lui dit le Ministre, pourquoi insister sur le rétablissement de votre charge? On n'a pas besoin de fortune pour vivre de lait. Qu'on juge de l'effet que dut produire une aussi barbare plaisanterie faite, par l'auteur de sa ruine, à un homme qui perdait cinquante mille écus de rente [1].

[1] Le hasard nous ayant fait tomber entre les mains une lettre vraiment curieuse du célèbre Lavater sur le caractère et la physionomie de M. Necker, nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en l'insérant ici. Ceux qui ont connu M. Necker pourront juger si c'est la passion qui a guidé l'Auteur de cet Ouvrage lorsqu'il a tracé ce portrait, ou si les expressions du savant physiognomoniste, dans cette occasion, ne se ressentent pas trop de l'admiration et de l'enthousiasme.

Lettre de M. Lavater, à l'occasion de son entrevue avec M. Necker à Basle, au mois de juillet 1789, *tirée d'un journal publié à Genève, n°* 50.

« Rendu à Bade, aux Trois-Rois, le vendredi 24 juillet 1789, étant invité par « madame de Staël à dîner avec M. Necker, je vis, pour la première fois, au sein « de sa famille, cet homme également distingué par sa renommée, son sort, ses « talents et son mérite. Vous savez que je fais un cas extraordinaire de la pre- « mière impression.

« Quoiqu'en détail je me fusse représenté M. Necker tout différent, sa figure, « au premier aspect, répondit à mon attente ; mais, vu de plus près, je fus sur- « pris de la différence de ses traits avec toutes les estampes qu'on en a faites ; « mon jugement physiognomonique du total fut bientôt décidé. Le tout, dans un « certain éloignement, inspire un sentiment de vénération ; observé de près, plus « d'amabilité se fait apercevoir.

« La construction des parties solides de cette tête n'appartient pas aux formes « originairement grandes et caractéristiques de la nature. Elle n'en est pas un « produit absolu, unique, original, un trait hardi, un *salto mortale ;* comme, par « exemple, en différents degrés, celles de Newton, Locke, Montesquieu, Thour- « lows, Chatham, Pitt, ou même de Voltaire, Rousseau, Johnson, etc ; mais le « tout a quelque chose de si unique, approchant de la perfection morale, décisif « pour la sagesse tranquille et la prudence consommée, et ses traits en détail se « réunissent pour exprimer l'honnêteté, la bonté, la douceur et la noblesse de « sentiments. Il me reçut à peu près comme tous les Français, avec politesse, « cependant plus dignement, c'est-à-dire d'une manière plus posée, plus sé- « rieuse ; et quand je dis comme tous les Français, je ne dis pas bien, puisque « je dois d'abord ajouter que j'ai vu peu de gens du monde, et surtout de la « Cour, de cette simplicité et d'un ton si opposé à la multitude des Français. « Aussi tiens-je un bien plus grand compte à cette nation, et avec moi tous les « gens sensés, de ce qu'elle a su montrer tant de justice, et juger avec un tact

« aussi délicat un homme qui ne possède rien de cet air enjoué, de cet esprit « pétillant, ni de cette sorte d'éloquence qui abonde en compliments flatteurs, et « qui lui est si naturelle.

« M. Necker parla peu, particulièrement dans le commencement. Il ne me « parut, quoique dans un des plus importants moments de sa vie, ni triste, ni « abattu, ni distrait, ni intérieurement déchiré, ni dans un état d'indécision, de « crainte, et encore moins de joie; il avait été cependant, la veille, au-devant de « son épouse et de sa fille chéries, avait reçu son rappel du roi et de l'Assemblée « nationale, et s'était déchargé de sa réponse ; malgré cela, point d'agitations ni « de signes d'un esprit absent ou absorbé dans de profondes méditations ; il gar- « dait le sérieux d'un sage, et cela sans affectation, sans air ni effort.

« Sa voix est extraordinairement douce ; comme tout en lui est tranquille, « posé, mûr, mâle, et éloigné de toute pédanterie, l'usage du grand monde se « fait entrevoir ; mais le ministre d'État est frappant en lui, tout l'annonce, « mais sans la moindre ostentation. Si j'avais vu M. Necker sans le connaître, « je ne l'aurais jamais pris pour un simple homme de lettres, ni pour un mili- « taire, ni pour un artiste, ni pour un négociant ; car dans cet état même il « était déjà dans l'âme prédestiné ministre; il paraît être né et formé pour diri- « ger des finances. Il écoutait avec la tranquillité complète d'un sage qui exa- « mine tout, qui n'anticipe rien, qui approfondit tout, et dont l'exactitude porte « sur les dates comme sur les faits, cependant infiniment éloigné d'une curiosité « minutieuse. Toutes ses paroles étaient pesées, mais coulaient de source ; tous « ses regards, attentifs, quoique modestes et discrets ; toutes ses réponses perti- « nentes et noblement exprimées sans aucune tournure recherchée ; tous ses « propos mûrs et achevés.

« Son front a quelque chose d'un tendre féminin ; il n'a ni nœuds ni angles, « ni rides ; il recule, et est comme tous les fronts de cette espèce.

« Dans ses paupières, qui ne sont ni épaisses ni fortement prononcées, comme « aussi dans le doux enfoncement de l'œil, et dans la couleur et la coupe de ses « yeux, il y a une expression infinie de cette sagesse pleine de noblesse et de « gravité mêlée de douceur ; et quand je n'y trouve point ce feu étincelant du « génie, j'y remarque par contre quelque chose d'un esprit supérieur aux seuls « intérêts de cette terre, et qui n'est pas étranger au monde invisible. Les mor- « ceaux les plus sublimes de ses opinions religieuses semblent avoir tiré leur « origine de ces célestes régions. Dans son regard attentif, insinuant et réfléchi, « on distingue l'esprit analytique. Cet homme est moins grand par la force créa- « trice que par la force de combinaison, de compréhension et de pénétration : « quand il écoute, il ne lui échappe rien. Son teint est d'un jaune pâle, assez « essentiel pour former l'idéal d'un sage de cabinet, et très-significatif pour un « caractère *uni* et *paisible*.

« Dans sa bouche, dont la ligne du milieu est très-caractéristique, aiguë sans « dureté, se jouent avec aisance les grâces de la bonhomie la plus naturelle, qui « n'inspire pas seulement de l'estime, mais de l'attachement personnel.

« Son menton est très-long et assez charnu, mais sans être grossier ni sensuel ; « son reculement se trouve en harmonie frappante avec celui du front, et donne « à cette physionomie, à laquelle il ne manque point de chaleur, ce degré de « calme nécessaire aux grands calculateurs.

« Le nez n'a point de forme particulière, son dessin n'est pas pris en grand, ni « son contour aigu, ni anguleux, ni très-pointu, ni camus ; il a cependant une « petite nuance d'une douce inclinaison, ce qui consolide à un œil exercé le ca- « ractère du total ; savoir, l'uniformité et la dignité, car je n'ai trouvé en lui aucun « ton de désharmonie, aucune incertitude dans le regard.

« Il me paraît que cet homme est particulièrement grand et unique, en ce que, « par sa propre culture, il a fait de lui tout ce que sa nature lui permettait d'être.

« Je témoignais à son épouse, connue et distinguée par son esprit et par sa pru- « dence, d'une taille longue et d'une complexion délicate, ma surprise sur la « tranquillité de son époux dans un si grand moment. L'ingénuité de sa réponse « me frappa : Il n'est pas aussi tranquille qu'il vous le paraît ; sans cela, il aurait « parlé davantage durant le repas — Si vous n'appelez pas cela tranquillité, « repartis-je, quelle ne doit donc pas être sa sérénité dans des temps ordinaires

« A table, il était attentif à tout, servant avec dignité, aisance et prévenance. Les « étrangers, qui poussaient leur curiosité jusqu'à l'indiscrétion, n'excitaient point « son humeur. On ne vit aucun sourire de la vanité qui se complait à elle-même, « ou de la suffisance qui se boursouffle : point de cet orgueil qui blesse, ni de « cette dureté assez propre aux ministres d'État.

« Tout autour de lui était à son aise ; point de ces airs dissimulés, de ces accents « qui ferment la bouche et étouffent les mouvements de confiance ; au contraire, « de la bienveillance, de l'abandon cordial, plein d'estime pour sa respectable « épouse, de tendresse visible pour sa fille, la sensible et spirituelle madame de « Staël. La politesse avec laquelle il reçut les personnes attirées par des vues « très-différentes, n'était ni exagérée, ni humiliante, ni familière, ni maniérée.

« Des Français, des Anglais, des Suisses, MM. de Fumingue, de Basle, M. de « Sala, Deeker, Haas, sa fille, tous furent accueillis avec grâce et noblesse. Sa pré- « sence paisible retenait les importuns, et excitait de sages pensées. Je crois qu'il « serait impossible de faire une folie dans dans son atmosphère.

« Il ne proférait pas un mot ni de lui, ni de la situation, ni de la France, ni de « ses amis, ni de ses ennemis. — Sa spirituelle fille fit tomber, malgré moi, la « conversation sur la physiognomonie ; tout ce qu'il en dit ne montra pas un « anatomiste, un dessinateur par principes, mais un juge compétent, intuitif et « consommé dans la connaissance de l'homme. Bref, si j'ai jamais vu un homme de « cabinet doué d'excellents talents, c'est cet homme que le sort a honoré par tant « d'amis et d'ennemis. Il faut connaître le respect et l'estime qu'ont pour lui ceux « qui l'entourent et la liberté avec laquelle ils parlent devant lui ; il faut sentir « l'amour des siens porté presque jusqu'à l'adoration ; il faut le voir lui-même au « sein de sa famille, pour s'en faire une juste idée.

« La nation française peut s'honorer de posséder le tact le plus exquis pour con- « naître la vraie grandeur de l'homme, et la priser ce qu'elle vaut ; elle qui, sa- « chant se dépouiller de tout préjugé de naissance, de toute prévention étrangère « au mérite, a distingué cet homme par une confiance inouïe, et qui, s'abandon- « nant toute entière à l'ascendant de sa vertu, a écrit en lettres d'or sur ses « cocardes : VIVE LE ROI, NECKER ET LA NATION ! » (*Cette note n'est pas de l'auteur.*)

LE CARDINAL DE BRIENNE [1]

Il y a deux cents ans qu'un Loménie, homme de la plus basse extraction, fit fortune, et parvint à être secrétaire d'État dans un temps où ces places n'avaient pas l'éclat et l'autorité dont on a vu en possession ceux qui les ont exercées depuis M. de Louvois. Un de ses enfants épousa une fille de l'illustre maison de Brienne et en prit le nom. Cette famille a produit trois ou quatre Secrétaires d'Etat, dont l'un, qui a vécu sous Henri IV, Louis XIII et Louis XIV, a fait imprimer des mémoires qui prouvent à quel point leur auteur était inepte et borné. Les Brienne n'étaient point au rang de ceux qu'on appelait des gens de qualité, mais n'étaient cependant pas sans considération ; ils obtenaient des régiments, des évêchés, et tenaient à plusieurs grandes familles par des alliances.

L'abbé de Brienne dont il est ici question s'affilia

[1] Voir sur le cardinal de Brienne les *Souvenirs de Félicie*, par madame de Genlis, p. 204-205 (Ed. Barrière). Les *Mémoires* de Besenval et les *Portraits* du duc de Lévis (M. édit., p. 308).

dans sa jeunesse aux encyclopédistes, qui furent flattés de compter parmi eux un jeune abbé qui tenait à la Cour, et qui pouvait faire un grand chemin dans l'Eglise. L'abbé de Boisgelin, aujourd'hui archevêque d'Aix, et Turgot, alors abbé et prieur de Sorbonne, étaient liés avec l'abbé de Brienne et suivirent le même chemin. Mais le désir d'une réputation guidait l'abbé de Brienne, et Turgot était entraîné par la conviction de la supériorité des économistes sur ceux de l'ancien régime.

Les trois amis se livrèrent également aux économistes, et firent à leur suite une fortune d'esprit.

L'abbé de Brienne gagna la confiance de l'évêque d'Orléans, ministre ecclésiastique, qui voulait se distinguer de Boyer, évêque de Mirepoix, son prédécesseur. Cet homme, fait pour être tout au plus directeur d'un séminaire, n'avait songé à mettre dans les grandes places que des cafards et des gens protégés par les cabales dévotes. L'évêque d'Orléans imagina, pour s'attirer l'estime des sociétés dominantes, de proposer au Roi des jeunes gens agréables aux femmes, et annoncés par quelque réputation d'esprit. D'après ces idées, il fit l'abbé de Brienne évêque, et ensuite archevêque de Toulouse. Dans cette place, le jeune prélat chercha à se distinguer par son application aux affaires de la province, et il acquit la réputation d'un prélat administrateur. Il voulut par la suite supprimer beaucoup de Maisons régulières, et fut appelé l'*Antimoine*; enfin on le mit à la tête d'une Commission relative à cet objet. L'ar-

chevêque songea dès lors à se frayer la route au minstère, et une circonstance singulière et favorable donna à son ambition la plus grande activité, en lui offrant la perspective du succès. L'évêque d'Orléans fut chargé, par le duc de Choiseul, de choisir un ecclésiastique qui eût des mœurs et de l'instruction, pour être instituteur de Marie-Antoinette d'Autriche. L'évêque eut recours à l'archevêque de Toulouse, qui jeta les yeux sur l'abbé de Vermont, employé à la Bibliothèque du Collége Mazarin. Cet abbé fut envoyé à Vienne, où il enseigna à lire et à écrire, le catéchisme et les principes de la langue française à la jeune archiduchesse. Il eut soin de se rendre agréable dans ses leçons à cette princesse, dont il gagna la confiance. Nommé son lecteur lorsqu'elle fut reine de France, il conserva auprès de cette princesse l'accès le plus intime, et il eut sur son esprit le crédit que donne, surtout auprès des princes, une ancienne habitude. Il écrivait toutes les lettres de la Reine, l'instruisait de tout ce qui pouvait lui être utile de savoir, et ne manquait pas de louer, le plus adroitement qu'il lui était possible, son protecteur, l'archevêque de Toulouse, et de parler surtout de ses talents pour l'administration.

Cet abbé de Vermont aurait pu jouer un bien plus grand rôle, s'il avait eu de l'ambition ; les Dubois, les Alberoni n'ont point eu des commencements si favorables et des occasions aussi décisives. Il se contenta de jouir de sa faveur obscurément, sans exciter l'envie ; et se refusant aux empressements des

courtisans, il se borna à des sociétés subalternes.

Pendant quinze ans il parla sans cesse et en vain de l'archevêque de Toulouse; le Roi avait des préjugés qui l'empêchaient d'appeler au ministère un ecclésiastique: il s'en expliqua plusieurs fois d'une manière positive. L'archevêque de Toulouse ne perdait point courage; rongé de dartres, menacé de phthisie, crachant le sang, il s'occupait sans cesse et d'affaires et d'intrigues, et se mêlait de toutes les petites querelles domestiques et intérieures. Il fut plusieurs fois appelé pour délibérer sur une intrigue amoureuse, et décider si une femme garderait son amant ou en prendrait un autre. Il était dans toutes les confidences, et quatre ou cinq femmes du premier rang n'entreprenaient rien sans le consulter: *il faut en parler à l'archevêque de Toulouse*, était leur perpétuel refrain dans toutes les circonstances intéressantes.

Il n'allait que rarement dans son archevêché; mais dans les séjours qu'il y faisait, il s'appliquait à faire quelque chose de marquant pour l'utilité publique, et cherchait plus l'éclat que la solidité. Il répandait des charités, qu'il avait soin de ne pas rendre secrètes; il faisait des mandements, des circulaires aux curés de son diocèse; et quand les échos de la province avaient répété ses éloges et qu'ils avaient percé jusque dans la capitale, il y revenait jouir de sa renommée.

A la tenue des Etats de Languedoc, il se distinguait par la clarté de ses rapports; il avait le même succès

à l'Assemblée du Clergé. Plusieurs dans ce corps avaient plus de mérite réel, d'éloquence et d'instruction; mais il avait pour lui le suffrage des sociétés dominantes, qui en imposait; ses relations avec le ministre le mettaient à même de saisir les circonstances pour se faire valoir et se procurer de nouveaux moyens de réputation, par les différentes missions dont il se faisait charger. L'archevêque crut devoir mettre le sceau à sa réputation, et il composa une oraison funèbre; mais cet ouvrage prouve qu'on peut avoir l'esprit nécessaire pour obtenir le suffrage des femmes, pour en imposer à des gens prévenus, pour traiter des affaires avec quelque facilité et de la clarté sans avoir des talents réels. Cette oraison funèbre, médiocrement écrite, n'a aucun des mouvements de l'éloquence et ne renferme aucune idée ingénieuse. Cela n'empêcha pas l'archevêque de Toulouse d'être admis à l'Académie française; et son discours de réception prouve également la médiocrité de ses talents et de son esprit. L'archevêque, sous le ministère de Turgot, jouissait du plus grand crédit; il était son ancien ami, de la même secte, partisan, comme lui, d'une liberté sans bornes, et ennemi des systèmes de crédit et de banque, regardés par les économistes comme les plus dangereux palliatifs. Lorsque Necker vint en place, ce ministre prit une route opposée à celle de Turgot, dont il n'imita que l'austérité; il établit un système de crédit et d'emprunt, et montra une grande incertitude sur la question de la liberté indéfinie du commerce des grains.

Necker était odieux à Turgot, qui n'en parlait qu'avec le dernier mépris, et ne se servait, lorsqu'il était question de lui, que de ces mots: *ce drôle-là;* ses amis, pour ménager sa sensibilité, avaient soin d'éviter d'en faire mention; la haine de cet homme vraiment vertueux venait de l'idée que Necker était un imposteur, qui ferait le malheur de la France. L'archevêque de Toulouse, malgré la contrariété de ses principes avec ceux de Necker, malgré les égards qu'il devait à son ami Turgot, voyant l'ascendant que prenait Necker dans le public et dans les sociétés dominantes, s'empressa de rechercher son amitié, et eut l'air de partager l'enthousiasme général; c'est par cette conduite qu'il sut toujours conserver du crédit et un accès intime auprès des ministres. Il s'insinua aussi par la suite auprès de M. de Calonne, qui s'adressa à lui pour le choix des membres du clergé qui devaient être appelés à l'assemblée des notables. Ce ministre n'exclut que l'archevêque de Lyon, homme bien supérieur, pour l'esprit et les talents, à l'archevêque de Toulouse, regardé comme un intrigant, et l'évêque d'Arras, qu'il regardait comme son ennemi personnel.

Tous les ministres qui se succédaient, et Necker comme les autres, avaient les égards les plus marqués pour l'archevêque, qu'on savait être, au moyen de l'intermédiaire Vermont, en relation avec la Reine.

L'archevêque intrigua sourdement pendant l'assemblée des notables contre M. de Calonne, qui fut

disgracié avant la fin de cette assemblée. Le Roi, prévenu contre l'Archevêque et contre Necker, était porté à les exclure du ministère; peu de jours avant, il avait écrit à M. de Calonne pour le rassurer contre les intrigues de l'archevêque, et il avait fini sa lettre par ces mots : *Je ne veux ni Néckraille ni Prêtraille.* On voit par là que le Roi était en garde contre ces deux hommes. M. de Calonne fut disgracié peu de temps après et remplacé par un vieux conseiller d'Etat, usé par l'âge, et qui n'avait aucun des talents nécessaires, surtout dans un temps aussi critique; c'était envoyer un cheval de fiacre disputer le prix à Newmarket. L'archevêque sentit que ce fantôme ministériel s'évanouirait bientôt, et il redoubla d'intrigues pour lui succéder; ses démarches ne tardèrent pas à être couronnées du succès. L'aversion du Roi fut vaincue par les suggestions des partisans de l'archevêque, qui le présentèrent comme l'homme le plus capable de rétablir les affaires; il fut choisi pour administrer les finances, et par une suite de l'aveugle préjugé qui faisait imaginer qu'un prêtre dans le Conseil doit avoir un rang supérieur, on crut la place de contrôleur général au-dessous de l'archevêque, tandis que des ducs et pairs avaient exercé la place de secrétaire d'Etat. Il fut créé président du Conseil des finances, et on lui subordonna le contrôleur général, dont la nomination lui fut abandonnée. Dès lors l'archevêque parut destiné à occuper la place des Mazarin, des Richelieu; et la Reine peu de jours après s'expliqua de manière à ne laisser aucun doute

à cet égard : *Il ne faut pas s'y tromper*, dit-elle, *c'est un premier ministre*. Il ne tarda pas d'être principal ministre, qui est le titre donné à Mazarin et à Richelieu dans leurs patentes. La Reine avait eu raison de penser que les circonstances rendaient un premier ministre nécessaire ; et la prévention publique détermina la sienne en faveur de l'archevêque. Il montra dans peu son incapacité et la plus profonde ignorance dans les matières de finances, qu'il passait pour avoir approfondies. Il paraît que les principes des économistes formaient toute son instruction; c'était, et voilà tout, un disciple des *Beaudeau*, des *Roubeau*, etc., sans génie et sans caractère. Une vague théorie était un faible secours pour conduire les affaires dans le moment le plus orageux ; il n'avait aucune idée du crédit et des combinaisons depuis longtemps adoptées pour procurer des ressources, en attendant qu'on pût employer des moyens curatifs. On aura peine à croire, et cela est pourtant vrai, qu'il ne connaissait pas la différence des *Billets* et des *Actions* de la Caisse d'escompte, dont il ne put jamais concevoir l'organisation et le jeu. Peu de ministres ont montré autant d'impéritie, jointe à autant de présomption. Il passait une partie de la matinée à écrire des billets à des femmes, et le mauvais état de sa santé ajoutait à son incapacité. Ses projets échouèrent ; il fut réduit, après avoir fait un magnifique exposé des ressources de l'Etat, à annoncer, trois mois après, qu'on paierait au Trésor royal un cinquième en papier ; c'était une espèce de

banqueroute; l'alarme des capitalistes et de tous ceux qui avaient des bienfaits du Roi fut extrême. Cet événement eut lieu le 16 août, et cette époque est remarquable. Le peuple de Paris, par un usage immémorial, se rend à Versailles la veille de la Saint-Louis, qui est le 25 août, pour voir le Roi, les appartements, les jardins; tout lui est ouvert, et il circule en foule dans la galerie, la chapelle et les divers appartements. Cette circonstance et des avis reçus de la police de Paris furent mis à profit pour éloigner un homme qui perdait l'Etat par son ignorance et des coups d'autorité imprudents mal concertés. On représenta au Roi que la fermentation était extrême à Paris, et pouvait dégénérer en fureur; que le peuple devait venir le 24 à Versailles, et qu'il y avait lieu de tout craindre du désespoir de gens qui perdaient leur fortune; enfin il fut articulé que les jours du roi étaient en danger, et qu'il n'y avait qu'un moyen de rétablir le calme, qui était de renvoyer l'archevêque. Le Roi se rendit avec peine à ces représentations dictées par le zèle; la Reine montra la plus ferme résolution de conserver un ministre qu'elle croyait encore pouvoir être utile; mais en réfléchissant qu'elle répondait en quelque sorte des jours du Roi si elle persistait à soutenir l'archevêque, elle sentit la nécessité d'en faire le sacrifice. L'archevêque, qui ne voulait pas que sa retraite eût l'air d'une disgrâce, demanda le chapeau de cardinal et divers bienfaits pour sa famille. La Reine, affligée de la retraite de son protégé, à laquelle elle s'était prêtée

avec tant de peine, accueillit avec bonté ses propositions, et le Roi confirma tout ce qui lui avait été promis par la Reine. Il fut décidé que, pour satisfaire le public, on appellerait M. Necker. Un politique devait dès lors pronostiquer les plus grands malheurs pour l'Etat, puisque la volonté souveraine cédait aux clameurs et aux désirs d'une cabale pour mettre en place son idole. Il était évident que l'autorité souveraine était ébranlée et le Gouvernement sans force et sans vues. L'archevêque de Toulouse, dans le trouble où l'avait jeté la triste nouvelle que lui avait annoncée la Reine, avait cru qu'il n'était privé que de l'administration des finances, et que M. Necker travaillerait avec lui; on eut de la peine à le tirer de son erreur et à lui faire entendre qu'il fallait renoncer entièrement à sa place.

M. Necker s'était expliqué et avait dit, que dans un autre temps il n'aurait fait aucune difficulté de travailler avec l'archevêque, mais que depuis la sensation que ses opérations avaient faite, il ne pouvait avoir de relations ministérielles avec lui. Enfin, il représenta qu'il importait au crédit public que ce ministre ne conservât aucune influence.

C'est ainsi que l'archevêque de Toulouse, monté au rang des Mazarin et des Richelieu par l'intrigue de quelques femmes, en descendit honteusement, après avoir montré son incapacité, l'indécision de son caractère en affaires, et l'insuffisance de ses moyens.

Une chose à remarquer à la louange de la Reine,

c'est sa constance à se refuser, pendant seize ans, aux suggestions qui lui furent faites en faveur de l'archevêque de Toulouse ; elle les rejeta tant qu'elle put croire qu'elles étaient dictées par l'ambition, concertées avec des intrigants. Mais lorsque la réputation de ce prélat, universellement établie, lui eut fait croire qu'il était l'homme le plus capable d'administrer les finances, lorsqu'elle crut enfin satisfaire le vœu général, elle s'empressa de favoriser l'élévation de l'archevêque de Toulouse, et de lui procurer un crédit qui assurât ses opérations.

M. Necker, par son compte-rendu, et depuis, par ses intrigues et son ouvrage sur les finances, avait commencé d'enflammer les têtes, et l'archevêque irrita les esprits. L'exil du Parlement fut le premier brandon jeté sur des matières combustibles ; le peuple commença alors à se livrer à des mouvements séditieux ; l'archevêque, à son départ de Versailles, fut insulté par des femmes du peuple La populace de Paris s'était déjà portée à plusieurs excès, par une suite de cette fatalité qni a réuni tant de circonstances funestes pour le renversement de la Monarchie. La cherté du pain vint dans peu augmenter les embarras du gouvernement, et excita le mécontentement du peuple ; il se souleva dans plusieurs provinces, et ses alarmes le disposèrent à adopter tous les changements qu'on lui présenta comme favorables à ses intérêts. L'archevêque, par ses intrigues, rendit l'assemblée des notables infructueuse; et il ne fut pas moins fatal à la France pendant son

ministère, par la perte d'un temps précieux, et par le plus malhabile choix des moyens de remédier au désordre des finances. Mais ses fautes, les mouvements du peuple et la détresse des finances n'auraient produit que des embarras passagers, sans la détermination d'assembler les Etats généraux, qu'il favorisa puissamment. D'ailleurs, l'imprudence qu'il eut d'inviter le public à écrire et publier ses idées sur le lemode de convocation et la représentation nationale, excita à l'avance la fermentation des esprits.

La Régence d'Anne d'Autriche a été bien plus orageuse, et la monarchie n'a pas été ébranlée ; au milieu des plus grands troubles, et même parmi les personnes qui étaient le plus contraires au Gouvernement, il régnait un attachement invariable aux anciennes maximes. Le grand Condé, qui avait eu plusieurs fois les armes à la main contre son Souverain, s'opposa, dans ce temps, à l'Assemblée des Etats, qu'il regardait, dit-il, comme dangereuse à la monarchie.

L'Assemblée des Etats aurait pu être sans inconvénients, si l'on avait pris les précautions nécessaires pour arrêter ou prévenir ses entreprises ; si on avait fixé son séjour à cinquante lieues de la capitale, si on avait eu soin de faire entrer dans cette Assemblée des hommes éclairés et imbus de bons principes ; si on avait eu enfin l'attention d'en écarter les esprits brouillons, et user ensuite des moyens qu'on avait d'influer sur l'Assemblée dont la plupart des membres n'avaient d'autre but que de jouer un rôle, d'ac-

quérir une réputation et de se procurer des avantages. On méprisa tellement les plus simples moyens, qu'on ne prit aucune mesure pour écarter Mirabeau, diffamé par ses mœurs, redoutable par son génie. Il venait de publier un ouvrage, dans lequel il avait répandu les plus absurdes calomnies sur les personnes les plus éminentes par leur rang et recommandables par leurs vertus. Le Parlement avait pris connaissance de ce délit scandaleux, et était prêt de le décréter de prise de corps. La plus légère insinuation du Gouvernement aurait hâté sa marche; et Mirabeau, sous les liens d'un décret, ou contraint à fuir, n'aurait point été nommé Représentant de la Nation.

MIRABEAU [1]

Les naturalistes ont décrit le Tigre et la Panthère ainsi que les plantes qui renferment des sucs empoisonnés. Si la connaissance de la nature se perfectionne par les descriptions, la science de la morale exige aussi qu'on offre à l'esprit la fidèle peinture des hommes devenus fameux par un funeste assemblage de talents et de vices. Ce mélange a singulièrement éclaté dans Mirabeau, qui surpassa également par ses talents et son génie, les hommes vertueux qui entreprirent de lutter contre lui, et la foule des factieux, qui l'égalaient en corruption. Doué d'une imagination vive, et dominé par des sens impérieux, il fut, dès sa première jeunesse en proie aux plus violentes passions. Son père, dur, avare, enivré de lui-même, ne sut ni ménager un naturel ardent, ni diriger ses penchants impétueux ; il irrita son fils par les contradictions, l'exaspéra par les châtiments, le désespéra par des privations.

[1] Ce portrait, qui n'est pas dans l'édition de 1795, se trouve dans les *Œuvres*.

Un fleuve, qui aurait pu couler majestueusement et féconder les campagnes, détourné de son cours et resserré dans un lit hérissé de rochers, s'enfla bientôt en torrent impétueux, et le bruit de ses flots irrités. fit retentir les échos d'alentour. Le Comte de Mirabeau opprimé dès son enfance, rompit bientôt le frein que mordait impatiemment la fureur de ses passions, il eut recours pour les satisfaire aux emprunts, à des escroqueries, et au vol même, à ce que plusieurs ont assuré. Il parut dans sa jeunesse porté à suivre le parti des armes, et fit une campagne en Corse. Là, cet homme regardé depuis comme un lâche, se distingua par une valeur portée jusqu'à la témérité. La patience avec laquelle il supporta pendant le cours de l'Assemblée des propos injurieux, et des menaces, était l'effet d'un système conforme aux circonstances; dès qu'un gouvernement prend la forme républicaine, il ne peut être question, dans la chaleur des débats, du point d'honneur qui se trouve remplacé par le patriotisme. S'il en était autrement, le parti qui aurait à sa solde les plus habiles escrimeurs, se débarrasserait facilement de ses plus redoutables adversaires. L'inconduite de Mirabeau, les querelles que lui suscita la fougue de son caractère, ne permirent pas qu'il restât dans le corps où il était entré; il fut, à son retour de Corse, renfermé dans la citadelle de l'île de Rhé, et vingt années de sa vie s'écoulèrent dans des prisons d'état ou des courses vagabondes dans les province de la France,

et les pays étrangers. Marié à une riche héritière, il donna carrière à ses goûts dissipateurs, et ses mauvais traitements envers sa femme forcèrent les deux familles à solliciter une séparation judiciaire; poursuivi en justice pour le rapt d'une femme mariée, les verrous du château de Vincennes le dérobèrent à la rigueur des lois, et pendant une assez longue captivité, il composa un ouvrage sur les lettres de cachet dont l'emploi avait été un bienfait pour lui. L'intérêt du sujet, l'énergie du style et la hardisse de l'auteur lui donnèrent une juste célébrité. Les lettres qu'il écrivit de cette prison à la victime de ses séductions, forment un recueil intéressant; plusieurs portent l'empreinte de la passion, et d'autres présentent l'idée d'une tâche que s'est prescrite un homme d'esprit désœuvré. Des sentiments d'humanité et de philosophie brillent dans ces lettres, et peuvent partir de l'âme et de la conviction, ou n'être que le produit du talent qui fait parler tous les langages, et exalter passagèrement les âmes. Cet homme, qu'on a cru républicain, était enivré de sa naissance et il ne peut dans ses lettres à sa maîtresse s'empêcher de lui faire sentir combien elle lui était inférieure à cet égard. La Monarchie était dans son esprit et dans son cœur, en raison de ses lumières et de son orgueil; il aimait la liberté comme les Guises la religion. Outré des traitements de son père, il s'acharne dans cette correspondance à le peindre comme un charlatan sans mérite, et il exhale le plus vif ressentiment contre l'*Ami des hommes* qui avait cinquante fois

invoqué le pouvoir arbitraire pour opprimer sa famille. Le succès de l'ouvrage sur les lettres de cachet engagea Mirabeau à écrire, et, pressé souvent par le besoin, il crut trouver dans sa plume une ressource assurée. Cette considération le fit sans doute préférer les sujets qui fixaient au moment l'attention publique. Une victorieuse réfutation de l'ouvrage de Linguet, sur la liberté de l'Escaut; une adresse aux Bataves pleine d'éloquence; un écrit sur l'agiotage, où la vigueur du style est jointe à une excellente doctrine; un autre sur la banque de St-Charles, dans lequel l'auteur se fait jour à travers les abstraites combinaisons des banques, se succédèrent rapidement. Dans l'un de ces ouvrages, il terrassa Beaumarchais, qui, dans l'ivresse de ses succès éphémères, croyait que sa plume était une arme redoutable. Mirabeau le réduisit au silence après avoir fait un tableau rapide et frappant de la vie et du caractère de cet aventurier bel esprit, faiseur d'affaires, agioteur, et enfin, au grand scandale de la France, négociateur secret dans l'importante affaire de l'Amérique septentrionale. La vigueur du style, l'intérêt du sujet, et de satiriques peintures donnaient à ces productions une grande célébrité, et manifestent à la fois dans Mirabeau un grand talent comme écrivain, et une rare pénétration d'esprit. On ne croit pas en lisant l'ouvrage intitulé : *la Monarchie Prussienne*, que le même homme ait connu à fond les détails de la culture, les principes du commerce, la doctrine du crédit public, la politique extérieure, et qu'il ait été

en état de comparer et de juger les divers systèmes de tactique, de fortifications et d'artillerie des puissances de l'Europe. Mais on lit avec plaisir des articles éloquents, on y voit de lumineux aperçus sur divers objets d'administration et de législation. Enfin on y admire un portrait de Frédéric II, comparable à ce que l'antiquité offre en ce genre de plus achevé. La *Correspondance secrète* fut le dernier ouvrage que publia Mirabeau, et l'Europe fut indignée des témérités calomnieuses qu'il renferme Un article digne de remarque se trouve dans cette correspondance, c'est celui qui concerne l'Assemblée des Notables. Mirabeau s'applaudit d'en avoir donné l'idée au Ministre, et prévoit qu'elle doit amener la convocation des États Généraux auxquels il donne le nom d'Assemblée Nationale, qui a été depuis adopté. « Je regarde, « dit-il, comme un des plus beaux jours de ma vie, « celui où vous m'apprenez la convocation des Nota- « bles, qui sans doute précèdera de peu celle de « l'Assemblée Nationale. J'y vois un nouvel ordre de « choses qui peut régénérer la Monarchie; je me « croirais mille fois honoré d'être le dernier secré- « taire de cette Assemblée dont j'ai eu le bonheur de « donner l'idée, et qui a grand besoin que vous lui « apparteniez, ou plutôt que vous en deveniez l'âme. » Il écrivait au même homme, Périgord, connu seulement alors par un esprit agréable dans la société : « Vous, pour un serrement de main duquel je don- « nerais tous les trônes de l'univers. »

J'ai parlé jusqu'ici de Mirabeau, homme privé et

auteur d'ouvrages qui ont fait une grande sensation. Les circonstances vont le faire monter sur le théâtre des affaires publiques et fixer en partie sur lui l'Europe attentive. Mirabeau avait prévu, annoncé comme on l'a vu, l'Assemblée des États Généraux; cette perspective était flatteuse et intéressante pour un homme qui, ayant reçu de la nature de grands talents, était par ses mœurs et son inconduite, éloigné de tous les emplois dans un Gouvernement calme et bien ordonné. Il en est des temps de trouble comme de l'état de nature dans lequel la force est le seul moyen de dominer sur les autres; de même, dans les moments convulsifs des révolutions, toutes les convenances sont subordonnées à l'ascendant du génie et des talents. Lorsque la cour eut pris la fatale résolution d'assembler les Etats Généraux, Mirabeau forma le projet de se faire nommer député de Provence. Le Parlement de Paris avait pris connaissance du libelle intitulé : *la Correspondance secrète,* et le décret dont l'auteur était menacé, présentait un obstacle insurmontable. Les formes judiciaires retardèrent la marche du Parlement : le Gouvernement crut devoir y suppléer et purger la France d'un sujet dangereux. Une lettre de cachet fut expédiée pour l'arrêter, et une frégate armée à Toulon pour le transporter aux Indes. Instruit de la résolution du Gouvernement assez à temps pour en prévenir l'exécution, il se rendit à Paris avant que l'ordre du Roi ne fût arrivé en Provence. Les Ministres furent interdits à la vue d'un homme dont ils croyaient être à

jamais débarrassés. L'Abbé de Périgord et le Duc de Lauzun sollicitèrent vivement en sa faveur; et dans un moment où l'autorité était chancelante, où le peuple avait commencé à se faire craindre, ils n'eurent pas de peine à obtenir la révocation d'un ordre dont l'exécution pouvait causer du trouble dans la Capitale. Mirabeau, après avoir obtenu sur le Gouvernement un triomphe qui était une preuve assurée de sa craintive faiblesse, retourna en Provence, et les acclamations du peuple à son arrivée à Aix lui furent un présage flatteur de son élection. Il était facile à un homme aussi éclairé de prévoir quel serait l'ascendant du tiers état dans un siècle où la richesse ayant rompu toutes les barrières, le rang et la naissance avaient cessé d'imposer à l'imagination. Dans un temps où les principes des gouvernements, analysés, commentés par des écrivains hardis et éloquents, étaient devenus familiers à toutes les classes; dans un temps où il n'existait plus d'esprit de gouvernement, et où ceux qui gouvernaient étaient sans génie et sans instruction; dans une époque enfin où l'enthousiaste disposition des esprits s'était tournée vers la liberté, sans être déterminée par le sentiment de l'oppression; dans un tel état de choses, Mirabeau préférait d'être élu représentant d'un ordre qui n'avait rien à perdre et semblait avoir tout à réclamer. Le préjugé de la naissance, profondément enraciné en lui, l'emporta sur ces considérations, et il fit quelques tentatives auprès de la Noblesse, pour se procurer des suffrages. Mais ayant promptement

connu que les préventions de cet ordre contre sa personne étaient invincibles, il dirigea vers le Tiers-état l'emploi de tous ses moyens. Le Tiers état sut gré à un noble de la préférence qu'il lui donnait sur son ordre, et cette preuve de patriotisme jointe à celles de ses talents, lui assurait un défenseur aussi recommandable par son zèle que par son éloquence. Elu par le Tiers il devint son idole, et put, dès ce moment, compter sur le dévouement d'un peuple passionné dans ses affections et ses haines. La Provence devint en quelque sorte pour lui une Souveraineté où il exerçait, par l'opinion, un empire absolu, et dont il pouvait attendre un appui imposant. Il s'appliqua à ménager et entretenir ces favorables dispositions, et aussitôt après l'ouverture de l'Assemblée parut l'ouvrage intitulé : Lettre d'un député à ses commettants, et ensuite le journal de Provence. Ces écrits n'étaient pas entièrement de sa composition, et c'était un de ses talents que de s'entourer d'habiles coopérateurs : il savait employer habilement les matériaux qu'ils lui fournissaient et en construire un brillant édifice. Mirabeau avait aussi cet art de faire des questions qui décèlent la sagacité de l'esprit prêt à s'élancer vers le point de décision, et se rendait propre le savoir des hommes les plus instruits. Une grande célébrité avait précédé à l'Assemblée le député de Provence, et il la justifia à son début autant par la hardiesse de ses motions, que par son éloquence. Sa réponse au Grand-Maître des Cérémonies : « *Dites à votre Maître que nous sommes ici*

« *par la puissance du peuple, et que nous n'en sor-* « *tirons que forcés par les bayonnettes* » son adresse au Roi pour le presser d'éloigner ses troupes, sont des preuves d'une audace peu commune. Le Gouvernement, à l'instant de la réponse au Grand-Maître des Cérémonies, aurait dû faire justice d'un sujet rebelle et contenir ainsi ceux qui seraient tentés de suivre son exemple. On laissa impunie sa témérité, et Mirabeau fut ainsi le premier qui dévoila à l'Assemblée le secret de sa force, qui n'était autre que celui de la faiblesse de la Cour. La faction du Duc d'Orléans existait dès le commencement de l'Assemblée, il avait acquis sur le peuple un grand ascendant par ses largesses, et il s'en reposait sur d'habiles scélérats qui avaient tout disposé pour le mettre en mouvement à l'instant où une insurrection serait jugée nécessaire au succès de ses vues. Mirabeau avait apprécié le Duc d'Orléans, et il ne crut pas devoir s'attacher à un homme dont l'ambition était indéterminée, la foi discréditée, l'âme pusillanime; dont l'esprit était frivole, le caractère léger, et qui n'avait enfin de Catilina que les mœurs. Sa politique consista alors à ne tenir à aucun parti, à se procurer de l'ascendant dans l'Assemblée par des motions éloquentes et audacieuses, enfin à mériter de plus en plus l'honneur d'être chèrement acheté par la Cour. L'état embarrassé de ses affaires le porta à hâter sa marche, et il fit diverses tentatives pour se lier avec les Ministres. Un membre de l'Assemblée, connu par sa fidélité au Roi et aux principes monar-

chiques, s'empressa de seconder ses vues et engagea Monsieur Necker à recevoir Mirabeau. L'orgueilleux Necker s'entoura dans cette entrevue de toute la morgue ministérielle, et lui montra ce froid dédaigneux qui caractérisait son maintien accoutumé. Mirabeau voulut entrer en matière, et lui demanda s'il n'avait rien à lui dire; l'autre lui répondit sèchement que c'était à lui à s'expliquer sur l'objet de la visite qu'il avait désiré lui faire. La conversation n'alla pas plus loin, et Mirabeau abandonnant Necker à son orgueil, dit en sortant : Que faire avec un tel homme ? Il chercha en vain d'autres voies pour inspirer au ministère le désir de traiter avec lui, et pour arriver, s'il était possible, jusqu'au Roi et la Reine. La réputation de ses vices absorbait celle de ses talents, et ses avances furent rejetées. Animé par l'ambition, pressé par des créanciers impatients, et embarrassé de fournir à ses dépenses, il se trouva alors réduit à une sorte de désespoir. Telle était la situation à l'époque du mois d'octobre, et le trouble et les mouvements que le Duc d'Orléans s'occupait d'exciter parmi le peuple, lui présentèrent des moyens de sortir d'embarras. Il n'était point dans la confidence du Duc d'Orléans, mais il avait pénétré ses projets; il est intéressant de s'arrêter sur cette époque désastreuse pour dévoiler les ressorts qui ont mis en mouvement la masse populaire, et excité son aveugle fureur. Le pain était cher à Paris, et les émissaires du Duc d'Orléans avaient soin de répandre dans le peuple le bruit d'une disette prochaine, et de faire haus-

ser momentanément le prix du pain par diverses manœuvres; ils distribuaient en même temps en son nom des secours en pain, et en argent, et s'occupaient ainsi à discréditer le Gouvernement auquel ils imputaient la disette, et à rendre le Duc d'Orléans cher au peuple. Son buste avait été porté en triomphe, dès le mois de juillet, et son ascendant sur la multitude ne fit qu'augmenter jusqu'au mois d'octobre. Alors il crut, pour frapper les derniers coups, devoir déterminer le peuple à se rendre tumultueusement à Versailles. Son projet était d'effrayer la cour et de résoudre le Roi à s'éloigner et le laisser le maître de Paris [1].

Mirabeau, toujours occupé du projet de se rendre nécessaire à la Cour, s'efforça à cette époque de se rendre recommandable à la multitude dont il prévoyait la prochaine agitation; ses agents le représentèrent au peuple comme un de ses plus zélés défenseurs, et réussirent à lui inspirer de la confiance en lui.

Mais ce qui est digne d'une grande attention, c'est que par des motifs absolument contraires, plusieurs parmi les Aristocrates et ce qu'on appelait le côté droit, conspiraient en quelque sorte avec le Duc d'Orléans pour faire sortir le Roi de Versailles. Ils désiraient le voir à Metz au milieu de troupes fidèles, et ces personnes zélées pour le salut du Monarque et le maintien de la Monarchie, n'étaient point contrai-

[1] Il prit en conséquence des mesures pourque les issues fussent libres du côté des jardins pendant toute la journée du 5 octobre.

res à une insurrection momentanée qui devait tirer le Roi d'une dangereuse sécurité. Elles pensaient qu'une secousse vive pouvait seule opérer dans lui une résolution salutaire à sa personne en son état. L'influence de Mirabeau sur la populace que Paris vomit dans la demeure des Rois, fut manifeste dès les premiers moments, une grande partie des femmes qui se transportèrent à Versailles s'écrièrent en arrivant : *Où est notre Comte de Mirabeau?*

Enfin, ces femmes s'étant répandues dans l'Assemblée Nationale, y commirent les plus grandes indécences, et l'on s'efforça en vain de les ramener à l'ordre. Le seul Mirabeau osa leur parler en maître, et ces Bacchantes effrénées, pleines de respect pour lui, gardèrent aussitôt un profond silence. Des conseillers perfides empêchèrent le Roi de quitter Versailles, et la nuit qu'il passa dans son palais fut la dernière qu'il dormit libre et Monarque. Après l'arrivée à Paris de la famille royale captive au milieu de sujets enhardis de jour en jour à tous les crimes, Mirabeau fit de nouvelles tentatives pour engager le Roi à recourir à lui. La Cour voyait les avantages qu'on pouvait retirer de ses talents et de son influence sur l'Assemblée, mais la journée du 5 octobre avait amassé contre lui de sombres nuages. Il trouva le moyen de les dissiper, et le besoin qu'on avait de lui ne permit pas sans doute d'être difficile sur les preuves. Le Roi consentit à le voir, et alors une grande voie s'ouvrit devant son ambition. Le comte de Mercy présida aux arrangements qui furent pris

pour établir des relations entre le Roi, la Reine et Mirabeau. Un des amis de ce ministre[1] fut choisi pour être l'intermédiaire : et Mirabeau ayant pris l'engagement de rendre utile au Roi sa popularité, l'Archevêque de *** le conduisit par d'obscurs passages jusqu'à l'appartement de la Reine à St-Cloud. Elle resta seule quelques moments avec lui, et bientôt après le Roi entra. Une conversation paisible s'engagea alors entre trois personnes que la plus terrible fatalité pouvait seule réunir. Mirabeau dit au Roi, qu'il le suppliait, avant d'entrer en matière, de lui faire connaître s'il avait le projet et l'espoir de rétablir l'ancien régime, et il lui avoua avec franchise que dans ce cas il ne pouvait lui rendre aucun service. Le malheureux Monarque, plié sous le joug de la nécessité, lui répondit qu'il lui paraissait impossible de faire revivre le passé. Alors Mirabeau exposa avec netteté l'état des affaires, dévoila les divers intérêts qui régnaient dans l'Assemblée, et entra dans les détails des moyens qu'il pouvait employer pour le servir. C'était une grande sagesse au Roi, dans ce moment, que de connaître l'empire des circonstances et de s'y résigner. La Monarchie était un vaisseau fortement battu de la tempête, dont on jette à la mer quelque précieuse partie de cargaison, pour l'alléger et sauver le corps du bâtiment. Mirabeau promit de s'opposer aux entreprises des démagogues, et de servir avec zèle le Monarque

[1] M. le comte de la Marck.

en usant des moyens conformes aux dispositions des esprits qu'il serait dangereux de violenter, mais que l'adresse et la patience pouvaient modérer et changer. La Reine avoua, après cette conférence, que Mirabeau entrant dans son appartement lui avait fait éprouver un sentiment d'horreur, mais que son éloquence, l'intérêt qu'il avait su mettre dans la discussion, et la sensibilité qu'il avait paru éprouver avaient dissipé promptement les premières impressions. Les bienfaits du Roi suivirent de près cette conférence, on paya les dettes de Mirabeau qui montaient, d'après son état, à deux cent sept mille livres, et on lui assura un traitement de six mille livres par mois. Le Roi était réellement captif, et n'avait au lieu de gardes que des satellites; il ne pouvait sortir que par la force d'un tel état, et Mirabeau ne tarda pas à s'en apercevoir. Il lui représenta alors à diverses reprises que la guerre civile pouvait seule ramener l'ordre et rétablir son autorité. Ce mot effrayait le Roi et la Reine, comme si la guerre civile n'existait pas réellement, lorsque le peuple en armes avait dégradé le Souverain, envahi son autorité, et attentait à la vie et aux propriétés des nobles et des prêtres. Autant valait-il dire que c'était faire la guerre civile que d'employer la maréchaussée contre des brigands[1]. Les conseils du courage et du

[1] Mirabeau proposa deux plans de contre-révolution; dans l'un, le Roi se rendait à Rouen, et dans l'autre à Metz. Le Roi parut agréer le second plan et envoya secrètement à Metz le comte de la Marck, pour en conférer avec M. le Marquis de Bouillé.

génie devinrent inutiles à un Roi forcé à tout souffrir par son invincible répugnance à employer la force contre la violence. Il fallut se borner à remédier aux accidents du moment, et renoncer aux remèdes curatifs. Mirabeau resta jusqu'à sa mort fidèle à ses engagements envers le Roi. Il ne s'abandonnait pas entièrement à ses conseils, mais la Reine comptait assez sur lui pour dire : « Je suis persuadée que je « ne périrai qu'après lui. » Quelques personnes pensent que s'il eût vécu, il eût peut-être sauvé aux Français le plus grand des attentats; mais si l'on réfléchit à cette constante attention de s'opposer à tout ascendant individuel qui caractérise la révolution, on doit croire que Mirabeau n'aurait pas joui d'un crédit dominant et durable. On le soupçonnait d'avoir des relations avec le Roi et la Reine, et elles auraient cessé tôt ou tard d'être un mystère. Alors il ne pouvait plus leur être utile, et il était exposé à périr sous un glaive assassin, ou sur l'échafaud.

On peut, d'après les faits que j'ai exposés, se faire une idée générale de Mirabeau et je vais essayer, instruit de divers autres traits de sa vie, de tracer son portrait.

Une figure où se peignait une âme atroce et où le génie étincelait, des traits ignobles, profondément cicatrisés de petite vérole, et une stature de portefaix formaient l'ensemble de l'extérieur de Mirabeau. Ses cheveux touffus étaient frisés avec art, et dans toute sa parure régnait souvent l'affectation d'un petit maître, qui contrastait singulièrement avec sa grossière cons-

titution et la sombre ardeur de sa figure. Son génie était actif, pénétrant, et avait particulièrement la faculté de saisir fortement les objets, mais la dissipation et l'empire des passions ne lui permettaient de se manifester que par élans. Son caractère était violent et son esprit irascible; son âme ardente était ouverte à tous les goûts et leur donnait l'empreinte de la passion; il s'irritait des obstacles et n'était point arrêté par le crime, lorsqu'il devenait un moyen. Il n'était point intéressé, mais avide d'argent, parce qu'il était avide de sensations et de plaisirs de tout genre. Orgueilleux par caractère, l'habitude de l'exagération lui masquait la bassesse des flatteries, que lui arrachait le besoin ou l'ambition. L'habitude de céder à ses passions, leur violence, qui ne connaissait pas de frein, l'ont conduit au crime, et du crime à des forfaits publics. S'il eût vécu et conservé de l'ascendant, il eût peut-être rendu au Roi, dans la capitale, les services que Monck rendit à Charles II, à la tête de son armée. Tel fut Mirabeau, monstre d'esprit, de talents et de vices; homme bien supérieur, par son génie, à tous ceux qui ont paru depuis lui sur le sanglant théâtre de la France. Sa naissance fut un malheur pour son pays, et sa mort a peut-être été une de ses grandes calamités.

PARALLÈLE DE MIRABEAU ET DE NECKER

Plutarque, à la fin de la vie des hommes illustres, fait des comparaisons de ceux qui paraissent offrir, par leurs talents, ou leur position, des points de ressemblance. Ces parallèles ne peuvent rien présenter de satisfaisant, en général, parce que les circonstances diffèrent trop entre elles, et qu'il y a des genres de mérite qu'il est presque impossible d'évaluer. Tel est celui d'un général d'armée : comment pouvoir faire la part à la fortune, dans des opérations où elle a souvent tant d'influence? Comment comparer Agésilas, roi de Lacédémone, et Pompée, comme a fait Plutarque, et quel rapport trouver entre un Monarque et le citoyen d'une république? Il sera aisé de faire voir, si l'on oppose Richelieu à Mazarin, que l'un avait plus d'audace et de fermeté, que l'autre avait plus de souplesse; que l'un était exempt de cupidité, et que l'autre était d'une insatiable avidité; et les différences frappent en lisant l'histoire, sans qu'il soit nécessaire de les développer plus particulièrement, mais s'il est difficile et inutile de com-

parer les hommes publics, qui ont vécu dans des temps et des gouvernements différents, on peut opposer entre eux les hommes qui ont paru ensemble sur la scène, qui ont été en rivalité d'opinion ou d'autorité dans les mêmes circonstances. Il n'est pas indifférent d'offrir le spectacle de leur vie privée et de leurs mœurs; de comparer leurs ouvrages, s'ils ont écrit, et l'accord de leurs principes avec leur conduite : une telle analyse peut servir à perfectionner l'art de connaître les hommes. J'ai tracé les principaux traits du caractère et de la vie de Necker et de Mirabeau, et comme ils ont vécu dans le même temps, et tous deux été acteurs principaux de la plus sanglante des tragédies; enfin, comme tous deux ont écrit, et sur les objets qui fixaient, à cette époque, l'attention publique, je crois pouvoir comparer, entre eux, ces deux hommes qui ont eu une si grande influence sur les événements de l'incroyable révolution qui s'est opérée en France. L'un, après avoir joui d'une grande réputation, comme écrivain et comme Ministre, est tombé dans le mépris, l'autre, après avoir été longtemps l'objet de l'indignation publique, par sa conduite et ses mœurs, a couvert ses fautes de l'éclat des talents et fait oublier, ou mettre en doute, ses crimes par les services qu'il s'est efforcé de rendre au Roi et à l'Etat. Les affreux désordres qui ont suivi sa mort, ont fait regretter un homme trop éclairé pour ne pas les prévoir, et assez puissant, peut-être, pour en prévenir une partie.

Necker était sévère dans ses mœurs, et présente même à la plupart de ses ennemis l'idée d'un honnête homme, égaré par l'ambition. Mirabeau offre aux personnes qui ont le plus d'estime pour son esprit et ses talents, un homme sans principes et sans mœurs, et sans cesse prêt à s'avilir pour satisfaire l'avidité qu'excitent en lui les goûts déréglés qui le dominent.

Necker, d'une famille pauvre et obscure, né dans une petite république où le luxe est inconnu, n'a pas eu à lutter contre la séduction des plaisirs et le goût de la dissipation; n'attendant de fortune que de son industrie et de son travail, il a été dès sa jeunesse porté à l'économie et l'application. Mirabeau, distingué par sa naissance, appelé à une fortune considérable, s'est laissé entraîner par la fougue des passions, auxquelles les exemples qui l'environnaient ne lui apprenaient pas à résister.

Necker, dominé par une vanité déréglée et un amour-propre féroce, était insensible à l'amour comme à l'amitié; indifférent aux plaisirs de la société, sans goûts et sans attachement, il ne voyait que lui dans la nature. Mirabeau était susceptible d'affections, et capable, dans leur élan, de se pénétrer de l'intérêt d'un ami, et les beautés de la nature et de l'art avaient pour lui le plus grand attrait.

Necker était avide d'argent lorsqu'il en était aca-

blé, et l'aimait en usurier. Mirabeau ne songeait à l'argent que pressé par le besoin et pour servir ses passions. Mirabeau a eu des amis, et Necker de fanatiques admirateurs, ameutés par l'intrigue. Necker, auteur de tous les troubles, perd l'Etat par son ambition, l'emportement de ses haines, et l'insuffisance de ses talents, et finit par être entraîné dans l'abîme qu'il a creusé. Mirabeau profite des troubles pour s'élever, et il a dans son génie des ressources pour remédier au mal qu'il a fait; on ne peut douter que Mirabeau n'ait influé sur la déplorable journée du 5 octobre, mais jusqu'à quel point a été portée son influence, c'est ce qu'il n'est pas encore possible d'apprécier : la faction d'Orléans a déterminé l'arrivée du peuple à Versailles, et il n'était point dans sa confidence. Voilà le grand crime de Mirabeau, dont on ne peut fixer l'étendue. Mais Necker a donné au Tiers-état le funeste ascendant qui a causé la ruine de la Monarchie, il a été l'auteur de la première violence que le peuple ait fait éprouver au Roi, afin de le forcer à le conserver dans le ministère. Guidé par l'intérêt de son ambition, il a empêché le Roi de quitterVersailles le 4 octobre, et l'a ainsi dévoué à tous les dangers et conduit à l'échafaud. Ministre du Roi, il a constamment trahi ses intérêts, et l'a conduit à l'Assemblée pour y reconnaître volontairement sa puissance, sanctionner tous ses attentats, et humilier la Majesté Royale devant des factieux enorgueillis. Il n'est nul doute que Necker n'ait fait plus de mal à la France que Mirabeau, et l'horrible dis-

tribution de leurs crimes envers l'Etat impartialement faite, le poids de ceux de Necker l'emporte de beaucoup. En songeant à la froide insensibilité de Necker, sans autre passion que celles qui dérivent d'un amour-propre féroce ; en songeant aux éclairs de sensibilité qu'on voit briller dans Mirabeau, et à l'attrait qu'il éprouve pour la gloire, les talents, les beautés de l'art et de la nature, on peut, je crois, comparer l'un à ces poisons dont rien ne peut changer la nature, et l'autre à ces plantes qui peuvent être, par d'habiles préparations, purgées de leurs sucs empoisonnés, et devenir un aliment salutaire. Il me reste à parler de ces deux hommes considérés comme écrivains. Necker, souvent ingénieux, et quelquefois éloquent, est incapable d'approfondir une question, et il a l'art de la faire en quelque sorte disparaître aux yeux du lecteur, séduit par de brillantes comparaisons, ému par l'accent du sentiment. C'est avec raison qu'on a dit plaisamment que les comptes de Necker étaient des Contes moraux. Mais il est souvent obscur, emphatique, et des expressions impropres, pleines d'affectation, déparent son style. Enfin la plénitude de son amour-propre, qui ramène toujours vers lui, inspire le dégoût. Que la louange est fade, a dit Montesquieu, quand elle retourne à l'endroit d'où elle part! Mirabeau, plus fort, plus nerveux dans son style, est supérieur par la logique, par l'art de se rendre maître des questions, le talent de les approfondir. Il n'en est aucune qui lui paraisse étrangère, et il sait éclairer les objets

d'un grand jour. Enfin il est quelquefois dans ses écrits, homme d'état, financier, orateur, et Necker n'est jamais qu'un rhéteur plus ou moins ingénieux et éloquent.

SUPPLICE DE M. NECKER

Je passai, il y a quelque temps, dans une ville d'Allemagne, et c'était à l'heure du dîner. La table d'hôte était servie, et je me hâtai d'y prendre place. Les convives étaient nombreux : il y avait trois officiers français qui s'empressaient de se rendre à Coblentz, deux Allemands qui revenaient du couronnement de Prague, un français qui paraissait être un avocat, à en juger par sa manière de s'exprimer, et un homme dont la physionomie avait quelque chose de réfléchi et d'animé tout à la fois. Il avait un bonnet à la polonaise, parlait allemand, français, italien et latin avec égale facilité; ses manières étaient polies sans empressement, et il paraissait plus disposé à écouter qu'à parler.

La conversation fut entamée par un des officiers français. Je crois, dit-il, que l'Assemblée Nationale commence à avoir une fière peur : Condé et Maubeuge sont pris, et Valenciennes est investie. L'avocat, à ces mots, branla la tête en signe d'incrédulité, et un des officiers le regarda de travers ; l'autre continua

et dit : je parie qu'avant quinze jours les troupes soient à Paris.

Je ne crois pas, dit l'avocat, que les choses aillent si vite; les nouvelles que j'ai reçues portent seulement qu'on va assiéger Maubeuge. — C'est sans doute quelque démocrate qui a écrit à Monsieur ?

Je ne vois pas pourquoi, dit l'avocat : il s'agit d'un fait et non d'un sentiment. — Je parie, dit l'officier, avec un sourire amer, qu'on a aussi écrit à Monsieur qu'il y a beaucoup de désertion dans l'armée prussienne; qu'on transporterait le Roi à Bordeaux, et que vous le croyez ? — Je pense que cela est possible, car... pour moi je n'ai besoin ni de car ni de mais pour savoir de quel parti vous êtes. J'étais auprès de l'officier qui, s'adressant à moi : Vous ne doutez pas, sans doute, que Monsieur ne soit démocrate; je ne m'y trompe jamais, dit-il.

Je tournai la chose en plaisanterie, et l'officier prétendit toujours, qu'à la seule manière d'écouter les nouvelles, il connaissait de quel parti on était, et à plus forte raison dès qu'on parlait. L'avocat se justifiait, pérorait assez pesamment, lorsque l'officier, croyant voir que l'homme au bonnet polonais souriait avec un air d'approbation, s'adressa à lui, et le prit pour juge. N'est-il pas vrai qu'on connaît promptement les sentiments au geste, à l'attention qu'on prête aux discours ?

L'homme au bonnet gardait le silence en continuant à sourire; pressé par les trois officiers, il

répondit ainsi : « Puisque vous voulez savoir mon « avis, je dirai que l'espérance est l'enfant du désir, « et que la crédulité est sa compagne, d'où il s'en- « suit que plus on désire vivement, et plus on « espère, et plus on est crédule. Monsieur vous a « entendu dire que la ville de Maubeuge était prise, « ainsi que celle de Condé, et que la ville de Valen- « lenciennes est investie. Le premier mouvement « d'un homme qui désire fortement la contre-révo- « lution aurait dû être de renonçer à ses nouvelles, « et d'adopter les vôtres, comme plus favorables. Je « conclus de ce qu'il a persisté à préférer ses nou- « velles, qu'il est, moins que vous, partisan de la « contre-révolution. J'ai eu une maîtresse que j'ado- « rais, et qui est morte après une grande maladie; « je croyais à chaque remède qu'on lui faisait « prendre, qu'il allait la guérir, et quand elle fut « morte, je ne pouvais le croire. Je restai quelque « temps auprès d'elle hors de moi, désespéré, je « prenais ses mains glacées, que je couvrais de mes « baisers, croyant les réchauffer, il me semblait la « voir se ranimer ;... qu'elle était prête à me parler ; « vingt fois je crus lui voir ouvrir les yeux. » — Il s'arrêta à ces mots et on applaudit a ce qu'il venait de dire.

On raconta ensuite des cruautés exercées dans les provinces, on parla des assignats, un des officiers dit qu'il avait pensé être à la lanterne. Chacun dit qu'il avait prédit une chose. On parla de Mirabeau comme d'un scélérat. C'est dommage, dit l'avocat,

qu'un si grand génie... L'officier le regarda d'un air enflammé en disant : je crois qu'il est clair à présent que Monsieur est un démocrate. Quoi, répondit l'avocat, vous voulez que je regarde Mirabeau comme une bête? Je m'en rapporte à mon tour à Monsieur, fit-il, en s'adressant au Polonais. « J'ai eu autrefois, « dit celui-ci, un château de brûlé par un accident; « quelque temps après, en m'entretenant de ce mal- « heur, j'entendis un homme qui en avait été specta- « teur, et qui racontait que du point de vue où il « était, l'effet du feu avait été superbe; que les « matières combustibles que renfermait ma maison, « avaient produit des flammes de diverses couleurs « qui prêtaient un aspect brillant et extraordinaire; « je ne pus m'empêcher d'apostropher durement cet « homme, et je pense que le sentiment du malheur « ne doit pas permettre de pareilles réflexions, et « que l'horreur du crime doit entièrement dominer « l'esprit et écarter toute autre pensée qui pourrait « l'affaiblir. »

De Mirabeau on passa à M. de La Fayette. On lui prodigua les plus injurieuses épithètes; et l'officier, regardant l'homme au bonnet... que ne doit-on pas dire d'un homme qui est allé se coucher la nuit du cinq octobre?... Mécène, répondit l'homme au bonnet, disait : Je ne dors pas pour tout le monde.

Un homme qui n'avait pas encore parlé, prit la parole et dit : Je déteste tous ceux que vous venez de citer; mais il y en a un que j'abhorre encore plus,

que je voudrais voir à la Grève, c'est M. Necker. — Cela est fort, dit l'avocat, M. Necker a fait beaucoup de mal; mais il peut s'être trompé. — Dites, Monsieur, qu'il a trompé et le Roi, et les aristocrates, et les démocrates, et le clergé, et les parlements : oui, à la grève, non pour y être pendu, mais roué vif. Et moi, s'écria un autre officier, je dis écartelé, pour avoir, étant Ministre du Roi, opiné contre le Veto absolu; pour avoir excité le peuple à la sédition, en se montrant avec affectation, le 23 Juin, dans les cours du château et dans la ville de Versailles; pour avoir cherché à induire en erreur le Roi, en lui présentant un article insidieux dont heureusement il sentit l'artifice, et qu'il refusa de signer; pour s'être absenté de la séance Royale, étant le principal Ministre du Roi; pour... mais c'est assez en dire. Je m'en rapporte à Monsieur, dit-il, en regardant l'homme au bonnet à la polonaise qui ne se pressa pas de répondre; l'autre insista et tous les convives se joignirent à lui en disant : Prononcez, Monsieur, dites ce que mérite M. Necker. Eh bien, Messieurs, je vous trouve trop doux, je pense qu'il faut traiter M. Necker comme on traita autrefois l'assassin du Prince d'Orange... On ignorait le supplice de ce scélérat, et on lui demanda avec empressement le détail de ses tourments. — Son supplice, dit-il, à duré dix-huit jours. L'attention redoubla à ces mots; un jour, reprit-il, on coupa la main du parricide et on le ramena dans sa prison où son bras fut pansé; le len-

demain on versa sur la plaie du plomb fondu, et il fut encore ramené en prison. Enfin, pendant chacun de ces dix-huit jours il subit quelque tourment affreux, invoquant en vain la mort à grands cris.

J'avoue que j'étais étonné d'entendre un homme spirituel, et qui m'avait paru modéré, parler sans s'émouvoir d'un aussi barbare supplice. Il continua et dit : si j'étais Roi, et que je fusse rétabli sur le trône, j'emploierais tous les moyens qui seraient en mon pouvoir, pour m'emparer de la personne de Necker, et aussitôt qu'il serait arrêté, voici comment je ferais procéder à son jugement et à son supplice. Le tribunal, destiné à le juger, serait composé de quatre Académiciens, de quatre Banquiers, et d'un nombre égal d'Admininistrateurs connus par leur expérience et leurs lumières. Un jour il serait jugé sur les emprunts ; on lui prouverait qu'il a emprunté à des prix onéreux, lorsqu'il pouvait faire la condition du Roi meilleure. On lui prouverait qu'il s'est rendu coupable du plus grand crime politique, en violant le dépôt de la caisse d'escompte, et portant ainsi un coup mortel au crédit public ; on lui prouverait enfin que ses emprunts ont été mal combinés, et lorsque la discussion en aurait été portée à l'évidence, on dresserait un procès-verbal, au bas duquel il serait forcé de reconnaître son ignorance et ses erreurs, en matière de crédit public.

Un autre jour il serait interrogé par des Académiciens. On commencerait par son éloge de Colbert, fondement de sa réputation; on lui ferait lire diverses

phrases comme celle-ci : « Qu'il serait téméraire « de prétendre suivre ces grands hommes dans leurs « vastes mouvements ! » Page 5. De vastes mouvements ! On lui demanderait ce qu'il dira de l'espace ?

Comme les suivantes : « Les facultés de l'esprit, « qui doivent former le génie de l'administration, « sont tellement étendues et diversifiées, qu'elles « semblent pour ainsi dire, hors de la domination de « la langue. »

Il conviendrait que son amour-propre génevois lui a dicté ce passage, afin d'établir que son mérite est au-dessus de l'expression : « aussi, devant l'es- « prit d'administration, tous les autres disparais- « sent. » Page 17. On lui dirait : selon vous, Newton est à compter pour rien ? on lui citerait cet autre passage : « La plupart des grands chemins étaient « impraticables, Colbert aperçut leur importance. » P. 33. On lui représenterait qu'il ne faut pas un grand génie pour apercevoir l'importance des communications, et que le mot apercevoir est bien impropre... et celui-ci : « Colbert est bien différent ; « certain de sa grandeur, il ne cerche pas à se re- « hausser par des principes exagerés. » P. 46. On lui ferait sentir qu'on ne se rehausse pas par ses principes : « Et le principe garde encore sa gloire « ou ses prétentions. » P. 47. On lui demanderait quelles sont les prétentions d'un principe.

On dresserait également un procès-verbal où seraient rapportées ces phrases, et beaucoup d'autres

répandues dans ses ouvrages, et il serait obligé, par la force de l'évidence, de signer que son style est obscur et emphatique, ses ouvrages remplis d'expressions impropres et néologiques.

« Oui, c'est la perfection de cette discipline guer-
« rière qui a mis la force dans le nombre. » P. 55.

On lui rappellerait que chaque siècle a eu une discipline militaire, et que c'est la discipline au contraire qui met la force dans le petit nombre. On lui apporterait pour preuve de l'absurdité d'une telle proposition, que c'est au moyen de la discipline qu'un petit nombre d'Espagnols a subjugé le Pérou et le Mexique; que de nos jours, de petites armées d'Européennes mettent en fuite deux cent mille Indiens.

« Ainsi telle est l'importance des richesses mobi-
« lières, que par une heureuse combinaison elles
« défendent à la fois contre la conquête et la tyran-
« nie. » Page 56. On ferait connaître à l'ignorant Necker que des nations riches, commerçantes et industrieuses, ont été conquises et opprimées : la Sicile, par exemple.

Il faudrait lui citer aussi des phrases que voici :
« Faibles juges d'un grand ministre, qui voulez le
« gouverner par votre approbation, êtes-vous assez
« grands pour couronner sa tête, n'apercevez-vous
« pas que l'homme capable de tenir en sa pensée
« les vastes ressorts de l'administration ? etc. »
Page 65. Des ressorts vastes, gouverner par l'approbation, assez grands pour couronner, tenir dans sa

pensée de vastes ressorts : chef-d'œuvre de Galimathias, ou comme disait Voltaire, de Galithomas : « Il rejettra les plans d'Administration que le grand « jour contrarie, cet accord des moyens, cette union « de pensées qui semblent se cacher dans leur « propre harmonie. » Page 65. Une union qui se cache dans l'harmonie ! « J'ai eu du plaisir en « voyant qu'il était un homme, mon âme s'est unie « à ses larmes. » Page 66. Une âme qui s'unit à ses larmes ! « Je ne m'avilirai point à louer Colbert de « ce qu'il n'eut point l'ambition des richesses. » Page 68.

On apprendrait à l'ignorant orateur, que Colbert a laisssé environ trente millions après avoir bâti Sceaux, payé les dettes de Seignelai et vécu honorablement pendant vingt-trois années qu'a duré son Ministère.

« Que Crassus ou Lucullus, élevés sur des mon- « ceaux d'or fassent gloire de leurs richesses et « fondent leur grandeur sur la petitesse de ceux « qui les admirent ; ils ont raison. » (Page 69) On apprendrait à l'ignorant banquier que Luculle et Crassus aimaient à jouir et avaient été utiles à la République ; qu'ils avaient exercé les plus grands emplois et le consulat. Enfin qu'il a eu tort de prendre Lucullus et Crassus pour des banquiers. En effet, il ne parlerait pas autrement de Bernard, de Baujon ou de la Borde.

On produirait le fameux livre sur l'administration

des finances où il s'exprime ainsi sur le luxe : « Il « est un obstacle à l'accroissement du luxe, c'est « l'inconstance des goûts et l'empire de la mode. »

Les juges, surpris d'une pareille absurdité, lui feraient connaître que l'inconstance de goûts et l'empire de la mode, loin d'être des obstacles au luxe, en sont les principes assurés et féconds.

On lui ferait sentir qu'il parle en cette occasion comme un médecin qui prescrirait à un homme malade d'une fièvre inflammatoire, de boire de l'eau-de-vie pour se rafraîchir.

On exposerait sous les yeux des juges un autre passage du même ouvrage, p. 379, où Necker parle ainsi sur le crédit public :

« Enfin, dans les pays monarchiques, l'étendue « de la dette publique qui attache tant de fortunes « à l'engagement du Prince, augmente inutilement « la puissance de l'autorité. »

On démontrerait en peu de mots à l'ignorant écrivain que l'étendue de la dette publique, loin d'augmenter la puissance de l'autorité, en affaiblit nécessairement l'exercice ; elle rend le Gouvernement dépendant de l'opinion publique, et c'est l'usage du crédit qui a en partie facilité ou préparé la révolution en France ; parce que les capitalistes effrayés ont pensé que le Roi n'avait pas la puissance nécessaire pour consolider la dette et se procurer les moyens d'acquitter les intérêts.

Necker ajoute : « dans les pays libres, tels que « l'Angleterre, l'immensité de cette dette affaiblit

« les vertus républicaines, en habituant une grande « partie de la nation à redouter, par-dessus tout, le « plus petit ébranlement dans les ressorts du Gou- « vernement, ou le plus léger changement dans ses « habitudes. »

On ferait voir à Necker que ces deux passages sont exactement en opposition avec les principes essentiels des choses. L'étendue de la dette politique affaiblit, dans une Monarchie, l'autorité qui se voit forcée à de plus grands ménagements ; et dans une République, elle ajoute à l'attachement pour la patrie, en faisant nécessairement désirer le maintien d'un Gouvernement auquel tient la sûreté des fortunes. Qui peut douter que si l'Assemblée Nationale, modérée dans ses entreprises, eût simplement mis un frein à l'autorité arbitraire, la dette publique n'eût été invariablement assurée ? Qui peut douter au contraire, que si le Monarque Anglais entreprenait sur la liberté, le papier anglais ne fût à l'instant discrédité ? La banque d'Angleterre ne peut exister dans une Monarchie ; d'où il s'ensuit que les ressorts du crédit anglais seraient brisés, si le Gouvernement changeait.

On dresserait procès-verbal de ces passages, qui décèlent la plus profonde ignorance, et le coupable Necker signerait qu'il était ignorant et absurde dans tout ce qui concerne l'administration et l'économie politique. L'énumération de ses erreurs, de ses fautes comme écrivain, comme politique et administrateur serviraient à déchirer son amour-

propre. et l'humiliation publique serait comme du plomb foudu versé sur les plaies.

On apporterait aussi le livre intitulé : « De l'im-« portance des opinions religieuses. » On lui ferait sentir que le titre seul est impie ; car il n'appartient pas à un chrétien qui doit trouver sa religion seule vraie, de s'exprimer ainsi. On lui démontrerait ensuite qu'il a regardé comme nouvelles des questions qui ont épuisé l'attention de l'esprit pendant quatre siècles.

Il y a dans cet ouvrage un chapitre, entre autres, qui a touché les femmes qui prétendent à la sensibilité, c'est celui où l'auteur parle de l'idée de se retrouver un jour avec ses amis dans les demeures célestes. Il n'a pas senti que dans cet état de contemplation et de ravissement intellectuel, l'âme, dégagée des sens, remplie de sentiments ineffables serait au-dessus des affections terrestres.

Il me semble, en lisant ce chapitre, entendre ce « berger qui disait : « Si j'étais Roi, je garderais « mes moutons à cheval. »

Lorsque dans dix-huit séances, on aurait épuisé une partie des erreurs de fait et de raisonnement qui se trouvent dans Necker, e' examiné les impropriétés d'expressions, l'obscurité des phrases, la bouffissure de style dont sont remplis ses ouvrages, on réunirait tous les procès-verbaux signés de lui, contenant l'aveu de ses fautes, comme écrivain, et comme auteur d'ouvrages sur l'économie politique ; on joindrait à ces procès-verbaux un exposé fidèle de

sa conduite dans le Ministère, dans lequel il serait démontré, qu'il n'a suivi que les élans de sa vanité, et qu'il a manqué des lumières, de caractère, et de courage. Necker serait également obligé de signer cet exposé, et de convenir à la face de la terre, qu'il est un écrivain boursoufflé, un administrateur absurde, et un Ministre infidèle et inconséquent.

L'arrêt qui contiendrait ses crimes et ses erreurs serait publié dans toute l'Europe, et pour réparation, Necker serait condamné d'abord, à faire amende honorable devant l'Académie française, la Compagnie des Indes où s'assemblent les banquiers, etc. et à la Sorbonne; à être ensuite, pendant trois ans, un jour de chaque semaine, conduit à l'Opéra, et un autre à la Comédie, et forcé d'y rester pendant toute la représentation. Un autre jour, il serait amené dans une promenade publique pour boire à longs traits dans ces lieux, au milieu des spectateurs indifférents, la coupe du mépris public.

On avait écouté, avec une attention mêlée de surprise, les détails de ce singulier supplice, et admiré surtout la mémoire du Polonais. Plusieurs étaient tentés de croire qu'il avait voulu plaisanter; mais en songeant à cet amour-propre insatiable qui tourmente Necker, à ce besoin d'occuper les autres, qui triomphe en lui de toute pudeur, on fut forcé de convenir que la nudité de son mérite exposée au grand jour, que l'horreur de se voir confondu dans la foule, devait être pour lui le plus cruel des tourments.

VOLTAIRE

Il est peu intéressant, en général, de savoir quelles étaient les mœurs et le caractère d'un écrivain, ou d'un poète. Ce sont ses ouvrages, et non sa personne qui sont soumis au jugement. Mais quand un écrivain a eu une grande influence sur son siècle, par ses principes, on est curieux de savoir si sa conduite a été d'accord avec la morale dont il s'est fait l'apôtre, et tel est le célèbre Voltaire. Ses ouvrages respirent la bienfaisance et l'amour de l'humanité; et la chaleur de l'amitié semble souvent animer son pinceau. Un auteur qui paraît devoir être cher aux humains, par les généreux sentiments qu'il s'est efforcé d'inspirer, était-il intéressé, avare, envieux? L'injustice et la fraude ont-elles été les fondements sur lesquels il a élevé l'édifice de sa fortune? Des querelles avec des libraires, pour des manuscrits qu'on l'accusait d'avoir vendus plusieurs fois, semblent souiller les premières années de la vie de cet homme célèbre, et un mot du comte de Forcalquier annonce le mépris que sa conduite inspira quelque

temps. « Je serais aussi honteux, dit-il à Voltaire, de « vous avoir dans ma société, que de ne pas vous « avoir dans ma bibliothèque. » Il lui dit une autre fois, fatigué d'avoir à solliciter pour lui : « Pour « être de vos amis, il faut être trop ami du Lieute- « nant criminel. » Les injustes préventions accréditées dans le temps par l'envie, se dissipèrent à mesure que le caractère de Voltaire fut mieux connu. On sentit que s'il avait quelquefois mérité les reproches faits par les libraires, ce n'était point à sa mauvaise foi qu'il fallait s'en prendre. Il corrigeait sans cesse, et d'un jour à l'autre, un ouvrage de cet auteur devenait différent de celui qui avait paru. Son amour-propre lui inspirait le désir de publier celui qu'il croyait le plus près de la perfection, et l'on attribua à l'avidité frauduleuse, les empressements d'un amour-propre impatient. Il semble aux yeux de la plupart, que Voltaire n'a dû sa fortune qu'à ses ouvrages, et il s'en faut bien qu'ils aient pu en former une partie considérable. Un court exposé de sa situation pendant sa jeunesse, et des principes de sa fortune, fera connaître l'erreur où l'on est tombé à cet égard, et les moyens simples et naturels qu'il a employés pour parvenir à une grande opulence. Voltaire était fils d'un trésorier de la chambre des comptes, qui lui laissa cinq ou six mille livres de rente ; il avait un frère, héritier d'une fortune à peu près égale, et qui gagna quelque bien dans les affaires. Voltaire, répandu dans le grand monde, dont ses talents lui avaient ouvert l'entrée,

entraîné par la dissipation et l'exemple, consomma dans peu une grande partie de son bien. Il ne tarda pas à se repentir de son inconduite, et la connaissance du monde et la réflexion lui ayant offert l'effrayant tableau d'une vieillesse pauvre et méprisée, son imagination en fut vivement frappée. Il prit dès lors la résolution d'économiser et de rétablir sa fortune : il s'intéressa dans plusieurs entreprises, et porta dans les affaires un génie actif et pénétrant. Les ressources qu'elles lui procurèrent et la vente de quelques ouvrages, rétablirent sa fortune et l'augmentèrent. Son frère vint à mourir, et Voltaire se trouva alors environ cinq cent mille francs de bien, en y comprenant celui de son frère, ce qui lui était resté de sa fortune, les bénéfices qu'il avait faits dans quelques affaires et le produit de ses ouvrages. Il continua à vivre avec la plus grande économie, et à s'intéresser dans plusieurs entreprises. Monsieur d'Argenson lui procura un intérêt dans les vivres, et Voltaire en partagea les bénéfices avec un de ses parents, qui se chargea du travail et de l'avance des fonds. Les produits furent considérables et valurent à Voltaire plus de trois cent mille livres, sans compter une rente viagère de douze mille livres à laquelle s'engagea son parent. Il plaça la plus grande partie de ces fonds en rentes viagères, et se procura ainsi un revenu considérable. Recherché des plus brillantes sociétés, il n'avait pas besoin de tenir une maison, et il économisait la majeure partie de son revenu. Lorsqu'il passa en Prusse, Frédéric lui ac-

corda une pension de vingt mille livres, et il était défrayé de tout à Postdam. A son départ de Prusse, il avait, tant en viager qu'en perpétuel, un revenu de plus de quatre-vingt mille livres de rente, et peu de temps après il commença à vivre honorablement. Ces détails suffisent pour prouver que sa fortune a été le produit de son activité, de son intelligence en affaires et de son économie. Dans les temps où il était le plus occupé du soin de sa fortune, il était empressé de secourir le mérite indigent, d'encourager par des bienfaits, des jeunes gens peu favorisés de la fortune, et des lettres, qui n'étaient pas destinées à voir le jour, sont remplies de traits qui prouvent une âme sensible et supérieure à l'intérêt. Sa fortune l'a rendu indépendant dans sa jeunesse, et ensuite a ajouté à sa considération par l'usage qu'il en a fait. Il régnait dans sa maison un ton d'opulence sans luxe, et la plupart des dépenses du maître caractérisaient l'élévation de son âme et l'activité de son esprit. Il fournissait des secours de tout genre à ses vassaux, leur avançait des fonds pour leur commerce, leur bâtissait des maisons. Tous ces établissements sont tombés en ruine à sa mort, le village s'est dépeuplé, et c'est une preuve décisive que tout émanait de la bienfaisance active et éclairée du Maître. Voltaire réunissait aux agréments de l'esprit, l'aisance et la noblesse dans les manières, qui caractérisent les grands Seigneurs, et celui qui se serait trouvé avec lui sans le connaître, l'aurait pris pour un des courtisans les plus polis du siècle de Louis XIV.

Il y avait, dans les gestes et le ton de la voix, les plus grands rapports entre Voltaire et le maréchal de Richelieu, et ils étaient si frappants, qu'on ne peut se refuser à croire qu'ils s'étaient réciproquement imités. Le poète avait sans doute copié les manières de l'homme qui avait le plus d'éclat et de succès dans le monde, et l'homme de la cour avait saisi quelques gestes expressifs d'un auteur célèbre qui réunissait les grâces de l'esprit et le ton du monde aux plus grands talents. On chercherait en vain dans tous les siècles un homme de lettres qui ait joint au savoir et aux talents une connaissance aussi approfondie du monde, qu'il devait à son génie et à sa fortune, qui l'avait mis à portée d'être reçu dès sa jeunesse dans les plus grandes sociétés. Cette même fortune l'avait préservé aussi de cette humeur envieuse et caustique qui s'empare quelquefois des gens de lettres que poursuit l'infortune et qui leur fait peindre des plus noires couleurs leur siècle et les hommes en place : il a dominé son siècle par son génie, et fait une révolution dans les idées. C'est une gloire qui lui est particulière. Voltaire est peut-être le seul homme qui n'ait vécu que pour les lettres. Les athlètes, autrefois, combinaient leur régime de la manière la plus propre à entretenir leur vigueur et à donner à leurs muscles de la force et de la souplesse. Il en était de même de Voltaire. Sa nourriture, son genre de vie, l'exercice et le repos, tout était chez lui disposé pour donner à son esprit tout l'essor dont il était capable. Il avait soin de son

esprit comme une coquette de sa beauté. S'il faisait des vers qui n'avaient point d'effet dans une pièce, il les conservait, et vingt ans après, il trouvait une occasion de placer ces vers dans une autre. Il a longtemps eu, dans l'alcôve de son lit, une estampe représentant la famille des Calas, pour animer, par l'image de ces infortunés, son esprit contre le fanatisme, comme un homme épris des plaisirs rassemble dans son appartement des peintures voluptueuses qu'il croit propres à ranimer ses sens. Voltaire, par l'effet d'une constitution pleine de feu, par le régime qui la favorisait, et le soin d'entretenir la chaleur de son imagination, était presque habituellement en verve, et dans une disposition d'esprit enthousiaste. C'est à cette manière d'être vivement affecté, qu'il faut attribuer en grande partie ces louanges exagérées qui remplissent ses ouvrages. Il recevait des stances amoureuses que lui envoyait un poète médiocre. Voltaire oubliait les vers et l'auteur, et voyait à sa place Anacréon, Catulle, Ovide, et se livrait, dans sa réponse, à l'enthousiasme que lui inspirait le sujet. L'auteur était pour lui une Iris qui servait de prétexte à des vers agréables. On a peine à concevoir, en considérant le nombre de volumes que Voltaire a composés, qu'un seul homme ait pu suffire à des ouvrages aussi considérables. Mais il faut songer que cet homme unique a vécu 84 ans, et qu'il a composé pendant soixante-six sans interruption : qu'il n'a été distrait ni par les passions, ni par les soins du ménage, ni par

aucun emploi public ; qu'il a conservé jusqu'au dernier moment les facultés de son esprit, et qu'on a enfin imprimé jusqu'aux plus petits billets qu'il a écrits. De cette immense collection, si l'on ôtait les répétitions des mêmes idées qui se représentent souvent, ses déclamations contre les Fréron, les Patouillet, etc., on diminuerait considérablement le nombre des volumes. Au comble de la gloire, il ne dédaignait pas la satire du plus vil écrivain, et n'a jamais su avoir le calme du mépris. C'est à cette faculté irritable, au reste, qu'il dut également la constante chaleur de son esprit. Cet amour-propre trop sensible a prolongé le règne de ses talents. La haine de ses ennemis les plus obscurs n'était que l'amour de la louange dont il n'a jamais pu être rassasié. On a dit de madame de Coulange, admise à la Cour et recherchée, que son esprit était une dignité. Le génie de Voltaire était une puissance dans l'Europe. Les plus grands Souverains s'empressaient d'obtenir son suffrage, et étaient flattés d'obtenir des marques de son estime, de voir leur nom inscrit dans ses ouvrages. Il contribua beaucoup à la célébrité du grand Frédéric. Ce fut un bonheur pour le Monarque que d'être né dans le même siècle que Voltaire, et d'avoir été à portée d'acquérir des relations avec lui. Il eût été, sans cette heureuse circonstance, mis au rang des plus grands capitaines et des Rois conquérants ; mais sa vie n'aurait pas eu cet éclat que donnent les talents de l'esprit, et qui rapprochent Frédéric de César. Voltaire a instruit

Frédéric dans l'art d'écrire en prose et en vers. Il a formé son goût par ses préceptes et son exemple. Enfin lorsque, pendant la paix, la renommée cessait de parler du guerrier, les vers charmants de Voltaire faisaient retentir le nom d'un Roi poète et historien. La correspondance du Monarque et du plus bel esprit de l'Europe, était lue avec avidité par les hommes de lettres et les gens d'esprit de toutes les nations. Enfin Frédéric et Voltaire semblaient s'associer pour s'aider mutuellement à franchir le chemin de l'immortalité. Je vais hasarder à présent mon sentiment sur Voltaire, considéré comme poète, historien et auteur de quelques romans. On a reproché à la Henriade d'être sans intérêt, et il est certain que ce poème ne peut être lu de suite ; mais n'est-ce pas plus encore à la poésie française qu'à Voltaire qu'il faut s'en prendre? Les vers français, et surtout les alexandrins, toujours divisés par distiques, ont une monotonie qui ennuie, et le génie national ne permet pas la hardiesse des métaphores qu'on admire dans les anciens; enfin le sujet de la Henriade est trop près de nous pour que le poète ait pu employer des fictions qui font le charme d'un poème. On ne trouve pas dans la Henriade, ni dans les tragédies de Voltaire, la correction de style qu'on admire dans Racine, et quelquefois même on y remarque des mots impropres et commandés uniquement par la rime ; mais la poésie de Voltaire est toujours forte et animée, elle a de l'élévation et une magnificence singulière d'expression, enfin il y règne un ton éner-

gique de sentiment qui entraîne le lecteur. Les sentiments d'humanité et l'esprit philosophique qui règnent dans la Henriade et ses tragédies ont contribué aussi à leur prodigieux succès. Ils ont frappé par la nouveauté et excité dans les cœurs des hommes l'amour de leurs semblables, la haine du fanatisme et des persécutions; aucun poète n'a eu cette salutaire et glorieuse influence. Dans *La Pucelle* et ses pièces fugitives, règne une élégance soutenue et la correction de Racine. Il n'est pas une expression qu'on y puisse critiquer. Le même agrément se trouve dans sa prose, où rien ne se fait remarquer et où tout est en général élégant et approche souvent de la perfection. Cependant, comme il n'est pas donné à l'homme de rien faire d'achevé, et que les ouvrages de Racine, ce poète si élégant et si correct, ne sont pas exempts de fautes, M. de Voltaire n'a pas toujours l'expression propre et convenable. J'en vais citer quelques exemples. Il dit, en parlant de la Régence : « L'approche d'un temps de minorité, où chacun se figurait une fortune. » Cette expression est tout à fait louche et l'on ne serait pas entendu en conversation, si l'on disait : Je me figure une fortune, pour exprimer qu'on sera à portée de faire une fortune. Il dit en parlant de la récompense accordée par Louis XIV à Félix, son premier chirurgien, qui lui avait fait l'opération de la fistule : « A ce courage d'esprit se joignit la magnanimité avec laquelle il récompensa Félix. » Il n'y a point de magnanimité, mais de la générosité dans ce don. Ce mot ne s'em-

ploie que pour les actions qui élèvent l'homme au-dessus de lui-même, en quelque sorte. C'est par cette raison qu'on peut dire qu'il y eut de la magnanimité dans la résolution qui porta Alexandre à prendre la médecine que lui présentait son médecin Philippe. Le sentiment de l'amitié lui inspira une noble confiance qui triompha des soupçons qu'on avait cherché à lui inspirer. Quelquefois il fait des réflexions triviales. J'en vais donner un exemple. Louis XIV, dit-il, a eu des défauts; il a fait, « de « grandes fautes; mais ceux qui le condamnent l'au- « raient-ils égalé s'ils eussent été à sa place? » Il serait extraordinaire que ceux-là seuls eussent le droit de juger un Roi et un homme en place qui leur seraient supérieurs, soit par le caractère, soit par l'esprit. Il n'est personne qui puisse savoir ce qu'il serait sur un trône, et dès lors nul ne serait en droit de blâmer les fautes ou les faiblesses d'un Monarque. M. de Voltaire, en parlant de M. d'Argenson, garde des sceaux, dit : « Il eût été bon général. » Quelle analogie a-t-il pu trouver entre les talents d'un excellent Lieutenant de police et ceux de Turenne, et comment oser se constituer juge des qualités de l'esprit propre à une science dont on n'a pas la plus légère idée ?

C'est une opinion généralement répandue que celle de l'infidélité de Voltaire comme historien, et elle n'est pas fondée. Il y a sans doute quelques erreurs dans ses ouvrages historiques; mais l'examen le plus attentif m'a prouvé qu'elles étaient peu nom-

breuses, et que s'il a quelquefois rapporté des faits douteux, il n'en a jamais écrit d'apocryphes. On peut lui reprocher avec plus de raison, de s'être élevé contre les faits les plus avérés, et d'opposer à des autorités décisives, des contradictions fondées sur les plus vagues conjectures. Il nie que Néron ait fait disposer un vaisseau de telle manière qu'au moyen de ressorts, dont le jeu était artistement combiné, le faîte devait s'écrouler et écraser Agrippine. Il nie que le Pétrone que Néron a fait mourir soit l'auteur de la satire qui a paru sous son nom, et Tacite atteste ces deux faits, décrit le vaisseau sur lequel était Agrippine, et comment elle est échappée miraculeusement au danger. Il fait le récit de la mort de Pétrone, trace son caractère et parle de la satire qu'il composa et dans laquelle, sous le nom de gens obscurs et débauchés, il peint les personnages de la cour de Néron, et décrit les infâmes débauches du Prince et de ses courtisans. On est surpris, et je suis tenté de dire indigné, lorsque Voltaire, en parlant de l'ouvrage lumineux et profond de Tacite sur les Germains s'exprime ainsi : « Tacite loue les « mœurs des Germains, mais comme Horace des « peuples appelés Gètes. L'un et l'autre ignoraient « ce qu'ils louaient, et voulaient seulement faire la « satire de Rome. » Les peintures énergiques de ces peuples libres, simples, belliqueux, sans arts, sans métaux, sans vices, et animés du noble sentiment de l'honneur, n'ont aucun rapport avec une grande nation corrompue par le luxe, et despotiquement

gouvernée ; mais comment dire que Tacite ne connaissait pas les peuples de la Germanie, dont il décrit avec tant d'exactitude les diverses habitations, dont il spécifie les noms et l'origine, dont il avait écrit les guerres avec les Romains. Voltaire dit quelque chose d'aussi extraordinaire quand, emporté par sa passion, il assure qu'on regardait à Rome les Juifs du même œil que nous voyons les nègres, comme une espèce d'hommes inférieure. Les Romains regardaient les Juifs sous le même aspect que les Égyptiens à cause de leur superstition. Mais les Juifs n'étaient point esclaves comme les nègres. Leurs Souverains étaient les alliés du peuple Romain. Ils avaient remporté des avantages contre les Romains, et mis en fuite un Proconsul. Enfin le siége de Jérusalem et la prise de cette ville ont été des événements importants qui ont servi de matière au triomphe d'un Empereur. Quel rapport ont de tels faits avec ceux des peuplades des nègres? On trouve dans le *Siècle de Louis XIV* une erreur singulière, et qui mérite d'être relevée parce qu'elle donne la plus fausse idée des Gouvernements modernes : Voltaire dit à l'article police : « La France est presque « l'unique pays de l'Europe où l'ancienne Noblesse « ait pris souvent le parti de la robe. Presque tous « les autres États, par un reste de barbarie gothique, « ignorent encore qu'il y ait de la grandeur dans « cette profession. » Les deux assertions contenues dans ce paragraphe sont également fausses.

1° Depuis plusieurs siècles, l'ancienne Noblesse,

c'est-à-dire celle de Chevalerie, n'exerce point en France les emplois de la Magistrature, et l'on peut assurer qu'aucune de ces familles n'est entrée dans le Parlement de Paris depuis le quatorzième siècle. Le Parlement de Bretagne est à excepter, parce que cette province n'est réunie à la France que depuis trois cents ans environ, et que la haute Noblesse, qui du temps des Ducs de Bretagne exerçait les fonctions de la Magistrature, a continué de composer en grande partie le Parlement. La Noblesse de Bretagne n'a fait en cela que se conformer à des usages qui tiennent aux principes des Gouvernements modernes.

2° Loin que la barbarie gothique ait fait ignorer « qu'il y eût de la grandeur dans l'exercice de la « justice, » on voit en remontant dans les anciens temps, qu'il était un apanage de la plus haute noblesse, et saint Louis rendait la justice, comme il est aisé de le voir dans son histoire. Attila lui-même, huit siècles auparavant, jugeait les procès à la porte de son palais.

Cette assertion n'est pas plus vraie en ce moment relativement à presque tous les Etats de l'Europe. Les Sénateurs de Venise, de Gênes, sont de la plus haute naissance et rendent la justice, et les pairs d'Angleterre exercent une véritable magistrature. Les tribunaux, en Italie, sont composés en grande partie de nobles, et à Naples, la profession d'avocat est souvent exercée par des nobles, et même par des cadets de la plus haute naissance. Dans le Nord,

où se trouvent bien plus de vestiges de l'ancien Gouvernement et de la barbarie gothique, la noblesse exerce presque tous les emplois civils. Les places de baillis sont occupées en Allemagne, et dans le pays d'Hanovre, par des gentilshommes, et plusieurs tribunaux sont composés en partie de nobles, et tel est à Zell le haut tribunal d'appellation. En Pologne, les avocats sont de l'Ordre de la Noblesse, et la plupart des sénateurs, en Russie, sont choisis dans les plus illustres familles de l'Empire.

Lorsque Voltaire parle de l'administration et de l'économie politique, il tombe dans des erreurs frappantes. Cette science était étrangère, ainsi que la politique, à son esprit si brillant et doué d'une si grande aptitude pour tant d'objets, et il paraît incapable d'en saisir les principes et les détails. Il dit, en parlant de Colbert : « Il a fallu que l'esprit philoso-« phique, introduit fort tard en France, ait réformé « les préjugés du peuple, pour qu'on rendît enfin « une justice entière à ce grand homme. » Il ajoutait qu'il avait des vues plus étendues que Sully. Le contraire de ce que dit Voltaire est arrivé. Colbert a joui de son temps d'une grande réputation et a été, comme la plupart des grands hommes, en butte aux satires. Quelque temps après sa mort, son nom a eu le plus grand éclat, enfin il a été surnommé le grand Colbert ; mais depuis quarante ans, les progrès qu'on a faits dans la science de l'économie politique, ont éclairé sur les erreurs de ce ministre digne de l'admiration par l'esprit d'ordre supérieur qui le carac-

térise, par ses travaux, et un génie qui embrassait tous les détails de l'administration. On a reconnu que Colbert s'était trompé dans le régime règlementaire qu'il avait adopté, et on lui a reproché la rigueur de ses lois fiscales, ainsi que les principes vicieux qui les ont dictées.

On va par deux chemins bien différents à la vérité, par celui de la simple raison, que n'obscurcit pas un demi-savoir, ou par celui d'un profond savoir. Sully, guidé par la lumière naturelle d'un bon esprit, a saisi les véritables moyens d'assurer la prospérité d'un empire; Colbert s'est égaré dans la même voie, par un faux savoir qui lui a fait croire que des règlements étaient plus efficaces que l'intérêt de l'homme et la liberté d'en suivre l'impulsion; de nos jours, la connaissance complète de la science économique n'a fait que nous ramener à Sully, et le seul avantage que nous ayons, est de pouvoir démontrer, par une progression de raisonnements, ce que ce grand homme a découvert par les lumières naturelles d'une raison supérieure. C'est ainsi qu'un négociant, consulté par Colbert, sur les moyens d'encourager le commerce, qu'il entravait par ses nombreux règlements, lui répondit ces mots simples et qui renferment le sens le plus profond : « Laisser faire et « laisser passer. »

Le *Siècle de Louis XIV* a eu le plus grand succès : c'est un charmant tableau; mais on voit que l'enthousiasme conduit le pinceau de l'auteur, enivré de la protection que Louis XIV a prodigué aux arts et

aux sciences, et il est des aspects imposants sous lesquels il aurait pu présenter Louis XIV, et qu'il n'a pas saisi. Son ouvrage, loin d'être l'histoire d'un siècle, n'est souvent qu'un récit élégant de fêtes, de conquêtes et d'aventures de cour. L'auteur inspire peu de confiance, parce qu'il a le ton d'un panégyriste. L'*Essai sur l'histoire universelle* est d'une plus belle ordonnance et plus instructif, et c'est un des ouvrages qui a produit en Europe le plus d'effet sur les esprits, et qui a le plus contribué à diriger l'opinion. Cet ouvrage, où règnent également le charme du style, la philosophie, et l'amour de l'humanité, n'a point son pareil dans l'antiquité, où les écrivains les plus éclairés, sans excepter Tacite, étaient tous infectés de superstition. Les Romains de Voltaire ont un caractère neuf et vraiment original, et il y a des morceaux pleins d'énergie, de profondeur philosophique, et de la sensibilité la plus touchante. La conversation du Janséniste à la Bastille, dans le roman de l'*Ingénu* est un chef-d'œuvre de philosophie et de sentiment. Et la mort de mademoiselle de St-Yves, dans le même ouvrage, arrache des larmes au lecteur. On a reproché à Voltaire d'avoir influé sur la révolution, mais les principes des gouvernements n'ont jamais été l'objet de ses méditations. Il était admirateur passionné, et quelquefois aveugle de Louis XIV, et l'éclat à ses yeux a presque toujours tenu lieu d'utilité, et même couvert tout ce que plusieurs choses pouvaient avoir de nuisible; enfin, il était partisan de la Monarchie, et l'intolérance religieuse a seule

animé ce grand homme d'un zèle ardent, soutenu, et souvent téméraire. Il s'en est pris ensuite à la religion même qu'il s'est efforcé de détruire, et il a employé dans les nombreux combats qu'il a livrés au christianisme, et les subtilités de la métaphysique, et les armes du ridicule, il a enfin confondu perpétuellement la religion, avec les abus commis par ses ministres. Il est constant que Voltaire avait fait, de concert avec d'Alembert et Diderot, le projet de saper les fondements de la religion. Une multitude de lettres de ce grand écrivain qui finissent par ces mots de ralliement: écrasez l'infâme, ne laissent aucun doute sur une association de théistes, dont il était le chef, et qui était enflammée du désir de répandre leur doctrine. La composition de sa bibliothèque fait connaître quelle était la domination de ce projet sur son esprit. Elle contient un nombre prodigieux de livres sur l'histoire ecclésiastique, et de théologiens, qui sont chargés de notes et de marques propres à lui rappeler des passages dont il croyait pouvoir faire usage contre la religion. On s'empressait aussi de lui envoyer de tous les pays, soit des anecdotes scandaleuses sur les ministres de la religion, soit des traits de fanatisme ou de superstition des temps anciens, et il avait soin de rassembler ces matériaux, dont il faisait usage dans l'occasion. Si Voltaire n'a pas, en général, réfléchi sur les gouvernements, s'il n'a pas eu, par conséquent, d'influence marquée sur la révolution de la France, il a contribué indirectement à introduire anciennement des idées

de liberté qui ont germé insensiblement dans les esprits français, pour qui la nouveauté a tant de charmes. Il est le premier en France qui s'est occupé de la littérature anglaise. Il savait parfaitement cette langue, et il inspira, dans ses *Lettres philosophiques*, le désir de connaître les grands écrivains de cette nation, et la langue anglaise fit des progrès en France. Les mœurs, les coutumes de cette nation, ses chevaux, sa quincaillerie devinrent à la mode, il fut du bon air de faire un voyage en Angleterre, on s'occupa d'en connaître le Gouvernement, et l'on fit des comparaisons désavantageuses de celui de la France avec le régime anglais. Un ministre éclairé et attentif aurait pu donner un autre cours aux idées; car l'amour de la liberté ne jetait pas de profondes racines dans des esprits légers, frivoles, épris des nouveautés. On aimait la liberté parce qu'elle paraissait nouvelle, comme on s'empressait d'avoir des chevaux anglais, d'être servi par des jockeys et de s'habiller de drap de Wilton. Le despotisme, revêtu de formes brillantes et nouvelles, aurait été de même l'objet de l'enthousiasme, et un Roi qui aurait frappé les esprits par des talents, séduit par les agréments de l'esprit, aurait fait consacrer la servitude par un peuple ébloui de tout ce qui avait de l'éclat, par un peuple aux yeux duquel une plaisanterie heureuse et hardie faisait disparaître l'immoralité d'une action.

Si le temps doit être mesuré par la multitude des sentiments et des pensées, si la vie doit être ap-

préciée par la vivacité qui avertit sans cesse de l'existence, qui fait qu'en un jour un homme a plus pensé, senti, qu'un autre en un an, ah ! combien de siècles doit avoir vécu Voltaire ! La vie de la plupart des hommes doit paraître un sommeil, comparée à celle de cet homme célèbre. Persécuté par l'envie et enivré de louanges, il a combattu l'une et savouré les autres à longs traits. Quelle agitation, quels plaisirs, quelles craintes, quelles joies n'a pas éprouvés un homme doué d'un amour-propre sensible, qui a composé plus de trente tragédies ou comédies, qui a été tant de fois en proie à l'inquiétude d'un mauvais succès, et s'est vu applaudir par un public enivré de lui ! Recherché par un Roi, homme d'esprit et conquérant ; traité par lui comme une maîtresse chérie ; abandonné ensuite ; persécuté comme on l'est par un amant jaloux, furieux ; proscrit dans sa patrie dans un temps, et dans un autre y recevant les honneurs du triomphe ; dictateur enfin de la littérature en Europe, tel est le tableau que présente la vie de Voltaire. Tout est contraste, tout est révolution sur le globe. Le siècle actuel offre une étonnante révolution de sentiments et de pensées. On eût refusé à Paris, il y a douze ans, la sépulture à Voltaire, et il aurait eu le sort de mademoiselle Le Couvreur, sans l'adresse et le zèle de ses amis. On lui décerne ensuite un apothéose. Ses restes sont exhumés et transportés dans cette capitale, qui lui avait refusé un peu de terre, pour y recevoir des honneurs presque divins. Quarante-cinq ans avant ce triomphe accordé à ses

mânes, Voltaire avait été reçu de l'Académie française, et il fut alors composé par le poète Roi, une satire contre lui, intitulée: *Triomphe poétique.* Voltaire est dans un char ridicule, on le fait partir de la Bastille, autour de ce char sont des emblèmes et des peintures satiriques. Il s'arrête devant la Comédie et l'Académie, et le peuple applaudit! Les vers suivants, tirés de cétte pièce, donneront une idée de la description de ce triomphe :

Paris, instruit par les gazettes
Du triomphe que de nos jours
Rome décerne aux grands poètes,
Fait, par ses crieurs et trompettes
Publier dans les carefours,
La rare et poétique fête
Qu'au Lucain Français elle apprête.
. . . .
. . . .
On verra sortir la quadrille
De la porte de la Bastille.
. . . .
Tirons donc vers la Comédie.
. . . .
Venez, savante Académie,
Pour l'encenser sur votre seuil
. . . .
Un soufflet, mesquine voiture,
Sur le char d'Apollon,
Chargé de grotesques peintures,
Girouettes au pavillon.
. . . .
. . . .
Badauds, battez des mains ici,
Place à l'Apollon! le voici!

Combien ne doit-il pas paraître étrange que quarante-cinq ans après cette satire, les restes de cet

homme célèbre soient conduits en triomphe et partent de cette même Bastille; que le convoi s'arrête devant la Comédie et l'Académie; que son char soit orné d'emblêmes et de titres en son honneur, enfin qu'une satire ait tracé en quelque sorte la marche triomphale de ce singulier convoi? Rien ne manque, comme on le voit, à la gloire de cet homme si justement célèbre, les persécutions, les louanges, les succès publics, la faveur des plus grands Souverains, les honneurs du triomphe pendant sa vie et de l'apothéose après sa mort. Tout s'est réuni pour composer à Voltaire une existence de gloire dont aucun auteur n'a joui. J'ajouterai que l'immortelle Catherine s'est empressée de recueillir tout ce qui était émané de la plume de cet auteur, et tout ce qui pouvait lui en retracer le souvenir. Elle a acheté sa bibliothèque, dont la plupart des livres sont apostillés en divers endroits de sa main, et ces notes forment un monument curieux et intéressant, parce qu'on y voit la première et soudaine impression que Voltaire recevait des ouvrages qu'il lisait. Enfin l'Impératrice a fait exécuter en relief le château et les jardins de Ferney, et ce monument est dans une des pièces qui composent sa bibliothèque. Rien n'a été oublié, façades extérieures, distribution d'appartements, tout est exactement copié, et les meubles sont de la même étoffe que ceux de Ferney. Enfin, Voltaire lui-même, dans son appartement, et dans le costume qu'il avait en travaillant, est assis devant son bureau. C'est Apollon qui préside à la bibliothèque de Jupiter.

PORTRAITS ET CARACTÈRES

DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE

PORTRAITS ET CARACTÈRES

DU XVIIIe SIÈCLE

M. DE MEILHAN PEINT PAR LUI-MÊME

Mon esprit est un terrain très-inégal. Il est, de plusieurs côtés, borné à un point qu'on n'imaginerait pas. Il est dans d'autres parties très-étendu. Je supplée, pour les objets qui m'intéressent, certaines incapacités par un discernement rare des diverses qualités des hommes, joint à la conscience bien exacte de ce qui me manque. Ce qui distingue mon esprit, c'est son premier élan, c'est la facilité d'atteindre sans effort. Je devine ou n'entends jamais; je compose et ne peux corriger. Je fais un mémoire, un calcul, une combinaison, comme un poète fait des vers, et, comme lui, je parais inepte, si je ne

suis pas en verve. La connaissance de l'homme et de sa moralité me donne sur les gens d'affaires une grande supériorité, parce qu'elle me fait joindre l'esprit philosophique au matériel des affaires. C'est un vernis qui colore et donne de l'intérêt.

Ma conversation est très-variée, parce que rien ne remplit en général mon esprit, et ne me porte à m'appesantir sur les objets. Ils me sont indifférents, et j'ai supérieurement le don de l'intérêt du moment, sans fausseté et sans efforts. Ce que j'écris, ce que je dis n'est jamais pour moi ni une vérité intime, ni un motif d'amour-propre. Je me crois toujours supérieur à ce que l'on connaît de moi, et prêt à l'abandonner, je ne tiens, au fond, à aucune opinion, à aucun système, et lorsque je prends la plume, il m'est égal de suivre une direction ou une autre. Ce n'est point par amour-propre ou ostentation de mes forces, c'est indifférence; c'est que rien n'a jamais fait effet sur moi comme vrai, mais comme bien trouvé.

Je suis vivement paresseux, ce qui me donne deux inconvénients, celui de la paresse et celui de l'ardeur. Je laisse perdre le temps, et ensuite je veux tout forcer : voilà la clef de ma conduite. Je ne puis rien faire sans un motif pressant, sans être commandé par une grande nécessité, par un grand intérêt; mais alors ma vivacité, ma facilité me servent et redoublent ma paresse par la confiance en moi. Je suis hardi jusqu'à la témérité, soutenu par l'opinion, l'éclat, la grandeur d'un objet; pusillanime

pour les malheurs obscurs ou ridicules. Je méprise les hommes en théorie par delà ce qu'on peut imaginer ; et je cède à chaque instant à un sentiment de bienveillance et d'indulgence qui embrasse les plus petits intérêts. Rien à mes yeux, de ce qui occupe, n'est petit, n'est vil, n'est grand.

Mon amour-propre est extrême ; mais dans les petits objets, dans la société, il n'est que sur la défensive, il ne demande qu'à n'être pas blessé, sans désir d'être flatté ; dans les grands, il ne me porterait qu'à la gloire la plus éclatante : mais le dégoût suivrait de près, et le mépris de mon siècle ne me permettrait pas de mettre longtemps du prix à son approbation. Je serais flatté de m'élever ; mais descendre avec éclat, volontairement ; mais afficher le mépris, le répandre sur un siècle corrompu, me serait encore plus sensible.

Mon amour-propre s'irrite quelquefois dans le tourbillon du monde ; il se tait dans la solitude. Ce que je ne vois pas est nul pour moi : je désire, ou, pour mieux dire, je songe à cent mille écus de rente, et je puis vivre heureux avec dix mille francs de revenu, sans regrets, sans désirs; être ministre, ou vivre avec une femme de chambre, avoir tout le luxe possible, ou me contenter de la chère du cabaret.

Je ne sais si j'ai éprouvé de l'amour. J'ai été rempli, j'ai été prêt à tout sacrifier ; mais je ne crois pas avoir éprouvé, réellement, l'amour passionné. La faculté d'être vivement intéressé un moment, et

l'ardeur des sens, ont pu m'induire en erreur. En amitié, je suis vivement, profondément affecté; mais je n'arrive à l'amitié que par les agréments de la personne. Je préfère les femmes : elles réveillent l'idée de l'amour. Les défauts des personnes que j'aime me touchent peu dès qu'ils ne sont pas contre moi. Je partage leurs goûts, quelque étrangers qu'ils me soient. Je me confonds, je me transforme ; mais aussi je souffre impatiemment qu'on ne me rende pas quelquefois la pareille. Ma fidélité est superstitieuse en amitié, et l'abandon de mes intérêts n'a point de bornes. J'ai peu d'illusion sur mes amis, et la connaissance des imperfections ne fait rien à mon sentiment. Celle de leur peu d'agréments pourrait être plus fâcheuse. Je m'attache par l'esprit ou par la bonté. A force d'être difficile en esprit, je suis très-indulgent, parce que je trouve que les petits degrés qu'on accorde, ne valent pas la peine d'être comptés. Je pourrais donc être l'ami de telle personne qui passe pour être médiocre, parce que telle autre qu'on exalte ne m'en paraît pas fort distante.

Comme mes sens jouent un grand rôle dans tout, je suis très-sensible aux manières, et je ne pourrais être l'ami d'une personne gauche et grossière, quelque estimable qu'elle soit. Par la même raison, je ne puis me défendre d'un intérêt vif pour tout ce qui est jeune, joli, aimable. Je n'aime point à me montrer à mes amis sous un côté défavorable ; je souffre de les voir malheureux de mon malheur, et je suis convaincu que les sentiments diminuent par

la perte des avantages. Les femmes les plus sages ont de l'aversion pour les impuissants; on méprise les vieillards : il faut donc cacher ses plaies, dissimuler les grandes impuissances de la vie : la pauvreté, les infirmités, les malheurs, les mauvais succès. On commence par être sensible, par être ému, attendri du malheur de son ami ; bientôt on passe à la compassion, qui a quelque chose d'humiliant ; ensuite à des conseils de domination, ensuite au dédain. Il ne faut confier que les malheurs éclatants qui flattent l'amour-propre de ceux qui les partagent et s'y associent.

Stultè nudavit animi conscientiam.

LA DUCHESSE DE CHAULNES, DEPUIS MADAME DE GIAC [1]

Je veux essayer de peindre une personne rare par son esprit; que la fortune avait placée dans un rang éminent, qu'une faiblesse en a fait descendre, qui a fini dans l'obscurité, abandonnée du monde, et malheureuse par le sentiment qui lui avait fait sacrifier son état. Madame de Giac n'a jamais été belle; mais elle avait de la physionomie. Ses yeux étaient brillants, expressifs, et donnaient l'idée d'un aigle qui s'élève et plane dans les airs. Son teint avait de la blancheur, mais rien d'animé; il offrait un blanc de lait ou de cire. Son maintien avait de la gêne et de l'embarras jusqu'à ce qu'elle eût donné l'essor à son esprit. Elle n'avait jamais de grâces, elles sont le résultat d'un certain accord; et tous ses gestes et ses mouvements participaient à l'effervescence de sa tête.

[1] Voir sur cette femme singulière les *Lettres* de la marquise de Créqui à Sénac de Meilhan (p. 3, 5). Chamfort, éd. Stahl (p. 185,380). Les *Mémoires* du président Hénault et les *Lettres de madame du Deffant* au président Hénault (1808) et les *Mémoires* de Bachaumont (2 décembre 1782). Voir aussi les *Portraits intimes du XVIII[e] siècle* par MM. E. et J. de Goncourt.

Elle avait, à un degré supérieur, le don de la pensée. La plus vive conception, la sagacité la plus pénétrante, et la plus brillante imagination étaient les qualités qui dominaient dans son esprit. La pensée semblait être son essence; on aurait dit qu'elle était uniquement destinée à l'exercice des facultés intellectuelles. Je n'entreprendrai pas d'assigner ce qui appartient à son caractère, de peindre son âme et son cœur. Ces divisions d'un être pensant et sensible n'existaient pas dans elle : un seul principe déterminait tout; son esprit seul constituait son âme, son cœur, son caractère et ses sens. Tout était soumis chez elle à l'influence de la pensée. Si son imagination lui peignait les charmes de l'amour, elle s'en pénétrait : son esprit lui créait un cœur et des sens, et savait à l'instant orner un objet des plus brillantes qualités. Le même esprit actif, inquiet, curieux de connaître, d'approfondir, détruisait son propre ouvrage; l'enchantement disparaissait, et elle devenait inconstante. Comme son esprit n'avait point vieilli, elle était à soixante ans susceptible de toutes les erreurs de la jeunesse. Son imagination lui aurait donné des sens et un cœur factices comme à vingt ans. Son esprit, car il composait tout son être, et c'est à lui qu'il faut toujours en revenir, avait le plus rapide élan. Le premier jet de sa pensée était semblable à une flèche vivement décochée qui atteint promptement le but le plus éloigné. Madame de Giac ne suivait rien, était incapable de réflexion. Il n'y avait jamais pour ses pensées, ni

veille, ni lendemain : elle voyait les objets tantôt sous une face et tantôt sous une autre. Sa vie a été une longue jeunesse que n'a jamais éclairée l'expérience. Son esprit semblait le char du soleil abandonné à Phaëton. Une imagination brillante lui faisait peindre tous les objets, trouver des rapports entre les plus distants, et lui composait un dictionnaire particulier. Elle faisait de la langue un usage qui donnait à tout ce qu'elle disait un caractère expressif et pittoresque. Elle écrivait mal, et c'était un effet du caractère de son esprit, dont la vivacité se refroidissait par la plus légère attention. Sa pénétration vive lui tenait lieu de savoir, parce qu'elle lui faisait promptement atteindre à ce qui exerce toute l'attention des autres. Elle parcourait un livre plutôt qu'elle ne le lisait, devinait plutôt qu'elle n'apprenait. Rien n'était étranger pour elle, tant sa conception pour tous les objets était vive. Les idées les plus abstraites entraient aussi facilement dans son esprit que les plus simples notions. Sa conversation était animée, semée de traits brillants, de définitions justes, de comparaisons ingénieuses. Il fallait plutôt l'entendre que s'entretenir avec elle. Elle n'avait jamais le désir de briller. La prétention est au-dessous de celui qui possède pleinement et sans effort. Elle dépensait son esprit, comme les prodigues leur argent, pour le plaisir de dépenser, et jamais pour paraître. Elle devait passer pour méchante, parce qu'elle blessait souvent l'amour-propre des autres ; mais ce n'était que relativement

à l'esprit; c'était par le besoin et l'habitude de comparer et de juger, plus que par un sentiment de malveillance. Elle ne se répétait jamais, ne citait jamais ce qu'elle avait dit. Sa conversation avait le défaut de revenir trop souvent sur les mêmes objets; elle dissertait sans cesse sur l'esprit; c'était son domaine. L'esprit était tout pour elle, et elle n'aurait pu s'empêcher de dire le défaut de l'esprit de l'homme qui lui aurait sauvé la vie.

DUCLOS, HOMME DE LETTRES [1]

Duclos, né en Bretagne, vint assez jeune à Paris; il se procura un accès auprès du Maréchal de Brancas, Commandant en Bretagne. Le Comte de Forcalquier était son fils, il était homme d'esprit, et sa maison était le rendez-vous de tout ce qu'il y avait de distingué dans la littérature, et des personnes les plus aimables. Duclos ne tarda pas à faire sensation dans cette société. Il avait beaucoup d'esprit, et le genre d'esprit le plus propre à obtenir des succès dans le monde. Sa conversation était semée de traits rapides, brillants, et quelquefois ces traits annonçaient un observateur profond. Il connut le monde dans cette société, qui rassemblait ce que les divers états avaient de plus distingué. Les *Considérations sur les mœurs* furent le produit des réflexions que ses liaisons le mirent à portée de faire, et cet ouvrage,

[1] Nous donnons le portrait de Duclos, tel qu'il se trouve dans les *Œuvres philosophiques et littéraires de M. de Meilhan* (Hambourg 1795) en mettant entre crochets les passages qui ne se trouvent pas dans l'édition donnée par le duc de Lévis en 1813. L.

qui réunit des observations fines à une grande précision dans l'expression, lui valut une réputation fort supérieure à son mérite réel. Duclos ne s'élève pas au-dessus du cercle de la société de son temps, et ne remonte pas aux premiers principes des actions des hommes et de la morale, et il fut mis cependant au rang des plus grands philosophes et des premiers écrivains. Cet ouvrage, dont on ne sentira pas le mérite dans un autre siècle, eut le succès des vaudevilles qui se chantent partout, pendant le temps que leur objet intéresse, et l'auteur fut compté au rang des Voltaire, des Fontenelle, des Montesquieu. [Sa conversation, pleine de chaleur et de traits, a beaucoup contribué à sa réputation.] Ses écrits ne sont pas du premier ordre; mais l'auteur avait dans la conversation une supériorité marquée. D'Alembert a dit de lui en style géométrique, que dans un temps donné personne n'avait plus d'esprit. Et cela est exactement vrai. [Je rapporterai, pour donner une juste idée de son esprit quelques-unes de ses reparties. J'étais un jour chez mademoiselle Quinault, son amie, il était presque nuit et on n'avait point allumé. Duclos, en parlant d'un homme en place, dit : « C'est un sot. » Un homme se lève, et comme on n'y voyait pas : « Qui est-ce, dit-il, d'un ton irrité, qui dit que mon oncle est un sot? » Duclos se lève précipitamment et dit : « C'est moi « qui le dis, monsieur, et c'est lui qui le prouve. » Le neveu se remit sur son siége, frappé d'une réponse aussi précise, et il n'en fut plus question. Lorsque le mémoire de monsieur de *** parut, un homme, im-

patient de le lire, dit à Duclos devant moi : « Se vend-il ? — Comme l'auteur » dit Duclos. Monsieur de Laverdi avait fait nommer Intendant des finances Langlais, un des ses amis, fort peu estimé du public. Duclos apprenant cette nomination dit : « C'est fort bien fait, un Contrôleur-Général doit « faire valoir les espèces. » M. Séguier, avocat général, vint le solliciter, comme c'est l'usage, pour être reçu à l'Académie. A qui ai-je l'honneur de parler, lui dit Duclos ? Je suis Séguier, reprend l'autre : « Vous avez un nom, » dit brusquement Duclos, « qui n'a pas besoin de mérite, et un mérite qui « n'a pas besoin de nom. »] Je suis fondé à croire que Duclos mettait quelquefois à profit sa brusquerie pour louer avec d'autant plus de succès, que l'éloge avait l'air de lui être arraché par une irrésistible vérité. L'imprudence de ses propos contre les gens en place excita contre lui l'animadversion du Gouvernement, et on lui donna le conseil de voyager pour le soustraire à l'exil, ou à la prison. Il parcourut l'Italie, et son voyage a été imprimé. Il baisa la main du Pape, et lui dit avec son ton brusquement flatteur : « Saint père, c'est ainsi « que les Français en usent avec ce qu'ils aiment et « respectent le plus, avec les jolies femmes. » Comme il avait débuté dans le monde dans un temps où le bel esprit dominait et rapprochait des premières classes, il avait eu du succès auprès de quelques femmes, séduites par sa conversation, et entraînées par la vanité qui leur faisait mettre du prix à la con-

quête d'un homme d'esprit. Duclos aimait le vin, et rarement sortait de table sans être échauffé. Alors sa conversation n'en était que plus brillante ; mais aussi il se permettait les propos les plus imprudents, contre les Ministres et les personnes les plus considérées. Je l'entendis un jour dire, après dîner, en parlant du Lieutenant de Police : « Je tirerai ce drôle-là de la fange, pour le pendre dans mon histoire. » [Je ne puis achever ce qui concerne Duclos sans rapporter de lui une anecdote comique. Par une suite de ses anciens succès, il s'imaginait encore à 50 ans que les femmes pouvaient s'occuper de lui. La Princesse de ***, qu'on appelait la belle Princesse, recevait chez elle Duclos, et le traitait avec distinction. Il se trompa sur le principe qui la déterminait, il crut qu'elle l'aimait et fit confidence à mademoiselle Quinault des sentiments prétendus de la Princesse. Mademoiselle Quinault parut peu disposée à le croire, il insista, disant toujours : Je connais les femmes. Enfin un jour il lui dit, qu'après toutes les avances qu'elle lui faisait, il ne pouvait s'empêcher, à la première entrevue, de mettre à fin l'aventure. Vous êtes fou, lui dit-elle ; et toujours le même refrain. « Je connais les femmes ; je ne suis pas de la pre- « mière jeunesse, mais le caprice ne connaît point « d'âge. J'y vais demain et certainement elle verra « que je l'ai entendu..... Mais, à propos, n'avez-vous « pas quelqu'eau de senteur ? car moi, depuis que j'ai « renoncé aux bonnes fortunes, je n'ai plus de toutes « ces choses-là. » Mademoiselle Quinault, toujours

riant, lui dit qu'elle a de très-bonne eau suave qui était une eau d'une couleur rouge; elle sonne sa femme de chambre, et lui dit de chercher une bouteille dans un endroit d'une armoire qu'elle indique, et Duclos emporte l'eau dont il devait se parfumer pour son rendez-vous. Le lendemain il revient chez mademoiselle Quinault, après avoir été chez la Princesse. Eh bien! Duclos, dit-elle, comment cela s'est-il passé? Il y avait du monde, dit-il, avec humeur, ce sera pour une autre fois. Et mon eau de senteur, l'avez-vous trouvée bonne? Excellente, dit-il, c'est dommage que cela poisse un peu. En disant ces mots, il se frotte les mains, et mademoiselle Quinault voit qu'elles sont rouges et que son jabot était également taché de rouge. La chose s'éclaircit, c'était du ratafiat de cerises qu'on lui avait donné par erreur, et comme il était un peu ivrogne, il trouvait bon tout ce qui sentait l'eau-de-vie]. Duclos était historiographe de France, [et on a imprimé après sa mort quelques pièces qu'il avait rassemblées pour l'histoire de son siècle. Celle de Louis XI, qu'il a publiée, ne doit pas faire regretter qu'il n'ait pas achevé ce qu'il avait commencé. Il n'avait ni le style ni l'instruction nécessaires pour tracer un grand tableau.] Son style a de l'affectation, et l'antithèse est la figure qui domine dans ses écrits. Il avait un grand fonds d'anecdotes, et dans les derniers temps de sa vie, il avait fait le mauvais marché d'abandonner son esprit pour sa mémoire. Duclos avait de la probité et joignait le désintéressement à une sorte

d'avarice qui était en lui l'effet de l'habitude de peu dépenser, et de la nécessité où il avait été d'économiser. Il est mort fort riche, pour un homme de lettres, qui n'avait jamais eu de fortune que celle que ses talents littéraires avaient pu lui procurer. Il n'a jamais vécu chez lui, et comme son bien était en argent comptant, la crainte d'être volé lui faisait prendre des précautions pour qu'on ne sût pas qu'il avait chez lui de grosses sommes. C'est par cette raison que peu de temps avant de mourir, il emprunta vingt-cinq louis à un de ses amis. Il cherchait toujours à se faire ramener, et il dînait tous les jours en ville. Ce besoin qu'il s'était fait des autres, le forçait, malgré sa brusquerie, à des complaisances et des ménagements. Il louait souvent l'esprit de ceux qui lui étaient utiles, et voyant un jour que j'étais surpris de l'entendre parler, avec le plus grand éloge, de l'esprit d'un homme qui n'avait rien de remarquable : que voulez-vous, me dit-il, c'est un homme fort obligeant pour moi, je suis reconnaissant, et fais ce que je puis en lui accordant un brevet d'homme d'esprit.

MADAME DE CHATEAUROUX [1]

La duchesse de Châteauroux était de la maison de Mailly, dont il semble que le sang ait eu des attraits pour Louis XV, qui eut trois maîtresses de ce nom. Madame de Châteauroux était belle et de la plus intéressante figure. Elle avait de l'élévation dans l'âme, et, supérieure à tout vil intérêt, son ambition était du genre le plus noble. Aimant passionnément la personne du roi, elle s'occupait constamment de sa gloire. Comme une autre Agnès Sorel, elle lui inspira le désir de se mettre à la tête de ses troupes. Elle faisait tous ses efforts auprès de lui pour l'engager à prendre connaissance des affaires de son royaume, pour le déterminer à secouer le joug de ses ministres et à avoir des volontés. Les dévots, profitant d'une maladie du roi à Metz, s'emparèrent de sa personne, et forcèrent ce prince religieux et timoré à renvoyer ignominieusement une femme qu'il adorait. Abandonnée de tous ses amis de cour, poursuivie par le

[1] N'est pas dans les *Œuvres*. L.

peuple toujours prêt à s'armer contre les maîtresses et les favoris, elle eut beaucoup de peine à se soustraire à ses fureurs. Arrivée à Paris, alarmée de l'état du roi, qu'on croyait toucher à sa dernière heure, désespérée des outrages qu'elle avait éprouvés, elle attendit quelque temps dans un trouble inexprimable les nouvelles que les courriers apportaient. Enfin, une crise salutaire rappela le roi à la vie, et peu de temps après il vint à Paris jouir de la tendresse et de la joie dont son peuple était enivré. Lorsque les terreurs religieuses eurent fait place à l'amour dans l'âme de Louis XV, il envoya le comte de Maurepas, son ministre, ennemi déclaré de madame de Châteauroux, lui témoigner ses regrets du passé et l'engager à revenir faire son bonheur et l'ornement de sa cour. Mais, au moment d'une si heureuse révolution, la duchesse de Châteauroux fut enlevée à son amant par une mort soudaine. Ce fut peut-être un malheur pour la France que cet événement, et la perte d'une femme dont toute l'ambition était de donner du ressort au roi, de le garantir des piéges de l'intrigue, enfin de lui inspirer les plus nobles sentiments.

MADAME DE POMPADOUR [1]

Née de parents obscurs, son père avait malversé dans un emploi subalterne. Madame Poisson, sa mère, femme sans principes, s'occupa, dès que l'âge eut développé les charmes de sa fille, des moyens de la produire et de la faire connaître de Louis XV. Elle l'avait en quelque sorte élevée pour être maîtresse du Roi. Elle disait sans cesse : C'est un morceau de Roi. M. Lenormand d'Etioles, financier, d'une naissance honnête, fut frappé de sa beauté. Fermant les yeux sur la mauvaise réputation du père et de la mère, et le défaut de fortune de la fille, il se détermina à l'épouser et se flatta que l'espérance la lui attacherait.

Mariée à un homme qui avait fait sa fortune, elle n'en fut pas plus reconnaissante, et chercha toutes les occasions de se faire voir au Roi, et d'attirer son attention. Elle se trouvait aux rendez-vous de chasse,

[1] Nous avons fondu, autant que possible, pour ce portrait, les traits épars dans la double version des *Œuvres* et de l'édition de 1814.

aux spectacles, et enfin elle parvint à son but, et ses charmes firent sur le Roi l'impression qu'elle avait droit d'en attendre. Elle le vit plusieurs fois secrètement, soit à Paris soit à Versailles, et la possession, loin d'éteindre les désirs du monarque, ne fit que les irriter davantage. Mais le Roi, qui la voyait en secret, ne songeait pas à la déclarer sa maîtresse. Elle allait dans une voiture publique appelée pot-de-chambre, à Versailles, voyait le Roi dans ses petits appartements et revenait à Paris.

Sa mère, qui ne désirait pas moins qu'elle de la voir établie à la cour, concerta avec elle des moyens de forcer le Roi à se décider, et voici comment la chose se passa. Un jour que Madame de Pompadour était avec le Roi, un garçon du château lui remet une lettre qui demandait, dit-il, une prompte réponse. Elle prie le Roi de lui permettre de la lire, et fond en larmes à sa lecture. Le Roi lui demande ce qui l'afflige si fort et elle lui montre une lettre de sa mère qui lui mande que son mari a découvert son intrigue, qu'il est résolu à ne pas la laisser rentrer dans sa maison, qu'elle est déshonorée et ruinée, et n'a plus d'autre ressource que les bontés du Roi. Madame de Pompadour donnait tous les signes de la désolation et le Roi se promenait rêveur et silencieux, le temps pressait, rien ne se décidait. Elle se jette aux pieds du Roi, qui ne lui montre que de l'incertitude sur ce qu'il y a à faire. « Je suis perdue, dit-« elle, et ce qui me désole, c'est qu'il faudra m'enter-« rer dans un couvent, et renoncer à vous. » Le Roi

était plus embarrassé qu'affligé. Madame de Pompadour vit qu'il fallait prendre un parti décisif qui fixât ses incertitudes, et de la douleur passant à la frayeur des traitements de son mari : « Je vais rester ici, dit-elle. » — Le roi surpris ne disait suivant son habitude, ni oui ni non. Madame de Pompadour insiste, écrit à sa mère qu'elle reste auprès du roi, et lui mande de lui envoyer à l'instant quelques robes. La voilà établie chez le roi, et le lendemain toute la cour était à sa toilette.

Dans les premiers temps, elle se mêlait particulièrement de ce qui concernait la finance. Née dans cet état, elle conserva des relations avec les financiers, qui la regardèrent comme leur protectrice, et elle disposait des places de fermier général, de receveur général, faisant donner à ses protégés des intérêts dans ces places. Elle en introduisit l'esprit à la cour, et fit croître le désir aux femmes et aux courtisans de participer aux bénéfices des financiers au moyen de pensions sur leurs places, qu'on appelait des *croupes*[1]. L'esprit d'avidité et d'un sordide intérêt se joignit dès lors à l'ambition des courtisans plus épris autrefois de l'éclat et des titres. C'est ainsi que tout se tient dans l'ordre moral, et que la circonstance si indifférente de la naissance d'une mai-

[1] Le montant de ces pensions s'élevait à deux millions, dont il est évident qu'on aurait pu augmenter le prix des baux au profit de l'Etat. L'usage d'accorder des pensions de ce genre subsista pendant quarante ans, jusqu'à Necker, qui les supprima. Ainsi voilà quatre-vingts millions perdus par l'Etat, dans cet espace de temps. (Note de S. de M.)

tresse, peut avoir une grande influence sur les mœurs de la cour.

Madame d'Etioles, créée marquise de Pompadour, étendit bientôt son pouvoir, nomma et destitua les ministres et les généraux. Mais ce qui est peu connu et ce qui n'a jamais fait de sensation, c'est l'infidélité de la marquise à son royal amant. On n'en pourra douter, en lisant des lettres très-connues de la duchesse de Lauraguais au duc de Richelieu. Tous deux étaient parfaitement instruits de ce qui se passait à la cour, et la duchesse reproche au duc de n'avoir pas comme plusieurs autres qui l'avaient fait avec succès, cherché à plaire à la marquise. La duchesse de Lauraguais dispense, pour un aussi grand intérêt, son amant de la fidélité qu'elle avait droit d'en attendre.

Madame de Pompadour, vers le milieu de son règne, sentant qu'elle ne pouvait fixer l'humeur jalouse du roi, se borna à être son amie et son conseil. Elle fit plus; elle osa aspirer à être admise, par la reine, au nombre des dames du palais, et cette princesse eut la faiblesse de consentir à cette scandaleuse élévation. Depuis ce temps, le roi se livra entièrement à des goûts passagers et obscurs, et la marquise continua à gouverner. Mais soit que le duc de Choiseul, dont elle était éprise et enthousiasmée, eût fini par avoir moins d'égards pour elle, soit que le roi fût dégoûté par les mauvais succès, des conseils et des choix de la marquise, elle vit, dans les derniers temps de sa vie, diminuer son crédit, et il est probable que la mélancolie abrégea ses jours.

Madame de Pompadour était belle, mais sa physionomie était froide et sans expresssion. Elle avait peu d'esprit,et n'a jamais pu prendre le ton et les manières de la cour. Le portrait que Voltaire a fait d'elle dans la *Pucelle*, est parfaitement ressemblant.

Telle plutôt une heureuse grisette, etc.

Elle n'était ni bonne ni méchante, plus susceptible d'engouement que d'attachement. Elle était sans gaîté et sans agrément dans l'esprit, sa conversation était aride, et semée d'expressions bourgeoises et triviales. Elle a disposé de tous les emplois, gouverné l'État, sans avoir une ambition dominante. Elle suivait l'impulsion de ses favoris et croyait bonnement qu'on ne pouvait être maîtresse du roi sans nommer les généraux et les ministres. Son crédit était fort diminué sur la fin de sa vie. Elle sentait que le roi était plus habitué à son appartement qu'attaché à sa personne et qu'une intrigue pouvait, d'un moment à l'autre, la supplanter et mettre une autre femme à sa place. Elle ne put jamais oublier que dans le temps ou le roi paraissait l'aimer le plus, lui ayant montré une lettre de son mari qui lui marquait : « Connaissez toute ma faiblesse, je vous « reprendrais encore, si vous reveniez à moi. » Le roi lui avait répondu : « Gardez cette lettre, on ne sait pas ce qui peut arriver »

MADAME DU BARRY

Le comte du Barry, fils d'un subdélégué de la province de Languedoc, sans fortune, sans naissance, doué d'un génie actif, souple et intrigant, avait de bonne heure secoué tout principe; sans honneur, sans pudeur, il voulait, à quelque prix que ce fût, faire fortune, c'est-à-dire avoir de l'argent, et au moyen de l'argent des plaisirs. Mais après avoir tenté en vain plusieurs entreprises pour se tirer de la misère, il était réduit à vivre d'emprunts et d'escroqueries. C'est alors que, repassant dans sa tête tous les moyens de fortune, il n'en trouva pas de plus sûr que de donner une maîtresse au Roi. Du Barry aimait passionnément les filles, il en connaissait un grand nombre et il lui était facile de faire un choix. La fille d'un porteur d'eau de Strasbourg lui parut propre à remplir ses vues. Dorothée, c'est son nom, était de la plus charmante figure, grande et bien faite. Il fit habiller élégamment cette fille, la mena à Compiègne, vers 1756, et eut soin de la mettre à portée d'être vue du Roi. Elle allait à la chasse, et assistait au

souper du Roi, placée de manière à fixer ses regards. Le Roi la trouva de son goût, en parla à Le Bel, son premier valet de chambre, et le chargea de prendre des informations sur son compte. Le Bel rapporta qu'elle vivait avec un mauvais sujet, très-libertin, et qu'il était à craindre que le commerce de mademoiselle Dorothée ne fût dangereux. Dès lors le Roi ne songea plus à elle. Dorothée entra à l'Opéra et du Barry continua à s'occuper de son projet, malgré le mauvais succès de la première tentative. Sept ou huit ans après, il fit connaissance avec une fille de la plus agréable figure, que ses charmes avaient fait surnommer l'Ange. Il vécut quelque temps avec elle, et tira parti de ses appas pour subsister. Elle se livrait pour de l'argent et par goût, et le nombre de ceux qui ont joui de ses faveurs est assez considédérable. Mais elle avait un maintien décent et ne s'abandonnait pas indistinctement. Du Barry, voulant lui donner de la célébrité, l'avait fait connaître de plusieurs jeunes gens de la Cour. On parlait beaucoup de la beauté de l'Ange, et on s'empressait de souper au moins avec elle. Bientôt après, du Barry, qui ne perdait pas de vue son ancien projet, la fit épouser à son frère, et elle s'appella la comtesse du Barry. C'est alors qu'il crut devoir tenter de la produire au Roi. Ce n'était plus une fille comme Dorothée, c'était une femme de condition et qui pouvait prétendre à jouer le rôle de madame de Pompadour. Le Bel fut gagné par du Barry et il proposa au Roi sa belle-sœur. Elle était connue du Roi devant qui

on avait eu soin de la faire paraître, et comme elle était charmante, il agréa avec grand plaisir les propositions de Le Bel. Madame du Barry vit plusieurs fois le Roi. Le Roi n'était plus jeune, et une femme qui connaissait tous les raffinements de la volupté, et lui rappelait les jours de son printemps, ne pouvait manquer de lui plaire. Le Bel croyait que madame du Barry bornerait son ambition à tirer de l'argent, et ne pensait pas qu'elle prétendît monter au rang des Châteauroux et des Pompadour, mais il ne connaissait pas l'audace et l'intrigue de du Barry qui s'irrita de l'obstacle qu'il opposait à ses projets ambitieux. Le Bel mourut subitement et l'on accusa du Barry de l'avoir empoisonné. Sa mort laissa le champ libre à ses intrigues, et madame du Barry, conseillée par lui, engagea enfin le Roi à l'établir à la Cour. Le scandale, la profusion des trésors de l'État, l'avilissement des courtisans, signalèrent cette époque du règne de Louis XV. Mais si c'était une faiblesse à ce prince d'avoir à soixante ans et plus, une maîtresse en titre, il faut dire à sa justification qu'il ignorait les mœurs et la conduite de madame du Barry, qui lui avait été présentée comme une femme de condition. Le duc d'Aiguillon était dans ce temps accusé au Parlement, et les préventions, l'animosité de ses juges, jointes aux charges qui étaient contre lui, faisaient entrevoir la plus funeste issue de son procès. Il avait en outre pour ennemi M. de Choiseul jusqu'à ce moment tout puissant. Le duc d'Aiguillon, qui avait eu dans sa jeunesse de grands succès auprès des

femmes, et qui possédait l'art et le jargon de la galanterie, forma le projet, pour se tirer d'affaire, de gagner les bonnes grâces de madame du Barry. Il représenta à ses conseils que tant que monsieur de Choiseul serait en place elle ne pourrait prétendre à aucun crédit, qu'il était essentiel pour elle de faire renvoyer M. de Choiseul, et de mettre à sa place un homme qui lui fût redevable de son élévation et qui, par son rang et son existence, fût à portée de jouer le même rôle que monsieur de Choiseul. Ces idées furent adoptées, et la politique, le goût, l'assiduité valurent à monsieur d'Aiguillon les faveurs de madame du Barry. Dès lors la perte de monsieur de Choiseul fut jurée et concertée. Le chancelier Maupeou se joignit à cette ligue et la renforça : on avait soin que madame du Barry se montrât de temps en temps triste devant le roi. « Qu'avez-vous? » lui disait le Monarque. « Ce sont ces Choiseul, disait-« elle, qui débitent des horreurs contre moi, » et à l'appui, elle racontait un propos de monsieur de Choiseul ou de madame de Grammont. Une autre fois elle paraissait en pleurs, et citait toujours, pour adopter son langage, « ces vilains Choiseul qui la tourmentaient. » Le Roi la consolait et lui promettait que cela finirait sans rien articuler de précis. Un jour elle trouva le Roi occupé à cacheter une enveloppe, et avant de la mettre dans son secrétaire : « Voilà, dit-il, une lettre qui vous intéresse. » La comtesse supplie le Roi de lui montrer au moins l'adresse, et elle est étonnée de lire : « Au roi

d'Espagne. » Elle presse le Roi de lui dire ce qu'elle a de commun avec le Roi d'Espagne, et le Roi lui dit : « Monsieur de Choiseul a donné l'idée du pacte « de famille, et le roi d'Espagne a la plus-grande « confiance en lui : je crois devoir le prévenir « avant de le renvoyer, afin qu'il soit convaincu que « j'ai eu de bonnes raisons, et que son renvoi ne « changera rien à nos dispositions ; c'est un égard « que je lui dois, et j'ai fait cette lettre d'avance que « j'enverrai au moment de la retraite du duc de « Choiseul, qui ne tardera pas. » Le duc d'Aiguillon lui succéda dans la place de ministre des affaires étrangères ; mais ce qu'on aura peine à croire, c'est que ce fut en quelque sorte sans la participation du Roi. Il haïssait de longue main le duc d'Aiguillon, à qui il ne pardonnait pas d'avoir été l'amant de madame de Châteauroux. Madame du Barry le pressait de lui donner la place de secrétaire d'Etat, et le Roi ne répondait pas. Lassée de son silence, elle tint conseil avec le duc d'Aiguillon, et il fut convenu qu'elle reviendrait à la charge, et que s'il ne répondait pas moitié en riant, moitié sérieusement, elle dirait : « Qui ne dit mot consent, monsieur d'Aiguillon ira « demain vous remercier. » Ce qui fut dit, fut fait ; et monsieur d'Aiguillon remercia le lendemain [1] publiquement le Roi, et fut ministre des affaires

[1] Cette faiblesse d'un Roi qui avait des qualités estimables, était le produit de son éducation ; ses instituteurs avaient comprimé son caractère pour assurer leur empire et avaient fortifié ainsi sa timidité et la défiance naturelle qu'il avait de lui-même. (Note de l'éd. de 1814.)

étrangères. Madame du Barry est une des meilleures femmes qui existent, sans fiel et sans ressentiment. Le jour que monsieur de Choiseul fût exilé, elle était à sa fenêtre et voyait faire dans la grande cour du château, les préparatifs du départ de son ennemi, de celui qu'on l'avait forcée à haïr, à persécuter. Un homme de sa connaissance s'approcha d'elle et la trouva pleurant : « Qu'avez-vous ? » lui dit-il. « Je songe « dit-elle, que ces gens-là sont bien fâchés, et cela « me fait de la peine. » La comtesse du Barry détestait son beau-frère et n'avait presque aucun commerce avec lui ; mais elle était forcée de suivre ses conseils pour sa conduite à la Cour, et mademoiselle du Barry, sa belle-sœur; appelée mademoiselle Chon, était l'intermédiaire qui lui transmettait les instructions du comte du Barry ; il tenait sa belle-sœur dans une sorte de dépendance, parce qu'il s'était réservé des pièces authentiques, propres à éclairer le Roi sur sa vie passée. Le comte du Barry, quoiqu'il ne vît presque jamais sa belle-sœur, n'en avait pas moins du crédit sur les ministres. Apprenant que l'abbé Terray faisait quelques difficultés sur une de ses demandes, il dit froidement: « Est ce que l'abbé est las de sa place ? » On l'a vu plusieurs fois dans les appartements de Versailles, sans chapeau et sans épée, comme un homme qui est chez lui ou chez son ami intime. Le trésor royal était sa caisse, et celle de toute sa famille. Jamais plus grand scandale ne fût étalé que celui des du Barry à la Cour, et il était augmenté par la bassesse de leurs personnes. Les

dévots n'étaient pas contraires à madame du Barry ; ils voyaient le roi vieillir, et ils s'imaginaient pouvoir profiter de l'affaiblissement de son esprit et de ses frayeurs religieuses, pour l'engager à faire un mariage de conscience avec elle. Ils se flattaient de faire revivre alors les derniers temps du règne de Louis XIV, et de gouverner le monarque, à qui ils auraient facilité la conciliation de sa conscience timorée, et de ses plaisirs. Le projet était flatteur pour madame du Barry, et ils comptaient sur sa reconnaissance. On fit réimprimer une *Vie de l'Impératrice Théodora*, dont les mœurs, la conduite et la naissance ont les plus grands rapports avec les circonstances de la vie de madame du Barry, afin de familiariser et le monarque et le public avec l'idée du mariage. Enfin, on se flattait que l'exemple de Louis XIV, pour qui Louis XV avait la plus profonde vénération, aurait le plus grand poids sur son esprit. et que madame du Barry pouvait prétendre à la fortune de la veuve Scarron.

LE DUC DE CHOISEUL[1]

Le maréchal de Belle-Isle est le premier homme titré qui, depuis un siècle, ait été chargé d'un département. Il était déjà ministre d'État, et il se glissa par surprise au ministère de la guerre à la fin de sa longue carrière. Louis XIV avait eu pour système de ne point appeler au ministère d'homme de grande naissance; et de puissants motifs qui vont être exposés venaient à l'apui de cette résolution. Dans une monarchie telle que la France, un homme d'un nom illustre avait nécessairement une grande partie des gens de la cour pour alliés, ce qui lui donnait des partisans, et multipliait ses moyens d'intrigue. Il était comme impossible de ne pas élever promptement à la dignité de pair un ministre de grande naissance, de ne pas le décorer du cordon bleu, enfin de ne pas lui accorder un grand gouvernement.

[1] Ne se trouve pas dans les *Œuvres*. Ce morceau important fut publié pour la première fois par M. Craufurd, ami de Sénac de Meilhan, à qui il devait le présent des *Mémoires* de Madame de Hausset. (1809 in-4°). Cette première édition offre quelques variantes dont nous signalerons les principales. L.

Il était difficile aussi que le roi ne donnât pas des charges et des pensions aux parents de son ministre qui avaient tous, par leur rang et quelques services, des droits à ses grâces. Le roi était nécessairement embarrassé pour éloigner un tel ministre lorsqu'il en était mécontent. La crainte de voir des visages affligés, si puissante sur les princes, se joignait aux autres motifs. Il n'en était pas ainsi des magistrats. Sans parents à la cour, et par conséquent sans appui, ils n'étaient susceptibles ni de la pairie, ni du cordon bleu, ni de gouvernement. Le monarque pouvait leur conférer le plus grand pouvoir, et les disgracier ensuite, sans être arrêté par le mécontentement des grands qui entouraient sa personne, parce qu'ils ne s'intéressaient qu'aux gens de leur ordre. Ces ministres étaient comme des vases brillants, mais fragiles, qu'il pouvait briser à sa volonté. Ces considérations, comme on le verra, ne sont pas indifférentes, placées dans un article qui concerne le duc de Choiseul.

Ce ministre était de la plus haute naissance. Il fut connu, pendant sa jeunesse, sous le nom de comte de Stainville. Il eut longtemps une sorte de célébrité dans le monde par son esprit, sa gaîté et un ton léger et présomptueux. Son talent pour le persiflage et les tracasseries qu'il avait excitées dans plusieurs sociétés avaient fait croire que Gresset l'avait eu en vue en traçant le caractère du *Méchant*. Il eut beaucoup de succès auprès des femmes, quoique son extérieur n'eût rien d'agréable. Il était d'une taille

médiocre [1], et sa figure pouvait être appelée laide; mais des yeux vifs et expressifs l'animaient, et des manières nobles, polies [2], audacieuses, donnaient à toute sa personne un caractère qui la faisaient distinguer et en dérobaient les défauts. Des propos inconsidérés lui avaient attiré la haine de madame de Pompadour, et il s'en vantait. Il s'appelait, même en plaisantant, le chevalier de Maurepas, pour montrer qu'il était le second dans l'ordre des ressentiments de la maîtresse; mais bientôt il sentit que c'était se fermer la porte à toutes les places, et il profita avec habileté d'une occasion imprévue pour se rapprocher d'elle, en lui rendant un service très-important.

Une jeune femme venait de paraître à la cour [3]; elle était de la plus charmante figure, et n'avait pas moins de coquetterie que de grâces. Elle fit au roi des agaceries auxquelles il ne parut pas insensible. Naturellement timide, il s'enhardit par ses avances, et lui

[1] Avec des cheveux presque roux. (Ed. Craufurd.)

[2] Et quelquefois. (Ed. C.)

[3] On trouve dans les *Mémoires* de Madame de Hausset (Ed. Barrière, 84, 85), des détails sur une double alerte causée à madame de Pompadour par les coquetterie ambitieuses et la faveur naissante de deux rivales. L'une d'elles est nommée et ses prétentions qui faillirent triompher, firent du bruit à la ville et à la cour. C'est madame de Coaslin. Celle-là fut éconduite à la faveur d'une habile *diversion* ménagée par Le Bel. Elle se nuisit d'ailleurs dans l'esprit du Roi par sa hauteur et son impatience. Le récit de Sénac se rapporte davantage à une autre *distraction* du Roi attribuée à une marquise (Meilhan dit comtesse) de C. parente de madame d'Estrades et dont monsieur de Stainville, selon la femme de chambre, digne historien de ces temps où l'histoire est aux alcôves, contribua à empêcher le succès. Nos recherches et nos inductions nous portent à désigner la comtesse de Coigny, née de R., dit une note (de Roissy). L.

fit une déclaration par écrit. La réponse était embarrassante pour une femme qui, prétendant être maîtresse en titre, comme autrefois les maîtresses de Louis XIV, ne voulait pas céder trop promptement et cependant ne pas faire entrevoir de trop grands obstacles. Le comte de Stainville lui parut l'homme propre à la conseiller dans une circonstance aussi délicate. Elle le prie de passer chez elle, elle lui confie sa position, lui communique la lettre du roi, et lui demande un projet de réponse. M. de Stainville demande jusqu'au lendemain pour réfléchir et emporte la lettre. Il n'eut pas plutôt cette pièce entre les mains qu'il se rend chez madame de Pompadour. Introduit auprès d'elle, il commence par lui avouer, qu'ayant eu à s'en plaindre, il s'est permis contre elle des propos qui ont dû la choquer; qu'il ne veut point se justifier et feindre des sentiments que peut-être il n'a pas; mais qu'on peut estimer les individus sans avoir pour eux de l'affection; qu'il est convaincu qu'elle est utile au roi par ses conseils, et qu'elle veut le bien de l'Etat; que ces considérations l'engagent à lui faire la confidence d'une intrigue ourdie contre elle, et qu'il est intéressant de déjouer au plus tôt. Alors il lui montre la lettre du roi, et ne cache pas qu'il aurait un grand chagrin de voir une femme à qui il était allié acquérir du crédit par un moyen qui serait une tâche pour sa famille[1]. Madame

[1] Cette considération fort légitime, comme le remarque M. Craufurd, diminue de beaucoup l'étonnement que cause chez un tel homme un acte qui, sans cette restriction, serait une perfidie sans excuse. S'agirait-il en cette affaire, non plus de madame de Coigny, ni de madame de Coaslin, mais de la trop galante madame de Choi-

de Pompadour passait de l'étonnement à la crainte, et ensuite à l'admiration d'un si généreux caractère. Quelle magnanimité ne déployait pas à ses yeux un homme que, jusqu'à ce moment, elle avait eu le tort de haïr! Ils concertèrent ensemble les moyens de faire avorter les projets de la comtesse de C***. C'était le nom de la jeune femme. Madame de Pompadour prodigua à M. de Stainville les expressions de son estime et de sa reconnaissance, et celui-ci lui répéta plusieurs fois qu'on ne devait point de la reconnaissance à l'estime, et qu'il n'avait eu en vue que le repos du roi et le bien de l'État. M. de Stainville ne s'empressa point ensuite auprès de madame Pompadour, mais il se présenta pour souper avec le roi, et il fut nommé, ce qui ne lui était pas arrivé depuis longtemps.

Depuis ce moment, la favorite ne mit point de bornes à sa reconnaissance [1]. Bientôt le comte de Stainville, annoncé ouvertement pour être protégé par elle, se maria avec une fille de finance immen-

seul-Stainville, sur laquelle les Mémoires de Lauzun nous donnent plus d'un détail indiscret? Le commentateur hésite perpétuellement, embarrassé dans ces fils d'intrigues entrecroisées, qu'agitent des femmes protégées par le mystère de l'initiale, ce domino de l'histoire. La comtesse de Choiseul-Stainville, belle-sœur du duc de Choiseul, était née de Clermont-*Resnel*. L.

[1] Les *Mémoires de Lauzun* attribuent la rapide fortune du duc de Choiseul à l'amitié et au crédit du duc de Gontaut, père de Lauzun. Tout cela ne dut pas nuire à son élévation. Mais la cause en est ailleurs. Est-elle où la met Sénac de Meilhan? Son témoignage unique sur ce point, et qui ne trouverait d'indices qui le corroborent que dans les *Mémoires* de madame du Hausset, n'est pas suffisant pour constituer une vérité historique. Mais la probabilité lui est acquise. M. de Meilhan, comme Duclos était porté à croire que ce qui est malin doit être vrai et que ce qui est vrai doit être malin. Mais il avait vécu dans l'intimité de Choiseul, et pouvait, mieux qu'un autre, avoir surpris le secret, assez banal, du reste, de la petite cause qui

sément riche [1]. Peu de temps après, il fut envoyé à Rome, ensuite à Vienne. L'éloignement ne l'empêcha pas de cultiver l'amitié de madame de Pompadour, et ne la refroidit pas. Dégoûtée de l'abbé de Bernis [2], elle le laissa exiler, et fit appeler, pour lui succéder, le comte de Stainville, qui fut dans le plus bref intervalle, créé duc et pair [3]. Il eut le crédit de se faire remplacer à Vienne par son cousin, le comte de Choiseul, qui fut nommé, peu de temps après, ministre et secrétaire d'État, et ne tarda pas à être aussi fait duc et pair [4], sous le titre de duc de Praslin.

Le duc de Choiseul ne se contenta pas d'un seul département; il fit joindre celui de la marine à celui de la guerre [5], auxquels, depuis le pacte de famille, il réunit encore la correspondance d'Espagne et de Portugal. Il fut nommé ensuite colonel-général des Suisses, gouverneur de Touraine, grand bailli de Haguenau. Ces divers emplois réunis lui formaient un revenu de sept cent mille livres de rentes; mais il était encore insuffisant à ses prodigieuses dépenses. Il fut forcé d'avoir recours au roi pour payer

avait produit de si grands effets. M. de Choiseul était de ces ministres d'ailleurs qui semblent nés pour être faits et défaits par les femmes. L.

[1] Mademoiselle Crozat du Chatel (Louise-Honorine) mariée le 22 décembre 1750.

[2] En 1758.

[3] En 1759.

[4] En octobre 1762.

[5] A la mort du maréchal de Belle-Isle, 16 janvier 1761. pour la guerre, et pour la marine la même année.

ses dettes, quoiqu'il eût, en comptant son bien et celui de sa femme, près d'un million de revenu. Le roi lui donna deux millions. Le duc de Choiseul joignait, au pouvoir que lui donnaient ses places, un crédit sans bornes, qu'il tenait de madame de Pompadour, dont on ne peut douter qu'il n'ait été l'amant [1]. Il eut l'habileté de se soutenir plusieurs années après la mort de la favorite, et aurait pu conserver encore tous ses avantages s'il eût eu pour madame du Barry les plus petits ménagements; mais il crut être assez fort pour lutter contre l'ascendant d'une maîtresse « de ce genre » (Ed. Craufurd), et il fut disgracié. Un homme de mes amis fut chargé, malgré lui, de dire au duc de Choiseul que madame du Barry désirait vivre en bonne intelligence avec lui, *et que s'il voulait se rapprocher d'elle, elle ferait la moitié du chemin*. Ce furent les paroles de la favorite. Le négociateur représenta que les maîtresses chassaient les ministres, et que les ministres ne chassaient pas les maîtresses. L'orgueil et l'humeur du duc furent inflexibles [2], et il s'obstina à ne donner que la vague promesse d'accorder à madame du Barry les demandes qu'il trouverait justes. Cette déclaration, qui mettait à découvert dans le ministre

[1] Madame du Hausset nie formellement le fait mais ne conteste pas les apparences. « Il est bien simple qu'on parle de M. de Choi- « seul. Madame l'aime plus que tous ceux que je viens de citer, mais « il n'est point son amant. » Suit une dissertation en trois points, assez précieuse, il faut en convenir (p. 143 et 144). L.

[2] Les dix lignes qui précèdent sont indiquées comme étant une note de M. Craufurd dans la publication faite par lui de cette étude sur le duc de Choiseul. (*Mélanges d'Histoire et de Littérature*, in-4°).

la volonté de conserver tout son ascendant, ne satisfit point, et il fut exilé à sa terre de Chanteloup, en Touraine [1].

Cette révolution dans le ministère étant arrivée au moment où les parlements étaient menacés de leur destruction, le public imagina des rapports de sentiments et d'opinions entre le duc et ces corps. Il se figura que c'était par vertu et par des principes de décence qu'il était opposé à madame du Barry; et, d'après cette opinion dénuée de fondement, le duc de Choiseul devint l'idole des magistrats, de leurs nombreux partisans, des gens vertueux, enfin du public entier. Au moment de sa disgrâce, les rues furent pendant vingt-quatre heures obstruées par la multitude des carosses qui se rendaient à sa porte. Les plus riches capitalistes lui offrirent à l'envi de l'argent pour arranger ses affaires, et ces offres montèrent à quatre millions comptant [2]. Enfin, arrivé à Chanteloup, il vit se rendre en foule auprès de lui des courtisans que des charges éminentes auraient dû retenir à Versailles, et qui ne se firent point scrupule de braver le mécontentement du roi. Les gens de toutes les classes, à Paris, cherchèrent à se signaler en manifestant, d'une façon quelconque, leur dévouement au ministre disgracié. Il fit vendre ses tableaux; et, ce qui n'était peut-être jamais arrivé, on prenait

[1] Le 24 décembre 1770. Tout ce récit de la disgrâce de M. de Choiseul est plus complet dans notre édition que dans celle de M. Craufurd.

[2] Ce passage important n'est pas dans l'éd. Craufurd.

plaisir à renchérir pour en augmenter le prix; et ceux qui poussaient le plus haut leurs enchères étaient approuvés par des battements de main. Cet enthousiasme se prolongea pendant toute la vie de Louis XV, et forma un véritable parti d'opposition, empressé, et d'exalter le duc de Choiseul, et de discréditer les ministres ses successeurs. On s'attendait, à l'époque du nouveau règne, qu'il serait fait premier ministre. Il était chéri du public; et la reine, dont il avait favorisé le mariage, semblait devoir le protéger. Mais l'opinion inspirée au roi dans son enfance sur la prétendue part que le duc de Choiseul avait eue à la mort du dauphin son père, lui donna toujours un éloignement invincible pour le ministre très-innocent d'un crime aussi atroce. Le genre de maladie du dauphin, qui était une phthysie ordinaire et le procès-verbal d'ouverture de son corps, suffisent pour démontrer l'absurdité de cette odieuse accusation.

Le duc de Choiseul, revenu à Paris, y tint le plus grand état. La cour entière, en quelque sorte, se transportait dans sa maison, où il accueillait aussi les magistrats, les gens de lettres, les financiers du premier ordre. Enfin, il s'était emparé du sceptre de l'opinion, et il régnait véritablement à Paris. La mode et le mécontentement lui attiraient chaque jour de nouveaux partisans. Les opérations des ministres étaient critiquées à l'hôtel de Choiseul, leurs personnes tournées en ridicule; la plupart des grands, des magistrats et des gens de lettres, les femmes consi-

dérées dans le monde, enfin tous ceux que le bon air entraînait, formaient une cabale nombreuse et imposante dont le duc était l'âme. Il mourut [1]; mais cette multitude de personnes habituées à décrier la cour et les ministres, continua à s'occuper des opérations du gouvernement pour les censurer. Ce fut le germe d'un parti dangereux d'opposition, qui, ne trouvant de remède aux abus qu'il exagérait, que dans les états-généraux, semait ainsi dans tous les esprits les idées qui ont amené la Révolution [2].

Je ne m'étendrai pas sur la personne du duc de Choiseul, son caractère et ses opérations [3] : je dirai seulement, en peu de mots, qu'il était fort au-dessous de l'idée qu'on s'était formée de lui, et les Mémoires qu'il a laissés, ne permettent aucun doute à cet égard [4]. Le bonheur qui accompagna ce ministre

[1] A soixante-six ans Il était né le 28 juin 1719. Il mourut le 7 mai 1785.

[2] Tout ce morceau est tronqué dans l'édit. Craufurd.

[3] On trouve dans les Mémoires de Besenval (Edit Barrière, p. 100 à 142) de longs détails sur la personne et les principaux actes du duc de Choiseul.

[4] Ces prétendus *Mémoires* ne se composent que de documents pris au hasard dans des cartons. Il serait injuste et puéril de juger la mémoire d'un ministre sur des témoignages aussi incomplets. Sur M. de Choiseul au point de vue anecdotique et familier, il faut lire *Besenval* et *Lauzun*. La *Correspondance* récemment publiée de madame du Deffant avec les Choiseul et Chanteloup fournit aussi d'abondantes lumières. Mais peut-être M. de Choiseul demeure-t-il à juger définitivement au point de vue historique et politique. C'est là une tâche qui vaut la peine d'être entreprise et que nous essaierons quelque jour. Sénac aura fourni au portrait bien des traits utiles, mais il manquait à l'appréciation des contemporains ce qui fait l'avantage de la postérité, une distance raisonnable, qui n'accuse que les lignes essentielles, efface le chatoyement des détails, l'illusion des accessoires et permet à l'observation, mise à son vrai point, d'assurer sa portée. L.

dans toutes les circonstances de sa vie le fit disgracier au moment de la chute des parlements et de l'installation de madame du Barry. Dix-huit mois plus tôt, le public aurait applaudi à sa disgrâce, et il n'eût vu en lui qu'un ministre inappliqué et dissipateur. Ce qu'il y a de singulier, et ce qui prouve combien il est difficile de se faire une idée juste des gens qui occupent de grandes places, c'est que le duc de Choiseul, prodigue dans ses dépenses personnelles, est, depuis Sully, le ministre qui a fait les plus grandes économies dans son ministère. Il supprima pour vingt millions au moins de subsides annuels accordés par un ancien et absurde abus à diverses puissances. Il économisa ainsi, de calcul fait, deux cent vingt millions pendant ses onze ans de ministère, et cela compense bien quelques gratifications ou pensions accordées parfois un peu légèrement, et que lui arrachaient la libéralité et la bienfaisance qui lui étaient naturelles.

APPENDICE

Nous croyons utile de donner en *Appendice* à cette Notice un extrait des *Mélanges* d'Histoire et de Littérature, dans lequel M. Craufurd raconte, comme le tenant de Sénac de Meilhan lui-même, le moyen par lequel le dévouement de Sénac préserva le duc de Choiseul en 1767, d'une disgrâce qui eût été ainsi antérieure de quatre années à son exil.

« Je me promenais un jour au Luxembourg, et M. N. vint m'aborder. Après avoir parlé quelques instants de choses indifférentes : « Vous aimez, me dit-il, M. de Choiseul, et par conséquent vous seriez bien aise de lui rendre un grand service ? » J'en convins. « Eh bien ! reprit-il, je vous en donnerai les moyens, si vous le voulez ; mais à condition que, dans aucune circonstance, vous ne me nommerez. » Je lui en donnai ma parole, en ajoutant : « Vous n'aimez pas M. de Choiseul ; comment se fait-il que vous soyez si empressé de le servir ? — La chose est fort simple, me dit-il ; je ne l'aime pas, mais j'aime encore moins M. de la V., qui sera peut-être pour

jamais écarté, si vous savez profiter de la confidence que je vais vous faire. Je suis fort lié avec le vieil abbé de Broglie, qui, depuis l'enfance du roi, a conservé une grande familiarité avec lui, qui est en possession de lui écrire, et qui en reçoit des réponses. Lui et ses neveux sont à la tête de la cabale anti-Choiseul, et ils me croient du même parti. J'ai dîné aujourd'hui chez l'abbé avec ses neveux, M. de Boynes et quelques autres affidés; et après dîner, il nous a lu une lettre qu'il a reçue hier du roi, et la réponse qu'il y a faite ce matin, et qu'il croit avec raison propre à déterminer le roi au renvoi de M. de Choiseul. J'ai applaudi à cette réponse; et en témoignant la plus forte persuasion de son succès, c'est-à-dire de la perte des Choiseul, j'ai demandé à la lire. Vous savez que j'ai une bonne mémoire, et vous ne serez pas surpris que je l'aie retenue mot à mot. Je demeure près d'ici; venez chez moi, je vous la dicterai. » Je le suivis, et il me dicta cette lettre, rédigée avec le plus grand artifice, mais dont un article pouvait compromettre le duc de la V. auprès du roi, et devait singulièrement animer le duc de Choiseul. Voici une phrase remarquable de cette lettre : « Le duc de Choiseul (disait l'abbé) est in-
« timement uni avec le parlement contre votre ma-
« jesté; et s'il est une fois discrédité auprès de ce
« corps, il perd l'ascendant qu'il a dans le public :
« c'est Antée qui, enlevé de terre, perdait ses forces,
« et les reprenait en y touchant. » Cette union du duc de Choiseul avec le parlement était une fable ;

mais elle était accréditée, et surtout dans l'esprit du roi. Le chancelier Maupeou, quatre ans après, s'en servit pour perdre M. de Choiseul et réussit. Cette lettre était, au reste, singulièrement terminée. *Je baise*, disait l'abbé, *votre petite patte royale.* Je remerciai M. N., et portai le soir la lettre à madame la duchesse de Grammont, qui en sentit d'autant plus l'importance qu'elle savait que le roi traitait plus froidement son frère depuis quelques jours, et que de tous côtés il lui revenait qu'il allait être disgracié. Elle m'assura de sa reconnaissance et de celle de son frère ; mais je la priai de ne pas lui dire que c'était de moi qu'elle tenait la lettre. « Je suis engagé, lui dis-je, par ma parole d'honneur, à ne pas dire de qui elle me vient, et par quel singulier hasard elle m'a été transmise. Le silence que je suis forcé de garder fera croire à monsieur votre frère que j'ai des liaisons dans le parti ennemi, et que je mets, comme on dit vulgairement, mon pied dans tous les souliers. Il résulterait donc, d'une marque de zèle à laquelle je n'attache d'autre prix que son succès, que j'élèverais des soupçons contre moi dans l'esprit de M. de Choiseul. » Elle me promit le secret, et me donna sa parole de copier la lettre pour l'envoyer le lendemain à Versailles, et de me remettre celle qui était de ma main. En rêvant la nuit à cette affaire, j'imaginai un moyen de tirer le plus grand parti de l'indiscrétion de l'abbé, et de le discréditer entièrement ; et en conséquence j'écrivis le lendemain à madame la duchesse de Grammont, que

mon attachement pour elle et pour M. de Choiseul m'ayant fait beaucoup réfléchir sur la lettre de l'abbé de Broglie, sur les circonstances et les bruits publics, il m'était venu en pensée que M. de Choiseul, à la fin du prochain conseil, devait faire dire au roi par le contrôleur général l'Averdy, devant tous les ministres, que les bruits qui se répandaient faisaient croire au public qu'il était mécontent des services de MM. de Choiseul, et qu'il en résultait un grand discrédit pour les affaires. Le roi, disais-je, ne manquera pas de répondre qu'il faut mépriser de pareils bruits; alors M. de Choiseul prendra la parole, et dira qu'il n'imaginerait pas de lui en parler, s'ils n'étaient accrédités par le roi lui-même, par des lettres de sa main écrites à l'abbé de Broglie, et par les réponses de l'abbé, notamment par celle adressée à sa majesté deux jours auparavant, qui contenait les plus odieuses imputations contre lui, contre le duc de Praslin et contre M. de l'Averdy; que ce serait alors le cas de supplier sa majesté de vouloir bien s'expliquer, parce que si leurs services ne lui étaient plus agréables, ils étaient prêts à se retirer; que si au contraire elle croyait leur travail et leur zèle utiles à son service, ils la suppliaient très-humblement pour le bien des affaires, que l'incertitude des événements mettait en souffrance, de leur en donner la flatteuse assurance; que le roi, facile à embarrasser, et honteux de l'indiscrétion de l'abbé de Broglie, ne manquerait pas de dire qu'il était très-content de leurs services. — M. de Choiseul

suivit littéralement le parti que j'avais proposé. Le roi dit que l'abbé était un bavard et un vieux fou, et qu'il était très-content de ses ministres. J'appris ce qui s'était passé au conseil, sans me vanter d'y avoir aucune part, et M. de Choiseul me traita comme à l'ordinaire, sans me rien dire qui eût rapport à cette affaire.

Il fut exilé quelques années après, et je l'allai voir à Chanteloup. Il avait coutume, lorsque les parties étaient finies, après souper, de raconter des histoires et des anecdotes relatives à son ministère et aux intrigues de son temps ; les femmes et les hommes se rassemblaient autour de lui, et l'écoutaient avec le plus grand intérêt. Il tomba un soir sur l'abbé de Broglie, et raconta l'histoire de la lettre dont je viens de parler. C'est, dit-il, une pièce curieuse ; et je vais la chercher pour vous la montrer. En même temps il se retourna pour entrer dans sa chambre, et, passant devant moi, il s'arrêta et dit : « Il est inutile que j'aille chercher la lettre ; voilà quelqu'un qui sait mieux que moi toute cette affaire. » Je pris alors la parole, et exposai le contenu de la lettre mot pour mot.

LA DUCHESSE DE GRAMMONT, SŒUR DU DUC DE CHOISEUL [1]

Madame la duchesse de Grammont [2] était restée à Remiremont [3] jusqu'à l'âge de vingt-huit ans, et n'avait pu acquérir dans un chapitre une idée juste de la méchanceté des hommes, de l'art des calomniateurs, et de la facilité avec laquelle on ajoute foi aux calomnies. Elle acquit en peu de temps le plus grand ascendant sur le duc de Choiseul, son frère [4]; et ceux qui jugent des autres d'après eux-mêmes, sachant qu'elle était sans fortune, ne doutèrent pas qu'elle ne s'empressât de faire ce qu'on appelait des affaires. C'était connaître bien mal la duchesse de Grammont, qui avait l'âme la plus élevée. M. de Choiseul passa un marché pour les fourrages, et le bruit se répandit que les entrepreneurs avaient donné à madame de Grammont cent mille écus de

[1] Ne se trouve pas dans les *Œuvres*.

[2] Béatrix de Choiseul-Stainville, née à Lunéville en 1730, morte sur l'échafaud le 17 avril 1794.

[3] D'autres disent de Poussay.

[4] Les *Mémoires* de Lauzun donnent sur cette intimité, ses causes et ses moyens des détails d'une liberté cynique et sans doute calomniatrice (pp. 6, 7, 9, 29).

pot-de-vin : elle en fut instruite, alla trouver son frère, et lui conta l'imputation injurieuse dont on voulait la souiller. Le duc tâcha de l'apaiser; tous ses efforts furent vains; elle n'avait aucune idée des formes, et croyant, ce qui était à peu près vrai, que rien n'était impossible à son frère, elle lui demanda de casser le marché. Son frère lui représente qu'il est signé du roi. Madame de Grammont, entière et absolue, n'est point arrêtée par cet obstacle, et insiste. Le duc lui objecte alors que le moyen qu'elle veut employer pour confondre la calomnie, ne servira qu'à lui donner de la consistance, et elle se rend, avec bien de la peine, à cette raison.

Quelque temps après, M. de Lally, arrivé depuis peu de l'Inde, se rend à Fontainebleau où se trouvait la cour. L'acharnement du public, provoqué par les libelles que répandaient avec profusion les nombreux ennemis de cet infortuné général, était à son comble. L'on répand qu'il a donné des diamants d'un grand prix à la duchesse de Grammont, et l'on impute à la certitude qu'avait le comte de Lally de sa protection, l'assurance que lui donne son innocence. La duchesse, instruite de ce bruit, s'indigne d'être soupçonnée de ce trafic infâme de la faveur de son frère; les ennemis de Lally profitent de ces dispositions, et lui persuadent qu'un si grand criminel n'est point à ménager, et que sa réputation et celle de son frère seront éternellement compromises, si elle ne manifeste pas aux yeux du public qu'elle ne prend aucun intérêt au coupable. On propose au conseil de faire arrêter

Lally; le duc de Choiseul, par faiblesse pour sa sœur, ne s'y oppose pas; mais en sortant du conseil, il envoya chercher le comte d'Estaing, qui avait servi sous Lally dans l'Inde, et lui dit : Savez-vous qu'on va arrêter M. de Lally, et le conduire à la Bastille? M. d'Estaing comprend ce que cela veut dire, et part pour Paris, où il trouve Lally, lui raconte ce qu'il vient d'apprendre, et lui conseille de s'évader, au moins pour laisser passer l'orage. Lally se met en fureur, refuse de partir ou de se cacher, et vingt-quatre heures après il est arrêté. La part qu'on peut dire que madame de Grammont eut ainsi à la malheureuse catastrophe de Lally, lui causait le souvenir le plus amer [1].

[1] On lit dans l'édition Barrière des Mémoires de madame de Hausset aux *Eclaircissements*, p. 194 la note suivante donnée comme étant de M. de Meilhan :

J'étais un soir chez madame la duchesse de Grammont, où se trouvait aussi madame la maréchale de Beauvau. M. de Choiseul entre par une petite porte, avec un air triste et un papier à la main. « Qu'avez-vous, mon frère? lui demande la duchesse. — Voilà l'arrêt de Lally, que je porte au roi; » et il se met en devoir de lire. Puis me regardant : « C'est de votre compétence, ceci, monsieur, me dit-il; voulez-vous bien lire, et nous dire votre avis? Je lis; et quand je suis à ces paroles : *Atteint et convaincu d'avoir trahi les intérêts du Roi, de l'Etat et de la Compagnie*, je demeure surpris et indigné. « Eh bien! dit M. de Choiseul, continuez. — Je n'ai pas besoin, répliquai-je, monsieur le duc, d'aller plus loin pour voir que cet arrêt est la plus atroce des iniquités. On peut trahir les intérêts du roi par un excès de zèle, ignorance ou impéritie. Une phrase aussi équivoque montre l'embarras des juges, qui n'ont pu le convaincre de *trahison*. S'ils en avaient eu la preuve, ils se seraient exprimés positivement. Tout homme qui entre en contrebande une perdrix ou une bouteille de vin trahit les intérêts du Roi, ceux de l'Etat, et ceux de la Compagnie des fermes. Suivant l'horrible dispositif de cet arrêt, il mérite donc la mort? Mon avis fit quelque impression. M. de Choiseul monta chez le roi, tâcha de le fléchir, mais le trouva trop fortement prévenu contre l'infortuné Lally pour obtenir sa grâce. (*Note de M. de Meilhan.*)

La duchesse de Grammont, par sa conduite mesurée, sa prévoyante sagesse, jointes à un certain ton, à de certaines manières, avait, sans se donner de mouvement, un ascendant marqué dans la société; jamais personne n'a joui d'une plus grande considération, et à la mort de son frère, elle n'a point diminué; ce qui prouve qu'elle était indépendante des circonstances. Elle avait un talent rare dans l'esprit pour exposer une affaire, et la présenter sous le jour le plus favorable. Durant le ministère de son frère, elle savait justifier sa conduite, le faire valoir, lui ramener, par ses attentions et par des prévenances de la plus gracieuse simplicité, ceux que la légèreté de son caractère, et ses propos, quelquefois indiscrets, aliénaient.

Ses récits étaient attachants, son style simple et naturel; jamais elle ne montra de prétentions à l'esprit; renfermée dans la sphère du sien, elle n'en franchissait point les limites. N'allant pas à la cour depuis le renvoi de son frère, les gens qui étaient dans la plus grande faveur, lui rendaient des devoirs empressés et ambitionnaient son suffrage. Personne n'a été plus fidèle en amitié, et plus dévoué à ses amis. On ne vantait point son esprit, on ne citait point ce qu'elle disait; mais on recourait à son conseil, on était flatté de son approbation, et on avait la plus grande confiance dans ses lumières. Sa discrétion reconnue lui procurait une foule de confidences importantes, et personne dans Paris n'était aussi exactement instruite de ce qui se passait de plus

secret à la cour. Sa chambre était un centre où tout aboutissait depuis trente années; et jamais un homme d'une réputation équivoque n'y fut admis. La fierté de son caractère se soutint dans la prison, elle montra à sa mort le plus grand courage, et un dévouement héroïque pour son amie la duchesse du Châtelet. Interrogée au tribunal révolutionnaire, elle n'essaya pas de se justifier [1]. Il serait inutile, dit-elle aux juges, que je parlasse de moi; mais je dois à la vérité de dire que l'on ne peut rien imputer à madame du Châtelet, qui n'a jamais pris part aux affaires publiques, qui n'a jamais connu l'esprit de parti, ni participé à aucune intrigue. Il y a des gens aussi innocents qu'elle, mais il n'y en a pas que leur caractère, leur manière de vivre rendent moins susceptibles d'accusation et même de soupçon. Madame de Grammont avait engagé son amie à revenir en France; et se reprochant sa mort avec désespoir elle fut insensible à la sienne [2].

[1] N'as-tu pas, lui demanda-t-on, envoyé de l'argent à des émigrés ? — « J'allais dire que non, répondit-elle; mais ma vie ne vaut pas un mensonge. » De pareils mots effacent bien des fautes.

[2] Voir sur le caractère et la vie de madame la duchesse de Grammont, outre l'indiscret Lauzun, les *Souvenirs* du marquis de Valfon, p. 405.

LE MARÉCHAL DE RICHELIEU [1]

La vie d'un homme célèbre n'intéresse souvent que ceux qui ont suivi la même carrière, et n'offre rien qui puisse être instructif pour le philosophe et l'homme du monde. Le maréchal de Richelieu est intéressant dans tous les rapports. Il a vécu sous trois règnes, et sa vie, liée à tous les événements de son temps, devient une histoire générale. L'homme de guerre y trouve des faits importants sur la plupart des campagnes pendant soixante années. Le politique y voit des négociations et des détails curieux sur deux cours, et sur l'état de l'Europe à différentes époques. Le courtisan y découvre les ressorts qui ont déterminé les résolutions de la cour, le secret des cabales, les principes de faveur auprès des princes, et les jeux de la fortune. Enfin, les femmes lisent avec intérêt la vie d'un homme que les agréments

[1] Ne se trouve pas dans les *Œuvres*. Il faut lire sur Richelieu le fragments de Rulhière, le portrait (un des meilleurs) par le duc de Lévis (édit Barrière, p. 262) et les *Memoires* de Besenval (même éd. p. 32 et suivant).

de la figure et de l'esprit, ses manières séduisantes et sa politesse ont rendu longtemps cher à leur sexe. Ces soins, cet empressement auprès des femmes, cette occupation de leur plaire, cette adroite imitation de l'amour, dont on a fait un art qui remonte aux temps de la chevalerie, ce jargon respectueux qui s'allie avec l'expression du désir, la galanterie enfin est un des principaux traits de son caractère.

A peine sorti de l'enfance, il fixe l'attention d'un vieux monarque rassasié de gloire, à qui une longue expérience avait appris à connaître les hommes. Il excite l'intérêt d'une femme que son esprit et sa beauté avaient élevée jusqu'au trône. Peu d'années après, Richelieu se trouve impliqué dans une conjuration qui avait pour objet d'ôter la régence au duc d'Orléans, et d'assembler les états-généraux. L'amour veille sur ses jours; il l'arrache au danger, et le fait sortir de prison. Nommé ambassadeur, il se distingue par sa sagacité, étonne par sa magnificence. Il soutient avec fermeté la préséance de la couronne, et fait échouer les folles entreprises de Riperda, de cet homme dont la fortune rapide, l'élévation et la chute présentent l'idée d'un songe. Enfin, par sa dextérité, Richelieu parvient à faire obtenir au premier ministre de France la poupre romaine. De retour à Versailles, il est dans l'intimité d'un jeune roi qui voit en lui l'homme le plus brillant de sa cour par ses talents et les grâces de l'esprit; un homme dont il a admiré les dépêches au conseil, que ses ministres consultent, et dont les femmes se disputent la con-

quête. Richelieu est l'âme des plaisirs, l'arbitre du goût; c'est le modèle que la jeunesse se propose. Dans une nation légère, facile, changeante, où l'homme qui brille un jour perd le lendemain tout son lustre, Richelieu semble l'assujettir et la fixer en sa faveur. Il survit à toutes les révolutions des goûts. L'éclat qui subjugue la multitude se mêle à toutes ses actions, embellit les grandes, et fait ressortir les plus petits détails de sa vie. Épris des plaisirs, il n'en est point l'esclave; il les quitte pour les affaires ou pour les fatigues de la guerre, et il montre, au milieu des dangers, un courage froid et sans faste. Courtisan habile, homme aimable dans la société, héros à Fontenoi, défenseur de Gênes, vainqueur à Mahon, général politique, ami constant, protecteur et confident de l'homme le plus célèbre de son siècle par les talents de l'esprit, tels sont les traits qui caractérisent Richelieu, que ses agréments, sa valeur, son esprit, ont fait justement nommer l'Alcibiade de son siècle.

AUTRE PORTRAIT DU MÊME, PAR UNE FEMME [1]

Dans les mille et un portraits donnés, repris, vendus par monsieur le maréchal de Richelieu, n'ai-je pas toujours ouï dire qu'il n'y en eut jamais de parfaitement ressemblant? J'en cherchais la raison, et j'ai pensé qu'il fallait donc qu'il eût manqué quelque degré de force au coloris de la galanterie, aux traits de l'amour, ou au vernis de la coquetterie, et qu'il fût réservé au pinceau seul de l'amitié de tracer avec justesse l'objet qui en est le plus digne. Ce genre de sentiment peut faire passer légèrement sur les grâces enchanteresses de sa figure, sur cette physionomie fine et perçante qui jusqu'au fond des cœurs semble porter le flambeau du jour, sans que rien puisse échapper à sa pénétration; qui annonce

[1] Madame de Monconseil. Ce portrait a paru piquant, quoique incorrectement écrit; 1° parce qu'il est de la main d'une femme; en second lieu, parce qu'il présente le Maréchal sous un aspect tout différent de celui où l'on a coutume de l'envisager. (*Note du premier éditeur.*) Il ne se trouve pas dans *les Œuvres*. Il est attribué à une madame de Monconseil. Il faut lire évidemment Mauconseil. C'est sans doute celle que madame la vicomtesse de Noailles, dans son *Essai sur la vie de la princesse de Poix*, dépeint ainsi. « Sa mère était une belle femme de beaucoup d'esprit, qui avait épousé un vieux mari. »

cet esprit sublime et brillant, cette imagination vive et légère, fille des grâces immortelles, et sûre comme elles de toujours plaire; ce génie qui embrasse tout, et qui, par sa force, son élévation et son étendue, serait capable de réunir tous les divers talents, si le goût excessif du plaisir ne semblait s'opposer aux grandes choses où l'élévation de son âme pourrrait le conduire. Je sens l'impossibilité de trouver des couleurs pour tracer même l'ébauche de cette âme si grande, si noble, si magnanime. Elle est, ainsi que la plupart des grands caractères, formée de qualités contraires, mais réunies au plus haut degré où elles puissent subsister sans se détruire. L'intrépidité est un de ses moindres traits; et quoique son esprit ne soit ni moins ferme, ni moins élevé que son cœur, il est souple, liant, orné du désir et du don de plaire, auquel il joint un genre d'agrément personnel à lui, puisque ce n'est qu'à force de séduction, et qu'en devenant, pour ainsi dire, l'esprit créateur des autres, qu'il laisse entrevoir toute la supériorité du sien. Pendant que son éloquence saisit l'imagination et assure son triomphe, l'ambition, cette passion des grandes âmes, est sans doute la sienne; mais elle est produite en lui plutôt par un amour excessif de la gloire que par aucun autre motif; car son génie est trop élevé pour être gouverné par l'amour-propre. Vif, léger, inconstant en amour, tendre et fidèle en amitié, ardent, à servir ses amis, prompt à s'acquitter de la reconnaissance, plein d'adresse et de capacité, fertile en res-

sources et en expédients, l'âme ferme, le cœur rempli de passions, et un génie puissant pour se faire aimer, voilà les grands traits qui caractérisent son portrait, où l'amitié a rempli fidèlement sa tâche, quoique l'art du peintre se soit trouvé trop faible pour atteindre à la force de l'original.

LE COMTE D'ARGENSON

Ce ministre descendait d'une famille ancienne et illustre que des circonstances particulières avaient, depuis un demi-siècle, fait entrer dans la magistrature. Le comte d'Argenson était le second fils du garde des sceaux de ce nom, qui avait été mis par le régent à la tête du conseil des finances, après avoir exercé avec succès pendant longtemps, la lieutenance de police. Né avec un génie facile, et le talent des affaires, le comte d'Argenson réunissait la profondeur aux qualités aimables qui procurent des succès dans le monde. Ambitieux, paresseux, il abandonnait souvent le travail pour ses plaisirs; mais la facilité de son génie et son coup d'œil perçant suppléaient à l'application. Désintéressé, il ne voyait dans les grandes places que de l'éclat, et des moyens de satisfaire son goût pour le plaisir. Il était singulièrement porté à l'intrigue, et s'était fait un grand parti dans le clergé dont il soutenait les intérêts en toute occasion. Il croyait cet ordre attaché à la monarchie par ses principes et son intérêt, et il le soutenait encore par opposition à son rival le garde des sceaux Machault. Le comte d'Argenson était homme à bons

mots, et quelquefois ces mots, qui ne paraissaient à plusieurs que plaisants, renfermaient de profondes sentences politiques ou morales. Le maréchal de Saxe ne pouvait s'accorder avec lui et en parlait avec mépris, comme d'un légiste qui voulait se mêler de la guerre; mais il faut distinguer la partie administrative d'avec l'exécution, et ce qui est métier; et la première de ces parties constitue l'art des gouvernements, et exige les talents de l'homme d'état, sans qu'il soit nécessaire d'y joindre ceux de général. Le comte d'Argenson avait acquis un grand ascendant sur l'esprit du roi, à sa maladie de Metz, par les marques d'attachement qu'il avait données à ce roi mourant. Le souvenir de son zèle, l'idée de ses talents, l'agrément qu'il savait mettre dans son travail, dont il faisait un amusement pour le roi, le soutinrent longtemps contre la marquise de Pompadour. Louis XV fut assassiné, et le garde des sceaux fut renvoyé quelques jours après, par les intrigues de la marquise, mécontente de la froideur que lui avait marquée le ministre dans un moment où elle craignait d'être sacrifiée à la cabale des dévots. Incertaine des dispositions du monarque, encore effrayée de son assassinat, elle sentit que le comte d'Argenson, débarrassé d'un rival, par le renvoi du garde des sceaux, serait le maître des affaires dans un moment où la guerre multipliait ses relations avec le roi; elle crut devoir se raccommoder avec lui, et chargea l'abbé de Bernis de cette négociation. Il fut reçu avec hauteur du

comte d'Argenson, qui crut n'avoir plus aucun ménagement à garder, et jugea, par cette démarche, de l'inquiétude où se trouvait madame de Pompadour. L'abbé de Bernis ne crut pas devoir lui faire part du peu de succès de ses propositions, et lui conseilla de parler elle-même au comte d'Argenson. La conversation ne fut pas longue. Le ministre répondit avec froideur à madame de Pompadour, et lorsqu'elle lui dit, pour l'engager à se réunir à elle pour le bien des affaires : « Nous aimons tous deux le roi, » il lui répondit d'un ton railleur : « Je vous plains, ma-« dame, si vous l'aimez autant que je l'aime, » ce qui lui faisait entendre clairement que le roi était refroidi pour elle. La marquise à ces mots, vivement irritée, quitta monsieur d'Argenson, et alla tout en larmes trouver le roi. Elle se plaignit à lui de la hauteur et du dédain d'un ministre qui, se croyant nécessaire, abusait de l'ascendant que lui donnaient les circonstances. Elle obtint enfin, mais avec peine, son renvoi. Il paraît qu'une circonstance décisive et fortuite concourut puissamment à déterminer le roi. Un courrier du comte d'Argenson, qui avait été gagné, remit ce même jour à madame de Pompadour une lettre de ce ministre à la comtesse d'Estrades, sa maîtresse, qui était exilée. Madame de Pompadour la porta au roi qui ne dut pas être satisfait des expressions de son ministre. Il mandait à sa maîtresse le renvoi du garde des sceaux, en ces termes : « L'indécis est enfin décidé; « le garde des sceaux est renvoyé, vous allez revenir,

« ma chère amie, et nous serons les maîtres du tripot. » Beaucoup de gens ont douté de cette lettre et le comte d'Argenson l'a toujours niée ; mais aussi des personnes très-instruites garantissent le fait, et j'ajouterai, à l'appui, que six ans après cet événement, une personne digne de foi m'a raconté qu'ayant représenté au roi que M. d'Argenson aurait besoin de revenir à Paris pour sa santé, il tira à ce sujet une lettre de ce ministre qu'il lui lut, et qui contenait des assurances du plus grand attachement pour la personne du roi. « Mensonge! lui répondit brusquement le roi, j'ai dans ce secrétaire des preuves de son mépris. » Ce terme paraîtra bien extraordinaire ; j'en ai fait l'observation à la personne qui me l'a plusieurs fois confirmé, et elle en était aussi surprise que moi. La permission fut refusée et ne fut accordée qu'en 1765, après la mort de madame de Pompadour, et peu de temps avant celle de ce Ministre. A une grande expérience d'affaires de tout genre, à la sagacité la plus pénétrante et aux grâces de l'expression, M. d'Argenson joignait un extérieur noble et imposant, et des manières agréables. Il avait et le talent de s'approprier les idées d'autrui et celui de tirer parti des connaissances des autres, de manière qu'il ne paraissait jamais neuf sur aucun sujet, dès qu'il avait le temps de prendre des instructions. Son esprit ne s'était pas borné aux affaires ; mais la variété des connaissances, et son goût pour les lettres, ne contribuèrent pas à adoucir les chagrins de son exil. L'ambition qui le dominait

l'a tourmenté jusqu'au dernier moment. Il avait un talent particulier pour la raillerie, et le don des reparties fines et spirituelles. Un jour il voit arriver chez lui le maréchal de Lœwendahl, qui lui porte des plaintes des propos qu'on se permet contre lui, et des chansons injurieuses qu'on fait et qu'on chante publiquement. Il prie le Ministre de parler à quelques personnes qu'il lui cite, et de les menacer du ressentiment du roi si elles continuent à parler de lui comme d'un pillard. « Que voulez-vous, lui dit froidement d'Argenson, vous n'êtes pas le seul qu'on calomnie, ne dit-on pas que j'ai la ...? Laissons les dire. » Dans ce moment, le Ministre était dans les remèdes, et n'en faisait point mystère. Un jour, il était à dîner chez la marquise de Berville, sa parente, on lui amena la fille de cette dame, et quelqu'un lui ayant fait son compliment sur ce qu'il avait une aussi jolie nièce, et qui promettait autant, le comte d'Argenson, qui savait par expérience que l'esprit et la beauté sont souvent de funestes dons, et surtout dans un siècle corrompu, répondit avec finesse : « Nous espérons bien qu'elle « nous donnera du chagrin. » L'abbé Desfontains, à qui il réprochait ses écrits satiriques, s'en excusa en disant : « Il faut bien que je vive. » Le comte d'Argenson lui répondit : « Je n'en vois pas la nécessité. » Un jour, Moncrif, qui avait fait une histoire ridicule des chats, lui demanda la place d'historiographe. « Bon ! lui dit-il, si c'était celle d'historiogriphe. » Le même auteur lui apporta un livre qu'il avait composé,

intitulé : *Des moyens de plaire.* « Mon pauvre Moncrif, lui dit le comte d'Argenson, vous êtes « comme les alchimistes qui écrivent sur les moyens « de faire de l'or, et qui meurent de faim. » Lorsqu'il était lieutenant de police, il y eut une émotion populaire causée par la cherté du pain. Un grand nombre de femmes et d'ouvriers, et gens du peuple de toute espèce, se rendit chez lui et assiégeait sa porte en faisant de grands cris. Monsieur d'Argenson se présente pour les calmer, et apercevant au nombre des plus échauffés, une grosse femme à moitié ivre, qui avait une face large et bourgeonnée, il s'approche d'elle, la prend par la main ; la montre au peuple en disant : « Mes amis, ne voilà-t-il pas une bonne figure pour crier famine. » Le rire succéda aux cris, en contemplant cette figure faite pour représenter l'abondance, et le lieutenant de police en profita pour calmer le peuple. Le comte d'Argenson, un jour, s'entretenait avec son fils, le marquis de Voyer, de ce qu'il avait fait dans son ministère, de diverses opérations brillantes et inutiles. « Ne pensez-vous pas, mon fils, lui dit-il, dans une explosion d'amour-propre, que je suis véritablement né pour être le ministre d'un grand roi ? » Le marquis de Voyer lui répondit : « Oui, mon père, « vous étiez fait pour être mon ministre. » J'ai parlé des talents, de l'esprit du comte d'Argenson, et je n'ai rien dit de son âme, de son caractère. Il n'avait aucun des vices qui tiennent à la domination d'un vil intérêt. Voilà le beau côté ; mais il n'avait aucun

principe moral, et tout cédait à son ambition ou à son goût effréné pour les plaisirs des sens.

Monsieur d'Argenson n'a aucun des défauts des âmes faibles; il n'est susceptible que de passions fortes, et ne peut être remué que par de grands objets. Né haut et ambitieux, il ignore les petitesses de la vanité et le manége de l'intrigue. Ses talents sont le seul moyen dont il se sert pour arriver à la fortune, parce qu'il sent que ce moyen lui suffit.

Ce n'est pas par comparaison, ni par réflexion, qu'il a bonne opinion de lui-même; c'est, pour ainsi dire par un certain instinct qu'il a de ce qu'il vaut.

Il se croit capable de tout savoir; mais il ne croit savoir que ce qu'il sait.

Peu curieux de se faire des partisans fanatiques, il ne met aucune charlatanerie dans ses actions.

Son esprit a plus de force que d'activité; malgré son ambition, son penchant le porte à la paresse. Ce contraste de passions est peut-être ce qui contribue le plus à former un grand homme; il sert à régler les mouvements, sans affaiblir les ressorts.

Son courage est, comme ses autres qualités, d'un genre supérieur, et de l'espèce qui convient à sa place. Ce n'est point cette témérité qui aveugle sur le danger; c'est un sang-froid qui le fait prévoir et prévenir; c'est une fermeté d'âme qui le fait surmonter lorsqu'il arrive.

Son âme est peu sensible; son cœur n'est pas fort tendre; l'amitié le flatte plus qu'elle ne le touche : elle est un témoignage non équivoque de ce qu'il vaut.

Il est peut-être le seul homme qui puisse se passer de confident. Il n'est point entraîné à la confiance, ni par le plaisir d'épancher son cœur, ni par le besoin de conseil, ni par la difficulté de renfermer ses secrets.

Personne n'est plus prudent, n'a l'air moins mystérieux, et n'est plus exempt de fausseté.

Sa figure est belle, sa physionomie noble, ses manières simples. Son imagination est plus vive qu'abondante ; il parle peu ; mais ce qu'il dit est toujours plein de force et de justesse. Ce sont, pour l'ordinaire, des traits et des bons mots qui se font applaudir, mais qui souvent embarrassent, nuisent à la conversation, font qu'on le quitte mécontent de soi, et qu'on s'accoutume difficilemement à lui. Son humeur cependant est douce et égale ; ses procédés sont francs et généreux. On peut commencer avec lui par le craindre, mais il faut finir par l'aimer.

L'élévation de ses sentiments, les lumières de son esprit répondent assez de sa droiture et de sa probité, indépendamment de tout autre principe.

La nature l'a fait un grand homme ; c'est à la fortune à le rendre illustre [1].

[1] Il faut lire sur d'Argenson, au point de vue intime et anecdotique, les *Mémoires* de Marmontel et les *Mémoires* récemment publiés du marquis de Valfous.

LE COMTE DU BUAT [1]

I

La satisfaction que m'avait causée la lecture des ouvrages du comte du Buat me fit désirer de le connaître, et il accueillit mes démarches avec bonté ; je n'ai point vu d'homme plus simple dans ses manières et qui eût moins d'empressement à montrer son savoir. Il me raconta que, passionné dès sa jeunesse pour l'étude de l'Histoire, il s'était enfermé en quelque sorte dans la Bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés et dans celle du Roi, depuis l'âge de dix-sept ans jusqu'à celui de vingt-trois; que, profitant ensuite des matériaux qu'il avait amassés et des réflexions que ses études lui avaient suggérées, il avait composé l'ouvrage des *Origines* [2]; il m'ajouta

[1] Ne se trouve point dans les *Œuvres*.

[2] Louis-Gabriel comte du Buat-Vonçay, né le 2 mars 1732, mort le 18 septembre 1787. L'ouvrage dont il est ici question est intitulé : *Les origines ou situation du gouvernement de la France, de l'Italie et de l'Allemagne*, 4 vol. in-12, La Haye, 1757. L'érudition y est entassée sans ordre, et la marche en est obscure; mais en le lisant avec attention, on est frappé de l'étendue des recherches qu'il a demandées. On y remarque une grande prédilection pour le gouvernement féodal. Du Buat et Boulainvilliers ont dû inspirer Montlosier.

ingénuement que le libraire n'ayant pu le vendre, il l'avait payé, et s'en était servi pour se chauffer. Mais il fut bien vengé quelque temps après ; plusieurs exemplaires ayant été répandus en Allemagne, où se trouvent beaucoup de savants publicistes, l'ouvrage fut recherché ; il y acquit la plus grande comme la plus juste célébrité, et ce furent les Allemands qui firent connaître aux Français un ouvrage, qui ne méritait pas le sort auquel l'indifférence et la légèreté l'avaient d'abord condamné. Des faits peu connus y sont exposés ou rétablis d'une manière aussi vraie qu'attachante, et la plupart des historiens, qui ont embrassé le vaste champ de l'Histoire Universelle, ne paraîtront, après du Buat, que des compilateurs sans lumière.

LE DAUPHIN, PÈRE DE LOUIS XVI [1]

Ce prince avait naturellement de l'esprit. Il s'exprimait avec facilité et même éloquence lorsqu'il était animé. Marié, en premières noces, à une infante d'Espagne dont il n'eut point d'enfants, il épousa, en février 1747, Marie-Joséphine de Saxe, qu'il aima tendrement. Dès lors il se concentra dans son intérieur. Tous ceux qui crurent avoir à se plaindre de la cour, s'attachèrent au Dauphin ; les dévots s'empressèrent de le capter, et il se trouva ainsi, sans en avoir formé le projet, et même sans le savoir, chef d'un parti de frondeurs, qui le représentaient comme le protecteur des mœurs et le zélé défenseur de la religion. Le Roi, voyant dans son fils des dispositions qui semblaient l'éloigner de lui, le traita avec froideur et le Dauphin a passé vingt années de sa vie à ne voir le Roi que pendant quelques moments et comme courtisan. Renfermé dans ses appartements, il s'appliquait à la lecture, et avait des entretiens avec quelques

[1] Ne se trouve pas dans les *Œuvres*.

hommes instruits. Mais sa répugnance connue pour ce qu'on appelait *les philosophes,* ne permettait pas que beaucoup de gens d'un grand mérite eussent accès auprès de lui. L'évêque de Verdun, Nicolaï, et le comte, depuis maréchal du Muy, qui, tous deux, avaient de l'esprit et de l'instruction; l'abbé de Saint-Cyr, homme érudit, mais superstitieux et peu éclairé, formaient, avec le duc de la Vauguyon, la société du Dauphin. Ce prince avait acquis des connaissances, et l'instruction était jointe en lui à des principes de vertu qui n'étaient combattus par aucune passion. Dans sa première jeunesse, il s'était plu à chanter des psaumes, parce qu'il avait une de ces voix fortes et étendues, appelées *basses-tailles.* Il contrefaisait, pour s'amuser, les basses-tailles de la Chapelle du roi; et ceux qui l'entendirent par hasard, publièrent que c'était un *vrai bigot,* qui ne s'occupait qu'à chanter vêpres. Cette impression, une fois donnée dans le public, resta; mais si le Dauphin était dévot, il n'était rien moins qu'intolérant, et j'en vais donner une preuve choisie parmi beaucoup d'autres. Il avait témoigné des bontés à un jeune homme qui passait pour spirituel et instruit, et avec lequel il s'entretenait quelquefois. Il lui demanda un jour : « Connaissez-vous M. de Silhouette? » Le jeune homme répondit qu'il le connaissait par ses écrits. « Il prétend, ajouta M. le Dauphin, que lorsqu'on sait bien le droit naturel, on en déduit très-aisément tout le droit civil. » Comme le jeune homme avait envie de briller à quelque prix que ce fût, il répliqua qu'il

n'y avait d'autre droit naturel que celui de la force, et que le droit civil était purement conventionnel. « Et la religion, demanda le Dauphin ? — Les religions, répondit le jeune homme, se ressemblent toutes par l'excellence de la morale, et, par conséquent, cela ne prouve rien pour aucune. » Il n'eut pas plutôt prononcé ces mots, qu'il sentit son imprudence, et se tut quelques moments. « Eh bien! reprit le Dauphin, vous ne dites plus rien, et j'en vois la raison : on vous a dit que j'étais très-dévot, et vous croyez m'avoir scandalisé. Il est vrai que vous vous êtes fort aventuré; mais tâchez de soutenir votre thèse, ajouta-t-il en riant, et je soutiendrai la mienne. »

Un jour le Dauphin était appuyé sur le grand balcon du château de Bellevue, les yeux fixés sur Paris. Un homme qui le voyait familièrement s'approcha de lui et lui dit : M. le Dauphin a l'air bien pensif? « Je songeais, répondit ce prince, aux délices « que doit éprouver un souverain, en faisant le bon« heur de tant d'hommes. »

Le Dauphin paraissait fatigué de sa position : il était sans crédit, et ne faisait rien pour en obtenir. Il n'avait aucun des goûts qui, en donnant des occupations agréables, excluent l'ennui. Le Roi était encore jeune; il pouvait vivre longtemps, et c'était autant de langueur pour le Dauphin. Le dégoût de la vie s'empara de lui, et contribua peut-être à abréger ses jours. J'entrerai dans quelques détails sur les circonstances de sa mort, parce qu'une partie de l'Europe a été persuadée qu'il avait été empoisonné.

Le Dauphin triste, ennuyé, et ne cherchant point à se distraire, était tombé dans une mélancolie qui altérait sa santé. Dans le même temps, une dartre lui survint au-dessous du nez, et voulant la faire disparaître, il usa secrètement d'une drogue de charlatan. La Dauphine en fut instruite, et comme elle en connaissait le danger, elle s'empara de la drogue et la jeta. Le Dauphin se fâcha, se fit rapporter la même drogue, et continua de s'en servir. La dartre disparut, mais l'humeur passa dans le sang, et se jeta sur la poitrine. Bientôt après, le Dauphin commença à tousser, et sa mélancolie lui fit rejeter tout conseil. Le Roi chargea son premier médecin Sénac [1], pour qui le Dauphin avait de l'amitié, de le voir, et de lui parler de son état, et de la nécessité d'un régime suivi. Le Dauphin lui dit : « Je serai toujours fort « aise de vous voir pour causer de littérature et « d'histoire avec vous : mais mon appartement vous « sera fermé si vous me parlez de ma santé. » Il insista, et le Dauphin lui dit avec vivacité de s'en aller. L'humeur dartreuse rentrée et un rhume négligé altérèrent de plus en plus sa poitrine. Le Roi, alarmé, fit encore parler à son fils par son premier médecin, qui, se rappelant les ordres de M. le Dauphin, fit semblant de s'adresser à un personnage de la tapisserie, et se mit à lui prédire tout ce qui arrivait d'un mal de poitrine négligé ; le Dauphin lui dit : « Je vous ai défendu de me parler de ma santé. »

[1] Père de l'auteur. Le jeune homme est l'auteur lui-même.

— « C'est à Alexandre que je parle, dit Sénac. » Le Dauphin rit de ce détour inspiré par l'attachement, et Sénac finit, en disant qu'il ne serait plus temps dans deux mois, et qu'Alexandre mourrait. La cour alla à Fontainebleau au mois d'octobre 1765, et la maladie avait fait de si grands progrès, qu'il n'y eut bientôt plus d'espoir. Le Dauphin alors, voyant la mort s'approcher, se soumit à tous les remèdes qu'on lui proposait; mais il était trop tard, et, le 20 décembre, il mourut comme tous ceux qui ont le même genre de maladie et par les mêmes gradations. Enfin l'ouverture de son corps prouva incontestablement qu'il était mort d'un ulcère au poumon.

La calomnie, qui attribuait au duc de Choiseul la mort du Dauphin, a été fort répandue [1]; on prétend même que cette fâcheuse idée fut la cause de l'éloignement de Louis XVI pour ce ministre, tandis que cet éloignement n'avait d'autre principe qu'une discussion dans laquelle il avait manqué de respect au Dauphin. Louis XVI dit un jour, en parlant de M. de Choiseul : « Je dois à la mémoire de mon père de ne « jamais approcher de ma personne un homme qui « lui avait manqué, et qui s'était déclaré insolemment « l'ennemi du fils de son souverain. »

[1] On trouve dans madame Campan (éd. Barrière, p. 389), une dissertation en forme sur les causes naturelles de la mort de ce prince.

STANISLAS-AUGUSTE, ROI DE POLOGNE[1]

On répète sans cesse que le feu roi de Pologne était un homme aimable, mais qu'il n'avait pas les qualités d'un roi ; et sa nation, aigrie par le malheur, lui attribue sa destruction. Il semblerait, à entendre plusieurs personnes, que ce prince malheureux n'était fait que pour briller dans un souper de Paris. Le philosophe, loin de souscrire à ce jugement, considèrera, après un mûr examen, Stanislas-Auguste comme un des hommes les plus rares sur tous les trônes de l'univers. En effet, supposons ce prince né en France, héritier de cette couronne après Louis XIV, et lui succédant : quel enthousiasme n'eût-il pas excité ? Son éloquence aurait fait naître l'admiration, comparée à quelques phrases courtes et nobles de Louis XIV. Il aurait parlé la langue des savants en s'entretenant avec eux, tandis que Louis ne leur parlait qu'en protecteur, qui n'a pas la plus légère teinture des arts et des sciences. Avec une bienfai-

[1] Ne se trouve pas dans les *Œuvres*.

sance supérieure à celle de ce roi, il aurait eu sa magnificence, et n'aurait eu qu'à jouir des grandes dépenses de Louis en bâtiments. Il n'aurait point accablé le peuple d'impôts pour en construire. La paix établie dans l'Europe, fatiguée, après douze années de guerre et un long épuisement de ses peuples, aurait laissé à ce prince le temps de réparer les maux de la France. Les moyens d'y subvenir lui auraient été présentés par une foule de gens éclairés, et son discernement lui aurait fait choisir les meilleurs. Les savants, les artistes encouragés, auraient pris un nouvel essor ; l'enchantement des courtisans, flattés d'être admis dans l'intimité d'un roi qui connaissait le prix de l'amitié et les charmes de la société, n'aurait point eu de bornes. Les étrangers, accueillis avec bonté et flattés d'entendre parler leur langue, auraient publié au loin ses louanges. Des opérations utiles, mûries déjà par le temps et adoptées par le roi, des abus proscrits depuis longtemps par l'opinion et déracinés, auraient signalé le règne de Stanislas. Doué d'un discernement juste, il aurait fait un heureux choix de ministrès, et leurs talents, confondus avec les siens, auraient étendu et assuré sa gloire. La prépondérance d'une aussi puissante nation que la France, après dix ans de paix, aurait rendu Stanislas l'arbitre de l'Europe. On l'aurait comparé à ses prédécesseurs, et Henri IV excepté, il aurait obtenu sur eux la préférence. Sa figure majestueuse, ses connaissances, son éloquence en plusieurs langues, sa bienfaisance, son amour éclairé pour les

arts, lui donnaient réellement la supériorité. Louis XIV avait plus d'âme que de génie, plus de jugement que d'esprit ; et ce prince a dû infiniment à des circonstances qui ne se rencontreront peut-être plus dans vingt siècles. Il est venu au moment où l'esprit humain, après avoir approfondi et admiré les anciens sans rien produire, fort de ses connaissances acquises, avait pris son élan, et où, le règne des érudits passé, c'était au génie à se montrer. Tout a été favorable à Louis : les richesses de son royaume en numéraire étaient immenses, ce qu'on ignore en général. Les beaux esprits, les belles femmes, les grands généraux se trouvèrent, en quelque sorte, rassemblés par la destinée pour former son cortége. Stanislas, éloquent, spirituel, généreux, loin d'avoir aucun de ces avantages, régnait sur une nation brave, à la vérité, mais turbulente et fière, d'une indépendance funeste, sans généraux et sans troupes disciplinées, au moment où des voisins puissants l'entouraient de trois grandes armées renommées par leur discipline, par le choix et la beauté des hommes qui les composaient, et par l'habitude d'une tactique supérieure à celle des anciens temps. Une position si désavantageuse a fait naître l'ambition de ses puissants voisins ; et sans moyens de défense, trompé dans ceux qu'on lui avait promis, il a succombé. Pour comble de malheur, la France, indolente, abandonna cet ancien allié, et dès lors son royaume devait être la proie de l'ambition.

Titus a tenu deux ans les rênes de l'Empire romain,

et il a laissé un souvenir consolateur pour l'humanité ; la sensibilité de son âme fait toute sa grandeur. Stanislas a le même droit à l'amour des humains. Les hommes et les choses se refusaient à ce qu'il jouât un grand rôle. Il a manqué, dit-on, de caractère : je ne sais si, dans l'intérieur de son palais, il a cédé à des sollicitations importunes ; mais sur le trône il a eu des principes constants, et il ne s'en est écarté que forcé par les plus impérieuses circonstances. Catherine n'a jamais pardonné à Stanislas d'avoir refusé de commander son armée contre les Turcs ; et c'est un trait de caractère que d'avoir bravé l'injuste colère d'une souveraine toute-puissante. Stanislas objectait, avec raison, que la nation polonaise n'étant point en guerre avec les Turcs, son roi ne pouvait prendre les armes contre eux. Repnin, Stakelberg, ambassadeurs de Catherine, s'associèrent à la souveraineté de la Pologne, dictèrent impérieusement les volontés de la czarine à un monarque sans troupes et sans moyens. Que pouvait Stanislas? — Mourir en roi, dira-t-on, et non pas louvoyer au milieu des orages. Mais il faut avoir une armée quelconque, et que cette armée ait quelque proportion avec celle de l'ennemi. Quelles troupes Stanislas pouvait-il opposer à deux cent mille Russes? Il n'y a d'autre gloire pour un souverain que celle des armes ; et dans un autre siècle, dans ce siècle même, si la France ne l'eût pas abandonné, il aurait pu avoir un règne paisible, qui lui aurait permis de développer et ses vertus et ses talents ; d'améliorer, sans de brusques innovations,

le sort de ses sujets, et de répandre parmi eux les lumières des autres pays. Sobieski même, dans les circonstances où s'est trouvé Stanislas, n'aurait pu sauver son pays, à moins qu'on ne suppose qu'il eût eu des troupes réglées, exercées et disciplinées comme celles de ses puissants voisins, et qu'il eût pu se procurer les moyens de les solder.

GUSTAVE III, ROI DE SUÈDE[1]

La physionomie de Gustave était noble et spirituelle, agréable même, quoiqu'il y eût quelque chose de défectueux dans un côté de son visage. Le port de sa tête avait de la noblesse, ses yeux étaient vifs, son geste et sa parole s'animaient facilement. Son esprit était prompt et pénétrant, son cœur généreux et sensible, sa valeur, du nombre et du genre de celles qu'on cite. Son caractère était ardent, et s'irritait promptement par les difficultés. L'amour de la gloire était son sentiment dominant, et le souvenir de Vasa, de Gustave, de Charles XII, enflammait son imagination du désir passionné d'être mis un jour au même rang qu'eux dans l'histoire. Gustave possédait plusieurs langues, et s'exprimait avec éloquence dans la sienne et dans la langue française. Versé dans la littérature de cette nation, il n'avait point négligé celle de son pays; ambitionnant tous les succès, ceux de la guerre et de la politique,

[1] Ne se trouve pas dans les *Œuvres*. On lit dans les *Souvenirs et Portraits* du duc de Lévis (éd. Barrière, p. 317), un autre portrait du roi de Suède.

flatté de plaire par les agréments, il ne dédaignait pas ceux de la société. A son début sur le trône, il s'était signalé par une entreprise qui exigeait la plus grande sagesse dans la combinaison du plan ; beaucoup d'habileté dans le choix des circonstances, des moyens et des instruments; de la résolution dans l'âme, du courage et de la prudence. Quelques années après, ses canons avaient fait trembler les vitres du château de la superbe Catherine, et il avait humilié son amour-propre, en menaçant sa capitale, qu'elle fut au moment de quitter. Un officier qui était auprès de lui, à la fameuse bataille navale de Svenksund, m'a rapporté un trait qui prouve combien Gustave était maître de sa tête aux approches du danger. Côtoyé par la flotte russe, plus forte que la sienne, il se voyait dans l'impossibilité d'éviter le combat, et comme, malgré sa bravoure, il ne pouvait se faire illusion sur l'infériorité de ses forces, l'issue au moins douteuse de l'affaire ne laissait pas que de l'inquiéter. Dans cette situation critique, il ordonne aux officiers qui étaient auprès de lui sur le gaillard de son vaisseau, de le laisser seul, absolument seul, et de se retirer dans la chambre du conseil, jusqu'au moment où il jugerait à propos de les rappeler. Ils obéirent, et attendirent pendant très-longtemps, avec une impatience et une anxiété des plus vives, l'ordre du roi. La permission de reparaître étant enfin venue, ils trouvèrent Gustave se promenant les bras croisés, et dans un maintien qui annonçait la plus profonde méditation. Il les regarde en souriant,

et les défie de deviner de quoi il s'était occupé pendant leur absence : nul, en effet, n'y put parvenir. « Je m'occupais, dit le roi, à composer le discours « que j'adresserai au prince de Nassau lorsqu'il « m'aura forcé à me rendre. » Il en fut tout autrement : la flotte russe attaqua les Suédois ; mais Gustave se possédant aussi bien pendant l'action qu'auparavant, remporta une des plus mémorables victoires navales du dernier siècle. Sans l'horrible attentat qui termina ses jours, il est à croire que sa présence active à la tête des armées liguées contre la France, aurait donné plus d'énergie à leurs efforts, plus d'ensemble à leurs opérations, et surtout à leurs projets un but plus noble et plus désintéressé. Parmi les souverains, nul n'avait été plus sincèrement affecté que lui des outrages faits à Louis XVI et à la royauté. Il le connaissait personnellement, et avait été bien accueilli en France du temps de Louis XV. C'était en comptant sur l'appui et l'amitié du roi de France, patrimoine, en quelque sorte, des rois de Suède, depuis des siècles, qu'il avait combiné, avec l'ambassadeur de cette puissance, le plan qui du fauteuil d'un doge, si je puis m'exprimer ainsi, l'avait fait remonter sur un trône. Il avait été traité avec des distinctions personnelles et amicales par Louis XVI et sa compagne. Indigné comme roi, affecté comme ami, la délivrance de ces deux illustres prisonniers aurait été le seul motif de la part qu'il eût prise à la coalition, et il n'aurait approuvé ni l'esprit, ni les expressions du manifeste publié sous le nom du duc de Brunswick.

MONSIEUR DE MACHAULT

Ce ministre vit encore au moment où j'écris, et on lui demanda ses conseils, quelque temps avant le renvoi de monsieur Necker, lors des premiers troubles. « Il était, dit-il, bien imprudent de le rappeler ; mais il serait bien dangereux de le renvoyer. » Cette réponse prouve qu'à quatre-vingt dix ans monsieur de Machault conservait encore un jugement sain. Né d'une bonne famille de robe, ce ministre a suivi la carrière du conseil, et a été assez longtemps maître des requêtes. Il paraît que, livré au plaisir, mais sans scandale, il était né avec peu d'ambition. Le comte d'Argenson le força, en quelque sorte, à prendre l'intendance de Valenciennes. Il eut de la peine à quitter Paris, et trouvait toujours quelque prétexte pour éloigner son départ. Arrivé à Valenciennes, il se livra aux affaires avec plus d'application que ses confrères. J'ai vu, écrites de sa main, toutes les minutes de sa correspondance, qui montrent un homme appliqué et éclairé. Il se délassait le soir de ses occupations, dans la société d'une mademoiselle de la Grange,

chez laquelle il allait souper. Le roi vint à Valenciennes, pendant les guerres de Flandre, et connut M. de Machault. Quelque temps après, M, d'Argenson profita des bonnes dispositions du roi et le porta au ministère des finances. Monsieur deMachault, sur qui l'ambition n'avait encore aucune prise, consulta sa maîtresse. Fâchée de voir éloigner son amant, elle lui conseilla de refuser, et il écrivit pour remercier le roi, et lui manda que ce fardeau surpassait ses forces. Monsieur de Villeneuve avait refusé les affaires étrangères, et monsieur d'Argenson représenta au roi que ces refus discréditeraient le Gouvernement chez l'étranger et insista pour qu'on ordonnât à monsieur de Machault d'accepter. Le roi lui écrivit de nouveau, et il se rendit à Versailles. Monsieur d'Argenson croyait, par ce choix, s'assurer d'une créature, et augmenter son crédit par la dépendance où serait de lui le nouveau ministre; mais il ne connaissait pas monsieur de Machault, homme d'un caractère froid et décidé, et incapable de s'assujettir aux volontés d'un autre. Il trouva chez lui de la résistance, et monsieur de Machault secoua promptement le joug qu'on voulait lui imposer. Dès lors, monsieur d'Argenson et lui devinrent irréconciliables ennemis ; monsieur de Machault voulut forcer le clergé à faire des déclarations de ses biens pour l'assujettir aux impôts que payaient les autres contribuables. Monsieur d'Argenson soutint le clergé, et adressa au roi, en particulier, un mémoire dont j'ai la minute, dans lequel il développa de grands

motifs de ménager le clergé, et s'appuie sur des principes vraiment lumineux et profonds. La marquise de Pompadour était depuis un an environ maîtresse déclarée du roi, et n'avait aucun traitement. Elle lui donnait à souper, faisait une grande dépense, avait acheté de la vaisselle, des équipages, des chevaux, et tout cela à crédit. Monsieur de Montmartel lui fournissait de l'argent; mais le roi, par une suite de l'indolence qui le caractérisait, n'avait pas imaginé de pourvoir à sa dépense, et elle n'osait entamer cet article avec lui. Un jour qu'elle avait reçu une lettre de Montmartel disant qu'il était en avance de six cent mille livres, le contrôleur général Machault la trouva fondant en larmes et lui en demanda la raison, et elle lui expliqua ses embarras. Ce ministre lui répondit froidement qu'il arrangerait cette affaire à son travail, et la quitta. Il se rendit chez le roi, auquel il fit l'exposé de la situation de madame de Pompadour, et lui présenta en même temps à signer une feuille sur laquelle était inscrit un bon de six cent mille livres, à payer au moment au trésor royal, et une autre pour assurer cinquante mille livres par mois à madame de Pompadour. Le monarque signa ces deux feuilles sans difficulté, et le contrôleur genéral, au sortir de son travail, se rendit chez madame de Pompadour, et lui remit ces deux pièces si consolantes, le tout avec froideur et gravité. La marquise de Pompadour lui témoigna la plus vive reconnaissance, et dès le moment il devint son homme de confiance. Elle lui fit peu de temps

après donner les sceaux, et ne l'appelait plus que « mon garde. » Il serait difficile de marquer le bien qui est résulté de l'administration de monsieur de Machault dans le ministère des finances. Il suivit les anciens errements et s'abandonna aux financiers; mais montra cependant des vues et du caractère dans son entreprise contre le clergé. La place de contrôleur des finances, dans ces temps, n'exigeait pas autant de ressources ni de combinaisons que de nos jours. Il ne s'agissait que de connaître et suivre les formes établies ; d'avoir de l'ordre et de la fermeté; le public était peu instruit, personne ne savait les détails de l'administration, que ceux qui y participaient, et chacun d'eux était borné à la partie dont il était chargé. Les affaires du gouvernement étaient une espèce de mystère connu seulement des initiés. Il n'y avait point de crédit public, les avances se faisaient par le banquier de la cour, qu'on regardait comme le soutien de l'Etat. Les fermiers généraux fournissaient aussi quelques fonds, et quand les besoins étaient considérables, on imposait un vingtième, on doublait la capitation, on la triplait, on ajoutait au brevet de la taille, enfin on empruntait par forme de loterie, quarante ou cinquante millions. C'était une marche tracée qu'on suivait sans rien innover. Le garde des sceaux jouissait dans le public d'une grande considération, et d'un crédit dominant à la cour. Sa figure était imposante. Il parlait avec gravité, entrait avec les intendants des provinces dans tous les détails de leur administration,

faisait parler le roi avec dignité dans ses réponses aux parlements. Chargé du ministère de la marine, il ne tarda pas à s'en montrer digne, et fut estimé des officiers de ce département. La campagne de Louis-Bourg, et la prise de Mahon, ont fait le plus grand honneur à ce ministre. Il n'avait point les talents éclatants de M. d'Argenson, les grâces et l'agrément dans l'esprit qui caractérisaient ce ministre; mais il avait ce qui est nécessaire pour le gouvernement, un sens droit et étendu, de l'instruction, un caractère ferme, de la dignité dans les manières et de la probité. Il n'était pas sans goût pour le plaisir; mais il n'avait point d'attachement affiché. La circonstance de l'assassinat du roi fut le terme de son élévation. Au moment de cet attentat, le garde des sceaux fut mandé chez le roi, et dans le trouble et l'inquiétude qui agitaient tous les esprits, on craignait tout, on ne savait quel parti prendre, on voulait connaître les causes qui avaient déterminé l'assassin. Enfin, l'assassin avait dit : « Prenez garde à monsieur le Dauphin, » et il paraissait important d'approfondir les motifs atroces de cet avertissement. Le garde des sceaux lui fit donner une espèce de question dans la salle des gardes. Il fut approché d'un brasier ardent, et on lui serra les pieds avec des pincettes rouges, pour lui faire avouer ses complices. Le garde des sceaux fut blâmé d'avoir, sans forme, ni jugement, et au risque de faire périr l'assassin, donné cet ordre; mais la circonstance le rendait bien excusable, et s'il eût avoué quelque

complice, on aurait pû l'arrêter aussitôt. La précipitation du garde des sceaux eût passé pour un acte de prudence, il aurait été loué universellement. Le roi fut quelque temps inquiet de sa blessure, et les sentiments de religion, profondément gravés dans son esprit, prirent alors tout leur empire. Il voulut se raccommoder avec avec le Ciel. Il regarda ce coup comme un avertissement de Dieu. L'enfer et ses tourments s'offrirent à son imagination, et il forma le projet de faire aussitôt cesser le scandale d'un adultère public. Le garde des sceaux fut mandé, il alla chez le roi, sans en prévenir madame de Pompadour, qui était en ce moment dans la plus vive inquiétude. Elle sentit que son sort allait être décidé dans cette entrevue, et s'attendait que son ami viendrait pour calmer ses inquiétudes et l'instruire. Il sortit de chez le roi et ne se rendit pas chez madame de Pompadour aussitôt. Il y vint ensuite, pour lui donner le conseil de quitter Versailles. Il paraît que, dans cette circonstance, le garde des sceaux consulta plutôt ses devoirs comme ministre, que sa reconnaissance, qu'il exécuta ponctuellement les ordres du roi; mais cette gravité, cette froideur, qu'il mettait dans ses actions et ses paroles, parurent alors l'effet de l'ingratitude et de l'indifférence. Sa perte fut dès lors assurée. Le roi, dans vingt-quatre heures; se trouva sans inquiétude sur sa blessure; la marquise de Pompadour ne quitta pas son appartement, et le roi, au bout de quelques jours, y retourna comme à l'accoutumée. La mar-

quise profita des embarras que l'affaire du clergé occasionnait, pour engager le roi à renvoyer le garde des sceaux. Dans ce moment, un autre favori avait pris de l'ascendant sur l'esprit de madame de Pompadour. L'abbé de Bernis venait d'entrer au conseil, et elle pensa trouver dans lui l'attachement qu'elle ne devait plus attendre de monsieur de Machault. Il fut exilé à sa terre, qui n'était qu'à sept ou huit lieues de Paris, et sa disgrâce ne fit pas une aussi grande sensation que celle de monsieur de d'Argenson, à qui l'intrigue avait procuré une nombreuse clientèle. Trois ou quatre amis intimes restèrent fidèles à monsieur de Machault, et il se concentra dans les soins de la terre, sans jamais chercher à faire parler de lui, et à revenir dans le ministère. A la mort de Louis XV, on songea à lui pour le mettre à la tête des affaires, et bien des gens croient que le roi lui écrivit, mais qu'on le fit changer d'avis, qu'on envoya même chercher la lettre qui, n'était pas encore partie, et que l'adresse seule fut changée. Le destin de la France a dépendu de ce choix. La gravité de monsieur de Machault, son attachement aux principes, sa fermeté, auraient vraisemblablement donné un autre cours aux affaire; les choix des ministres n'eussent pas été les mêmes. Il y aurait eu de la permanence dans les principes, et les changements de ministres n'auraient pas été aussi fréquents.

LA CHALOTTAIS

Le procès de La Chalottais, procureur général au parlement de Bretagne, a longtemps occupé les esprits, et ce magistrat, célèbre par ses écrits, a passé pour une victime innocente du despotisme. Je vais faire connaître sa personne et son affaire. Ce magistrat était d'une famille peu ancienne parmi la noblesse. Il était venu à Paris pendant sa jeunesse, et avait été épris de mademoiselle Le Couvreur. De retour en Bretagne, il s'y était plus occupé des lettres que des fonctions de sa charge. Le contrôleur général Laverdy, vers 1763, écrivit une lettre circulaire aux premiers présidents et procureurs généraux, de la part du roi, pour les engager à réfléchir sur les finances, et à faire part au roi des idées que leur auraient suggérées les renseignements qu'ils auraient pris sur cet important objet. Cette lettre excita l'ambition de plusieurs magistrats; et entre autres de M. de Montclar, procureur général en Provence, et de M. de La Chalottais. Elle leur donna l'idée de s'élever au ministère des Finances, et fixa leur attention

sur les affaires du gouvernement. Dans le même temps, à peu près, survint l'affaire des jésuites. La Chalottais fit, contre cette célèbre société, un réquisitoire éloquent qui fit une grande sensation. Il en avait fait un, peu de temps auparavant, sur la liberté du commerce des blés, dans lequel il avait adopté le système des économistes. Ces deux ouvrages, qui ne sont pas sans mérite, et qui favorisaient des sentiments adoptés par un grand parti, et par tous ceux qui étaient opposés aux jésuites, firent beaucoup d'honneur à La Chalottais, et lui donnèrent une grande célébrité. Ce magistrat vint à Paris pour jouir de sa renommée. Il y fut accueilli avec transport par les gens de lettres, le parti encyclopédique, et celui des économistes. Les artistes se disputèrent à qui ferait son buste, son portrait, sa gravure. La tête de La Chalottais, qui n'était pas très-bonne, tourna, et il revint dans sa province ivre d'amour-propre. Cette effervescence, causée par le brillant succès de son voyage, jointe à son imprudence ordinaire, ne lui permit plus d'avoir aucune mesure dans ses propos. Il parlait des ministres avec mépris, leur donnait des surnoms ridicules, n'épargnait pas le duc d'Aiguillon, commandant en chef de la province, avec lequel il s'était brouillé par une suite de son imprudence ordinaire. Le duc d'Aiguillon avait commandé les troupes lors de la descente des Anglais à Saint-Cast. Il était entré pendant l'affaire dans un moulin, pour être à portée de faire quelques observations, et La Chalottais, prétendant qu'il s'y était réfugié par

poltronnerie, avait écrit à Paris : « Si notre général ne s'est pas couvert de gloire, il s'est couvert de farine. » Le duc d'Aiguillon en avait été instruit, et, irrité d'autant plus contre La Chalottais, qu'il l'avait protégé longtemps, il était devenu son ennemi. Le duc de la Vrillière, ministre du roi, qui avait le département de la Bretagne, était oncle du duc d'Aiguillon ; il partagea son ressentiment, et ces deux puissants ennemis, n'attendaient qu'une occasion de nuire à La Chalottais. Le parlement s'étant refusé à des enregistrements, la Cour insista, ordonna, enfin développa l'autorité souveraine, et finit par exciter le parlement. Les yeux étaient fixés sur La Chalottais qu'on regardait comme le principal obstacle aux volontés de la Cour, et l'auteur des délibérations du parlement ; on décacheta ses lettres, et on y trouva la preuve de ses manœuvres, et qu'il animait le parlement à la résistance. Dans ces circonstances, des lettres anonymes furent écrites à plusieurs reprises au duc de la Vrillière ; ces lettres contenaient les plus grossières injures, et les soupçons se dirigèrent contre La Chalottais. Il fut arrêté, conduit au château du Taureau, en Bretagne, et de là transféré dans un couvent à Rennes, érigé pour cet effet en prison royale. Une commission fût nommée, sous prétexte de suppléer le parlement et juger les criminels, dont le nombre était considérable, le cours de la justice ayant été interrompu depuis plus d'une année. Cette commission était composée d'un premier président, qui était Le Pelletier de Beaupré, vieux conseiller

d'État sans esprit, capacité, ni considération, d'un autre conseiller d'État, M. de Saint-Priest, et de douze maîtres des requêtes. Cette affaire fixait l'attention publique, et partageait toute la Bretagne, où le duc d'Aiguillon et le parti jésuitique avaient beaucoup de créatures : l'espionnage, les délations, les emprisonnements, les menaces faisaient de la Bretagne un séjour où régnaient la crainte, la fureur, et le despotisme. Les commissaires s'assemblèrent au palais de Rennes, et jugèrent quelques criminels. Flesselles, depuis prévôt des marchands, et massacré par le peuple au commencement des troubles, était alors intendant en Bretagne, et cherchait *per fas et nefas*, à plaire à la Cour et à se rendre nécessaire. C'était un homme très-médiocre pour l'esprit, qui avait une forte teinte de fatuité robine, sans capacité, comme sans talents. Il ne pouvait espérer de fortune que de son dévouement à l'autorité et de ses intrigues, et il n'épargnait rien pour intervenir dans l'affaire de La Chalottais et y jouer un rôle. La commission ne fût pas longtemps occupée du soin de pourvoir à Rennes à la justice criminelle, on négocia avec le parlement, il fut rétabli, et les commissaires du conseil furent envoyés à Saint-Malo pour y faire le procès à M. de La Chalottais, et de ses adhérents. C'est alors que l'affaire de ce prisonnier prit une tournure tout à fait criminelle. Il ne tarda pas à être décrété de prise de corps, et tout le monde s'attendait à le voir monter sur l'échafaud. Le procès ne fut pas achevé; la Cour adressa à la commission des

lettres patentes pour la dissoudre, et La Chalottais resta en prison. Il fut élargi ensuite, et envoyé à Saintes, en exil, d'où il est revenu en Bretagne, et a obtenu de la Cour de grands dédommagements. La Chalottais était répréhensible pour avoir tenu des propos indécents, mais n'avait formé aucun complot contre le gouvernement. Sa conduite indiscrète ne fournit que trop de prétextes à la haine du duc d'Aiguillon, ennemi dangereux par son caractère vindicatif et par le crédit qu'il avait sur l'esprit du duc de La Vrillière, ministre de La provincede Bretagne. Les papiers, saisis à M. de La Chalottais, indiquaient des cabales parlementaires, et contenaient des expressions dont pouvaient abuser des juges prévenus. Une lettre entre autres, pliée dans une forme convenue entre les membres de cette cabale, portait ces mots : « Il faut se résoudre aux démissions ou à la guerre civile. » Certainement par guerre civile il entendait des troubles, et de la division ; mais non une véritable guerre civile, c'est-à-dire des citoyens révoltés et armés contre l'autorité. Si l'on demande pourquoi la Cour se porta à développer avec tant d'appareil l'autorité absolue, et abandonna ensuite le procès, je répondrai que c'est par une suite de la légèreté et de l'inconséquence qui ont quelquefois caractérisé le gouvernement de ce temps. Il n'y avait point d'ensemble dans les vues, point de principes politiques dans les esprits ; on agissait au jour le jour, et le conseil suivait l'influence, tantôt d'un ministre et tantôt d'un autre. La crainte de l'opinion

publique et le despotisme prévalaient tour à tour. Frappé de l'asservissement de juges faibles aux volontés des ministres, je ne pus m'empêcher de dire, en sortant de la seconde séance, à Saint-Malo : « Je crois aujourd'hui pouvoir donner une juste idée d'une commission : c'est une assemblée où les plus honnêtes gens opinent suivant leurs craintes, et les autres suivant leurs espérances. » Ce propos fut mandé à Versailles, et Mgr le duc de Choiseul, et Mgr le duc de Praslin, à mon retour, refusèrent de me recevoir chez eux, d'après ce propos et la liberté avec laquelle je m'étais expliqué en faveur de l'accusé ; mais cette disgrâce momentanée était l'effet de leur politique et non de leurs sentiments. Ils approuvèrent au fond ma conduite, et c'est au duc de Choiseul que La Chalottais a dû son salut. L'homme le plus corrompu de tous ceux qui ont eu part à cette affaire était M. de Flesselles, intendant de la province. La plus grande partie des juges étaient des jeunes gens sans expérience, et plusieurs étaient portés vers la justice ; mais le despotisme offusquait tellement toutes les têtes, dans ces temps, qu'on confondait les idées de justice avec les principes de l'autorité arbitraire, et un jeune homme croyait faire son devoir en suivant les maximes qui la favorisaient. Je trouvai, par exemple, établi qu'en matière de crimes d'État, « la « qualification du crime emportait sans examen le « décret de prise de corps. » J'avais, lorsqu'on jugeait à Rennes les criminels détenus dans les prisons, à côté de moi, un jeune maître des requêtes bossu par

devant et par derrière. Le peu d'expérience que j'avais des matières criminelles me rendait très-circonspect et me portait, dans la crainte de me tromper, à opiner toujours pour le parti le plus doux. J'étais surpris de voir mon confrère enchérir au contraire sur les avis les plus rigoureux. Je le voyais aussi se lever sur ses pieds pour contempler avec plaisir des criminels dont la figure, le délabrement, et la douleur présentaient un spectacle affreux, que j'évitais de voir. Réfléchissant sur la différence de nos sentiments, je vis clairement que les gens disgraciés par la nature sont portés à la méchanceté; il est dans leur âme un secret mécontentement qui produit la haine de leurs semblables. Ce maître des requêtes, lorsqu'on avait opiné aux galères et qu'on lui demandait son avis, prenait une boucle de sa perruque qu'il rejetait sur son dos d'une manière gracieuse, en disant : « Je me porterais volontiers vers « la potence. » Lorsque les avis étaient pour faire pendre, il prenait l'autre boucle qu'il rejetait également sur son dos, en accompagnant ce geste d'un sourire agréable et doux, et il disait : « J'inclinerais « vers la roue. » Un jour j'avais opiné pour un parti plus doux que ceux qui m'avaient précédé, j'entendis le petit bossu dire entre ses dents : « Il leur donnera bientôt une image. » Indigné de sa cruauté, je me retournai vers lui, et lui dis : « Vous en feriez pendre et rouer des millions, qu'il en restera toujours sur la terre de mieux faits que vous. » Pour finir ce qui concerne M. de La Chalottais, je dirai que c'était un

homme d'une figure laide et ignoble, qui parlait de la manière la plus triviale. Il s'enivrait presque tous les jours, et les fumées du vin, jointes à une étourderie naturelle, lui faisaient tenir les propos les plus imprudents. Sa conversation, diffuse et commune, avait fait douter qu'il eût fait ses ouvrages, et on les attribuait à d'Alembert ; mais une circonstance, pendant son procès, ne permit pas qu'on doutât de ses talents. Il était au château du Taureau privé de tous moyens d'écrire. L'industrie, qu'excite la nécessité, lui fit naître l'idée de se faire une plume, avec une petite pièce de monnaie, et de l'encre avec de la suie de cheminée. Il trouva enfin moyen d'écrire et composa une défense pleine de morceaux éloquents, et d'un style même plus nerveux que celui de ses autres ouvrages : cette pièce, qui a été imprimée, fut trouvée sous un parquet de sa prison, et apportée à la commission.

LE CHANCELIER MAUPEOU

Une figure de juif, un teint olivâtre, des manières de Pantalon, un regard faux èt perfide, voilà à peu près l'extérieur du Chancelier. Il n'a jamais connu de milieu entre la bassesse et l'insolence, et quand il cherchait à plaire, il tombait dans l'avilissement. L'ambition semble supporter quelque élévation dans l'âme. Celle du chancelier n'avait pour principe que l'amour de l'argent, et d'autre objet que la satisfaction de sa méchanceté. Les opérations qu'il a tentées et achevées contre les parlements, semblent annoncer un homme qui a de l'audace et de grandes ressources dans l'esprit; mais l'imprudencelui ayant fait faire les premiers pas, semblable à un homme emporté par un cheval fougueux, il ne pouvait plus s'arrêter. Le duc de Choiseul fit un grand acte de légèreté en appelant à la Cour un homme d'une aussi mauvaise réputation. Enivré de son crédit, ce ministre crut n'avoir rien à ménager, et qu'il tiendrait le chancelier dans sa dépendance. La bassesse de Maupeou, devait confirmer cette idée. Il parlait au duc de

Choiseul, il parlait de lui, comme le plus vil esclave parle à un maître, ou d'un maître. Quelqu'un ayant représenté au duc de Choiseul le danger du choix qu'il faisait, il répondit: « Eh bien! nous le chasse-« rons s'il se conduit mal; » mais il n'était pas si facile de chasser un chancelier qu'un contrôleur général, et c'était agir bien impolitiquement, que de s'exposer, sans motif, aux intrigues d'un homme faux et perfide, et de choisir un magistrat deshonoré dans son corps, pour le mettre à la tête de la magistrature. Il fut pendant quelque temps servilement dévoué au duc de Choiseul; il volait à ses ordres; il disait qu'il portait ses livrées dans son cœur, et disait en parlant de lui : notre bon duc. Le chancelier tutoyait ceux à qui il voulait témoigner de l'affection, ou de la protection. Son langage était trivial, ses politesses sans mesure. Etourdi, indifférent, il révélait ses plus secrets desseins. Haineux, vindicatif, il poursuivait avec acharnement ceux qui lui étaient opposés, et employait l'espionnage pour les perdre. Il savait les formes du Parlement; c'était là tout son mérite, il ne s'élevait pas au-dessus du talent d'un procureur. Il ne savait de la jurisprudence que la partie honteuse, les rubriques et la chicane.

Je m'étais aperçu que depuis quelque temps, il s'exprimait avec moins de chaleur en parlant de monsieur de Choiseul, et je crus devoir dire à madame la duchesse de Grammont qu'il était à craindre que monsieur de Choiseul ne laissât percer le mépris qu'il avait pour lui, et qu'il ne changeât un esclave

dévoué en un ennemi violent. Je lui ajoutai que c'était un homme dont on serait toujours le maître avec quelques égards; qu'on pouvait en particulier le traiter avec peu de ménagement; mais qu'il était vain, et qu'il ne souffrirait pas qu'en public, on ne lui rendît pas ce qui était dû à sa dignité. Ce que j'avais prévu arriva, et d'une bien petite circonstance sont résultés de grands troubles en France. Monsieur le duc de Duras avait une affaire à traiter avec le chancelier, relative à la Bretagne. Il ne voulait rien décider sans en parler à monsieur de Choiseul. Le duc de Duras demanda à ce ministre son heure pour une conférence, et monsieur de Choiseul indiqua celle d'une heure. Il ne se rendit pas chez le chancelier, ayant eu d'autres affaires. Le duc de Duras vint lui demander une autre heure : « Eh bien! dit inconsidérément M. de Choiseul, j'attendrai le chancelier à quatre heures. » La place de chancelier, en France, est la plus éminente, il ne va chez personne, et a le droit de mander chez lui les secrétaires d'Etat. Surpris de ce que monsieur de Choiseul s'écartait de l'usage, il répondit froidement qu'il irait, et il s'y rendit à l'heure précise. Monsieur de Choiseul était encore à table et s'amusait à causer avec une femme. On vint lui dire que le chancelier l'attendait en bas. Il dit qu'il allait descendre, et continua à causer encore quelques moments, en disant à la femme : « Je fais attendre le chancelier, pour lui faire sentir combien son entretien lui était agréable. » Les valets de chambre firent entrer le

chancelier dans l'antichambre, la porte du cabinet étant fermée. C'était beaucoup pour un chancelier d'attendre, mais dans une antichambre, c'était sans exemple. Il y resta près d'une demi-heure confondu avec la foule des demandeurs. Irrité d'un pareil affront, il ne douta pas que le dessein de monsieur de Choiseul ne fût de l'avilir, et sa vanité humiliée excita la haine la plus vive dans son cœur. Monsieur de Choiseul arriva enfin, se confondit en excuses, que le chancelier reçut avec froideur et dignité : « Vous avez désiré, dit-il, que je me rende chez vous, me voilà, de quoi s'agit-il? » Monsieur de Choiseul entra dans les détails de l'affaire, le chancelier ne répondit que par des monosyllabes, abrégea la conversation, et se retira, la rage dans le cœur. De là, il chercha à renverser monsieur de Choiseul, se joignit à madame du Barry, et s'enhardit à attaquer les parlements, dont il croyait que monsieur de Choiseul était zélé partisan. Il se flatta de l'entraîner dans leur chute, et eut en même temps, pour objet principal, de se venger du mépris dont l'avait accablé le Parlement de Paris. Il sut persuader au Roi que la destruction des parlements importait à l'autorité royale, et ce qui est digne de remarque, le chancelier communiqua ses motifs et ses projets à Louis XVI, alors dauphin, et âgé d'environ dix-sept ans. Ce prince les approuva, et c'est une suite de l'éducation qu'il avait reçue. On lui avait représenté les parlements comme des corps dangereux, et le jeune dauphin crut devoir applaudir à une opération qui rendait à

la puissance souveraine l'énergie qui devait la caractériser. Lorsque Louis XVI monta sur le trône, on lui présenta la destruction des parlements comme un acte tyrannique, et leur rétablissement comme un acte de bienfaisance qui le rendrait cher à la nation. Le chancelier fut, en conséquence, exilé. Il rassembla dans sa retraite tous les détails relatifs à la destruction des parlements, et tout ce qui pouvait justifier sa conduite : il y joignit un mémoire adressé à Louis XVI lorsqu'il était encore dauphin, et la réponse de la main de ce prince, qui contenait les plus grands éloges d'une opération si intéressante pour l'autorité royale. Le chancelier adressa ces pièces, cachetées, au ministre de Paris, pour être remises à la bibliothèque, et ouvertes à sa mort. Je tiens ce détail du lieutenant de police, bibliothécaire du Roi. L'histoire des Cours est remplie de pareils événements. On appelle cela de petites causes, mais les passions ne sont qu'un assemblage de vanité, d'intérêt, de désirs sensuels, et elles gouvernent les hommes ; il n'y a donc point de petites causes. Une étincelle met le feu à une grande ville, c'est du feu, cela suffit. Il en est de même des passions, des goûts, des caprices : ils sont, quels qu'ils soient, les principes déterminants des événements.

L'ABBÉ TERRAY

Ce ministre a été en horreur à la nation, et les gens les plus prévenus contre lui ne lui ont pas refusé des talents. Je l'ai beaucoup connu, et j'ai souvent conféré avec lui sur les affaires, et crois pouvoir en donner une juste idée. L'abbé Terray, entré de bonne heure au Parlement, en qualité de conseiller clerc, a longtemps vécu d'une petite pension que lui faisait un oncle fort riche, dont il dépendait. Il s'appliqua alors à la jurisprudence, sans être distrait par la société et le plaisir, qui avaient cependant pour lui des attraits. Né avec un esprit juste, qui lui faisait apercevoir clairement les objets, il ne tarda pas à se faire connaître avantageusement dans le corps, et il acquit la réputation d'un excellent juge. Nommé par les suites rapporteur de la Cour, cette place lui procura des relations avec les ministres, et l'initia dans l'examen des affaires du Gouvernement. Il obtint bientôt après une abbaye, et ce bénéfice, joint au bien dont il avait hérité de son oncle, lui formait une fortune considérable. Le chancelier

Maupeou, comptant acquérir une créature dans le ministère, et plaire au Parlement en faisant choisir un de ses membres, le fit nommer contrôleur général. L'abbé Terray n'avait jamais étudié l'administration; mais il avait un sens droit, de l'ordre, l'habitude de discuter les affaires, et une pénétration qui lui faisait promptement saisir le point de la difficulté et le moyen décisif. Il trouva les finances dans le plus grand désordre, le crédit anéanti, le revenu consommé pour deux années, enfin, un déficit de soixante et quinze millions dans la recette. Il retrancha deux cinquièmes sur les pensions, et par d'autres retranchements et des opérations rigoureuses, et souvent injustes, il parvint à rétablir les affaires. Inflexible dans ses économies, il ne cédait qu'à la faveur décidée, afin de se maintenir dans sa place. Il ne se montra pas intéressé, et comme l'état ecclésiastique, qu'il avait embrassé, le rendait susceptible des grâces de cet état, il augmenta ses revenus sans rien coûter au Gouvernement. L'abbé Terray était bien loin d'être vertueux; mais un Roi économe aurait trouvé dans lui un ministre zélé; habitué au travail, et sans goût pour le faire; il aimait les femmes, mais sans ivresse, et ne cédait, dans son commerce avec elles, qu'à l'impulsion de ses sens. Indifférent à la haine, à l'amitié, à l'opinion puplique, il suivait constamment ses projets. Il peut être, avec justesse, comparé au bourreau, qui égorge sans colère et sans pitié.

LE CARDINAL DE BERNIS

Son nom est de Pierre : il est gentilhomme et d'une ancienne noblesse. Son père avait un procès et chargea son fils de venir le solliciter à Paris. L'abbé de Bernis avait une figure agréable, de l'esprit et du talent pour la poésie. Il fut recommandé au maréchal de Richelieu, qui était commandant en Languedoc, et le maréchal accueillit un gentilhomme languedocien qui avait de l'esprit et de la figure. L'abbé se fit dans peu connaître par des vers agréables, et fut admis dans les sociétés les plus distinguées. Dans ce temps, le bel esprit procurait les plus grands succès ; une épître, une ode étaient des titres pour être admis et fêté dans la société des personnes les plus considérables. L'abbé, à ces talents en vogue, joignait de la naissance et une belle figure, et ces avantages le firent distinguer des beaux esprits qui n'avaient de titres pour être admis que leurs talents ; mais ces succès ne procurent pas d'aisance. L'abbé dînait, soupait avec les plus grands seigneurs, et n'avait pas de quoi payer le soir une voiture. Il était dans une

telle détresse, que monsieur de Ferriol, retiré de l'ambassade de Constantinople, lui prêtait les housses de ses mulets pour lui servir de couvertures; enfin, quand l'abbé allait souper en ville, on lui donnait trois livres en sortant pour payer son fiacre. Cette anecdote paraîtra incroyable; mais il faut connaître Paris pour savoir combien une idée bizarre avait d'empire dans la société. On avait d'abord imaginé ce don comme une plaisanterie, lorsque l'abbé de Bernis refusait de rester à souper, et objectait qu'il n'avait pas de voiture, et cette plaisanterie se perpétua pendant quelque temps, et ce n'est pas le seul exemple de pareils dons que je pourrais citer. Madame. . . . avait auprès d'elle une fille de condition nommée mademoiselle de *** qu'elle avait prise en amitié, et cette demoiselle avait quelque succès dans le monde par une naïveté jouée. On la priait à souper chez la duchesse de Tallard, chez la maréchale de Duras, et elle s'excusait sur ce qu'elle n'avait pas de chaise à porteur; on lui en promit, elle objecta ensuite qu'elle n'avait pas de quoi récompenser les porteurs, et on convint de mettre trois livres sous le coussin de la chaise. Dans le temps où l'abbé de Bernis était à la mode, par ses talents, madame d'Etioles, femme d'un sous-fermier, était célèbre par ses charmes; elle avait une bonne maison, donnait à souper, et chantait agréablement. L'abbé de Bernis fut admis dans sa société, et la sous-fermière fut flattée des empressements d'un homme qui était recherché pour son esprit, et qui avait du succès

dans le grand monde. Cette sous-fermière devint peu de temps après maîtresse de Louis XV, et sous le nom de Pompadour, gouverna le monarque et l'Etat. Elle se vanta au roi de la connaissance de l'abbé de Bernis, qui était le seul homme de ses amis dont le nom pût être connu du monarque. L'abbé songea à profiter du crédit de son amie ; mais il bornait ses vœux à l'aisance. Il sollicita une pension sur le Mercure, qui lui fut refusée parce qu'elle était promise. En attendant quelque occasion d'améliorer son état, il se livra aux plaisirs de la société et à la littérature. Il avait une figure fraîche, et faisait des stances amoureuses et ce qu'on appelle des bouquets à Iris. Dans le même temps, il y avait à la porte de l'Opéra une grosse bouquetière appelée Babette, qui avait beaucoup de vogue, et l'abbé de Bernis reçut de Voltaire le sobriquet de Babette la bouquetière. Il faut convenir qu'il y a loin de là au cardinalat et au rôle de premier ministre. L'abbé de Bernis, lassé d'attendre, crut pouvoir obtenir une pension sur une abbaye. Il la sollicita, et madame de Pompadour la demanda au Roi qui l'accorda ; mais Boyer, évêque de Mirepoix et ministre ecclésiastique, s'y opposa, et le Roi très-chrétien n'osa contredire le théatin Boyer, qu'il regardait comme répondant à Dieu de ses choix, et de la distribution des biens de l'église. Madame de Pompadour, forcée de renoncer aux grâces ecclésiastiques, imagina de dédommager l'abbé de Bernis par une ambassade, et le fit nommer à celle de Venise. Si l'évêque de Mirepoix eût été moins austère,

l'abbé de Bernis aurait obtenu cinq ou six mille francs de rente, et serait resté un bel esprit recherché de la société. Ses refus irritèrent sa protectrice et le portèrent à une grande place. L'abbé fut quelques années à Venise, et entretint une correspondance suivie avec madame de Pompadour. Il alla à Parme, fit connaissance avec Madame, infante, fille de Louis XV, dont il sut gagner les bonnes grâces, e c'est avec cette princesse qu'il jeta les premiers fondements du traité de Versailles. Il revint à Paris, et madame de Pompadour crut voir en lui un homme d'Etat : elle lui fit donner l'ambassade d'Espagne, où il n'alla pas, et quelques mois après, il fut nommé ministre des affaires étrangères, pour consolider le traité de Versailles, qui changeait la politique de l'Europe. On avait engagé Marie-Thérèse à écrire à madame de Pompadour, qui, dans l'ivresse d'une telle correspondance, aurait fait céder à Louis XV la moitié de son royaume. L'abbé de Bernis ne sut pas se maintenir dans le degré d'élévation où il était parvenu si rapidement. Semblable aux gens qui montent trop vite et arrivent essoufflés, il était hors de lui, et son imagination s'enivra de toutes les fumées de l'ambition. Il songea à être premier ministre, et remit à madame de Pompadour un mémoire qui tendait à prouver qu'il fallait un centre commun pour réunir les ministres, et ce centre était nécessairement l'abbé de Bernis que le rang de cardinal, qui lui était promis, devait rendre dans peu supérieur aux autres ministres. Il citait dans ce mémoire l'exemple de

Rome qui, dans les temps difficiles, nommait un dictateur; mais ce grand exemple n'était point du goût de madame de Pompadour qui commençait à se dégoûter de lui. Un reste d'amitié la fit refuser de remettre cette pièce d'éloquence; elle connaissait le Roi, et savait que ce monarque, qui se piquait de suivre l'opinion de Louis XIV, ne voulait pas de premier ministre. L'abbé insista, le mémoire fut remis, et l'abbé fut perdu. Dans le même temps, il obtint le chapeau de cardinal, en grande partie par les sollicitations de l'infante, et le Roi, irrité de ses prétentions et de ses intrigues pour être cardinal, fut un moment résolu à ne pas lui donner la barette. Il la reçut, suivant l'usage, des mains du Roi; mais il aurait pu s'apercevoir de son mécontentement, à la brusquerie de ses manières en lui conférant cette dignité. Peu de jours après, le cardinal fut exilé dans une de ses abbayes: il fut quelques années après nommé archevêque d'Albi, et ensuite ministre à Rome. Un cardinal qui avait à juste titre la réputation d'un homme d'esprit, qui avait été ministre prépondérant en France, et jouissait d'une fortune considérable, ne pouvait manquer de faire une grande sensation à Rome. Le cardinal de Bernis n'eut pas de peine à l'emporter par la magnificence, dans une ville où personne ne donne à manger, où la représentation des plus grands seigneurs se borne à des assemblées, appelées conversations, dans lesquelles on distribue des glaces. Il avait une grande maison; il accueillait les gens du pays, et les étran-

gers avec une grande politesse. Il savait intéresser par l'agrément de sa conversation : on regarda à Rome comme un homme d'Etat, un cardinal qui avait été des affaires à la tête d'une grande monarchie, et le souvenir de son ministère lui procura l'ascendant dans les affaires. Il contribua à l'exaltation de Ganganelli, et surtout à celle du Pape actuel, qui l'a toujours traité avec distinction et bienveillance. Telle est l'histoire du cardinal de Bernis. Homme de lettres, il est dans la seconde classe des poètes, et dans le dernier rang des prosateurs, d'après ce qui a été imprimé de lui. Homme du monde, il est des premiers par ses agréments; homme d'Etat, il est des derniers. Le cardinal a de la probité, il est sensible, honnête, attaché à sa patrie, enfin c'est un homme estimable et qui n'a rien de grand. Il s'est trouvé dans une circonstance difficile, lorsque l'Assemblée Nationale a exigé le serment des ambassadeurs, et il a cru s'en tirer par une distinction. Il a offert de prêter le serment civil, et pour le serment ecclésiastique, usant de modification, il n'a consenti à le prêter qu'avec la restriction qu'il ne l'engagerait à rien de contraire aux lois de l'église et à la soumission à la Cour de Rome. Il était évident que l'Assemblée Nationale n'admettrait aucune restriction, et il valait mieux, dès lors, refuser nettement les deux serments; mais il faut plaindre un vieillard qui se trouve à quatre cents lieues de sa patrie, qui est affligé, étonné, et qui cherche à sauver les débris d'une brillante existence.

NOTICE SUR LE CARDINAL DE BERNIS [1]

Le cardinal de Bernis n'est pas encore personnellement bien connu.

Sa naissance était beaucoup plus distinguée qu'on ne croit communément. Dans mes recherches aux archives de Rome, j'ai rencontré des pièces authentiques, des lettres du pape Innocent XI, qui prouvent que, dès le commencement du douzième siècle, sa famille, déjà très-illustre, posséda le château de Gange, *Agenticum*. Allié aux plus grandes maisons, aux Montmorency, etc., etc., il était le troisième de son nom qui eût siégé à Albi. Il avait, dans sa jeunesse, étudié plus qu'on ne croyait aussi.

Il a eu pendant toute sa vie, à l'exception peut-être de ses dernières années, un avantage singulier et précieux : celui d'avoir besoin de très-peu de sommeil pour se bien porter. Je puis certifier que, jus-

[1] Cette Notice curieuse est de M. Loménie de Brienne, d'abord archevêque de Toulouse, puis ministre, puis archevêque de Sens et cardinal. Le manuscrit qui contient ce morceau est tout entier de sa main.

qu'en 1786, il ne restait guère plus de cinq heures au lit. Et qu'on ne dise pas qu'on l'a vu à Rome, bien des années, se dédommager amplement le jour du sommeil qu'il ne prenait pas la nuit. La vérité constante est qu'il n'a dormi ainsi le jour que quand, à la fin, l'occupation et la distraction lui ont manqué totalement. Dans le temps où il a dû suivre la négociation du traité de Versailles, négociation qui lui a coûté plus de travail qu'on ne pense, et que l'on affecte de le dire communément, il passait toute la journée à la cour, toutes les soirées en compagnie, et même au jeu (quoiqu'il ne l'aimât en aucune manière; mais seulement alors pour dérouter l'espionnage des ministres en place, qui ne l'aimaient pas, et ne savaient nullement ce que le roi lui avait confié à cet égard); ensuite il travaillait toute la nuit. Cela a duré bien des mois. *Le fait est sûr.*

A ce propos, il faut dire que le traité de Versailles n'a point été, comme on l'a cru, un pur effet des intrigues de la marquise de Pompadour. A peine la paix de 1748 avait-elle été signée, que Marie-Thérèse, qui avait machinalement et intérieurement conçu une inclination singulière pour Louis XV *(le fait est encore sûr)*, avait projeté et suivi l'idée de se lier étroitement avec lui. Le marquis de Puysieux, alors secrétaire d'État des affaires étrangères, et ensuite assez longtemps ministre d'État, ainsi que son ami et créature le comte de Saint-Severin, traitaient de radotage ce que le ministre de France à Vienne, immédiatement après la paix d'Aix-la-

Chapelle, écrivait périodiquement à ce sujet dans ses dépêches, et les assurances qu'il répétait du désir ardent de Marie-Thérèse de s'unir avec le roi. Ce ministre était *Blondel*, oncle de mon père, qui au retour d'Aix-la-Chapelle, où on l'avait envoyé un peu tard, lorsque M. de Saint-Severin avait déjà fait bien des sottises, avait demandé au marquis de Puysieux, comme récompense personnelle, de placer là son oncle. Je sais tout cela de science certaine.

Le cardinal de Bernis m'a dit ensuite, de lui-même, qu'il avait retrouvé et reconnu toute cette correspondance en compulsant le dépôt des affaires étrangères, pour se préparer au traité de 1756.

Je puis affirmer que son avis n'eût pas été de prendre cette marche politique. Il pensait que la France n'avait pas besoin d'*alliés*. Le roi voulut s'unir avec Marie-Thérèse, et désira qu'il se chargeât de la négociation. Alors il souhaita plaire au roi, et l'on peut le dire, à parler impartialement, qu'il rédigea *très-bien* un traité *très-mauvais dans le fond:* encore y aurait-il bien des choses à dire à ce dernier égard.

Le cardinal de Bernis faisait tout par lui-même. Ses secrétaires n'ont jamais été que ses *copistes*, je puis le certifier; même l'abbé *des Haisses,* son ami intime, ne fut, comme eux, que son *copiste* en fait d'affaires *politiques;* il ne le laissait agir que pour ses affaires *domestiques*.

Même dans le temps où il s'adonnait le plus au plaisir et à la paresse épicurienne, à la bonne com-

pagnie, aux vers agréables, il avait la conscience de la facilité qu'il trouverait à faire *sa fortune et son chemin*, dès qu'il le voudrait sérieusement. Ses camarades de séminaire, devenus ensuite amis de société, les Montazet, archevêque de Lyon ; la Rochefoucauld, depuis cardinal, et autres dont le nom m'échappe, qui furent placés, et dans la grande route, bien avant lui, voulurent quelquefois l'engager à songer à faire *son chemin*, comme eux ; à prendre sérieusement l'état ecclésiastique. Il leur répondit, et bien des fois : « *J'ignore quand je prendrai ma résolution de me mettre en chemin; mais ce que je sais est que, dès que je l'aurai prise et que je commencerai à marcher, je me trouverai devant vous.* » Et cela s'est vérifié.

Il disait que longtemps il n'avait rien fait pour *mériter ;* mais que jamais il n'avait *rien* fait qui pût *démériter*.

Sa liaison avec madame de Pompadour n'a pas été ce qu'on croit. Il la connaissait peu avant qu'elle eût été *arrangée* avec le roi. Je dis *arrangée*, et j'ai raison ; car cette affaire d'amour a été menée singulièment. Il était convenu, décidé, comme pour un mariage entre potentats, qu'elle serait maîtresse du roi, bien des mois avant que le roi ne la prît ; et le cardinal de Bernis était resté presque persuadé que le roi n'avait encore rien obtenu lorsqu'il partit pour l'armée. Lorsqu'il partit, on agita dans son conseil privé (pour ce genre d'affaires) quelle société on donnerait à la future maîtresse pendant l'absence

de son amant, et quelles personnes, en petit nombre, on lui permettrait de voir. Le roi voulut personnellement que l'abbé de Bernis alors devînt sa société intime; et il fut arrêté que ce serait lui qu'elle verrait le plus. C'est de cette époque que data la confiance *intérieure et déclarée* du roi dans l'abbé de Bernis. Cette confiance *intérieure* n'a pas cessé une minute depuis, pas même lorsque le roi l'exila. Voici quelle en était la source. Louis XV, comme on sait, épiait les correspondances de tous les gens de la cour et en place. Un grand nombre d'eux correspondaient avec l'abbé de Bernis depuis bien des années. Le roi avait lu toutes leurs lettres, dans lesquelles ils laissaient échapper bien des libertés, bien des imprudences. Il avait pareillement lu toutes les réponses de l'abbé; et pendant près de six ans, plus ou moins, il n'avait pas trouvé, dans une seule de ses réponses, la moindre phrase *imprudente* ou *irréfléchie*, pas un mot qui pût le faire soupçonner de la moindre malignité, de la moindre méchanceté, du moindre mécontentement, quoiqu'il parût parler à cœur ouvert, et avec autant de franchise que d'esprit. Le cardinal m'a répété cela vingt fois tête à tête, sans qu'il pût avoir le moindre intérêt à me le dire. D'ailleurs il ne *mentait pas*.

Quoique Louis XV eût été singulièrement content de son *préceptorat* auprès de la marquise pendant la campagne, et celle-ci fort contente de sa direction, les deux amants ne se sont décidés que longtemps après à lui faire faire un grand chemin.

Son début fut l'ambassade de Venise. Machault et d'Argenson, qui le craignaient, mirent tout en œuvre pour le faire échouer. Ils lui demandèrent comme une preuve de ses talents qu'ils vantaient avec exaltation, comme un signalé service à rendre à l'État, de découvrir à son passage à Turin, et d'envoyer à la cour la copie du traité que le roi de Sardaigne venait de conclure avec l'Espagne si secrètement, que ni à Madrid, ni à Turin, les ambassadeurs de France n'en avaient rien pu connaître. L'abbé de Bernis sentit le piége, et crut bien qu'il ne pouvait éviter de se faire dire *peu habile* et *peu adroit*, et même aussi *fort négligent* : car comment découvrir un traité secret, dans une cour étrangère où il ne devait rester que trois jours? Après y avoir réfléchi mûrement et pendant toute la route, voici le parti qu'il prit. Il employa une première visite auprès du ministre Osorio à gagner sa bienveillance personnelle; ce qui lui fut facile, attendu les grâces et le charme qu'il portait dans la société et la conversation. Sûr de lui avoir plu, il lui dit que sa fortune dores en avant pouvait être due à ce que lui, Osorio, voudrait bien faire en sa faveur. Il lui expliqua ensuite combien il trouverait d'avantages sur ses rivaux et ennemis auprès du roi et dans les conseils, s'il parvenait à remplir la commission, presque impossible à exécuter, qui lui avait été donnée à son départ, de faire parvenir à la cour de France une copie de ce traité alarmant, à cause du mystère. Il lui fit sentir en même temps que ce mystère ne pou-

vant pas être bien long, il n'y avait rien à perdre à le faire cesser quelques jours plus tôt. Osorio sentit qu'il y avait de la vérité, ouvrit son tiroir, y prit et lui remit une copie exacte du traité, et en trois jours, il parvint à faire connaître ce qu'on ignorait depuis plusieurs mois. Machault et d'Argenson furent confondus; et comme ils ignoraient combien le succès avait été facile, ils ne pouvaient contredire les éloges que ce succès inattendu fit donner au négociateur par le conseil et par la marquise de Pompadour, le roi, et les amis de l'abbé.

A Venise, où ses rivaux l'avaient fait placer de préférence, comme dans un cul-de-sac, en comparaison des autres ambassades, il fut encore servi par un hasard des plus favorables. Là, les ministres étrangers, réduits à vivre entre eux, se *déboutonnent* plus aisément et plus involontairement. Lié avec l'ambassadeur d'Espagne, qui avait été l'amant de la maîtresse actuelle du premier ministre *la Ensenada*, il eut par celui-ci une connaissance très-anticipée de la marche progressive du discrédit de *la Ensenada*, sa maîtresse écrivant périodiquement à son ancien amant, et lui confiant toutes les preuves que le premier ministre recevait tous les jours des dispositions du roi à son égard; preuves secrètes, et que le premier ministre cachait avec un soin extrême, et tellement que l'ambassadeur de France, alors le duc de Duras, ne cessait d'écrire et d'assurer que *la Ensenada* était mieux ancré que jamais. L'abbé de Bernis, bien mieux instruit, écrivait et

assurait périodiquement le contraire, avec une espèce de ton prophétique. Il fut en état, peu à peu, d'indiquer d'avance le mois et presque la semaine où la chute du premier ministre aurait lieu. Fondés sur les dépêches du duc de Duras, les ministres à Versailles tournaient en ridicule celles de l'abbé, qui, du fond de ses *lagunes*, à Venise, avait la sotte vanité de se croire instruit de ce qui se passait derrière les rideaux du roi d'Espagne, à Madrid, mieux que les ministres les plus clairvoyants, à cette cour même. La prophétie vérifiée, on sent quel étonnement frappa le conseil. L'abbé fut dès lors unanimement proclamé, même par ses ennemis, comme un homme d'un talent vraiment supérieur en fait de négociations et de coup d'œil politique, etc. *Ces détails sont exacts.*

L'abbé de Bernis se trouva à l'apogée de sa faveur et de sa considération à la cour par une circonstance qui fait infiniment d'honneur à sa probité, à son bon cœur et à sa vraie philosophie. Ce fut sa conduite au moment de l'assassinat de Louis XV, conduite dictée par ce qu'on appelle au plus juste titre *des sentiments d'honnête et galant homme* et d'*homme raisonnable*, qui le soutint là, quand tous les intrigants, foncièrement vils, firent naufrage avec turpitude.

Le roi étant blessé, on le crut aisément en péril. Tous les ministres du moment, même les plus habiles, ou du moins réputés tels, perdirent la tête, ou ne s'occupèrent que d'intrigues basses, parce que leur unique objet était de conserver leur place, en cas

d'un nouvel événement, ou de se servir de celui-là pour chasser la maîtresse, leur *bienfaitrice originairement*, ou leur *idole forcément*. L'abbé de Bernis réfléchissant sur lui-même, et sentant que ce qui lui était absolument nécessaire pour vivre heureux était non de conserver sa place ministérielle (il était alors ce qu'on appelait simplement *ministre d'État*), non, à plus forte raison, d'aller encore au delà dans la carrière de l'ambition et des honneurs ainsi que des richesses, mais bien de rester content de lui-même et de ne point se déshonorer en sa propre conscience, encore plus qu'aux yeux des honnêtes gens qui l'avaient connu à fond, se dit que, dans une pareille occasion, il fallait oublier absolument ce qui pourrait arriver de lui par la suite comme ministre, et ne songer qu'à remplir tous ses devoirs envers le roi blessé, M. le Dauphin qui devait veiller sur l'État, la maîtresse du roi à qui il avait de grandes obligations, et la chose publique, dont il était chargé comme ministre. En conséquence, uniquement occupé de ces différents devoirs, oubliant totalement ce qui pouvait résulter du côté des intrigues, il eut seul la tête nette et libre. Lui seul donna des conseils d'ami fidèle et sûr à sa bienfaitrice, qu'il encouragea à rester à la cour, au péril de ce qui pouvait en arriver, péril que tous les autres ministres exagéraient pour s'en débarrasser à tout événement, jusqu'à ce que le roi, à qui elle devait tout, lui fît connaître sa volonté. Lui seul pressa M. le Dauphin d'assembler le conseil, sans ordre, et de se montrer d'une manière digne de

lui ; ce à quoi les autres ministres ne s'enhardissaient nullement. Lui seul, le conseil assemblé, osa ouvrir des avis qui ne manquèrent pas d'être suivis, chacun ayant soin de bien mettre en tête de son assentiment qu'on ne pouvait rien ajouter à ce que *monsieur l'abbé proposait et soutenait être à propos.* Lui seul pensa à consoler, à rassurer tour à tour les enfants et la maîtresse. Lui seul, ne cherchant point à intrigailler et à écrire cette nuit-là, à Paris, eut le temps et le loisir d'examiner ce qui se passait dans l'antichambre du roi. Plus à portée qu'un autre par là, il put, par un hasard naturel, voir le premier le roi blessé, et s'assurer de l'absence de tout danger pour sa vie. De là, il put lui rendre compte de tout ce qu'il avait fait et dit. Louis XV, naturellement juste, raisonnable, et même, on peut le dire, naturellement ami de l'honnêteté et de la vertu, auxquelles il n'aimait pas qu'on manquât et ne manquait point lui-même, quoique entraîné par ses faiblesses, approuva tout, parce qu'en effet, dans tout ce que l'abbé avait fait et dit, il avait suivi, sinon le stoïcisme d'une haute vertu, du moins les sentiments de la vertu le plus à la portée de l'humanité, et peut-être, au fait, de la meilleure philosophie. D'autre part, le Dauphin et ses sœurs lui surent gré du rôle qu'il leur avait fait jouer. D'ailleurs, on ne put s'empêcher de sentir et d'avouer qu'il avait montré plus de tête et d'attention pour la conduite des affaires, et comme ministre, qu'aucun autre membre du conseil. En un mot, il m'a dit cent fois que jamais il ne s'était cru

plus en droit de s'estimer lui-même que dans cette occasion importante ; qu'il croyait de bonne foi n'avoir en ce moment manqué à aucun des devoirs que pouvait lui imposer la conscience d'un honnête homme, et qu'il devait cette satisfaction de l'âme, et le grand succès qui en résulta pour sa fortune (puisqu'il réussit à tout après), uniquement à ce que, s'étant bien interrogé lui-même, il s'était assuré de n'avoir nullement besoin de cette même fortune pour vivre heureux, mais bien de pouvoir continuer à s'estimer lui-même le reste de sa vie.

L'amour-propre et la vanité du cardinal de Bernis (on peut, peut-être même doit-on dire, qu'en effet il en avait) n'était pas ce qu'on pouvait croire. Il savait très-bien se rendre justice, et apprécier ce qu'il avait fait. Certainement on ne saurait dire qu'il n'aimât pas à raconter, même en quelque sorte à vanter, ses opérations personnelles comme ministre ; mais je puis certifier qu'il savait mieux que personne et qu'il reconnaissait très-bien que le hasard aurait eu la meilleure part à tout ce qui l'aurait pu rendre plus célèbre. Au moment où il paraissait toucher au faîte de sa gloire (je parle de l'instant où le maréchal de Richelieu, par des succès inouïs, ayant acculé l'armée des alliés, semblait prêt à terminer la guerre d'une manière qui aurait couronné tous les projets politiques formés et suivis durant le ministère de l'abbé de Bernis,) le jour même où il s'attendait d'heure en heure à recevoir la nouvelle officielle de l'entier désarmement et de la dispersion de

l'armée ennemie, il passa plus d'une heure à se promener seul dans son cabinet, en réfléchissant à ce que l'histoire dirait de tous ces événements qui avaient signalé les premières années après la conclusion du traité de Versailles : Mahon pris, la victoire d'Hastenbeck, la conquête de l'Allemagne, la destruction de l'armée hanovrienne, etc., etc. Puis, repassant en lui-même par quels moyens toutes ces choses avaient été exécutées, par quels personnages elles avaient été conduites, de quelles têtes la plupart des projets étaient éclos, toutes les intrigues qui avaient eu lieu, tout ce que le hasard seul le plus imprévu avait fait, tout ce qu'il avait eu lui-même d'obstacles à vaincre, de peines à dévorer, il se disait : « Pauvre postérité, que sauras-tu? Et comme la vérité, exacte au fond, pourrait se moquer de toi, etc., etc. ! » Il me l'a répété vingt fois : telles étaient les idées qui l'occupaient à l'instant où l'officier qui apportait la nouvelle de la convention de Closter-Seven fit claquer son fouet à sa porte. Il le voit monter chez lui ; il ouvre la dépêche, lit la teneur du traité, comprend à l'instant quelle en doit être la suite inévitable. Sa première idée fut de se dire : « Le rêve est fini. Ah ! parbleu, la postérité « n'est pas si à plaindre ; elle ne sera pas dans le cas « de s'étonner si mal à propos. »

La disgrâce du cardinal de Bernis n'a point été ce qu'on croit communément, quant à la cause, ni quant aux effets pour lui.

Je suis certain, et je ne pourrai jamais croire, en

aucun temps, ni sous aucun aspect, que la cause de cette disgrâce ait été le projet d'éloigner la marquise de Pompadour, et d'être premier ministre en titre. Personne ne connaissait mieux que lui l'impossibilité absolue de déterminer jamais Louis XV à prendre, à proprement parler, un premier ministre. Personne n'était plus incapable que lui d'ingratitude envers madame de Pompadour. La vérité est que ce fameux mémoire dont on a tant parlé, et que si peu de gens ont lu, est peut-être ce qui fait le plus d'honneur au cœur et à l'âme du cardinal de Bernis, lequel a très-positivement été un excellent patriote et un honnête citoyen. Le mémoire avait pour objet : 1° de démontrer la nécessité de faire la paix, attendu que le roi n'avait plus ni *argent*, ni *généraux*, ni *vaisseaux*, et de s'en tenir, si la cour de Vienne ne voulait pas finir en même temps, au secours porté dans le traité de Versailles ; 2° la nécessité de ne plus laisser chaque ministre, dans son département, maître d'en faire monter les dépenses au degré qu'il lui plaisait, et de démontrer au roi les inconvénients de cette espèce de politique de sa part, qui lui faisait faire quatre ou cinq rois particuliers ou despotes, des quatre ou cinq ministres qui se partageaient le gouvernement.

La marquise aurait accepté peut-être la deuxième partie du mémoire ; mais la première n'était pas de son goût. Elle était séduite par les avances de Marie-Thérèse. Le duc de Choiseul, ambassadeur à Vienne, la servait en cela selon son goût, lui persuadait qu'il

saurait bien continuer la guerre, etc., etc. Le cardinal pouvait arranger tout, s'il ne fût pas resté persuadé que la paix seule pouvait sauver la France, et s'il n'eût pas été déterminé à quitter le ministère, plutôt qu'à y rester pour continuer une guerre désastreuse. La marquise, ne pouvant ni ne voulant de son côté renoncer à son idée favorite, que soutenait le duc, auquel elle était alors entièrement livrée, détermina enfin le roi à sacrifier totalement le cardinal.

Le cardinal était assuré de son sort ; il avait plus d'une fois causé tranquillement sur ce point avec la marquise. Il savait qu'il serait *exilé*, et même il le lui avait dit. Un jour il lui avait dit de sang-froid, et comme causant de choses indifférentes : « *Nous séparer, à la bonne heure; rien de plus simple et de plus facile. Mais pourquoi porter la chose à l'extrême? pourquoi un coup de poignard?* » Elle n'avait rien répondu.

Il avait prévu, fixé le jour même où il comptait recevoir l'ordre. Il était certain que ce serait immédiatement après que, par un dernier effort de son grand crédit auprès du parlement de Paris, il aurait fait passer l'enregistrement d'un emprunt de quarante millions, qui souffrit beaucoup de difficultés. Il ne se trompa que de deux jours, et cela à cause que le roi, partant pour Choisy, lui avait demandé quel jour il lui convenait mieux de s'y rendre pour le conseil? A quoi il avait répondu : « *Puisque c'est moi qui dispose du temps de votre majesté, ce sera pour*

tel jour... après-demain, vu que demain j'ai dû donner rendez-vous à M. de Staremberg. — « Eh « bien ! avait répliqué le roi, à après-demain, « donc. »

Le lendemain, le cardinal étant en conférence avec M. de Staremberg, reçut l'ordre de se rendre à Vic-sur-Aisne; il ne s'y attendait que pour le lendemain du conseil prochain. J'oubliais de dire que ces faits, le départ pour Choisy, la demande du roi, l'indication du conseil pour le troisième jour, avaient eu lieu à l'issue de la conférence dans laquelle il venait de rendre compte que l'affaire de l'enregistrement de l'emprunt avait été finie, ou la veille, ou le matin même.

Ce que j'ai dit de l'impossibilité que le cardinal faisait valoir dans son mémoire, de continuer la guerre sans argent, sans généraux, sans vaisseaux, est si vrai et si exact, que, comme il me l'a raconté souvent, lorsqu'il fut rendu à Vic-sur-Aisne, le duc de Choiseul, chaque fois qu'il voyait ou le neveu du cardinal, ou son ami l'abbé des Haisses, et il les voyait souvent (tout cela se passant comme une affaire d'arrangement de société, et non comme une brouillerie ou une inimitié), il leur disait toujours : « *Dites au cardinal que nous n'avons ni argent, ni généraux, ni vaisseaux, mais que cependant nous faisons et ferons encore la guerre.* » Cela, il le répéta nombre de fois. A la fin, le cardinal, un peu ennuyé, dit expressément à l'abbé des Haisses, un jour qu'il le renvoyait de nouveau parler au duc pour je

ne sais quelle affaire : « Si le duc vous tient encore « le même propos, répondez-lui : Ma foi, monsieur « le duc, s'il faut vous le dire, S. Em., la dernière fois, « m'a dit à ce propos qu'elle savait tout comme vous « que, sans argent, sans généraux,. sans vaisseaux, « l'on pouvait *faire* la guerre, mais non la *bien* « *faire*. »

Le cardinal était si bien préparé à sa disgrâce, et en fut si peu affecté, que la première nuit, à Vic-sur-Aisne, il dormit deux heures de plus que de coutume, et qu'à son lever il fut chasser, dans son parc, aux oiseaux.

Le cardinal de Bernis est certainement l'homme que Louis XV a le plus constamment et vraiment estimé, et celui dans lequel il a eu le plus de confiance réelle.

C'était surtout à l'égard des affaires parlementaires que Louis XV s'est le plus servi du cardinal de Bernis ; et celui-ci a toujours eu un très-grand crédit dans le parlement de Paris.

Louis XV était singulièrement occupé des affaires parlementaires. Ce prince n'était pas insouciant, à beaucoup près, autant qu'on a voulu le croire ou le faire croire. Ses entretiens et ses visites à la marquise de Pompadour n'étaient pas si vides d'affaires et d'idées de gouvernement qu'on se l'est imaginé. Au contraire, il en était extrêmement occupé. Le cardinal m'a parlé cent fois de la quantité d'heures qu'il avait passées en tiers avec eux à combiner, à raisonner sur les progrès et l'issue que pouvaient et

devaient naturellement avoir les débats de la cour avec les parlements. Le roi en était terriblement effrayé. Comme il avait un esprit droit et même pénétrant, il pressentait avec justesse tous les effets et les résultats que cette lutte devait avoir, ou un peu plus tôt, ou un peu plus tard. Il envisageait avec effroi le déchet inévitable de son pouvoir et de son autorité. Il sentait que tout cela pouvait le mener à n'être plus rien. Il fallait toute la raison et la fermeté du cardinal pour le rassurer. Celui-ci lui mettait sous les yeux tous les moyens nombreux et faciles qui restaient encore alors pour arrêter tout court les entreprises parlementaires, et tous ceux qui restaient à l'autorité royale pour se maintenir dans toute sa force. Le roi finissait par sentir la vérité de ses discours ; et presque toujours des conversations de ce genre, qui se prolongeaient extrêmement, se terminaient par cette phrase de la part du roi : « *Eh bien ! oui, vous avez raison. Je crois bien que, tant que je vivrai, je resterai toujours à peu près le maître de faire ce que je voudrai ; mais, ma foi, après moi, M. le duc de Bourgogne n'a qu'à se bien tenir.* »

Le cardinal avait calculé le temps que durerait son exil, et l'avait calculé juste. Plusieurs personnes de ses amis lui avaient demandé, à diverses reprises s'il croyait redevenir libre, et quand ? Il avait toujours répondu : « *Oui, deux ans après la paix ;* » et cela s'est trouvé juste.

Un fait qu'on ignore, et qui est certain, est que l'idée de l'élever au cardinalat, et la négociation qui

l'y mena, partirent entièrement du duc de Choiseul, qui comptait bien que le roi ne s'y opposerait pas, mais en demeurerait effarouché, et ne se refuserait plus à expulser du conseil un ministre que la dignité de cardinal rendait par elle-même forcément un *premier ministre*, quoiqu'il n'en eût pas le titre formel.

(Soit que M. l'archevêque de Sens en fût demeuré là, soit que le reste ait été perdu, l'on n'a trouvé que ce fragment dans ses papiers. Nous avons cru devoir y ajouter quelques lignes, pour faire connaître comment se termina la carrière du cardinal de Bernis.)

Après un exil de six ans, qu'il soutint avec dignité, le cardinal fut nommé par Louis XV ambassadeur de France à Rome, et protecteur des églises de France dans cette cour. Il y fixa sa résidence. En 1791, il reçut dans son palais les princesses tantes de Louis XVI, qui cherchaient un asile contre la tempête révolutionnaire.

Jusque-là le cardinal avait fait les honneurs de son pays avec une grande magnificence, et surtout avec une grâce, une politesse, une aménité rares. Dépouillé tout à coup de ses abbayes, par des décrets, et de son archevêché par le refus de prêter un serment que sa conscience ne lui permettait pas, il perdit 400,000 livres de rente, et le noble plaisir d'en donner la moitié. D'une si haute fortune, M. de Bernis tomba dans un état voisin de l'indigence, et s'y résigna sans murmure. Mais, à la de-

mande de son ami le chevalier Azzara, la cour d'Espagne lui fit une forte pension qui satisfit à tous ses besoins, et même au plus pressant de tous, au besoin d'aider les malheureux.

Le cardinal de Bernis mourut à Rome le 2 novembre 1794, âgé de soixante-dix-neuf ans.

FAVIER

Il est des hommes intéressants à peindre par leur célébrité. Il en est d'autres qui le sont également par la singularité de leur caractère ou de leur aventures, ou par leurs talents. Favier est de ce nombre : il n'a jamais occupé de grandes places ; mais par ses connaissances en politique et ses lumières, il a influé sur les événements. Favier était fils d'un syndic général des États de Languedoc, et il eut à l'âge de vingt ans la place de son père, qui est honorable et avantageuse. Né avec beaucoup d'esprit, il ne cultiva pas ses talents. Emporté par la fougue des passions, il se livra entièrement au plaisir, négligea les devoirs de son emploi, et en quatre ou cinq ans consomma tout ce qu'il avait de fortune. Il perdit aussi sa place par cette inconduite, et se trouva, à vingt-cinq ans, sans bien et sans état. Alors la nécessité le força à se livrer à l'étude. Il s'appliqua à l'histoire et à la politique. Jamais personne ne fut doué d'une plus heureuse mémoire. Il posséda dans peu l'histoire des guerres, les traités, la généalogie des maisons

souveraines, et leurs droits ou leurs prétentions. Il fut nommé secrétaire d'ambassade sous le marquis de la Chétardie, ambassadeur de France à Turin. Il apprit l'italien, entendit en peu de temps les poètes. Ses mémoires sur les affaires politiques sont pesamment écrits, et ils sont plus à remarquer par l'érudition que par la profondeur des vues. Il n'avait pas cet esprit pénétrant, qui s'élance au delà du temps présent ; mais il développait parfaitement les conséquences prochaines des opérations qu'on faisait, et découvrait promptement leur accord et leur opposition avec les principes adoptés par les traités. L'habitude de vivre dans des cercles obscurs ne lui permettait pas de connaître les mœurs, les intrigues et les principes de conduite des ministres et des personnages importants de la cour. Ses notions, à cet égard, étaient dignes des politiques de café, et dans tout ce qu'il a écrit sur la France, la partie la plus défectueuse est celle qui concerne les personnes. Peut-être a-t-il été plus exact en parlant des personnages considérables des autres pays, dans lesquels il est plus aisé d'être admis dans les premières sociétés qu'il ne l'était en France. Favier joignait à l'esprit, à la mémoire, à l'instruction, une belle figure, une taille élevée et une force de corps très-rare ; il avait pour le plaisir un goût effréné, et partageait son temps entre la table, les femmes et l'étude. La force de son tempérament lui permettait d'allier ses goûts ; mais sa fortune ne répondait pas à ses penchants. Il fit des dettes, et son dérangement lui ayant fait

perdre sa place auprès de l'ambassadeur, de ce moment, il vécut libre et indépendant, n'ayant pour subsister d'autres ressources que ses talents. Connu des Ministres, il composait des mémoires relatifs aux affaires du moment. Son travail était plus ou moins récompensé, et il dissipait promptement les gratifications qu'il recevait. Dans ces moments d'abondance, l'étude, les affaires étaient abandonnées, et tout son temps consacré à des maîtresses, à la dissipation, et à de longues orgies à table. L'argent épuisé, il revenait à l'étude. On trouverait mille exemples d'une telle conduite parmi les ouvriers, qui dépensent le dimanche et le lundi, tout ce qu'ils ont gagné pendant la semaine. Favier, ouvrier d'esprit et de politique, se conduisait de même. Dans les temps de ses renaissantes misères, il mettait en gage tout ce qu'il possédait et empruntait de toutes mains. Il a ainsi passé trente ans de sa vie dans une perpétuelle alternative de misère, d'aisance, de privations, d'étude et de dissipation. Lors de l'alliance de la France et de l'Autriche, Favier composa un ouvrage sur ce traité qui changeait la face politique de l'Europe, et réunissait deux maisons si longtemps ennemies. Le mémoire de Favier est intitulé : *Doutes et questions*, et il fit la plus grande sensation. L'auteur y établit les principes de politique contraires à cette union, et s'efforce d'en démontrer les inconvénients pour la France. Favier fut envoyé secrètement dans plusieurs pays, il parcourut l'Espagne, la Russie et l'Allemagne, en différents temps. Toujours gai, quoi-

que souvent dans le plus grand besoin, il était cher à un petit nombre d'amis qui l'admiraient, l'écoutaient comme un oracle, et chérissaient sa bonhomie. Le comte de Broglie avait été chargé par Louis XV de suivre une correspondance secrète avec les Ambassadeurs de France dans les diverses cours de l'Europe. Le roi, avait, par ce moyen, des renseignements particuliers sur les affaires, et souvent ce ministre clandestin les lui présentait sous une autre face et critiquait les opérations du vénérable Ministre. Il ne résultait pas de ce conflit d'instructions que Louis XV fût plus éclairé sur l'état des affaires. L'incertitude du roi redoublait par la contradiction des systèmes et des avis, et il n'était que plus défiant et plus indécis. Favier n'était pas initié à cette correspondance; mais il était chargé par le comte de Broglie de composer des mémoires sur la situation politique des puissances de l'Europe, dans lesquels il développait de profondes connaissances sur leurs véritables intérêts. On a depuis imprimé dans l'ouvrage intitulé : « *Politique de tous les cabinets de* « *l'Europe* » le tableau général de la situation politique de l'Europe dans son rapport avec la France, intitulé : « *Conjectures raisonnées.* » Cet ouvrage de Favier, pour lors si instinctif, et si intéressant encore à consulter, malgré les étonnants changements qui sont survenus, a été trouvé dans les papiers de l'infortuné Louis XVI. Le roi un jour, sollicité par le duc d'Aiguillon qui avait surpris des lettres indiscrètes de Favier, signa un ordre pour le faire arrêter, et

pour saisir ses papiers; mais à peine eut-il cédé à l'instance de son Ministre, qu'il écrivit secrètement à Favier de s'enfuir, et de mettre ses papiers en sûreté. A l'avénement de Louis XVI au trône, le comte de Vergennes, qui avait connu le mérite de Favier, lui donna quarante mille francs pour payer ses dettes, et une pension de deux mille écus; et Favier, dont l'âge avait amorti les passions, mena une vie plus réglée, et ne conserva de ses anciens goûts que celui des plaisirs de la table; il vivait en épicurien, et ne songeait qu'au moment présent. Il était très-gros et mangeait prodigieusement. Quand il eut soixante ans, connaissant le danger de sa manière de vivre, et menacé à chaque instant d'apoplexie, il disait en se levant, surpris et charmé d'avoir encore un jour à vivre : « Voilà une gratification extraordinaire. » Favier, aux connaissances les plus profondes en politique, joignait une immense littérature et du talent pour la poésie. Dans un temps où le public était enthousiasmé du Prétendant, il lui adressa une ode dans laquelle se trouvent de très-belles strophes, et entre autres celle-ci sur les protestants :

Cette secte, autrefois terrible,
Que Richelieu sut désarmer,
Dans son impuissance paisible
Devait-elle nous alarmer?
Pourquoi dans un pieux délire,
France, dépouiller ton empire
Des citoyens les plus soumis?
Par cette injuste violence,
Les forces de notre opulence
Ont coulé chez nos ennemis.

Favier avait toujours été opposé au charlatanisme philosophique et économiste qui a signalé le règne de Louis XV, et qui n'a pas été sans influence sur la Révolution. Il s'élevait avec force contre le jargon scientifique dont on revêtissait des vérités simples et connues de tout temps. Contre les réputations exagérées de quelques philosophes, et l'esprit de secte qui caractérisait les encyclopédistes : « Ils ont, « disait-il, en parlant des économistes, érigé en « système dogmatique, revêtu d'un jargon mystérieux « et publié avec l'emphase de la plus rare décou- « verte, que la supériorité, en population et en pro- « ductions du sol, fait la seule puissance et les seules « richesses réelles. »

Il se trouva à l'audience de monsieur de Malesherbes, alors chargé de la direction de la librairie, lorsque parut le livre de l'*Esprit*. « Il est temps, dit ce magistrat avec un ton enthousiaste, d'éclairer le monde. » Favier, se retournant vers un de ses amis, lui dit : « Ce n'est pas avec un bout de chandelle. » Lorsque Diderot, qui s'était fait un rôle de l'enthousiasme, qui s'énonçait avec un ton prophétique et inspiré, fit paraître le *Fils naturel*, il annonça dans la préface que c'était lui-même qu'il avait peint sous le nom de Dorval, principal personnage de la pièce. Favier, à ce sujet fit les vers suivants remarquables par la singularité des rimes, l'énergie des expressions, et on peut ajouter par la vérité des idées :

Le grand Dorval, tout bouffi d'égoïsme.
D'abord s'est peint, et puis il s'est jugé,

Pour nous prouver sur un ton d'aphorisme,
Que qui le lit, doit en être affligé;
J'en suis d'accord, trêve de Syllogisme,
Mais que me fait, à moi, son stoïcisme
Et cet autel, par lui-même érigé
A sa vertu? De ce charlatanisme,
Depuis longtemps je suis trop excédé;
L'esprit de secte et de prosélytisme
Dont, à toute heure, on le voit possédé
Lui fait mêler au sombre pédantisme
De l'esprit fort un jargon d'ascétisme,
On croirait voir, à son triste maintien.
Un capucin qui prêche le déisme.
Ami Dorval le plus sot fanatisme
Est la fureur d'être martyr du rien.
J'aime encore mieux lire mon catéchisme
Que m'ennuyer pour n'être pas chrétien.

Il avait un grand nombre d'amis dont la plupart étaient des gens d'esprit, obscurs, qui le reconnaissaient pour leur chef. Ils s'assemblaient souvent pour faire des orgies, et ils étaient convenus entre eux de noms particuliers, pour désigner le Roi, les Ministres et eux-mêmes. Versailles, dans leur langue, s'appelait Automapolis, Louis XV : frère Numismatin, terme qui marque que la figure majestueuse de ce Roi, était propre à servir de monument; Monsieur de Choiseul : Etienne le Roux. Favier s'appelait frère Polyphème à cause de sa grande taille. Un monsieur de Maudave dont j'aurai peut-être occasion de parler : frère Castilin, et jamais surnom ne fut plus juste. Favier était né plaisant et railleur, et ne pouvait arrêter l'intempérance de sa langue, quel

que fût le danger. Un jour, à l'audience du duc de Praslin, dont il avait le plus grand besoin, il vit le valet de chambre qui mettait une perruque dans un étui, et le renfermait dans une armoire. Il se tourna vers ceux qui étaient à attendre dans l'antichambre : « Nous ne verrons pas le Ministre aujourd'hui, leur dit-il, le voilà qui rentre dans son cabinet. » Le B. de *** Ministre de *** à Saint-Pétersbourg, lui dit dans une effusion de confiance, et une explosion d'ambition : « Quand, dans mon métier, on n'est pas parvenu à 40 ans, à être Ministre d'État, il faut se brûler la cervelle. » Le lendemain le corps diplomatique dînait chez le Chancelier Worontzoff. On parla d'âge, chaque Ambassadeur dit le sien, et le B. de ***, interrogé à son tour, dit qu'il avait quarante ans moins trois mois. Favier, du bout de la table lui crie : « Amorcez, monsieur le Baron. » Ce Ministre, un jour, sait devant lui pour parler de la noblesse d'une maison : Chapitrable au lieu de Chapitrale ? « Qu'a donc fait cette maison pour être chapitrée ? » dit Favier.

MARIE-ANTOINETTE, REINE DE FRANCE [1]

Marie-Antoinette d'Autriche avait plus d'éclat que de beauté; chacun de ses traits, pris séparément, n'avait rien de remarquable; mais leur ensemble avait le plus grand agrément. Ce mot si prodigué de *charmes* était, pour peindre les grâces de cet ensemble, le mot propre. Aucune femme ne portait mieux sa tête, qui était attachée de manière à ce que chacun de ses mouvements eût de la grâce et de la noblesse. Sa démarche était noble et légère, et rappelait cette expression de Virgile : *Incessu patuit dea*. Ce qu'il y avait de plus rare dans sa personne était l'union de la grâce et de la dignité la plus imposante. Son esprit n'avait rien de brillant, et elle n'annonçait à cet égard aucune prétention; mais il y avait dans elle quelque chose qui tenait de l'inspiration et qui lui faisait trouver au moment ce qu'il

(1) Ne se trouve pas dans les *Œuvres*. Comme études familières et intimes sur Marie-Antoinette, il faut signaler la brochure si intéressante de M. Craufurd et le ravissant portrait esquissé par le prince de Ligne (*Mémoires*, 1659, p. 67 et suiv).

y avait de plus convenable aux circonstances, ainsi que les expressions les plus justes. C'était plutôt de l'âme que de l'esprit que partaient alors ses discours et ses réponses.

Entièrement livrée à elle-même à vingt ans, étrangère, belle, aimable, toute-puissante sur le cœur et l'esprit d'un roi aussi jeune qu'elle, environnée de séductions, elle fit des imprudences, applaudies alors, transformées dans la suite en crimes. Objet de l'enthousiasme public, elle n'était point avertie de ses fautes, et de la légèreté de sa conduite.

Elle avait de la répugnance à se mêler des affaires, et n'influa que sur le renvoi, désiré par le public, du prince de Montbarey, et la nomination du maréchal de Ségur. Elle dit un jour à un homme qui vivait dans sa société : « M. de Maurepas est bien insou « ciant; M. de Vergennes bien médiocre; « mais la crainte de me tromper sur des gens qui « servent peut-être bien mieux le roi que je ne « pense, m'empêchera toujours de lui parler contre « ses ministres. »

La reine, dans son intérieur, montrait un caractère de bonté rare parmi les particuliers. Un trait dont fut témoin un homme de sa société, en donnera la preuve, et ce sont des traits pareils, c'est Turenne disant : *Quand ce serait Georges, il ne faudrait pas frapper si fort*, qui décèlent véritablement le caractère. La reine étant un peu malade, demanda à ses femmes quelque ouvrage pour l'amuser; elles ne le trouvèrent pas, et elle dit : « Mon Dieu, qu'il

est terrible de ne pas savoir où on met les choses! » Quelqu'un lui dit en plaisantant, qu'elle avait des excès d'emportement terribles, et qu'elle venait de dire des choses bien dures. Elle le crut si bien, qu'elle sonna ses femmes sans avoir besoin d'elles, et lorsqu'elles arrivèrent elle dit : *Voyez comme les voilà toutes à la fois, et si vite ; je ne me souviens plus pourquoi ; comme je suis heureuse d'être si bien servie !*

Attentive à ne pas nuire, elle avait soin d'empêcher que des légers mécontentements qu'elle avait de quelques personnes, ne fissent sur le roi un effet désavantageux pour elles. Un jour elle dit au roi, qui, remarquant qu'elle ne traitait pas aussi bien qu'à l'ordinaire le chevalier de Luxembourg, en voulut savoir la raison, et le traita mal aussi : *N'en faites rien ; il est exact, grand seigneur, et fort attaché à votre personne. Ce n'est que moi qui ai lieu de m'en plaindre : commérage de femme, et puis c'est tout.*

Les besoins de son cœur lui firent rechercher l'amitié d'une femme dont la figure agréable semblait respirer l'ingénuité et la candeur. La reine fut séduite par l'attrait d'une société intime, où régna, pendant un temps, la confiance et la liberté. *Là*, disait-elle, *je suis moi*, en comparant la vie qu'elle y menait à la gêne de la représentation. La haine qu'on porte aux favoris, rejaillit bientôt sur la souveraine, et elle ne fit que s'augmenter à l'aspect du luxe du mari de la favorite. L'orage de la plus terrible révolution

commença à gronder, et la reine s'éleva à mesure que les circonstances devinrent plus imposantes et plus critiques. Elle se trouva toujours en proportion avec elles par son courage et son dévouement au roi. Enfin, on ne trouve rien que de noble, de généreux, d'élevé dans sa vie, dès que sa vie devint le domaine de l'histoire.

L'infortunée Marie-Antoinette m'a souvent rappelé un passage que l'on trouve dans les *Mémoires de d'Estrées*, auteur impartial : « Quand je fais réflexion, « dit-il, aux circonstances de la mort du duc d'An- « cre, je ne la puis attribuer qu'à la mauvaise desti- « née. Comme il était naturellement bienfaisant, il « avait désobligé peu de personnes. Il fallait que ce « fût son étoile ou la nature des affaires qui eussent « fait soulever tant de monde contre lui. » Les mots *fatalité*, *étoile*, *destinée*, se présentent en effet à l'esprit pour expliquer la haine acharnée, les calomnies adoptées par une multitude de personnes contre une femme de l'extérieur le plus noble et le plus séduisant ; qui a obligé une infinité de personnes, qui a montré le plus grand courage dans les plus grands dangers, le plus profond dévouement à son époux, l'attachement de la mère la plus tendre à ses enfants. Qu'on lise dans les *Mémoires de La Fayette*, ce qu'elle rapporte des aventures d'Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans : que de coquetteries, d'étourderies, de moqueries de son époux, de lettres de galanterie à lui reprocher ! et cependant elle était chérie de tout ce qui l'entourait, et a laissé de sa personne le plus agréable et le plus touchant souvenir.

CARACTÈRES[1]

Il est souvent difficile de faire un portrait ressemblant, parce que diverses qualités se combattent, et que le principe des acteurs échappe. Enfin dans une société ou règnent des convenances impérieuses, où le ridicule exerce sa tyrannie, tous les êtres perdent de leur substance à force d'être polis ; les sentiments sont un jargon, et tout est réduit en formules. Mais lorsqu'une personne indépendante par son caractère s'affranchit des lisières de la société, expose au grand jour ses sentiments ; lorsqu'elle ose braver le ridicule, enfant de la médiocrité, tyran du génie ; lorsqu'elle écrit ce qu'elle pense et sent, son âme, son esprit, son caractère, semblent être une pendule à jour, dont on suit de l'œil toutes les oscillations. Telle est Hortense. L'ivresse des talents s'est empa-

[1] Ces caractères étaient des portraits de personnes vivantes à l'époque où M. de Meilhan écrivait. On reconnaîtra aisément, dans le premier, celui d'une dame déjà célèbre alors par la supériorité de son esprit, et qui l'est devenue encore bien plus depuis par ses ouvrages; nous devons imiter la discrétion de l'auteur. (*Note de l'éditeur.*) Il s'agit évidemment ici de madame de Staël. L.

rée d'elle, et elle s'est fait une habitude de l'enthousiasme. En vivant au milieu de gens transportés, son âme sensible, ardente, s'est éveillée au même instant. Entraînée par des impulsions vives, tourmentée par le besoin de l'âme et de l'esprit, séduite par les hommages qu'on se plaît à rendre aux femmes, enivrée par la louange, déterminée enfin par la franchise de son âme, elle a prétendu à tous les succès, s'est livrée à tous les sentiments. La dissipation du monde, l'étude, les réflexions, l'amour des intérêts publics, la musique, la danse, les spectacles, tout ce qui offrait un succès à Hortense, une émotion, un plaisir, avait des droits sur elle. Son amour-propre, et le sentiment de ses forces, lui ont donné un besoin pressant d'occuper les autres, et le désir de produire des effets la domine sans cesse. Hortense a écrit, et la pensée brille dans sa composition ; mais sa pensée n'est pas toujours claire. Si elle écrivait ce qu'elle sent, ses écrits seraient remplis de chaleur et de vérité ; mais elle a voulu décomposer, analyser les sentiments des autres, et sentir et disserter sont incompatibles. Ses ouvrages ont des défauts, mais ces défauts même font voir la force et l'élan de son esprit. Ce qui le distingue, c'est la vivacité qui le fait atteindre promptement au but, c'est l'étendue qui lui fait embrasser une foule de rapports. Une envie de plaire extrême est le contrepoids de la sensibilité, et elle n'aimera profondément que lorsque les objets extérieurs feront moins d'impression sur elle. Hortense a de la bonté, et sa supériorité l'empêche de

connaître l'envie. Elle a la naïveté du génie : elle doit plutôt surprendre que plaire. Ses manières sont un fracas qui étourdit; sa conversation semble un assaut, un combat à outrance; c'est plutôt une femme rare qu'une femme aimable; mais celui qui serait aimé d'elle, celui qui fixerait sur lui ses goûts réunis, trouverait dans Hortense une femme unique, un trésor de pensées et de sentiments. Elle animerait une solitude, remplacerait le monde; elle serait à elle seule un monde entier.

Il règne dans la physiononie de Ménippe [1] l'expression que présente celle d'un poète dans l'exaltation de sa verve, ou celle d'un peintre dans la chaleur de la composition. Il a l'air noble; son abord est distrait ou affectueux; il embrasse tendrement un homme, et il serait quelquefois embarrassé de dire son nom. Il passe à côté d'un de ses amis et il ne le voit pas. Il écrit des lettres où il y a de la grâce et de l'esprit; mais il ne répond jamais qu'à ses propres idées. Ménippe a parcouru tous les empires de l'Europe; il en connaît tous les souverains, et on se souvient avec plaisir dans leurs cours, des moments qu'il y a passés. Il est né avee une grande fortune; mais il y a en lui cinq ou six petits principes de ruine qui

[1] La clef de ces *Caractères* n'a jamais été donnée. Nous voyons dans celui-ci celui du prince de Ligne.

finiraient par appauvrir Crésus même : de la générosité, des passions, des fantaisies et de la paresse. Sa tête ressemble à ces jardins créés par les Chinois, où l'on voit un assemblage de tout ce qui se trouve dans la nature, et de tout ce que l'art a inventé : des grottes, des ruines, des torrents, des prairies, des montagnes, des temples. Les gens d'esprit disent que Ménippe a du génie ; ses amis, qu'il est un excellent homme ; les femmes, qu'il est aimable ; les courtisans, qu'il est une dupe ; les grands généraux, qu'il a des talents marqués pour la guerre ; les gens de lettres, qu'il les aurait égalés s'il avait voulu régler sa brillante imagination. Enfin, pour achever son éloge, les sots disent qu'il est systématique, et même un peu fou.

La jeunesse d'Arsène [1] n'a point été troublée par les passions. C'est dans le temps des erreurs et de la dissipation qu'elle a cultivé son esprit et exercé son courage par les privations, et sa patience par les contrariétés.

L'amour n'a jamais seulement effleuré son âme ; l'amitié suffit à sa sensibilité. Les plaisirs des sens sont pour elle, comme ces récits des coutumes bizarres de peuples peu connus.

[1] Madame la marquise de Créqui. Cette attribution, dont on trouve d'ailleurs des motifs suffisants dans plusieurs lettres elles-mêmes (pp. 31, 90), est corroborée par le témoignage du consciencieux biographe de la marquise, M. Percheron. (*Notice*, p. 58.)

Elle parle avec liberté des choses qui effaroucheraient une âme moins pure. Les expressions voilées, les réticences appartiennent à celles qui craignent de révéler leur intérieur.

Dégagée par sa situation, de tout soin pour sa fortune, pour la grandeur d'une maison, pour l'avancement des siens, Arsène jouit d'une entière liberté. Elle est tout entière à Dieu, à ses amis, à la méditation qui exerce et satisfait son esprit; elle a de la piété sans pratiques superstitieuses. Etrangère à l'esprit du parti, la dévotion n'est point pour elle une agitation, une envie de dominer. Elle est tolérante, et par ses lumières et par la modération de son caractère. La religion semble être, en elle, une pure conviction de l'esprit, qui n'échauffe point son imagination et ne donne point à son cœur des sentiments extrêmes.

Son caractère est constant, déterminé, austère comme celui d'un Spartiate. L'imagination embellit sa pensée, lui fournit des tours heureux et des expressions piquantes, et la raison tient seule le timon de sa conduite.

Le seul besoin d'Arsène est la réflexion et la conversation des gens d'esprit; mais ce penchant ne l'empêche pas de s'accommoder des gens sensés, qui ont de la vertu et des mœurs. Les personnes distinguées par leur esprit, dans le monde, les gens de lettres, les orateurs chrétiens forment sa société; personne n'y domine, et l'esprit de parti y est inconnu.

Les nouveaux systèmes, les engouements publics, ne fixent son attention que par le ridicule qu'ils lui présentent. Son goût en littérature, en ouvrages d'agrément, est juste, son jugement sur les ouvrages sérieux est solide; son esprit a de l'étendue et de la sagacité; il voit promptement et loin. Si l'on croyait à la métempsycose, on penserait que l'esprit de Montaigne est venu animer Arsène.

Il est un appartement situé loin du monde et du bruit, qui n'a ni cour, ni portier. On n'y voit pas une multitude d'esclaves curieux et désœuvrés: un seul répond, un seul annonce; la propreté d'une cellule et l'élégance d'une petite maison, règnent dans cet appartement. Il peut être l'asile d'un sage et le temple de l'Amour. Une femme l'habite et anime cette solitude. Dix cabriolets sont à la porte, environnés de jockeys; vingt cochers grelottent de froid, et jurent en entendant sonner les heures. Quelle foule je vois dans de petites pièces qui semblent destinées aux plaisirs du tête-à-tête, aux douceurs de l'intimité! J'ai peine à arriver jusqu'à la cheminée, fermée d'une triple haie de jeunes gens qui interdisent le feu à une troupe de femmes assises en cercle. Enfin, je découvre la maîtresse de la maison, fraîche comme une jeune laitière, blanche comme son lait. Ses yeux étincèlent d'un feu doux et brillant. Elle cause, elle rit, elle salue. Elle serre la

main à une femme, lui dit deux mots à l'oreille, répond à une agacerie, donne un ordre à son laquais, se lève; s'assied, disserte, chante un couplet, contrefait avec une malice que la grâce excuse; et tout cela dans un quart-d'heure, et tout cela pendant six heures. Mais où souperont tant de personnes? Je vois du thé et des petites tartines de beurre. Ce n'est pas tout, sans doute; je ne me suis pas trompé; on annonce pompeusement qu'on a servi, et je vois une table de six couverts pour trente personnes. Thelaïre fait oublier le souper par ses agréments, plaisante elle-même avec grâce de son insuffisance, et l'on retrouve en elle madame de Maintenon, à qui son laquais disait: *Encore une histoire, madame, car le rôti manque.*

J'ai peint une des soirées de Thélaïre; mais qui pourrait peindre ses journées? Quelle activité, quelle occupation dès le matin! Vingt billets à lire et à répondre; trente visites à recevoir, les histoires de la veille à raconter; le souper du jour à arranger: quelle tête il faut pour contenir tant de projets, de chansons, de confidences, de détails de société! Quel art pour faire dire du mal des femmes en paraissant les défendre! quel cœur pour tant de sentiments! quelle attention pour ne blesser aucun amour-propre! Mais aussi Thelaïre sait écouter, ce qui est rare, et répond à la pensée des autres. Vous attendez son portrait; j'ai peint sa vie, et son portrait est fini.

Dirai-je que les yeux de Thémire [1] sont brillants, vifs, touchants ou spirituels? non; je dirai que ce sont les yeux de Thémire. Ils ont un charme particulier qu'on ne peut définir; ils réunissent toutes les expressions; ils sont doux, ils sont animés; et dans le moment où ils paraissent ne rendre aucun sentiment, on les admire comme un ouvrage parfait. Ils présentent l'idée de ces beaux jours de printemps dont la chaleur est douce et n'a rien de brûlant, qui répandent dans tous les êtres la vie et le bonheur, et disposent les cœurs à la tendresse. Il y a dans toute sa personne, dans sa voix, dans son geste, ses manières, son regard, un rapport et une extrême justesse de proportions, une harmonie semblable à celle de ces morceaux de musique dont les paroles sont tellement liées avec les sons, qu'on ne sait lequel des deux ouvrages a été fait pour l'autre.

L'esprit de Thémire n'a rien d'abord qui surprenne; mais on sent bientôt que sa conversation attache et intéresse. On ne s'écrie pas qu'elle a beaucoup d'esprit; mais on se demande pourquoi l'on vante celui des autres femmes. On se rend compte que celui de Thémire ne laisse rien à désirer; c'est le style de Voltaire, qui fait moins d'effet d'abord que ces styles à

[1] Je penche à voir dans Thémire madame de Tessé, fort amie de Meilhan. L.

prétention, et qui est le résultat d'une pensée juste avec une pureté soutenue. On en éprouve le charme sans être frappé vivement, et il n'appartient qu'à un goût exercé d'en sentir tout le mérite.

L'esprit de Lasthénie [1] est si singulier qu'il est impossible de le définir. Il ne peut être comparé qu'à l'espace: il en a pour ainsi dire, toutes les dimensions, la profondeur, l'étendue et le néant. Il prend toutes sortes de formes, et n'en conserve aucune. C'est une abondance d'idées toutes indépendantes l'une de l'autre, qui se détruisent et se régénèrent perpétuellement. Il ne lui manque aucun attribut de l'esprit, et l'on ne peut dire cependant qu'elle en possède aucun. Raison, jugement, habileté, etc., on aperçoit toutes ces qualités en elle ; mais c'est à la manière de la lanterne magique; elles disparaissent à mesure qu'elles se produisent. Tout l'or du Pérou passe par ses mains, sans qu'elle en soit plus riche. Dénuée de sentiment et de passion, son esprit n'est qu'une flamme sans chaleur, mais qui ne laisse pas que de répandre une grande lumière.

Tous les objets la frappent : aucuns ne l'attachent ni ne la fixent. Les impressions qu'elle reçoit sont passagères. L'extrême activité de son imagination fait qu'elle s'abandonne sans réserve et sans examen

[1] C'est le portrait de madame de Giac dans une autre manière.

à tous ses premiers mouvements. Elle s'engagera dans une galanterie et s'en dégagera avec tant de précipitation, qu'elle pourra bien oublier jusqu'au nom et jusqu'à la figure de son amant. Si elle entre dans quelques projets, dans quelques intrigues où il soit nécessaire d'agir, l'ardeur, l'intelligence, l'habileté, rien ne lui manquera, et elle pourra contribuer au succès. Mais si les circonstances exigent de la patience, de l'inaction et de la prudence, elle abandonnera bientôt l'entreprise.

Jamais elle ne sera occupée ni intéressée que par les choses qui demandent une sorte d'effort. Les sciences les plus abstraites sont les seules pour lesquelles elle ait de l'attrait, non parce qu'elles éclairent son esprit, mais parce qu'elles l'exercent.

Ce n'est point à sa jeunesse qu'on doit attribuer ses défauts: ils ne sont pas l'effet de ses passions; son âme est insensible; ses sens sont rarement affectés. Rien, à ce qu'il semble, ne devrait s'opposer en elle à la réflexion; mais c'est une opération de l'esprit trop lente; il y entre du souvenir et de la prévoyance, et elle ne voit jamais que l'instant présent.

On en conclura qu'il n'y a rien à dire de son caractère: il est et sera toujours suivant que son imagination en ordonnera.

Lasthénie est un être qui n'a rien de commun avec les autres êtres que la forme extérieure; elle a l'usage et l'apparence de tout, et elle n'a la propriété et la réalité de rien.

ANECDOTES, RÉFLEXIONS

SUR DIVERS SUJETS

Je trouvai un jour Voltaire la *Vie de Charles XII* à la main, et dictant à un secrétaire quelques corrections. Il avait sur une table les feuilles éparses d'une tragédie, et sur une autre, des papiers relatifs à l'histoire du Czar. Un instant après que je fus entré, il quitta Charles XII, parcourut quelques vers de sa tragédie, en déclama plusieurs, et ensuite ouvrit un tiroir, où il chercha quelques papiers ; il en prit un que le temps avait jauni, et dicta des vers que ce papier contenait. S'apercevant de ma surprise, il me dit : « Vous écrirez peut-être un jour, et il faut avoir soin de ne rien perdre. Un passage, des vers qui sont déplacés dans un endroit vont à merveille dans un autre ; vous en voyez la preuve : il y a vingt ans que j'ai ôté d'une tragédie les vers que je viens de dicter ; j'ai eu le bonheur de me les rappeler, et ils feront un très-bon effet dans l'endroit où je les place. »

Je vais raconter un fait curieux sous plus d'un rapport, et qui fait voir à quel point la haine et l'envie portent la mauvaise foi. On trouve dans les *Annales* de Linguet, qui ont eu une grande vogue, l'article suivant :

« Une femme de condition, parvenue aux premiers rangs de la hiérarchie philosophique, est partie vers la fin de juillet pour la campagne, en philosophe éclairée, amie de la nature. C'était dans les vergers, dans les prairies qu'elle allait chercher des plaisirs purs et simples. Dans une de ses promenades anglaises, elle rencontre, à l'ombre d'un saule, un vieillard qui... mangeait du pain.

« Cela intéresse. — Eh, bonjour, mon ami ; quel âge avez-vous ? — Quatre-vingts ans. — Quelles sont vos occupations? — Je suis vigneron depuis mon bas âge. — Êtes-vous à votre aise ? — Celui qui m'a mis au monde m'a accordé jusqu'ici le nécessaire, et j'ai confiance en lui. — C'est très-bien, mon ami ; vous mettez sans doute en pratique les leçons de votre curé ? — De mon curé, madame? je ne le connais pas, et ne veux pas le connaître. — Hé ! d'où vient l'éloignement que vous avez pour lui? — C'est que, semblable à ses confrères, il ne cherche qu'à nous tromper et à nous séduire. — Comment pouvez-vous penser ainsi de votre pasteur? est-ce qu'il ne vous donne pas bon exemple ? — Il est aussi pervers que tous ses confrères, et sa conduite prouve qu'il ne croit rien de ce qu'il débite à ses imbéciles paroissiens. — Vous me jetez dans le plus profond

étonnement. Qui peut vous avoir inspiré cette façon de penser? elle n'est guère naturelle à un homme de votre état. — Le bon sens, la raison, la réflexion. — Savez-vous lire? — Oui, madame. — Et quels livres lisez-vous? — Je n'ai qu'un livre, qu'on appelle Pope; j'emploie tous mes moments de loisir à le lire et à le méditer. — Vous n'en avez pas d'autres? — Non, madame, ni ne m'en soucie. — Vous ne croyez donc pas à l'Evangile? — Sornettes que tout cela! je ne crois qu'à la nature. — Êtes-vous marié? — Je le suis, parce que mon tempérament ne me permettant pas de vivre sans femme, j'ai voulu, pour éviter tout scandale, me conformer aux usages reçus. — N'avez-vous jamais été à Paris? — Jamais, madame. — Seriez-vous bien aise d'y venir avec moi? rien ne vous manquera, et vous reviendrez quand il vous en prendra fantaisie. — Eh, qu'irais-je faire dans cette grande ville? — Faire connaissance avec de grands hommes qui sont l'admiration de l'univers, et dont la façon de penser est conforme à la vôtre; vous leur communiquerez vos idées; ils vous feront part des leurs : vous serez aussi aise de les connaître qu'ils seront charmés de faire connaissance avec vous. Il est triste que vous n'ayez que le livre de Pope; suivez-moi au château; je vais vous donner, en attendant, Helvétius, et le *Système de la nature*.

« Soit que cette rencontre fût l'effet du hasard, et que la belle chercheuse n'eût fait que profiter de l'occasion; soit qu'elle ait trouvé le vieillard destiné

à devenir le restaurateur de la philosophie naturelle, comme le chevalier de Baudricourt trouva autrefois la Pucelle Lorraine, parce qu'on l'avait apostée, la proposition fut bientôt agréée. Voilà la Dame avec le Porphyre villageois dans le même carrosse, et l'on fouette vers Paris. Arrivés là, Dieu sait comme les laquais courent chez toutes les Aspasies du siècle, car celui de Périclès n'en eut qu'une, et nous en avons des milliers; autant que de Socrates. Les philosophes sont mandés. On s'assemble, on raisonne. Quoi, madame, un paysan? — Oui, monsieur, un sauvage. — A quatre-vingts ans? — Tout autant. — Eh! mais, madame... — Eh! mais, monsieur... Enfin il faut se rendre, et dans une congrégation tenue exprès, M. d'Alembert, tout bien considéré, s'écria : C'est le philosophe de la nature! Tous les assistants répètent : C'est le philosophe de la nature! Et voilà mon homme consacré par une inauguration solennelle. Observez qu'on lui avait laissé le costume rustique, ce qui rendait ses saillies plus remarquables et semblait justifier son titre. Depuis ce moment, on le prom ne de table en table, de coterie en coterie; il n'y a pas de maison distinguée où on ne lui dise : — Entrez, beau-père, et chauffez-vous ici. Les hommes le louent : les femmes le caressent; il fait bonne chère partout. — L'objet sur lequel il triomphe, dit-on, c'est, surtout, sur le ridicule du paradis. C'est à ce prix qu'on lui en fait un dans ce monde; il est vrai qu'il faut qu'il l'achète. Chaque repas est précédé ou suivi d'une représentation.

Tous les adeptes veulent jouir des tours d'agilité de cet animal curieux, et on ne le régale qu'après avoir vu ce qu'il sait faire, ou avec l'assurance de le voir. C'est une fatigue sans doute que d'avoir à répondre à tant de questions; mais il prend la sienne en patience. Un philosophe sait mieux qu'un autre qu'il n'y a pas de plaisir sans peine... On a imaginé de lui faire donner une pension par le gouvernement... Ces messieurs sont en possession de se faire payer par le roi de tous les outrages qu'ils font à l'autorité comme à la religion!... Ah! philosophes! philosophes! après de semblables scènes, vous sied-il de vous moquer des danses de saint Médard, des miracles de saint François-Xavier, et de déclamer contre les intrigues des confesseurs du roi? »

Tel est le récit de Linguet, et voici l'exacte vérité :

J'étais, à l'époque dont parle Linguet, dans une terre à quinze lieues de Paris, et il y avait chez moi une femme de condition qui n'avait aucune relation avec les philosophes, et qui était bien plus occupée de son amusement que de l'Encyclopédie. Étant monté un jour à la chambre d'un homme chargé de mes affaires, je trouvai assis près d'une table un paysan âgé d'environ soixante-dix ans, couvert d'une mauvaise veste et d'une culotte blanche déchirée. Surpris de lui voir à la main un livre qu'il paraissait lire attentivement, je lui en demandai le titre; il me dit que c'était La Rochefoucault. — Est-ce la première fois que vous lisez ce livre? Non, me

dit-il; mais je ne l'aime pas : il est trop pomponné, trop arrangé, et il dit toujours la même chose. J'aime bien mieux La Bruyère. — Mon étonnement fut extrême en entendant un paysan s'exprimer ainsi. Je continuai à lui faire des questions sur les livres qu'il avait lus, et il me parla avec admiration de Rousseau, dont il ne lui était tombé sous la main que des volumes dépareillés. Je lui demandai ce qu'il faisait, et il m'apprit qu'il était vigneron. J'allai trouver la jeune dame dont j'ai parlé, qui était, avec ma femme, devant une table pour déjeuner. Je leur fis part de la rencontre extraordinaire que j'avais faite, et elles me prièrent de leur amener le père Jeannelle (c'est ainsi qu'il s'appelait). J'allai aussitôt le trouver, et lui proposai, avec le plus de ménagement possible, d'accepter pour le moment quelques hardes qui avaient servi. Il y consentit sans joie, ni répugnance. On lui donna une culotte propre, une redingote, des bas, une chemise, une cravate; et équipé ainsi, il parut dans le salon sans embarras, et salua la compagnie avec cette grâce qui appartient à la simplicité. Il déjeuna de bon appétit avec du jambon et du vin, répondit à toutes les questions d'une manière juste, claire, et souvent originale par le tour et l'expression. Quelques jours après, on lui demanda s'il serait curieux de voir Paris, et il témoigna qu'il en serait fort aise. Je le fis habiller d'une manière et d'une étoffe conforme à son état, et il partit par le coche. Arrivé à Paris, il logea dans un petit entresol de l'appartement que la

dame, qui s'était trouvée à la campagne lorsque je fis connaissance avec lui, avait au Luxembourg. Son plaisir était d'aller se promener dans le jardin, et là, souvent, il abordait des femmes dont la figure le séduisait. Il leur faisait des compliments d'une manière simple, ingénue et spirituelle, et leur marquait un goût vif pour le sexe et pour la beauté. On s'amusait de ce vieillard intéressant, et lorsqu'il était rentré, il nous racontait ce qu'il appelait ses bonnes fortunes. Je le menai dîner à Chaville, chez madame la comtesse de Tessé. Il ne parut point embarrassé, et répondit d'une manière satisfaisante, piquante même quelquefois, à toutes les questions qu'on lui fit. J'examinai sa contenance, lorsque s'étant mis à table, son chapeau sur la tête, il fut dans le cas de demander à boire ou une assiette à des domestiques superbement vêtus. Il n'en fut point ébloui, et ne témoigna d'abord ni embarras, ni hardiesse; mais comme on s'empressait de le servir, il n'eut qu'à répondre avec simplicité aux avances qu'on lui faisait. On parla, pendant le dîner, de Louis XIV, et comme on lui demandait ce qu'il pensait de ce roi, il répondit : Ce n'est qu'un trouble-monde; le roi par excellence, c'est Louis XII. On le félicita de son jugement, et on lui demanda si les gens d'un certain état, dans son pays, ne s'étaient point empressés de voir un homme d'un discernement aussi sûr. Il répondit qu'il avait été admis quelquefois chez le receveur des tailles, le bailli, le subdélégué; mais qu'il s'était brouillé avec ce dernier sans qu'il y eût de sa faute;

et il raconta ainsi la querelle qu'il avait eue : On parlait, un jour que j'avais l'honneur de dîner chez le subdélégué, des empereurs romains; je dis, à propos de quelque cruauté : ce scélérat de Tibère. Vous êtes bien insolent, me dit le subdélégué, de parler ainsi d'un empereur! J'eus beau m'excuser; il continua à m'injurier, et il fut aisé de m'apercevoir que se croyant, de proche en proche, un représentant du souverain, il lui paraissait que son honneur était intéressé à faire cause commune avec tous les potentats. Cette colère du subdélégué parut aussi plaisante qu'ingénieusement racontée, et la réputation du père Jeannelle lui valut quelques visites et des dîners. Il fut invité chez M. Marmontel avec plusieurs académiciens, qui furent enchantés de sa bonhomie, de sa gaîté et de son esprit. Sa santé commença bientôt à s'altérer par le changement de régime. Je crus devoir l'engager à retourner dans ses foyers. Il s'y prêta facilement, et se disposa à partir sans avoir fait aucune demande. Je fis mettre dans le coche cinquante bouteilles de vin de Bourgogne, qui était celui pour lequel il avait le plus de goût, et lui promis de lui en envoyer cent tous les ans. Étant ensuite entré dans le détail de sa situation, il me parut qu'il bornait son ambition à une médiocre aisance, à laquelle devait suffire une rente de cinquante écus. Je lui assurai cette somme, dont je lui payai une année d'avance, et il partit, avec une vingtaine de volumes dont lui avaient fait présent quelques académiciens, son vin et sa rente. Il m'écrivait trois ou quatre fois

l'année, et ses lettres contenaient l'expression de la plus sincère reconnaissance. Voilà le récit fidèle de la rencontre de ce vieillard, et de ses suites. Il peut être intéressant à cause de la singularité du personnage.

Rien n'est plus rare que de juger avec impartialité les hommes d'un rang élevé, et il faut être familiarisé de bonne heure avec la grandeur et la puissance, pour n'en être pas ébloui. Un homme de lettres, estimable d'ailleurs, qui a vécu dans le monde, mais uniquement en homme de lettres, n'a pu résister à l'enthousiasme que lui a inspiré l'élévation d'un homme qui avait été longtemps son égal, par la conformité de fortune et d'occupation. Duclos est d'une partialité outrée pour le cardinal de Bernis. Il va jusqu'à dire, en parlant de ce ministre, d'une ancienne noblesse, mais sans éclat et sans illustration : « Le comte de Bernis est un homme de qualité, d'ancienne race, aussi bonne et non moins *illustrée* que celle des Choiseul. » Le nom de Bernis est obscur, comparé à celui d'une des plus illustres maisons de l'Europe, dont plusieurs membres ont occupé les premières charges de l'État et de la couronne. Je cite ce trait bien singulier de la part d'un homme qui n'était pas sans connaissances historiques, pour prouver l'éblouissement des hommes qui n'ont pas, de bonne heure, été familiarisés avec ceux que la fortune ou la naissance place au-dessus d'eux.

Jean-Jacques, qui affiche le mépris des grands, n'est pas exempt de cette faiblesse, et on le surprend quelquefois, s'enivrant de leur commerce. Quelles louanges ne prodigue-t-il pas au maréchal de M. L***, l'un des plus serviles courtisans, et au-dessous du médiocre, par l'esprit! Un passage des *Confessions*, est remarquable, et inspire la plus méprisante pitié au lecteur : un M. Coindet, qui cherchait à profiter de sa liaison avec Rousseau, pour s'introduire chez le maréchal, avait dîné chez ce seigneur à la campagne, et se disposait à s'en retourner à pied à Paris. Le maréchal dit à sa société, au moment de la promenade. « Prenons le chemin de Paris; nous reconduirons M. Coindet. » Rousseau dit : « J'avais le cœur si « ému, que je ne pus prononcer un mot. Je suivais « par derrière, pleurant comme un enfant, et mou« rant d'envie de baiser les pas de ce bon maré« chal. » Eh! Jean-Jacques, de quoi donc pleures-tu? Pourquoi baiser les pas d'un homme qui a choisi de se promener à droite plutôt qu'à gauche? Mais l'éclat de la grandeur t'enivre; tu as laissé un moment tomber ton masque! C'est ainsi que les faiseurs de mémoires, suivant leur position, jugent mal les hommes. Sont-ils à la cour? les plus petits détails de l'intérieur des princes les remplissent d'admiration. Sont-ils, par leur état, loin des grands? ils se plaisent à invectiver la puissance et la richesse, et semblables aux impies dont les déclamations sont, au fond, des preuves de croyance, leurs satires sont des marques de l'empire de la grandeur sur leurs faibles esprits.

Quand Jean-Jacques a plaidé si éloquemment contre les sciences, on a pensé qu'il avait soutenu un paradoxe, et l'on n'a attribué qu'à l'infériorité du talent de ses adversaires, la faiblesse de leur défense. Mais la thèse de Rousseau se réduisait à des points de vérité incontestables.

La science, en elle-même, n'est point un mal, et les savants ne sont pas des hommes corrompus. Mais la science et les savants n'existent que dans les siècles où l'esprit ayant parcouru tous les degrés de la civilisation, devient plus difficile en jouissances, où de grandes richesses inégalement distribuées, font qu'il y a dans un état des hommes qui peuvent tout, et d'autres qui ont besoin de tout. Dans de telles circonstances, l'esprit des riches est sans cesse aiguisé pour jouir, et celui des pauvres, pour satisfaire les fantaisies du riche. L'industrie est dans tout et partout, abusivement excitée; c'est à cette époque d'efforts d'esprit, qu'on découvre de nouveaux astres dans les cieux, que l'on compose des tragédies, que l'on combat l'existence de Dieu, qu'il n'y a pas de femmes à l'abri de la séduction. Le poète cherche à plaire par de licencieux ouvrages qui troublent l'âme et enflamment les sens; le peintre, par des tableaux voluptueux qui matérialisent les idées du poète; l'artisan des modes, par des parures voluptueuses qui attirent les désirs, cachent les imperfections de la beauté et voilent légèrement ses formes en les indiquant. Il y a des flatteurs qui environnent

tous les États, depuis le trône jusqu'au toit du plus humble habitant. Partout se trouvent des hommes empressés à servir les passions des autres, pour un prix proportionné à leurs facultés. Si l'abus du savoir en est inséparable, le savoir, dès lors, devient dangereux. Le premier qui a battu monnaie, a rendu un service apparent, et a introduit, en effet, dans un pays, tous les moyens de corruption. Il en est de même de l'imprimerie.

La géométrie seule démontre jusqu'à l'évidence; mais toutes les autres sciences laissent l'esprit humain dans l'incertitude, et la subtilité rend problématiques les questions les plus simples. Peut-être l'esprit n'a-t-il jamais fait de plus grands efforts, déployé tant de souplesse et de sagacité, que lorsqu'il était dirigé vers les matières théologiques : le sang a coulé pour des systèmes religieux dans toute l'Europe. Il eût été plus sage à un gouvernement éclairé d'interdire l'examen de ces questions à tous les partis. Il est dans tous les pays une multitude immense à laquelle un travail constant de corps est nécessaire pour écarter le besoin, et cette occupation chasse aussi loin d'elle, l'ennui, ce cruel ennemi de l'homme policé. L'esprit des hommes que renferme cette classe nombreuse, est aussi curieux, et circonscrit dans les combinaisons de l'art qui les occupe; tandis que celui de l'homme au-dessus du besoin est agité par l'inquiétude de connaître. L'imagination

et l'amour-propre, deviennent les sources de nouveaux besoins, de peines et de plaisirs inconnus pour la classe générale des hommes dont la subsistance est assurée sans travail. Les sciences et les arts leur fournissent de douces occupations, et la pensée semble dominer le physique. Ils ont des passions en quelque sorte artificielles; ils ont une langue à part, qui exprime une foule d'idées et de sentiments et leurs nuances diverses. On peut dire que, dans toutes les nations éclairées, il y a deux genres d'hommes, dont les uns bornés à quelques sensations, semblent être de plusieurs siècles reculés des autres. L'esprit ne peut rien ajouter à leurs plaisirs, et le sentiment seul pourrait leur faire éprouver des émotions qui les rapprocheraient de l'homme éclairé. Ils entendraient, sans plaisir, une comédie ingénieuse, mais ils seraient émus à la représentation d'une tragédie. Cette aptitude à sentir, qui devance chez les hommes le raisonnement et la combinaison des idées abstraites, donne au sauvage et à l'homme du peuple un penchant à la superstition, dont n'est pas exempte la classe la plus éclairée lorsqu'elle est vivement affectée. Un besoin vague de connaître porte à chercher des causes; et dès qu'elles échappent à nos efforts, on attribue les événements à des causes surnaturelles. L'ignorance et la sensibilité semblent être les principes de la superstition. Si telle est la condition de la majeure partie des hommes, qu'elle n'a ni le temps d'exercer sa pensée, ni le besoin de l'occuper, et que le sentiment domine plus que l'es-

prit, il est évident que le Gouvernement doit, par un intérêt bien entendu et une prudence vraiment paternelle, détourner l'esprit public du penchant aux idées subtiles, et à la controverse métaphysique ou religieuse.

On a mis autrefois en question, s'il faut tromper le peuple, et à quel point il faut le tromper. Ce n'était point là ce qu'il fallait discuter, mais seulement à quel point il faut arrêter la curiosité humaine.

Quoi de plus méprisable que l'aveu que fait Cicéron à Dolabella son gendre? « Je ne dirais que la vé-« rité, lui écrit-il (xive lettre familière), si je répon-« dais que tout ce que vous faites, vous le faites de « vous-même, et que vous n'avez besoin pour cela « du secours de personne. Je prends néanmoins un « tempérament : je ne conviens pas tout à fait que « vous soyez aidé dans vos ouvrages ; ce serait vous « faire une trop grande injure : mais je ne nie pas « absolument que je n'y aie quelque part ; car mon « faible, comme vous le savez, est la gloire. » Quelle pitoyable faiblesse que celle qui porte à mentir pour que les hommes parlent de nous, et pour obtenir des louanges non méritées!

Que ne doit pas Auguste à Virgile et à Horace, Louis XIV à Boileau et à Quinault, Henri IV même à Voltaire? Otez de la vie de Frédéric-le-Grand la circonstance de ses liaisons avec Voltaire, et la renommée de Frédéric sera diminuée.

PENSÉES DÉTACHÉES

Je pense que la langue est insuffisante pour exprimer les choses les plus intéressantes et rendre nos idées. Je voudrais, par exemple, qu'on se servît du mot *intelligence*, pour exprimer ce genre et cette portion d'esprit qui ne s'étend que dans un cercle étroit, mais d'une manière prompte et assurée. C'est ce genre d'esprit, impropre aux lettres et aux sciences, enfin à tout ce qui exige de généraliser les idées, et qui suffit pour les affaires, pour tout ce qui est positif. On dit d'un laquais, qu'il est intelligent; cela est fort juste, et un semblable esprit suffit, à peu près, pour remplir tous les emplois dont l'exercice est soumis à des règles, enfin à tout ce qui peut s'apprendre, à tout ce qui est métier. Voilà ce que la nature a distribué en abondance sur la terre; tandis que, par siècle, elle ne fait peut-être pas naître vingt personnes dont l'esprit soit capable de conceptions étendues.

A mesure que l'esprit avance, on fait moins de cas de ceux qu'on découvre n'avoir dû leur succès qu'à l'ignorance des temps où ils ont vécu, et qui n'ont eu d'esprit que relativement à leur siècle, ou qui ont dû leur réputation à l'intérêt du moment. Le monde est une grande société qui a les passions et les engouements des plus petites.

L'orgueil est le seul sentiment digne de l'homme supérieur. L'orgueilleux est un riche qui n'a besoin de personne, tandis que l'amour-propre m'offre l'image d'un mendiant sans cesse obligé de recourir aux autres.

J'ai longtemps réfléchi sans prévention, et j'ai trouvé que l'homme qui a le plus d'esprit n'a qu'une somme d'idées dans la tête qui lui appartiennent. Les hommes sont comme les vers à soie qui font leur coque. On tourne autour des mêmes idées, on les représente sous d'autres faces, mais c'est le même fonds.

L'expérience m'a appris le danger qu'il y a d'instruire les hommes. Il faut leur laisser faire tout doucement leur chemin, et les aider; mais il est dangereux de les hâter dans leur course. Ce sont des enfants qu'il ne faut pas contrarier; laissez-les se piquer aux épines et s'éclairer par eux-mêmes.

La plupart des hommes me paraissent des somnambules qui marchent légèrement sur les toits dans l'obscurité : ne les réveillez pas ; ils tomberaient.

L'amour est rare. C'est un feu sacré dont chacun dans sa vie a senti quelques étincelles, mais le vent le plus léger dissipe ces feux passagers dont on s'exagère la violence. Les grandes passions sont aussi rares que les grands hommes. On est occupé, intéressé, mais on n'est pas amoureux.

Les deux amants qui étaient convenus de regarder la lune à la même heure eurent une fort bonne idée. Il semble que c'est se rapprocher que d'être instruit de ce que font les personnes qu'on aime.

En présence, le soupçon, la querelle sont bientôt passés ; on se justifie, on se racommode ; mais par lettres, on s'exagère les impressions défavorables ; elles s'établissent dans le cœur, dans la tête ; elles y fermentent, s'y fortifient. Il faudrait réserver toutes les querelles pour le moment où l'on se voit.

L'amour est comme l'amour-propre ; il se contente de peu, et cependant il aspire à tout.

En fait d'amour, il n'y a que les fripons qui aient

raison. Ils ne courent jamais risque d'être humiliés; ils ne sont point tourmentés, et ils réussissent, parce que rien ne leur échappe, qu'ils sont maîtres de tous leurs mouvements, et devinent ceux des autres pour en profiter.

Tous les amoureux écrivent, dit-on, les mêmes choses; mais tout le monde ne pleure-t-il pas de même, ne fait-il pas les mêmes cris dans la douleur? Est-ce une raison pour s'en moquer ?

Il est des dévots dont la ferveur ne se refroidit pas dans l'âge le plus avancé. Pourquoi l'amour qui agit sur les sens et sur l'âme n'aurait-il pas également de la durée ? L'amour ne mène pas toujours à la satiété : s'il perd quelque chose de sa vivacité, il la remplace par le charme d'un entier abandon, par une confiance sans bornes. Héloïse a aimé toute sa vie Abailard dont elle était éloignée, Abailard auquel la présence ne pouvait la rejoindre.

Ayez un grand intérêt, la plus obscure demeure vous paraîtra un palais si votre cœur est satisfait : et s'il souffre, s'il est blessé, le palais de Sémiramis et les jardins d'Armide ne vous offriront qu'une triste solitude.

Mille préjugés enchaînent les femmes. Celles qui cèdent ont eu devant elles des barrières que la force

de la passion peut seule les excuser de franchir. La femme qui cède est donc plus coupable que l'homme, lorsqu'elle n'est pas entraînée par une passion qui rend la défense impossible, en quelque sorte, et qui change l'équilibre établi par la nature.

Voilà comme sont les femmes : tout ce qui relève leur empire est d'un prix infini à leurs yeux, et je crois que le plus bel endroit de l'Histoire romaine pour elles, est le tableau de Marc-Antoine renonçant à l'empire du monde, abandonnant sa flotte et ses troupes pour courir après Cléopâtre.

Les yeux et le cœur sont trop souvent la source du jugement des femmes. Ceci est bien exprimé dans Evélina : la première fois qu'elle dansa avec son amant, il était le plus aimable des hommes ; la seconde fois, il avait toutes les vertus.

Les femmes sont, en général, trop vaines pour profiter par l'expérience, et les hommes trop insouciants.

Les plaisirs de l'amour-propre et de la vanité doivent s'user, car ils n'ont pas de base durable. Ils laissent dans l'inquiétude, parce qu'on n'est jamais assez averti de l'effet qu'on produit. Un suffrage qui manque fait plus de peine que dix qui sont acquis. On n'est jamais sûr de conserver un quart-d'heure

son empire dans un salon où il peut survenir une femme qui vous éclipse par sa beauté.

L'ambition a ceci de contraire dans sa marche, à l'amour : l'ardeur suffit à un amant pour réussir ; mais dans la carrière de l'ambition, il faut réunir la patience à l'ardeur ; c'est le défaut d'une de ces qualités qui fait échouer la plupart des ambitieux.

La bienfaisance fait plus de mécontents par son défaut de continuité qu'elle n'inspire de reconnaissance par son exercice habituel.

Un peu d'exactitude entraîne beaucoup de confiance. C'est tout l'art des grandes affaires. C'est par ce moyen que l'Angleterre a un crédit immense.

Aucun homme ne peut être agréable à entendre s'il n'a sur rien un désir de briller.

Un sot dit autant de mal et peut-être plus dans un mois, qu'un homme d'esprit dans une année ; mais il n'est pas si bien dit, et ne se retient pas.

Les gens de lettres ressemblent trop souvent aux moines qui donnent l'absolution de toutes fautes à ceux qui font des fondations en leur faveur : ils pardonnent tout aux princes qui les ont protégés.

Il est certain qu'un homme qui ne joue pas ne perd pas; mais celui qui joue bien fait plus : il gagne. Un homme médiocre qui se tient dans le sentier de la routine ne s'égare pas; mais un plus hardi trouve une route plus abrégée et plus sûre.

La crainte de rougir fait rougir. La crainte d'être jugé par un tribunal trop sévère fait que l'innocent se coupe dans ses réponses.

La vie est un canevas qui ne vaut pas grand'chose; il n'y a que la broderie qui ait du prix.

NOTE A CONSULTER[1]

POUR LES AUTEURS QUI ÉCRIRONT L'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION

Jamais un champ plus vaste n'a été ouvert à l'histoire que celui de la fin du XVIIIe siècle. Les annales du monde n'offrent rien de semblable aux événements de la Révolution Les papiers les plus secrets d'un grand monarque, enlevés, ainsi que ceux des grands, et la correspondance des ministres, forment un assemblage de matériaux précieux qui dévoilent les plus profonds mystères de la politique, et les sentiments et la conduite d'acteurs vivants. La curiosité des contemporains peut ainsi pénétrer des choses qu'un siècle entier suffirait à peine pour révéler graduellement à la troisième génération. Enfin, la destruction de l'ancien régime et l'abolition des personnes les plus élevées, joints à la violence de l'esprit

[1] Ne se trouve pas dans les *Œuvres*.

de parti et des factions, dispensant ces auteurs de tout ménagement envers les personnes, envers les souverains, rien n'est pallié, affaibli, caché. Mais cette abondance de tout ce qui peut servir à faire connaître les hommes et les choses, jette de l'incertitude sur les événements, que chacun présente sous des aspects différents et conformes à sa passion. Enfin, des auteurs que guide le seul amour du gain, voulant enchérir sur les autres, et exciter plus vivement la curiosité, composent, altèrent des manuscrits, inventent des faits scandaleux, citent des hommes qui n'existent plus, adaptent, avec plus ou moins d'art, des faits controuvés au caractère des personnes, et y mêlant habilement quelques vérités, nous offrent, dans la composition de l'histoire, l'image des faux monnayeurs occupés à altérer le titre des espèces qu'ils fabriquent :

> Serpents contagieux qui des sources publiques
> Empoisonnent les eaux.

Ces auteurs embarrassent le jugement des contemporains les plus éclairés, et la multitude adopte sans examen leurs fictions.

Deux manières de voir la Révolution partagent la plupart des écrivains, et ont enfanté un nombre prodigieux d'ouvrages sur les *Causes* et les principes de la Révolution. Les uns remontent aux temps les plus anciens, en trouvent les éléments dans le fameux ordre des Templiers, les Rose-Croix, les Francma-

çons, élevés sur leurs débris ; enfin, dans l'*illuminatisme*, production de l'exaltation du génie allemand. Ils présentent ainsi un système suivi et transmis à des adeptes pendant huit siècles ; système dont l'explosion était réservée aux derniers lustres du XVIIIe. L'art de rapprocher certains faits, de lier des pièces éparses, donne quelque vraisemblance à ce système parmi les gens qu'aveugle l'amour du merveilleux. D'autres écrivains, avec plus d'art et étayés sur des faits authentiques, opposent les coutumes, les mœurs, les usages et les idées dominantes du dernier siècle à ceux du siècle qui l'a précédé, et voient, dans les changements qui se sont opérés, une sensible altération du régime monarchique, qui a conduit graduellement à la Révolution. Ces changements dans les idées peuvent-ils être considérés comme des principes et des causes, lorsque la plus légère attention du gouvernement eût suffi pour rappeler les esprits à leurs anciennes dispositions ? Ce n'était point la force des nouveaux systèmes qui minait le gouvernement : c'était son impéritie et son imprévoyance qui abandonnaient l'autorité au cours des événements et des opinions quelconques. On pourrait comparer la constitution de la France à un vaste édifice dont on a laissé tous les abords ouverts : peu importe qu'on soit entré par une porte ou par une autre pour en dévaster l'intérieur ; on y aurait toujours pénétré du moment où la surveillance en avait été abandonnée à des gardiens négligents ou infidèles, dont les uns favorisaient l'entrée des as-

saillants qui partageaient le butin avec eux; les autres étaient occupés de leurs plaisirs, ou s'amusaient de ce qui se passait. Il en est de même de l'influence des philosophes, qui ont préparé, dit-on, la ruine du *trône et de l'autel.* Les ouvrages politiques, tels que ceux de Montesquieu, si profond dans sa légèreté apparente, du déclamateur Raynal, le plus dangereux de tous; le livre apocalyptique, intitulé : *Contrat Social;* les pesantes dissertations de Mably, étaient-ils lus des officiers municipaux, des curés, des magistrats subalternes, des soldats, des bourgeois? Toutes ces classes avaient-elles médité sur les conceptions abstraites qu'ils renferment? Non, certes; mais c'est au moment de la Révolution, que, pour étayer leurs idées indéfinies de liberté, ils ont eu recours à ces ouvrages, comme on s'adresse à un avocat pour fournir des motifs à l'appui d'une cause.

L'histoire de France offre plusieurs époques bien plus favorables à une révolution, telles que le temps de la Ligue, et celui de la Fronde. Mais dans ces orageuses circonstances, de grands ministres tenaient les rênes du gouvernement, et des généraux habiles, expérimentés, étaient à la tête des armées. Enfin, les souverains montraient, dans l'occasion, une énergie qu'on n'attendait pas d'eux. Que l'on considère Henri III, prince amolli par les voluptés, sorti tout à coup de son inertie à l'aspect d'un danger pressant, montant à cheval avec sept ou huit de ses serviteurs, et se tournant vers Paris, qu'il était forcé d'abandonner à ses ennemis, pour proférer ces paroles :

Ville ingrate, que j'ai comblée de bienfaits, je ne rentrerai dans tes murs que le fer et la flamme à la main ! Dès lors, il s'occupe sans relâche de sa juste vengeance et, à la tête d'une armée valeureuse, il allait tenir parole, s'il n'eût été arrêté à Saint-Cloud par le fer d'un assassin.

On est porté, en réfléchissant sur la Révolution, à faire cette question : Eût-elle pu avoir lieu sous Louis XV ? On peut, pour la résoudre, considérer que l'extérieur et le maintien noble et imposant de ce monarque, dont on peut dire qu'il avait *facies imperio digna*, suffisaient pour imprimer le respect. Il n'en était pas de même du bon et infortuné Louis XVI, à qui la nature avait refusé ces avantages. Louis XV, il est vrai, se laissait gouverner par ses ministres, mais il était capable de suivre des conseils fermes; il sentait fortement le danger de laisser attaquer son autorité, et de violents mouvements de colère manifestèrent quelquefois les résolutions dont il aurait été capable, contre ceux qui contrariaient ses volontés. Sa fameuse lettre au duc de Richelieu, dans laquelle on trouve ces passages : « Poussé à bout comme je le « suis, je ne puis plus différer de faire sentir à mon « parlement que je suis le maître absolu, et que ma « puissance absolue vient de Dieu, et que je n'en « dois compte qu'à lui le jour où il me retirera de « ce monde... J'y mettrai toute la force que Dieu a « mise dans mes mains, et je répandrai mon sang « avec grand plaisir, etc., etc. » Cette lettre doit prouver que Louis XV aurait employé la force pour

arrêter, dès les premiers moments, les entreprises des révolutionnaires. Quand on l'a connu, il est évident qu'il n'aurait jamais consenti à assembler les notables, et encore moins les états-généraux ; et, que, si l'on suppose des circonstances critiques, il n'aurait pas balancé, pour le rétablissement de l'ordre, à prendre les plus violents partis, et à y persévérer.

DE LA NOBLESSE

On se croira philosophe en disant à un noble: Que m'importent vos ancêtres? que m'importe qu'ils aient gagné des batailles, ou possédé pendant des siècles les premières dignités de l'Etat? C'est le mérite seul que je dois estimer, et il peut seul me porter à des égards envers vous. Un homme plus philosophe dira: De grands souvenirs attachés à votre nom me portent à vous témoigner des égards avant de vous connaître; mais ils vous imposent des devoirs plus impérieux qu'aux autres citoyens: vous avez de plus qu'eux à craindre une comparaison humiliante avec d'illustres aïeux. C'est en vain qu'on voudrait ôter au passé toute influence sur les dispositions actuelles: le passé et l'avenir agiront toujours, si ce n'est sur l'esprit, sur le sentiment. Quelle folie, peut-on dire, de s'embarrasser de ce qui se passera après vous. Que vous fait que la postérité en parle en bien ou en mal, ou qu'elle se taise? Ces vains

[1] Ne se trouve pas dans les *Œuvres*.

sons qui ne réveilleront pas votre cendre, valent-ils une sensation que vous pouvez éprouver en ce moment? Renoncerez-vous au plaisir présent pour qu'on fasse votre éloge dans les siècles futurs? Voilà de tristes et sèches vérités, répondra un homme plus éclairé; mais heureusement elles ne prévaudront pas sur les inspirations du sentiment. Il rendra toujours précieux à l'homme le suffrage de cette postérité qu'il ne fera que prévoir, et n'entendra jamais, et il immolera ses plaisirs, son repos et sa vie à cette chimère, si l'on veut l'appeler ainsi, à cette chimère qui encourage et soutient si puissamment l'homme dans le chemin de la vertu, à cette chimère qui a sauvé tant d'Etats, et produit des actions qui élèvent l'homme au-dessus de lui-même. Les idées du passé et de l'avenir ont la même racine: la moralité de l'homme et le sentiment. La considération accordée généralement aux descendants des hommes qui se sont distingués par des actions éclatantes ou qui ont occupé les grandes dignités de leur pays, peut être regardée comme un préjugé; mais ce préjugé n'en est pas moins réel, universel, et je dirai indestructible. Je suppose que des Européens se trouvent parmi des sauvages, et qu'ils disent à leur cacique, en lui montrant un de leurs compagnons: Celui-ci descend d'ancêtres qui ont occupé les premiers emplois de notre nation, et commandé de grandes armées. Je maintiens que le cacique et ses sujets regarderont avec respect celui dont on aura parlé ainsi, en accommodant à leur style le récit qui leur sera fait.

Le capitaine Cook dit, en parlant du jeune Omaï, qu'il avait amené d'Otahiti à Londres, et qu'il renvoyoit après un assez long séjour, avec des instruments d'agriculture et d'autres arts mécaniques, et diverses graines: « Il semblerait qu'arrivant dans « son pays avec les lumières qu'il a acquises, et ces « dons utiles, il pourrait prétendre à des avantages « et à quelque supériorité sur ses compatriotes; mais « il est sans exemple qu'un homme d'une classe « inférieure dans ce pays, ait jamais pu s'élever à « aucun emploi important. » Guidé par le flambeau de la philosophie, et dégagé de tout préjugé, je ne dirai pas qu'il est juste qu'il y ait dans un pays de la noblesse, et qu'elle doit être distingué ; mais qu'il est dans la nature de l'homme d'établir des nobles et de les distinguer, d'éprouver enfin un sentiment de respect pour ceux dont une longue suite d'aïeux a illustré le nom, comme il est de la nature de l'homme de mettre du prix aux louanges de la postérité, qu'il n'entendra jamais. Je sais qu'il y a eu de petits pays régis démocratiquement, où la noblesse n'avait aucune existence, mais on ne trouverait pas de grands Etats ainsi gouvernés [1], et j'ajouterai que la noblesse était considérée dans les démocraties de la Grèce. On distinguait la naissance d'Alcibiade parmi les Athéniens, sur qui son origine, ses richesses, ses grâces extérieures, son esprit et son brillant courage lui don-

[1] La Turquie offre une exception à ce que je dis : il n'est point de nobles dans ce vaste empire. Mais la différence prodigieuse de leurs mœurs et de leur religion explique cette singularité.

nèrent tant d'ascendant. Si l'on supposait que, dans un grand pays, le peuple enivré du fanatisme de l'égalité, égorgeât ou bannît de son sein tous les nobles, qu'en résulterait-il ? que des hommes jusque-là obscurs s'élèveraient aux premiers emplois du nouvel état qui aurait été formé, qu'ils commanderaient les armées, qu'ils seraient investis de l'exercice du pouvoir exécutif, que leurs enfants, leurs familles devenues riches, auraient plus de facilités que d'autres pour parvenir aux mêmes dignités, dont la route leur serait frayée ; que le peuple s'habituerait à respecter certains noms illustrés par de grandes actions, ou par des dignités éclatantes, et qu'enfin il s'établirait insensiblement un ordre de nobles, de patriciens ; parce que l'on ne peut pas bannir du souvenir des hommes les faits, et ce qui constitue la gloire des individus, et que la noblesse n'est en quelque sorte qu'une tradition.

Après avoir essayé de remonter aux principes de ce sentiment, qui fait mettre tant de prix à une naissance illustre, je vais exposer comment s'est établi, dans l'antiquité et chez les modernes, un ordre à qui, sous le nom de noblesse, l'on a assigné parmi tous les citoyens d'un pays, soit républicain, soit monarchique, un rang distingué et supérieur à celui des autres.

Dans les premiers temps les vieillards ont été les nobles, et ont formé une classe distinguée par le rang, dont les prérogatives passèrent à leurs descendants. Le mot de *patricien* dérive de *père ;* celui

de *père conscript*, titre des sénateurs, le mot de *senior*, dont seigneur est la traduction, ceux de *sénat* et de *sénateurs* indiquent cette origine. Les descendants de ces hommes, qui, les premiers, ont siégé dans le sénat d'une nation, ont formé une classe distinguée, connue sous le nom de noblessse, mot équivalent à celui de *notable*. Dans plusieurs pays, comme en Perse, dont le gouvernement remonte à la plus haute antiquité, les grades militaires et les charges dans la maison des rois ont été les principes de la noblesse. A la Chine, on a suivi un système absolument opposé à celui des autres pays : les distinctions n'y sont attribuées qu'à l'exercice des charges, et ce sont les ancêtres qu'on anoblit, et non les descendants. A Rome, les patriciens formèrent la noblesse, à l'expulsion des rois. Ils occupèrent pendant longtemps, exclusivement à tout autre, le consulat, et les premières dignités. Ensuite, les richesses rompirent la barrière, et les plébéïens forcèrent la classe privilégiée jusque-là, à leur laisser partager tous les honneurs avec elle. Il n'y eut que la dignité d'*interrex* et celle de grand pontife qui demeurèrent attribuées aux patriciens.

Les nations appelées barbares par les Grecs et les Romains, celles du Nord, les Germains, les Gaulois avaient une noblesse. Quelle qu'elle fût, il n'en faut chercher l'origine que dans la vertu guerrière et les commandements que cette vertu procurait ; enfin dans les hauts faits transmis par la tradition, et consacrés dans les chants de leurs bardes. Tacite, en

parlant des Germains, dit qu'on choisissait les rois d'après la noblesse de leur race, et les commandants d'après leur courage : *Reges ex nobilitate, duces ex virtute*. Ces peuples ne voulaient pour chef de la nation qu'un homme illustré par une longue suite d'ancêtres, ce qui lui donnait une supériorité sur ses compatriotes. Pour les conduire à la guerre, ils voulaient, avec raison, celui qui était le plus recommandable par sa bravoure.

Il paraît qu'à l'entrée des Francs dans les Gaules, tous étaient égaux par leur condition, et nobles en tant que libres et guerriers. Le titre de *miles*, que l'on trouve inscrit sur d'anciens tombeaux, équivaut à celui de *noble*. Les Francs furent bientôt distingués en raison des bénéfices ou *fiefs* qui leur furent accordés et qui leur donnèrent une domination sur un nombre plus ou moins grands de sujets, ce qui était une véritable puissance. Des commandements militaires, des gouvernements de provinces avec le titre de *duc* ou de *marquis*, quand c'étaient des provinces frontières ; de grands offices de judicature avec les titres de *comte*, de *vicomte*, furent accordés pour un temps, et ceux qui en jouirent, s'en emparèrent définitivement au moyen de quelques services auxquels ils furent assujétis, et d'une dépendance convenue, à laquelle cependant il fallait quelquefois les rappeler par la force. De cet ordre de choses, se formèrent des duchés, des comtés, des marquisats, des principautés [1], dont les possesseurs n'é-

[1] Le titre de prince, qui vient des Romains, ne signifiait que *principal* ou *chef* : il y avait un *prince du sénat*, un *prince de la*

taient, en quelque sorte, que pour la forme, soumis à un grand suzerain. Une autre institution contribua encore à donner du relief à la noblesse, en établissant sa considération sur des services plus désintéressés. Dans le sein des gouvernements barbares où la puissance exécutrice était sans force, s'était élevée une multitude de tyrans qui opprimaient les peuples. Les châteaux d'un grand nombre d'entre eux étaient autant de forteresses d'où ils s'élançaient sur les voyageurs, sur les marchands, sur les femmes qu'ils entraînaient dans leurs repaires pour les dévouer à leur brutalité. La noblesse, mue par des sentiments dignes de son origine, entreprit de suppléer aux lois et à la police, par une institution sans exemple dans l'histoire ancienne, et d'opposer une digue à de si barbares excès. En conséquence, une association fut établie sous le nom de *chevalerie,* à la fin de la seconde race : des conditions furent prescrites pour y être admis, et la première était de prouver une illustre origine. Les chevaliers faisaient serment de fidélité à leur souverain, juraient de protéger les faibles et les opprimés, et de défendre surtout ce sexe qui joint la faiblesse à la beauté. L'imagination exaltée des nouveaux chevaliers les porta aux plus héroïques entreprises, et transforma, en

jeunesse, qui fut, depuis, choisi dans la famille impériale, Auguste, à son avénement, fut désigné par le nom de Prince. Les enfants et proches des empereurs d'Allemagne, des rois et de tous les souverains, ont pris depuis ce titre, par *definition d'etat.* Le nom de principauté fut ensuite attribué à des territoires qui devinrent des souverainetés, mais relevant de l'empire que Charlemagne avait fait revivre. (*Note de l'auteur.*)

quelque sorte, les femmes en divinités, à qui ils rendirent un culte religieux. Aucun danger ne les arrêtait quand il s'agissait de défendre leurs personnes, de combattre pour le soutien de leur innoncence attaquée. Leur chiffre, un ruban, un portrait, une écharpe était souvent leur seule récompense et leur semblait une égide dans les plus grands dangers. Des idées que cette institution inspira, naquirent la galanterie et l'honneur. Ce dernier sentiment élevait l'homme par l'amour-propre, jusques à la hauteur de la vertu, et produisit de sublimes actions. La chevalerie donna, comme je l'ai dit, à la noblesse, un nouvel éclat, et les souverains même s'empressèrent de s'y faire admettre. Le titre de *chevalier* devint un mot générique pour désigner un homme qui joignait l'avantage de la naissance à une valeur éprouvée et à une vertu irréprochable. Le mot grec απλανος (sans tache) qu'une des premières familles de France portait sur ses armes, est une devise vraiment chevaleresque.

Les rois ont de tout temps eu le privilége d'élever au rang de nobles des familles obscures. Si l'on ne fait remonter les ennoblissements qu'au temps où ils ont donné des lettres de noblesse, c'est à peu près au treizième siècle qu'on en fixerait l'époque. Mais lorsqu'on lit dans Grégoire de Tours, qu'un homme, nommé *Adaste*, avait été fait comte de Tours, et qu'une de ses oreilles coupées manifestait la punition qu'il avait subie comme esclave transfuge, on voit qu'antérieurement à cette époque, des hommes

d'une naissance obscure avaient été quelquefois, par la faveur du souverain, élevés au premier rang de la noblesse. Charles Martel semble avoir eu pour but de consacrer cette prérogative royale quand il institua l'ordre de la *genette*, auquel il avait donné pour devise, ces mots : *Exaltat humiles.*

Les grands, les nobles, ont attaché beaucoup de prix dans tous les temps et dans tous les pays, à l'antiquité et à l'illustration de l'origine; mais cependant il existe, dans leurs manières d'être affectées à cet égard, des différences que j'exposerai. Chacune de ces familles, en établissant ses titres, a souvent ajouté des chimères à la vérité. C'est ainsi qu'Alexandre prétendait être fils de Jupiter, que Jules César disait, dans une de ses harangues, qu'il descendait des dieux; que la famille des Jules joignait à la majesté divine la sainteté des rois. Les maisons souveraines ne sont point exemptes de cette universelle prétention, et quoique dans ce rang suprême, on n'ait besoin de rien ajouter à l'éclat qui l'environne, il en est qui ont cherché à faire remonter leur origine jusqu'à des temps qui sont hors de la portée de l'histoire. Il est sans doute, dans tous les pays, des familles illustres dont l'origine remonte à la plus haute antiquité; mais l'Allemagne est la contrée où l'on met le plus de prix à la naissance, et cet attachement à l'antiquité des races y est porté jusques à la passion. Le premier des mérites, parmi les Allemands, est celui des *quartiers* et des *titres*. La première des considérations, l'objet qui excite la cu-

riosité d'un homme d'une haute naissance, n'est pas de savoir si celui qu'il rencontre est homme de mérite, s'il a de l'esprit, des talents, mais s'il est d'une grande naissance. Quelles que soient ses qualités personnelles, sa réputation à la guerre ou dans les lettre, l'accueil prend la nuance du dédain, si la naissance est inférieure. Un ministre, un ambassadeur, peut recevoir chez lui, en société particulière, une femme dont le mari n'a que deux cents ans de noblesse ; mais s'il donne un grand repas, il ne peut l'inviter avec des femmes d'une noblesse plus ancienne. Semblables aux gens de certaines castes de l'Inde, qui seraient souillés en mangeant avec ceux des castes inférieures, elles déserteraient la maison. Comme le goût des lettres et des arts qui, suivant Ovide, *emollit mores, nec sinit esse feros*, n'est pas commun dans plusieurs contrées de l'Allemagne, que les agréments de l'esprit et des manières glissent sans être sentis, les talents, le mérite ne peuvent que très-rarement obtenir des exceptions et faire admettre, avec quelque distinction, un homme sans naissance. Cet orgueil du rang donne aux nobles allemands une telle idée d'eux-mêmes, qu'ils croiraient s'avilir en usant du style direct avec des bourgeois, surtout avec un secrétaire, et à plus forte raison des domestiques. En conséquence, ils ne disent pas : Avez-vous fait telle chose ? mais, *a-t-il fait*... etc. ? ce qui équivaut, en français, à ces mots : *a-t-on fait ?* Il n'est point de membre du conseil de Wetzlaer, qui ne fût tenté de sortir de table, si le hasard

lui faisait apprendre qu'un anobli s'y trouve avec lui. Le roman de Werther est fondé sur un événement véritable; mais ce n'est point un désespoir amoureux qui a porté l'amant de Charlotte à se tuer : c'est l'humiliation qu'il avait éprouvée chez un ministre étranger, où il avait été admis à dîner en particulier. L'heure de l'assemblée étant arrivée, plusieurs nobles qui s'y étaient rendus furent surpris de voir ce jeune homme dans le salon. Le ministre ayant remarqué leur air de mécontentement, donna à Werther le conseil de sortir. Ce fait, ajouté à d'autres du même genre, arma contre lui la main du malheureux jeune homme, trop sensible à un affront qui ne méritait que le sourire de la pitié [1].

La haute noblesse, en France, avait, comme ailleurs, le sentiment de sa supériorité ; mais diverses circonstances, l'importance de certains emplois dans l'Etat, la considération dont jouissait la magistrature, les alliances multipliées avec les financiers, ne permettaient pas qu'il y eût une ligne de séparation marquée dans la société habituelle. Ensuite, le goût des arts, des talents; le prix que l'on mettait aux agréments, l'empire qu'on accordait à la beauté, le goût du plaisir établissaient dans la société une sorte d'égalité, ou du moins bannissaient toute marque caractéristique d'inégalité. Cette urbanité des Romains, cet atticisme si vanté des Grecs s'étaient fondus ensemble pour composer la politesse fran-

[1] Le vrai nom du héros de Gœthe était Jérusalem. (*Note de l'auteur.*)

çaise. Il fallait qu'un grand eût formé le projet de faire sentir sa supériorité, pour qu'il ne se montrât pas par son ton, ses gestes, ses manières, dans une égalité apparente vis-à-vis de ceux qui avaient avec lui des rapports de société. Il entrait dans l'éducation des grands seigneurs de leur faire sentir la nécessité d'être polis; on intéressait leur vanité à l'être, en inculquant dans leur esprit que la politesse devait être un attribut de la véritable grandeur, et que, dès le premier abord, c'était ainsi qu'elle s'annonçait. Les gens en place se conduisaient par les mêmes principes, et loin de se montrer altiers, d'être rebutants par leur morgue, ils se plaisaient, en général, à satisfaire au moins la vanité par leur accueil s'ils ne pouvaient contenter l'ambition ou l'intérêt. Le proverbe populaire: *Donner de l'eau bénite de cour*, est la preuve de ce que j'avance.

Quand on parle de la noblesse et des grands, on est nécessairement entraîné à parler de la vanité humaine. C'est un sentiment qui s'identifie avec tous les sentiments, et qui est en rapport immédiat avec tout ce qui frappe par l'élévation, la puissance et l'éclat. Au nombre des priviléges dont jouissent les nobles et les grands, il en est un des plus marqués et qui souvent leur procure des avantages notables: c'est le pouvoir de flatter la vanité des gens inférieurs, de les enivrer, en quelque sorte. Cette vanité devient complice de l'orgueil des grands. Ecoutez ce parvenu, qui défend avec tant de chaleur un homme que l'on a fort légèrement attaqué. « Il faut conve-

nir, monsieur, lui dit quelqu'un, que vous êtes un bon ami. — Je ne crois pas avoir de mérite à cela, répond-il en se rengorgeant; je regarde comme un devoir de soutenir mes amis, et personne, j'ose le dire, n'est plus attaché que moi au prince de ***. » Voilà le mot de l'énigme. Si c'eût été son égal, il l'aurait abandonné. Il n'est pas jusques aux marchands, aux artisans, aux valets, qui ne s'empressent pour servir de préférence un homme titré. « Je viens de chez la duchesse de ***, dit l'orfèvre Germain; c'est une bien belle femme. » Et la vérité est, qu'elle n'est rien moins que belle. Il ajoute: « Elle a causé avec moi, comme si j'étais un duc. Il faut convenir qu'elle a des manières charmantes. — Et vous lui avez vendu quelque belle pièce d'argenterie, M. Germain? — Je lui ai vendu un beau surtout, qui est un chef-d'œuvre de mon art. — Et elle vous l'a payé? — Non, mais c'est de l'argent sûr. — Le vôtre, s'entend. — Elle a deux cents mille livres de rente, et une femme comme ça ne voudrait pas manquer à sa parole. — Je parie qu'elle n'a point marchandé. — Cela est vrai, et voilà comme sont les grands: jamais de difficulté. — Que pour le paiement? — Quelquefois; mais cela vient tôt ou tard. J'oubliais de vous dire qu'elle m'a donné deux billets pour sa loge à l'Opéra; si vous voulez y venir, jamais vous n'aurez si bien vu le spectacle. C'est réellement une femme adorable! Pendant que j'étais là, est venu monsieur le maréchal de ***, son oncle : elle m'a présenté à lui, en disant: C'est M. Germain, que vous

connaissez sûrement de réputation, et qui est aussi obligeant qu'il est habile. Son nom est très-célèbre, a dit le maréchal, après m'avoir salué très-gracieusement, et je lui ai dit : *Monseigneur est trop bon ;* c'est sans doute à cause de ce qu'a dit M. de Voltaire, que mon nom lui est connu :

Et ces plats si chers que Germain
A gravés de sa main divine.

On m'a souvent dit que je passerais à la postérité [1]. »

La réponse de la duchesse de C**, depuis madame de G**, est d'une grande franchise et d'une grande vérité. Elle avait pour amant, dans un âge avancé, un financier de vingt-cinq ans. Une de ses amies lui ayant représenté combien il lui paraissait singulier qu'à son âge elle prît un amant, et un amant si jeune : « Vous ne savez donc pas, répondit-elle, qu'une duchesse n'a jamais que trente ans pour un bourgeois. »

Il est arrivé, dans une circonstance bien rare, à la vérité, que l'élévation du rang a été, par le même principe, fatale à un personnage malheureusement célèbre de notre temps. M. de Lally paraissait sur la sellette avec son cordon rouge; Lally, regardé comme un roi dans l'Inde, était un trophée pour la vanité de ses juges. Celui qui connaît les replis se-

[1] Ce dialogue est exactement vrai, et l'orfèvre Germain a fini par faire de mauvaises affaires. (*Note de l'auteur.*)

crets du cœur humain sera porté à penser, que l'orgueil d'avoir à prononcer sur le sort d'un homme élevé en dignité et si supérieur aux accusés qui paraissent ordinairement sur le même théâtre, a pu déterminer l'extrême et injuste rigueur du tribunal.

Lorsque le chevalier de Rohan fut exécuté, une femme de condition, sa complice, fut décapitée après lui. Un maître d'école et un autre complice du même rang étaient condamnés à être pendus. Le bourreau, après avoir tranché la tête aux deux premiers coupables, jette sa hache, et fier des nobles exécutions qu'il avait faites, dit à ses valets : « Pendez ces gens-là, vous autres. » Ce qu'on raconte d'un M. Sanson, qui venait d'acheter une charge de secrétaire du roi, est très-vrai, quoique ressemblant à une plaisanterie. Il avait coutume, lorsqu'il voulait affirmer quelque chose, de dire : *Je veux être pendu si cela n'est pas.* Et le jour qu'il fut reçu secrétaire du roi, il commença à dire : *Je veux être décapité, etc.*

Si la vanité des inférieurs se complaît dans les relations qu'ils peuvent acquérir avec les gens d'un nom illustre et d'un rang élevé, il en est parmi ceux qui possèdent ces avantages, qui en sont éblouis, enivrés, en proportion de la dose d'orgueil et de vanité qui les domine. Ces fumées font dégénérer chez eux, en manie et presque en folie, l'importance qu'ils mettent à la naissance exclusivement à toute autre qualité, à la vertu même et aux talents. Il est une autre foule d'histoires ridicules de gens en-

têtés de leur noblesse, dont je ne citerai que quelques-unes On parlait dans un cercle de la mort du fameux maréchal de Luxembourg ; quelqu'un ayant dit qu'il avait bien des choses à se reprocher devant Dieu, et qu'on devait craindre pour son salut, une dame s'empressa de répondre : « On doit croire que Dieu y regardera à deux fois pour damner une personne de cette qualité. »

Un évêque de Noyon, de la maison de Tonnerre, était fameux sous Louis XIV, pour son entêtement de sa noblesse. Il refusa de faire à l'Académie, selon l'usage, l'éloge d'un membre de ce corps, auquel il succédait, parce qu'il était roturier. Entendant parler des diverses commodités qu'on peut se procurer en voyage : « Je ne connais rien, dit l'évêque, de plus commode qu'un dais brisé que l'on porte sur sa voiture, et que l'on fait élever partout où l'on s'arrête. »

Le mot de la chanoinesse : « *Monsieur, ces bourgeois l'ont-ils vu?* » est un des traits les plus plaisants que cette manie ait inspirés.

FIN

12,613 — Abbeville, Imp. R. Housse.

TABLE DES MATIÈRES

PORTRAITS ET CARACTÈRES DU XVIIIe SIÈCLE

FIN DE LA TABLE

